



CENERGY

H O L D I N G S

Rapport Annuel 2018



 **CORINTH
PIPEWORKS**
Delivering energy to the world

 **CABLEL[®]**
HELLENIC CABLES
G R O U P



Sommaire

Message du Président du Conseil d'administration	4
Portefeuille de Cenergy Holdings - Segments d'activité et histoire	6
RAPPORT DE GESTION	10
I. Faits marquants de 2018 et perspectives pour 2019	10
II. Rapport sur les résultats financiers	11
III. Rapport d'activité et de performance par segment	15
IV. Événements subséquents	56
V. Risques et incertitudes	56
Information non financière	62
Déclaration de Gouvernance d'entreprise	76
Informations à l'attention des actionnaires et données de marché	86
États Financiers Consolidés 2018	a1
1. État consolidé de la situation financière	a3
2. Compte de résultat consolidé	a4
3. Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global	a5
4. État consolidé des variations des capitaux propres	a6
5. État consolidé des flux de trésorerie	a7
6. Notes aux états financiers consolidés	a8
Rapport du commissaire	b2
Déclaration des personnes responsables	b6
Bilan et Compte de Résultat Statutaires Simplifiés	b7
Autres mesures de la performance	b8
Glossaire	b10

Cenergy Holdings S.A.

Cenergy Holdings SA (« **Cenergy Holdings** » ou la « **Société** ») investit dans des entreprises industrielles positionnées à la pointe des secteurs à forte croissance, tels que le transport d'énergie, les télécommunications et la construction.

Basée en Belgique, la société a été fondée en 2016 et est cotée sur Euronext Brussels et sur la Bourse d'Athènes (Athex).

Les sociétés du portefeuille de Cenergy Holdings :

ont une longue expérience de la mise en œuvre de projets à grande échelle dans plus de 70 pays



servent des clients majeurs dans le monde entier depuis près de 70 ans



fournissent des produits à valeur ajoutée pour des marchés de niche et



emploient plus de 1.900 personnes hautement qualifiées



Cenergy Holdings est une filiale de Viohalco SA, une société à portefeuille de plusieurs grandes entreprises de production de métaux en Europe. Les filiales de Viohalco se spécialisent dans la fabrication d'aluminium, de cuivre, de câbles, de produits en acier et de tubes d'acier et dans les avancées technologiques. Elles disposent d'installations de production en Grèce, en Bulgarie, en Roumanie, en Russie, en Macédoine du Nord, en Turquie et au Royaume-Uni.

Les chiffres clés de Cenergy Holdings en 2018 (EUR)

Chiffre d'affaires :

964
millions

EBITDA ajusté :

63
millions

EBIT ajusté :

39
millions

Bénéfice avant impôt :

0,7
million

Bénéfice après impôt :

6,9
millions

Capitaux propres :

203
millions

Total des actifs :

1.059
millions

Dettes nettes :

473
millions

Message du Président du Conseil

Chers Actionnaires,

En 2018, Cenergy Holdings a renforcé sa position de premier fournisseur de solutions énergétiques malgré un marché difficile, caractérisé par une concurrence intense et un environnement économique international incertain. Nous pensons néanmoins que le marché mondial de l'énergie poursuit sa croissance et offre de nouvelles opportunités à Cenergy Holdings sur le long terme.

2018 se distingue comme un exercice réussi pour trois raisons. Tout d'abord, le chiffre d'affaires consolidé de nos sociétés a frôlé la barre du milliard d'euros, atteignant 964 millions d'euros. La majeure partie de la croissance provient du segment des tubes d'acier, avec une augmentation d'environ 40 % par rapport à l'année dernière. Deuxièmement, les deux segments ont terminé l'année avec un carnet de commandes important (640 millions d'euros au total). Plus que la hausse annuelle des ventes, un tel carnet de commandes témoigne de la confiance accrue de nos clients dans les deux segments de la production, en raison de l'excellente qualité de nos produits, de nos coûts maîtrisés et de la chaîne d'approvisionnement optimisée. Dernier point, mais non des moindres, en 2018 Cenergy Holdings a généré un petit bénéfice avant impôts (0,7 million d'euros), avec une rentabilité opérationnelle en hausse (63 millions d'euros d'EBITDA ajusté, + 9 % par rapport à l'année dernière).

Concernant le segment des tubes en acier, Corinth Pipeworks célèbre son 50^e anniversaire avec une production et des ventes record. Plus précisément, les ventes en 2018 ont augmenté de 41 % en glissement annuel, la production atteignant environ 450.000 tonnes. Il est important de noter que ces succès ont été accomplis au cours d'une année de concurrence très vive et de conditions de marché instables résultant de droits douanes imposés dans de nombreux pays du monde.

Opérant dans des conditions de marché défavorables avec un fort protectionnisme, comme aux États-Unis, Corinth Pipeworks a prouvé que sa longue expérience, sa réputation et sa stratégie, consistant à rester à la pointe de la technologie, lui permettaient de conserver sa position de producteur de première qualité et d'accroître sa part de marché.

En 2018, Corinth Pipeworks s'est vu attribuer et a démarré la production de son premier projet de conduites en haute mer: la fabrication et la fourniture de tubes d'acier pour le développement du champ gazier d'Energieans à Karish, situé dans le sud-est de la Méditerranée à une profondeur maximale de 1.750 m. C'est un projet très exigeant que seules quelques entreprises peuvent réaliser dans le monde. Parallèlement, une série d'autres projets offshore ont été exécutés avec succès, ainsi que de grands projets terrestres sur des marchés matures comme les États-Unis et l'Europe.

Il est également important de signaler les qualifications reçues par Corinth Pipeworks par les principales sociétés d'exploration et de distribution pétrolières telles que BP, Shell, Technip, etc., ainsi que la fabrication de nouveaux produits tels que les tubes HFI pour les applications de pose de bobines et les tubes LSAW pour les projets offshore. Tout ce qui précède, associé à l'installation de revêtement de béton intégralement intégrée dans le plan stratégique de la société, confère à Corinth Pipeworks un avantage concurrentiel pour les projets offshore.

Avec une base de production très avancée et un personnel expérimenté et motivé, Corinth Pipeworks entre dans les cinquante prochaines années de son histoire avec d'excellentes perspectives de croissance durable.

En ce qui concerne le segment des câbles, 2018 a été une année de transition qui a jeté les bases de la

prospérité future. Malgré certains retards dans l'attribution des grands projets au début de la période affectant largement les taux d'utilisation de l'usine de Fulgor, Hellenic Cables et Icme ont enregistré une augmentation de leurs volumes de ventes par rapport à 2017, ainsi qu'une amélioration du mix de leurs ventes. Cette tendance positive est imputable à l'amélioration de la dynamique du marché grec, à la reprise progressive des marchés traditionnels allemand et européen, à la pénétration accrue de nouveaux marchés tels que les pays nordiques et le Moyen-Orient et à la demande croissante de câbles de télécommunication et de signalisation en Europe.

En ce qui concerne les projets clés, Hellenic Cables et Fulgor ont livré les câbles sous-marins haute tension 220 kV pour le projet MOG de la société belge ELIA en mer du Nord, une première du genre pour ce type de câbles, créant ainsi un précédent pour les attributions futures. La société a également progressé dans le contrat avec l'opérateur grec de transport d'électricité indépendant (ADMIE) pour la deuxième phase de l'interconnexion des Cyclades (liaisons pour les îles Paros-Naxos et Naxos-Mykonos). En outre, ADMIE a attribué à Fulgor et à Hellenic Cables, en septembre 2018, deux projets d'interconnexion de la Crète avec le réseau national de transport d'énergie du Péloponnèse. Plus récemment, les deux sociétés ont remporté un projet de fourniture et d'installation de câbles sous-marins et terrestres dans la région de Rio-Antirio afin d'étendre un réseau de 400 kV vers le Péloponnèse (le premier câble de ce type en Grèce). Tous ces éléments démontrent la capacité des deux entreprises à entreprendre des projets nécessitant un haut niveau d'expertise technique.

En dehors de la Grèce, la forte demande de nouveaux projets offshore en Europe, principalement en mer du Nord, s'est concrétisée par l'attribution à Hellenic Cables

d'un projet de fourniture de câbles sous-marins destiné à l'interconnexion du parc éolien de Seamade au réseau belge. Couplé à la récente attribution du projet TenneT à Hollandse Kust, la zone de parcs éoliens des Pays-Bas, le premier projet de cette taille remporté hors de la Grèce, illustre la position de leader de Hellenic Cables et de Fulgor sur le marché de la fabrication de câbles sous-marins et de l'industrie mondiale de l'énergie offshore.

Malgré l'environnement concurrentiel, les entreprises du segment des câbles restent bien placées pour mettre en œuvre leurs plans stratégiques à long terme et restent axées sur l'innovation et la diversification des produits, pénétrant de nouveaux marchés géographiques et de nouveaux produits, et développant des partenariats avec de grandes entreprises spécialisées dans l'installation et la protection des câbles.

En ce qui concerne Cenergy Holdings dans son ensemble, aucune de nos réalisations de cette année n'aurait été possible sans le travail acharné et le dévouement de nos employés, dont la passion pour l'amélioration permanente fut un facteur fondamental de notre succès. Je voudrais, dès lors, saisir cette occasion pour remercier nos employés pour leur contribution aux résultats de 2018.

À l'horizon 2019, alors que la demande d'énergie et de transmission de données continue d'augmenter, nous prévoyons qu'un nombre croissant de contrats et de projets seront sur le marché. Forts de notre expérience confirmée dans l'exécution de projets clés en main significatifs dans un contexte économique difficile, nous restons confiants dans notre capacité à tirer parti des opportunités émergentes sur le marché.

Jacques Moulart
Président du Conseil d'administration

Portefeuille de Cenergy Holdings - Segments d'activité et histoire

Les sociétés de Cenergy Holdings fournissent des solutions et des services clés en main à un grand nombre de clients dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et de la construction. Avec une expérience significative dans la mise en œuvre de projets de grande envergure au niveau mondial et un accent particulier sur la satisfaction de la clientèle, les

sociétés jouent un rôle de premier plan dans leurs secteurs respectifs.

Le portefeuille de Cenergy Holdings se présente selon la structure organisationnelle suivante, qui comprend deux segments d'activité :

Segment Câbles :

- Hellenic Cables S.A. (« **Hellenic Cables** »), l'un des plus importants producteurs de câbles en Europe, fabrique des câbles électriques et de télécommunication pour divers secteurs, notamment le pétrole et le gaz, les énergies renouvelables, le transport et la distribution d'énergie, la construction et les télécommunications.
- Fulgor S.A., une filiale de Hellenic Cables, fabrique des câbles sous-marins (de moyenne à très haute tension), des câbles sous-marins à fibres optiques, des câbles composites, des câbles à usage spécifique ainsi que des fils et des tiges de cuivre et d'aluminium.
- Icme Ecab S.A., fabrique des câbles pour installations intérieures, énergie, contrôle, applications industrielles et externes, basse et moyenne tension, câbles ignifuges, résistants au feu et sans halogène, câbles miniers, câbles pour applications marines et spéciales, câbles de télécommunication, câbles de signalisation, de contrôle à distance et de transmission de données, conducteurs en cuivre et aluminium, et composés de plastique et de caoutchouc.
- Lesco O.o.d. (Bulgarie), filiale de Hellenic Cables, située en Bulgarie produit des produits d'emballage en bois.

Segment Tube d'acier :

- Corinth Pipeworks Pipe Industry S.A. (« **Corinth Pipeworks** ») est un important fabricant de tubes d'acier pour le secteur du pétrole et du gaz et un important producteur de sections creuses pour le secteur de la construction, avec des installations de production situées à Thisvi, en Grèce.
- Basée à Houston, aux États-Unis, CPW America a pour objectif de promouvoir les produits de Corinth Pipeworks et de fournir un service commercial aux clients du groupe, ainsi qu'aux sociétés Viohalco situées en Amérique du Nord et du Sud.
- AO TMK-CPW est une filiale de Cenergy Holdings (détenue à 49 %) formée entre Corinth Pipeworks et TMK, le plus grand fabricant de tubes d'acier de Russie et l'un des leaders mondiaux du secteur. AO TMK-CPW gère des installations de production à Polevskoy, en Russie, où sont fabriqués des tubes et des profilés creux.



Les sociétés de Cenergy Holdings investissent continuellement dans l'innovation et la technologie afin de maintenir des installations de production à la pointe de la technologie. Ces investissements facilitent la croissance durable et la création de valeur, non seulement par la conception et le développement de nouveaux produits à valeur ajoutée destinés à des marchés de niche, mais également par l'optimisation de la rentabilité et de la productivité.

Segments de Cenergy Holdings



Notes :

* Sociétés mises en équivalence

** Entités non consolidées (autres investissements significatifs)



Cenergy Holdings est une filiale belge cotée de Viohalco S.A. (81,93 % des droits de vote).

Le 14 décembre 2016, Cenergy Holdings S.A a annoncé la finalisation de la fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A et de Hellenic Cables S.A Holdings Société Anonyme par Cenergy Holdings SA.

Le 21 décembre 2016, les transactions sur les actions de Cenergy Holdings ont commencé sur Euronext Brussels et sur la Bourse d'Athènes (Athex).

Rapport de gestion

Le rapport de gestion prescrit à l'article 119 du Code des sociétés, approuvé par le Conseil d'administration du 19 avril 2019, comprend le présent chapitre pages 10-62), la Déclaration de gouvernance d'entreprise (pages 76-86) et la section Structure de l'actionariat (page 88-89). Les informations non financières sont incluses dans la section «Informations non financières» de ce rapport (pages 62-75).

I. Faits marquants de 2018 et perspectives de 2019

L'année 2018 a marqué un tournant pour Cenergy Holdings. En dépit de certains vents contraires d'origine extérieure, la Société a réalisé des volumes-records de ventes, dans toutes les principales catégories de produits. La croissance de 27 % du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent a permis à Cenergy Holdings de retrouver la profitabilité et d'améliorer les termes financiers pour une partie de sa dette.

Le segment des tubes d'acier a célébré son 50^e anniversaire en 2018 en atteignant des ventes et une production records, faisant preuve de rebond dans un marché volatile caractérisé par une concurrence

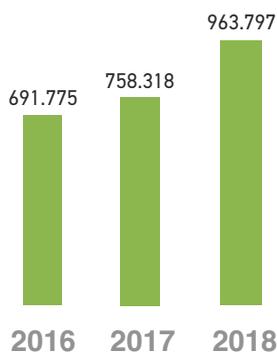
intense. Les perspectives de croissance de Corinth Pipeworks n'ont pas été affectées par de fortes mesures protectionnistes, telles que l'enquête antidumping et les tarifs imposés aux États-Unis. Le segment a tiré profit de sa forte réputation et de sa stratégie pour demeurer à l'avant-plan de l'innovation technologique dans le secteur, permettant à Corinth Pipeworks non seulement de maintenir sa position en tant que producteur de qualité supérieure mais aussi d'augmenter sa part de marché.

Dans le secteur des câbles offshore, les retards dans l'attribution de divers projets clés en main dans le domaine des câbles sous-marins ont entraîné l'utilisation de l'usine de Fulgor à des niveaux faibles pour la majeure partie de 2018. Cette tendance s'est inversée au deuxième semestre de l'année, en effet, Hellenic Cables et Fulgor ont remporté un grand nombre de projets de câbles sous-marins en Grèce, aux Pays-Bas et en Belgique, et ont retrouvé leur pleine capacité d'utilisation en 2019. La demande de produits de câblodistribution a été meilleure que prévu sur le marché grec et a enregistré une augmentation modérée sur les autres marchés traditionnels d'Europe Centrale.

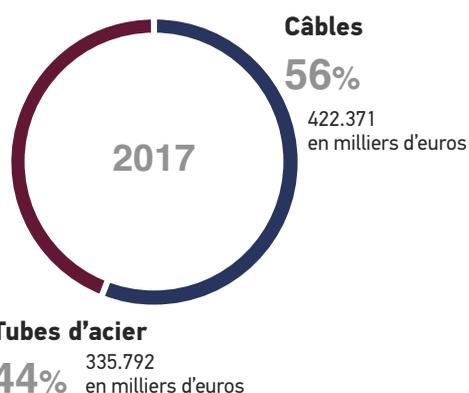
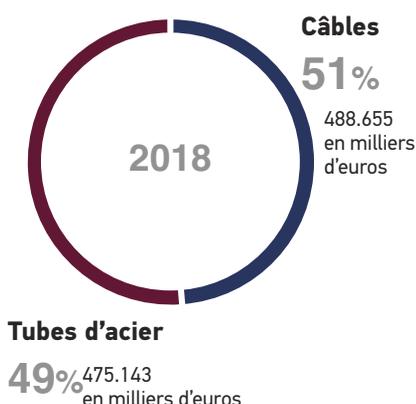
Chiffres marquants

- **Croissance de 27 % du chiffre d'affaires** grâce à la hausse du volume de ventes de toutes les principales catégories de produits
- **640 millions d'euros de carnet de commandes** au 31 décembre 2018
- Rentabilité opérationnelle améliorée reflétée dans la **hausse de 9 % de l'EBITDA ajusté⁽¹⁾**
- **Résultat net consolidé après impôt de 6,9 millions d'euros**, contre 4,8 millions de pertes après impôt en 2017
- Termes financiers améliorés grâce **au reprofilage de la dette de 118,7 millions d'euros**

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)



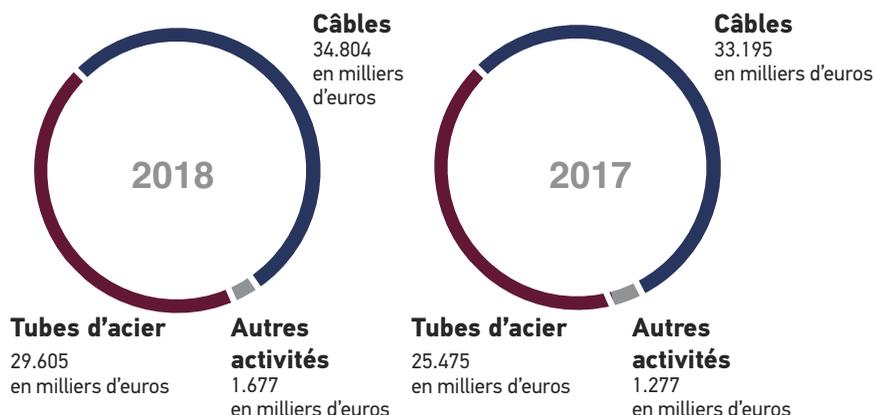
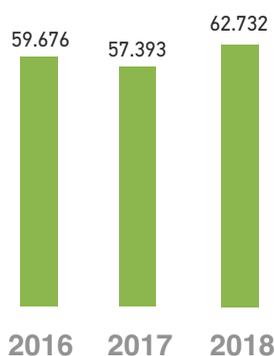
Par segment :



1. Pour les définitions des autres mesures de performance (AMP) utilisés, veuillez consulter la section Autres Mesures de la Performance.

a-EBITDA (en milliers d'euros)

Par segment :



En dépit des incertitudes macroéconomiques persistantes, telles que le Brexit, les tarifs commerciaux dans le monde et la nature imprévisible des fluctuations des prix des métaux, nous prévoyons que les actions et les initiatives entreprises pour sécuriser la position concurrentielle et financière de la Société atténueront tout

effet défavorable. Cenergy Holdings et ses filiales sont toujours bien placées pour tirer profit des conditions améliorées du marché dans le secteur de l'énergie et pour étayer leur ambition de devenir un leader mondial dans les solutions de transport d'énergie et de transmission de données.

II. Rapport sur les résultats financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros

2018

2017

Chiffre d'affaires	963.797	758.318
Marge brute	69.244	58.756
Marge brute (%)	7,2%	7,7%
a-EBITDA	62.732	57.393
a-EBITDA (%)	6,5%	7,6%
EBITDA	56.223	44.605
EBITDA (%)	5,8%	5,9%
a-EBIT	39.428	35.124
a-EBIT (%)	4,1%	4,6%
EBIT	32.919	22.336
EBIT (%)	3,4%	2,9%
Charges financières nettes	(32.211)	(32.946)
Bénéfice / (Perte) avant impôt	708	(10.610)
Marge nette avant impôt (%)	0,1%	-1,4%
Bénéfice de l'exercice	6.888	(4.775)
Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société	6.861	(4.761)

Montants en euros

2018

2017

Résultat par action	0,03608	(0,02504)
----------------------------	----------------	------------------

Source : Compte de résultat consolidé et AMP (Autres mesures de la performance)

Tous les pourcentages se rapportent au chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé pour 2018 a marqué une hausse de 27%, passant à 964 millions d'euros, reflétant les ventes importantes de tubes d'acier destinés aux projets d'énergie ainsi que le volume accru des ventes de câbles.

L'EBITDA ajusté a augmenté de plus de 9 %, à 62,7 millions d'euros en 2018. Le segment des tubes d'acier a plus que doublé son bénéfice opérationnel avant coûts de financement, à 16,4 millions d'euros en 2018. Celui du segment câbles a également connu une légère hausse à 17,8 millions d'euros, contre 16,7 millions d'euros en 2017.

Grâce au reprofilage de la dette de 118,7 millions d'euros en 2018, Cenergy Holdings a pu allonger ses échéances et abaisser ses charges d'intérêts, ce qui lui a permis de maintenir les charges financières nettes à 32,2 millions d'euros (32,9 millions d'euros en 2017) en dépit de la hausse

nette de 25 % de la dette s'élevant à 473 millions d'euros au 31 décembre 2018, en raison du plan d'investissement mis en œuvre au cours de 2018 et du fonds de roulement accru en rapport avec l'augmentation des ventes.

Ainsi, la Société a enregistré un modeste bénéfice avant impôt, s'élevant à 0,7 million d'euros en 2018, par comparaison aux pertes **avant impôt** de 10,6 millions d'euros en 2017.

Le bénéfice de l'exercice s'est élevé à 6,9 millions d'euros en 2018, contre une perte après impôt de 4,8 millions d'euros en 2017. Le crédit d'impôt sur le revenu s'élève à 6,2 millions d'euros, principalement dû au crédit d'impôt différé de 3,5 millions d'euros résultant du nouveau calcul d'impôt suite au changement des taux d'impôt à partir de 2019, en Grèce, et aux pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été antérieurement reconnu par les filiales du segment câbles.

Montants en milliers d'euros

31 déc. 2018

31 déc. 2017

	31 déc. 2018	31 déc. 2017
ACTIFS		
Immobilisations corporelles	405.330	384.452
Immeubles de placements	5.837	6.140
Autres actifs non courants	44.140	36.974
Actifs non courants	455.306	427.565
Stocks	221.105	186.251
Créances clients et autres débiteurs	199.648	138.267
Actifs sur contrats	114.327	65.166
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65.203	69.443
Autres actifs courants	3.107	3.070
Actifs courants	603.390	462.197
Total des actifs	1.058.696	889.763
Capitaux propres	203.298	200.222
PASSIFS		
Emprunts et dettes financières	174.792	86.141
Passifs d'impôt différé	16.781	21.989
Autres passifs non courants	23.208	25.794
Passifs non courants	214.781	133.924
Emprunts et dettes financières	363.854	362.732
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	209.587	186.915
Passifs sur contrats	62.147	4.724
Autres passifs courants	5.030	1.246
Passifs courants	640.618	555.617
Total des passifs	855.399	689.541
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	1.058.696	889.763

Source: état consolidé de la situation financière

Les actifs non courants ont présenté une hausse, passant de 428 millions d'euros au 31 décembre 2017 à 455 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les dépenses d'investissement engagées pour l'année se sont élevées à 44 millions d'euros pour le segment câbles

et à 6 millions d'euros pour celui des tubes d'acier. La dépréciation et l'amortissement consolidés, pour 2018, se sont élevés à 24 millions d'euros.

Le fonds de roulement (y compris les actifs et les passifs liés aux contrats) a augmenté considérablement



de 33 % pour atteindre 263 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette augmentation résulte des stocks nécessaires pour exécuter les commandes prévues pour 2019 et de la hausse des ventes au cours du dernier trimestre de 2018.

La **dette nette** marque une hausse, passant à 473 millions d'euros au 31 décembre 2018 (31 décembre 2017 : 379 millions d'euros). La dette des sociétés de Cenergy Holdings, au 31 décembre 2018, était composée de dettes à long et à court terme, représentant respectivement 32% et 68%, en amélioration par rapport au mix de l'année précédente. Les dettes à court terme sont surtout des facilités de crédit

renouvelables qui financent les besoins en fonds de roulement et les projets en cours.

Au cours de 2018, les négociations menées avec différents établissements bancaires portant sur la conversion d'une part importante des emprunts à court terme en emprunts à long terme furent couronnées de succès. Ainsi, la dette s'élevant à 118,7 millions d'euros (dont 87,9 millions d'euros liés au segment câbles et 30,8 millions d'euros liés au segment des tubes d'acier) a été reprofilée avec succès. Ce reprofilage concernait différentes entités (Hellenic Cables, Icme Ecab et Corinth Pipeworks) et a conduit à des coûts financiers plus favorables ainsi que des maturités supérieures à cinq ans.



III. Rapport d'activité et de performance par segment



Tubes d'acier

Activités

Le groupe Corinth Pipeworks dispose d'une vaste expérience dans la mise en œuvre de projets complexes dans le monde entier et constitue un fournisseur de choix pour les entrepreneurs pétroliers et gaziers, locaux et internationaux. Le groupe est l'un des principaux fabricants mondiaux de tubes d'acier de haute qualité servant au transport sécurisé du pétrole, du gaz et de l'eau, ainsi qu'au transport du CO₂ et des boues. Les produits clés de Corinth Pipeworks comprennent les tubes d'acier soudés par soudure longitudinale et hélicoïdale (de diamètre moyen et large), ainsi que les profilés creux structurels.

La capacité du Groupe à fabriquer des produits à la pointe de la technologie et à rester en avance sur les derniers développements dans son domaine s'explique par son efficacité opérationnelle et ses réalisations commerciales. En outre, Corinth Pipeworks collabore avec des organisations de recherche internationales telles que le Groupe Européen de Recherche sur les Pipelines (« EPRG ») et le Welding Institute. Il participe également régulièrement à des projets de recherche liés à ses activités principales.

Historique

Une nouvelle base de production est créée grâce à de nouvelles installations et à des investissements majeurs. Les commandes provenant d'Amérique du Nord, d'Asie, d'Europe et de la région MENA marquent le début de l'expérience sur des marchés importants.

Années
1960

Années
1970

Années
1980

En 1969, lancement des opérations à l'usine de Corinthe, à 80 km à l'ouest d'Athènes.

Corinth Pipeworks s'est établi comme producteur de tubes d'acier de haute qualité. Des alliances importantes avec des fournisseurs de matières premières de premier plan sont formées, ainsi que des systèmes de gestion de produits et de qualité validés et certifiés conformes aux normes internationales.

Grâce à la mise en œuvre d'investissements stratégiques clés, à l'amélioration constante de la base de production et à une coopération fructueuse avec de grandes sociétés pétrolières et gazières et des sous-traitants EPC dans le monde entier, Corinth Pipeworks devient un fabricant de tubes de classe mondiale, reconnu pour son engagement envers la qualité et ses performances globales élevées.

- Corinth Pipeworks remporte le premier projet de pipeline HFI résistant au X70 HIC aux États-Unis.
- L'usine de tubes ERW / HFI est modernisée pour produire des tubes d'une longueur maximale de 24 m (à partir de 18 m).
- Les usines de revêtement externes et internes sont modernisées pour

traiter des tubes d'une longueur maximale de 24 m (à partir de 18 m).

- L'investissement dans la nouvelle usine de tubes LSAW est terminé, ce qui permet à Corinth Pipeworks de proposer l'une des plus vastes gammes de produits de tubes soudés au monde.
- Trans Adriatic Pipeline AG (le « TAP ») attribue un contrat à Corinth Pipework pour la fourniture d'une longueur totale d'environ 495 km (environ 270.000 tonnes de tubes d'acier) de tubes de grand diamètre.
- Une installation de revêtement en béton de masse est installée dans l'usine Thisvi pour les pipelines en mer.
- Corinth Pipeworks remporte son premier projet en eau profonde dans le sud-est de la Méditerranée.

Années
1990

Années
2000

Années
2010

Corinth Pipeworks est audité et approuvé par de nombreux utilisateurs finaux et importants contractants, ce qui a conduit à l'attribution de plusieurs projets prestigieux, notamment les premières références de la société en matière de gazoduc offshore et de transport de liquides acides.

Une nouvelle usine est construite à Thisvi, à 125 km au nord-ouest d'Athènes, et les installations de production sont délocalisées.

- Sidenor Group, le principal fabricant grec d'acier, acquiert une participation majoritaire et un vaste plan de restructuration est lancé. L'usine Thisvi, où sont basées toutes les opérations de production

actuelles, entame ses opérations.

- Corinth Pipeworks et TMK concluent un accord en vue de la création d'une société par actions pour la production de tubes de diamètre moyen en Russie.
- Modernisation de la ligne HFI pour la production de tubes d'acier d'un diamètre extérieur de 26", une première mondiale.

Installation et port d'industrie | Thisvi (Grèce)



Delivering energy to the world



Filiales et sociétés mises en équivalence

Les principales filiales et sociétés mises en équivalence de Cenergy Holdings dans le segment des tubes d'acier sont les suivantes :

Corinth Pipeworks Pipe Industry est l'entreprise principale du Groupe dans le segment des tubes d'acier. Avec des installations de pointe à Thisvi, dans la province grecque de Viotia, son portefeuille de produits comprend des solutions de tubes d'acier pour le transport de pétrole et de gaz et des profilés creux structurels pour le secteur de la construction. Corinth Pipeworks est en mesure d'offrir des prix compétitifs et une livraison rapide des produits grâce à son utilisation exclusive des installations portuaires situées à environ 1,5 km de l'usine.

AO TMK-CPW est une société associée créée entre Corinth Pipeworks (par l'intermédiaire de sa filiale à part entière Humbel Ltd., qui contrôle 49 % de la société par actions) et TMK, le plus grand fabricant de tubes d'acier de Russie et l'un des leaders dans le segment des tubes d'acier. Les installations de production d'AO TMK-CPW sont situées à Polevskoy, en Russie, où sont fabriqués des tuyaux et des profilés creux.

Corinth Pipeworks America Co est basée à Houston, aux États-Unis, et a pour mission de promouvoir les produits de CPW et de répondre aux demandes de service des clients pour le groupe et les sociétés Viohalco situées en Amérique du Nord et du Sud.

La principale activité de Warsaw Tubular Trading consiste à acquérir des participations dans des sociétés exerçant des activités similaires.

Dia.Vi.Pe.Thi.V. S.A est responsable de la gestion de la zone industrielle de Thisvi, où est située la principale usine de production du groupe.

Humbel Ltd. est une société constituée à Chypre qui détient 49 % des actions de AO TMK-CPW.

Segment Tubes d'acier de Cenergy Holdings



Portefeuille de produits

Corinth Pipeworks produit des tubes d'acier pour le transport de pétrole, de gaz, de CO₂, d'eau et de boues, ainsi que des tuyaux de tubage pour les opérations de forage. Le groupe fabrique également une large gamme de profilés creux structurels pour le secteur de la construction. Sa longue tradition d'innovation et de services intégrés a conforté sa position de fournisseur majeur de tubes d'acier.

Corinth Pipeworks fabrique et distribue ses produits de haute qualité pour les marchés mondiaux et nationaux. Ses produits répondent aux normes internationales et peuvent être spécifiquement adaptés aux besoins des clients. En particulier, la Société est bien placée pour offrir à ses clients des solutions complètes, grâce à une combinaison réussie de produits innovants et de services spécialisés reposant sur sa philosophie du « guichet unique ».

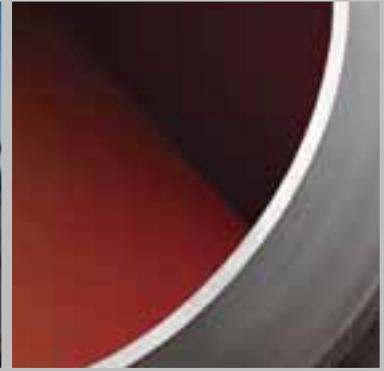
Les produits de Corinth Pipeworks sont utilisés pour transporter du pétrole, du gaz, de l'eau, du CO₂ et des boues. Ils sont également utilisés dans le secteur de la construction.

Les principales catégories de produits du groupe sont :

- Les pipelines terrestres et offshore pour le transport de pétrole et de gaz : fabriqués avec des revêtements externes ou des revêtements internes pour assurer une protection anticorrosion et un flux sans frottement des ressources énergétiques transportées. Le processus de soudage autogène qui utilise une induction à haute fréquence (« ERW/HFI »), le processus LSAW et le processus HSAW garantissent une grande fiabilité de production et une précision dimensionnelle.

Selon l'utilisation prévue, les conduites utilisées pour le transport de pétrole et de gaz doivent répondre à des caractéristiques et à des normes de qualité spécifiques, qui sont un préalable indispensable.

- Tubes de forage: Ces tubes soudés par induction à haute fréquence (« HFW ») utilisés lors du forage et de l'extraction de pétrole et de gaz sont fabriqués selon le procédé ERW/ HFI et sont fabriqués aux grades H 40 et J 55, conformément aux exigences des normes internationales (API 5CT 10th/ ISO 11960 :2014) ou aux spécifications du client. Le processus ERW/HFI garantit une production fiable et une grande précision des caractéristiques dimensionnelles. Les tubes de cuvelage sont disponibles avec des extrémités lisses ou avec des raccords à souder. Après l'installation de la nouvelle usine LSAW, une gamme de produits élargie est maintenant proposée.





- Sections structurelles creuses: Principalement utilisé dans le secteur de la construction. Ce sont des éléments structurels très importants dans divers types de projets d'ingénierie et, en particulier, dans la construction métallique. Les produits finis peuvent être de forme ronde, rectangulaire ou carrée, leur longueur étant déterminée selon les spécifications du client. Les profilés creux sont fabriqués conformément à la norme européenne EN 10219-1.
- Pipelines pour le transport de l'eau : fabriqués pour transporter l'eau sur des réseaux longue distance, pour la distribuer sur les lieux de consommation. Conformément aux exigences du client, les tuyaux peuvent être revêtus à l'extérieur ou à l'intérieur, assurant ainsi une protection contre la corrosion et un écoulement régulier de l'eau, conformément à toutes les exigences en matière d'hygiène et d'eau potable.
- les essais sur les matières premières et les produits finis conformes à la norme ISO 17025 : 2005 dans le laboratoire accrédité Corinth Pipeworks, ainsi que des essais de performance pour le transport de liquides acides (HIC et SSCC) ;
- l'approvisionnement des raccords à souder pour les gaines de tubage utilisées dans les installations de forage / pompage ;
- le traitement, la découpe, la préfabrication et la fixation des marquages spéciaux ;
- la proposition des solutions alternatives pour la méthode de fabrication des tubes d'acier, afin de réduire le coût des matériaux sans compromettre la fonctionnalité ou la qualité (solutions de tubes soudés au lieu de tubes sans soudure, dont le coût est considérablement plus élevé et les délais de livraison plus longs) ;
- la mise en œuvre des processus optimaux d'emballage, de transport et de stockage ;
- l'approvisionnement de tubes ou la sous-traitance de revêtement de tubes en dehors de sa propre gamme de produits, dans le cadre de grands projets, permettant ainsi de proposer des solutions complètes ; et
- le transport multimodal de tubes, y compris le chargement et le déchargement à bord de navires, le transport maritime, le transport ferroviaire, le déchargement et le transport par camions.

Services

Corinth Pipeworks fournit également des services à valeur ajoutée dans les secteurs de l'énergie et de la construction. Ceux-ci comprennent :

- le revêtement interne et externe des tubes fabriqués par d'autres usines de fabrication de tubes ;



Infrastructures de production et ports

Les installations industrielles du groupe Corinth Pipeworks sont situées à Thisvi, Béotie (Grèce) et à Polevskoy (Russie).

Installation et port d'industrie de tubes Corinth Pipeworks | Thisvi (Grèce)

**Capacité de production annuelle :
925.000 tonnes**

L'usine de production de Corinth Pipeworks est située dans la zone industrielle de Thisvi à Viotia, où la production a commencé en 2001. Dans la zone industrielle de Thisvi à Viotia, il existe des installations portuaires fonctionnant conformément à la réglementation ISPS.

Les unités de production de Thisvi Viotia sont les suivantes :

Laminoir à tubes 26 " HFIW

L'usine de tubes HFIW fabrique des tubes (allant de 8 5/8 po à 26 po de diamètre) avec des nuances d'acier allant jusqu'à X80 et des épaisseurs de paroi allant de 4,78 mm à 25,4 mm. La scierie HFIW fabrique également de grandes sections structurelles creuses (allant de 180 mm x 180 mm à 500 mm x 50 mm et de 600 mm x 400 mm) largement utilisées dans le secteur des constructions métalliques. Le laminoir a été construit par l'entreprise allemande SMS-Meer. La bobine en acier laminée à chaud est utilisée avec la méthode HFIW. Les bords sont pressés mécaniquement et la chaleur est générée par la résistance des bords au courant électrique qui les traverse, permettant ainsi aux bords de se souder.

Laminoir à tubes 7 5/8 " HFIW

L'usine de tubes HFIW fabrique des tubes (allant de 2 " à 7 5/8" de diamètre) avec des nuances d'acier allant jusqu'à S355J2H et des épaisseurs de paroi allant de 2 mm à 10 mm. Les tubes d'acier HFIW 7 5/8 " sont largement utilisés dans le secteur de la construction, des réseaux et du forage. Le laminoir a été construit par SMS-Meer.

Usine de tubes HSAW

L'usine à tubes à soudage par arc submergé hélicoïdal (« HSAW ») fabrique des tubes d'acier de grand diamètre à partir de bobines d'acier laminé à chaud de haute qualité. Le soudage est réalisé en reliant les extrémités du métal ensemble en utilisant des techniques de soudage à l'arc submergé (« SAW »). L'usine HSAW fabrique des tuyaux (allant de 24 à 100 pouces de diamètre) avec des nuances d'acier allant jusqu'à X80 et des épaisseurs de paroi allant de 6,00 mm à 25,4 mm. Le laminoir a été construit par MEG / SMS-Meer.

Laminoir LSAW / JCOE

En 2015, une nouvelle usine de fabrication de tubes utilisant la méthode LSAW / JCOE a été achevée. Les tubes de grand diamètre et à paroi épaisse LSAW sont principalement utilisés dans les oléoducs et les gazoducs et sont fabriqués à l'aide de la technologie de soudage à l'arc sous flux. La matière première utilisée est une tôle d'acier laminée à chaud de largeur et longueur spécifiques par produit final, en fonction des spécifications. La nouvelle usine est en mesure de fabriquer des tubes d'un diamètre extérieur compris entre 16 et 56 pouces, d'une épaisseur de paroi allant jusqu'à 40 mm, d'une longueur allant jusqu'à 18,3 m et d'une nuance d'acier allant jusqu'à X100.

Usine de connecteurs à souder

Cette usine fabrique des raccords à souder pour les gaines de tubage, offrant aux clients un produit final complet. L'usine est gérée en partenariat avec MITE et OSI et offre des services au marché plus vaste de la Méditerranée. L'usine des raccords à souder peut traiter des tubes avec un diamètre de 6 5/8 " à 42", des gravures d'acier jusqu'à X100 et des épaisseurs de paroi jusqu'à 25,4 mm. Le laminoir a été construit par Corinth Pipeworks et OSI.

Laminoirs de revêtements externes

L'usine de revêtement TCP 48 fournit des revêtements de tubes d'acier constitués d'une triple couche de polyéthylène (" 3LPE "), de polypropylène (" 3LPP ") et d'un époxy à liaison de fusion à une ou deux couches (" FBE "). La fraiseuse TCP 48 peut recouvrir des tubes d'un diamètre extérieur jusqu'à 48 ". Le TCP 100 fournit des revêtements externes similaires pour les tubes d'un diamètre extérieur allant jusqu'à 100 ". Ce laminoir peut revêtir extérieurement des tubes d'une longueur allant jusqu'à 24 mètres.

Laminoir de revêtement interne TLP 56

Le broyeur TLP 56 recouvre intérieurement les tubes d'acier avec un matériau époxy. Il peut traiter des tubes d'un diamètre extérieur allant jusqu'à 56". Ce laminoir peut revêtir intérieurement des tubes d'une longueur allant jusqu'à 24 mètres.

Installation de revêtement de poids de béton (« CWC »)

CPW, en coopération avec Wasco, fournit des solutions de revêtement de poids de béton pour des applications offshore. Le site, appartenant à Wasco Energy, est installé dans notre usine de Thisvi en Grèce et fournit des solutions de revêtement pour les tubes d'un diamètre extérieur jusqu'à 40 " et d'une longueur allant jusqu'à 13 mètres.

Laboratoire de contrôle qualité accrédité

Le laboratoire de contrôle de la qualité de Corinth Pipeworks est accrédité par le système de certification Hellenic, conformément à la norme ELOT ISO / IEC 17025 :2005, qui confère une reconnaissance nationale et internationale de ses compétences techniques et assure des services de haute qualité aux clients internes et externes. Le laboratoire coopère avec des organismes de certification accrédités pour la vérification de ses



équipements techniques et participe activement aux programmes internationaux de réalisation d'essais bi-laboratoires, contrôlant en permanence la qualité des essais au moyen de rapports de référence certifiés. Le personnel est bien formé et peut prendre en charge un large éventail de tests basés sur les réglementations et les normes internationales, notamment ISO, ASTM, NACE, API, etc. Le laboratoire est également équipé pour effectuer des tests de performance de transport de liquides acides (HIC et SSCC).

Aménagements portuaires

Des installations portuaires pleinement opérationnelles sont disponibles dans la zone industrielle de Thisvi, dont certaines à 1,5 km de l'usine de Thisvi. Ces installations permettent à Corinth Pipeworks de maintenir des coûts de transport concurrentiels, tout en réduisant les délais de livraison des matières premières et des produits finis.

Installations de stockage

Les matières premières et les produits finis directs et indirects (avant leur expédition aux clients) sont stockés dans des installations appropriées.

Centrale AO TMK-CPW | Polevskoy (Russie)

Capacité de production annuelle :
200.000 tonnes

Les premières installations de production internationales de Corinth Pipeworks ont été ouvertes en 2007 en formant une société associée avec le plus grand constructeur de tubes d'acier de Russie, TMK. AO TMK-CPW possède des installations de production dans la ville de Polevskoy, dans la région russe de Seversky, dans l'usine de production de tubes de Seversky (« SWT »), une filiale de TMK. L'activité principale de l'usine consiste à fabriquer des tubes de REG jusqu'à 21 pouces de diamètre. L'équipement utilisé répond à des spécifications techniques élevées et permettent de réaliser des tubes de diamètres compris entre 168 mm et 530 mm, des épaisseurs de paroi comprises entre 4,8 mm et 12,7 mm et des longueurs pouvant atteindre 18 m, ainsi que des profilés en acier creux conformes aux normes de qualité internationales. L'usine vend les produits de la société en Russie et dans d'autres républiques post-soviétiques en Eurasie.

Investissements

La stratégie de croissance du groupe Corinth Pipeworks mise en œuvre par l'intermédiaire de sa société principale, Corinth Pipeworks, a conduit à la création d'une base de production solide permettant la fabrication de tubes de haute qualité pouvant répondre aux spécifications les plus exigeantes de ses clients internationaux. Pour maintenir cet avantage concurrentiel, Corinth Pipeworks continue d'investir considérablement dans la modernisation et

l'agrandissement de ses installations industrielles.

Au cours des cinq dernières années, CPW a achevé son principal plan d'investissement, qui comprenait :

- L'achèvement de sa nouvelle usine de tubes LSAW / JCOE. La nouvelle usine fabrique des tubes avec des diamètres extérieurs allant de 16 "à 56", des épaisseurs de paroi allant jusqu'à 40 mm, des longueurs de tuyau allant jusqu'à 18,3 m et des nuances d'acier allant jusqu'à X100, en utilisant la technique de production LSAW / JCOE. Cet investissement a permis à la société d'élargir son portefeuille de produits et de répondre à la demande croissante de tubes à haute résistance et à usage intensif pour la construction de pipelines de transport de gaz naturel et de pétrole offshore et terrestre.
- La mise à niveau de la ligne ERW / HFI 26" pour produire des tubes de 24 m de long et la mise à niveau de TCP 100 et TLP 56 pour recouvrir les tubes de 24 m à l'extérieur et à l'intérieur. En offrant la possibilité de proposer des conduites de 24 m, la société a renforcé sa position concurrentielle, les tubes les plus longs contribuant à la réduction des coûts d'installation lors de la construction d'un pipeline, créant ainsi un avantage financier pour les clients.
- En 2017, une installation de revêtement en masse de béton destinée à la fabrication et à la pose de conduites l'aidera à proposer un ensemble complet de pipeline en mer à partir d'une seule unité de production.

En 2018, le segment des tubes d'acier a investi 6,2 millions d'euros. Les investissements réalisés en 2018 ont porté principalement sur l'agrandissement et l'amélioration des entrepôts et la modernisation des équipements de production.

Innovation et technologie

Corinth Pipeworks se concentre sur l'innovation technologique continue, la recherche, le développement et la qualité du service client afin de rester un fournisseur leader du secteur du pétrole et du gaz.

Méthode de pose en déroulé offshore

Le déroulement des tuyaux est une méthode rapide et efficace pour la pose de pipelines en mer. Les tubes sont soudés, testés et revêtus à terre, puis enroulés sur une longueur continue sur un câblier. Le câblier navigue sur le site, il déroule la bobine et pose le tuyau. Les principaux avantages de la pose en déroulé sont le taux de production élevé ainsi que les conditions de soudage et d'inspection contrôlées sur terre. Corinth Pipeworks est l'une des rares entreprises au monde à proposer des tubes jusqu'à 24 m de longueur à des fins de pose en déroulé, contre 12 m en moyenne. Des tubes plus longs facilitent la réduction des soudures circulaires, du temps et des coûts de préparation.

Offshore profond

Il est généralement admis que l'offshore profond héberge un pourcentage important des ressources mondiales en pétrole et en gaz.

Les derniers développements technologiques ont rendu



l'exploration et la production en eaux profondes à la fois concevables et rentables. La plupart des nouvelles découvertes et les champs d'exploration à fort potentiel se trouvent au large des côtes dans des eaux profondes et ultra profondes. En conséquence, les dépenses d'exploration et de production devraient augmenter considérablement au cours de la prochaine décennie.

Les principaux défis concernent les conditions extrêmes de l'environnement ultra profond. Corinth Pipeworks a la capacité unique d'offrir des tuyaux LSAW à partir de 16" (406,4 mm) de diamètre extérieur en résistance et en épaisseur de paroi élevées pour répondre à la demande croissante d'applications offshore en profondeur.

Le total des dépenses de recherche et développement pour 2018 dans le segment des tubes d'acier s'est élevé à 1 million d'euros (2017 : 0,6 million d'euros), dont 0,5 million d'euros (2017: 0,5 million d'euros) pour les activités de recherche.

Solutions rentables

Stratégie d'uniformité du produit final

En collaboration étroite avec les utilisateurs finaux et les installateurs, l'usine moderne de Corinth Pipeworks et ses méthodes de formage sophistiquées promeuvent la stratégie de «l'uniformité du produit final», qui vise à resserrer les tolérances dimensionnelles sur les caractéristiques dimensionnelles critiques des tuyaux, telles que :

- diamètre et arrondi du tuyau (aux deux extrémités et au corps) ;
- épaisseur du matériau ; et
- rectitude.

Les systèmes de suivi de canalisation et de mesure laser génèrent des rapports détaillés sur les caractéristiques dimensionnelles du tuyau, offrant un net avantage du fait des coûts de tri et de manutention réduits au cours de l'installation.

Des tubes plus longs = moins de soudure = moindres coûts

Corinth Pipeworks a la capacité unique de fabriquer et de revêtir des tubes jusqu'à 24 m de long dans les usines de tubes HFI et SAW.

Les mises à niveau d'usines et l'installation programmée de doubles installations de jonction offrent aux clients des avantages en termes de temps et de coûts liés au soudage sur site et au revêtement sur site lors de l'installation d'un pipeline à terre et des opérations de pose par barge en mer.

Services intégrés

Corinth Pipeworks propose une gamme complète de revêtements externes et internes sur des sections de tuyau jusqu'à 24 m de long, appliqués au même

endroit que les opérations de fabrication de tubes. Pour offrir une gamme tout aussi attrayante de revêtements pour les projets de pipelines en mer, Corinth Pipeworks a mis en place une installation de revêtement en masse de béton.

Corinth Pipeworks produit une large gamme de gaines et de conduits de haute qualité, complétés par des connecteurs d'extrémité forgés et filetés, destinés à être utilisés dans les forages pétroliers et gaziers pour générer des économies substantielles.

Le laboratoire d'essais indépendant accrédité de Corinth Pipeworks effectue les essais nécessaires pour prendre en charge une importante installation de production et de revêtement de tuyaux, y compris des essais de corrosion « NACE » dans des conditions de service acide.

Corinth Pipeworks se consacre à de nombreuses activités de recherche et développement afin de se maintenir au niveau des dernières avancées technologiques :

- Mise en œuvre de techniques d'optimisation des processus en collaboration avec les principaux fournisseurs d'équipements technologiques et réalisation d'une vaste série d'essais internes afin de réduire la plage de travail optimale pour toutes les variables et de permettre une uniformité accrue du produit.
- Collaboration avec des aciéristes renommés pour perfectionner les nuances d'acier et les procédures de production dans le cadre de projets complexes, notamment les conditions de service corrosif, les applications en offshore profond et les applications à contraintes extrêmes telles que le bobinage.
- Développement de systèmes avancés de contrôle de processus et de techniques et contrôles avancés d'inspection non destructive.
- Collaboration avec des organismes et des instituts de recherche internationaux (EPRG, TWI, Elkeme).
- Participation à de grands projets européens et internationaux visant à développer les propriétés et l'intégrité des canalisations (projets JIP et RFCS).

Clients et réseau de vente

Corinth Pipeworks fournit ses produits pour les secteurs de l'énergie et de la construction par l'intermédiaire de bureaux de vente et d'un vaste réseau de représentants et d'agents répartis dans le monde entier. Le siège social est situé en Grèce et compte des bureaux de vente actifs aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et dans d'autres pays.

Les clients de Corinth Pipeworks sont : Chevron, BP, SHELL, DEPA, DESFA, OMV, ENGIE, Snam, ENI, SOCAR, Réseau national, E.ON, Spectra Energy, Plains All American, Transfert d'énergie, Denbury, DCP Midstream, MRC Global, Spartan, EPCO, Total, Enbridge, Cheniere Energy, DNOW, Repsol, STEG, Sonatrach, AOP, OGC, Saudi Aramco, Exxon Mobil, ABB, EDF, Terega, Saipem, Subsea 7, Energie Noble, Energie Sapura, Energie Sapura,



TechnipFMC, Genesis, Allseas, Gaz System, Subsea 7, Wintershall, Qatar Petroleum, KPO, Gasco, Pemex, Whitewater Midstream et AngloAmerican.

Les projets récents

L'année 2018 fut une année remarquable pour Corinth Pipeworks, qui a fêté son 50e anniversaire (depuis le lancement de ses activités en 1969) tout en réalisant des ventes et une production record. Plus précisément, les ventes en 2018 ont augmenté d'environ 35 % par rapport à l'année précédente et la production a atteint environ 450.000 tonnes.

Dans un contexte caractérisé par un fort protectionnisme, comme aux États-Unis, la qualité supérieure et la marque de Corinth Pipeworks, bâties au cours de toutes ces années, lui ont permis de conserver et d'accroître sa part de marché et de pénétrer avec succès de nouveaux marchés.

L'année 2018 a également été une étape importante puisque la Société s'est vu attribuer son premier projet de tubes en haute mer, pour lequel la production a commencé. Karish est un projet stratégique dans le sud-est de la Méditerranée, d'une profondeur maximale de 1.750 mètres. C'est un projet très exigeant que seules quelques entreprises dans le monde peuvent réaliser.

En 2018, Corinth Pipeworks était un important fournisseur de projets, notamment :

- Baltic Connector, pour 79 km de gazoduc de 20 " en Finlande et en Estonie.
- Plains All American :
 - Pipeline Cactus II - pipeline de 26 pouces de pétrole sur 750 km ;

- Projet de Wink à McCamey - un oléoduc de 127 km de conduites de 26 pouces.

La Société a remporté avec succès les agréments de grandes entreprises telles que BP, Shell et Technip, ainsi que la fabrication de produits pour de nouvelles applications telles que les tuyaux HFI pour les applications de pose en dévidoir et les tuyaux LSAW pour les projets offshore. Ces développements, combinés au lancement de l'installation de revêtement de masse de béton, signifient que Corinth Pipeworks est bien placée pour obtenir des projets offshore, comme l'illustrent les projets récemment attribués.

Le résultat global des investissements, combiné aux efforts continus de l'ensemble de notre personnel, font de la société l'un des meilleurs fabricants de pipelines au monde.

Corinth Pipeworks est l'une des rares entreprises au monde à proposer des tubes jusqu'à 24 m de longueur à des fins de pose en bobines, par rapport aux 12 m ordinaires. Des tubes plus longs facilitent la réduction des soudures circulaires, du temps et des coûts de préparation.

Corinth Pipeworks a acquis une expérience significative dans la fabrication de tubes d'acier et a une longue expérience de la mise en œuvre de projets complexes sur les marchés exigeants d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et du Moyen-Orient.

À l'avenir, Corinth Pipeworks entre dans les cinquante prochaines années avec d'excellentes perspectives et des managers compétents pour relever les défis, se fixer des objectifs et les atteindre.

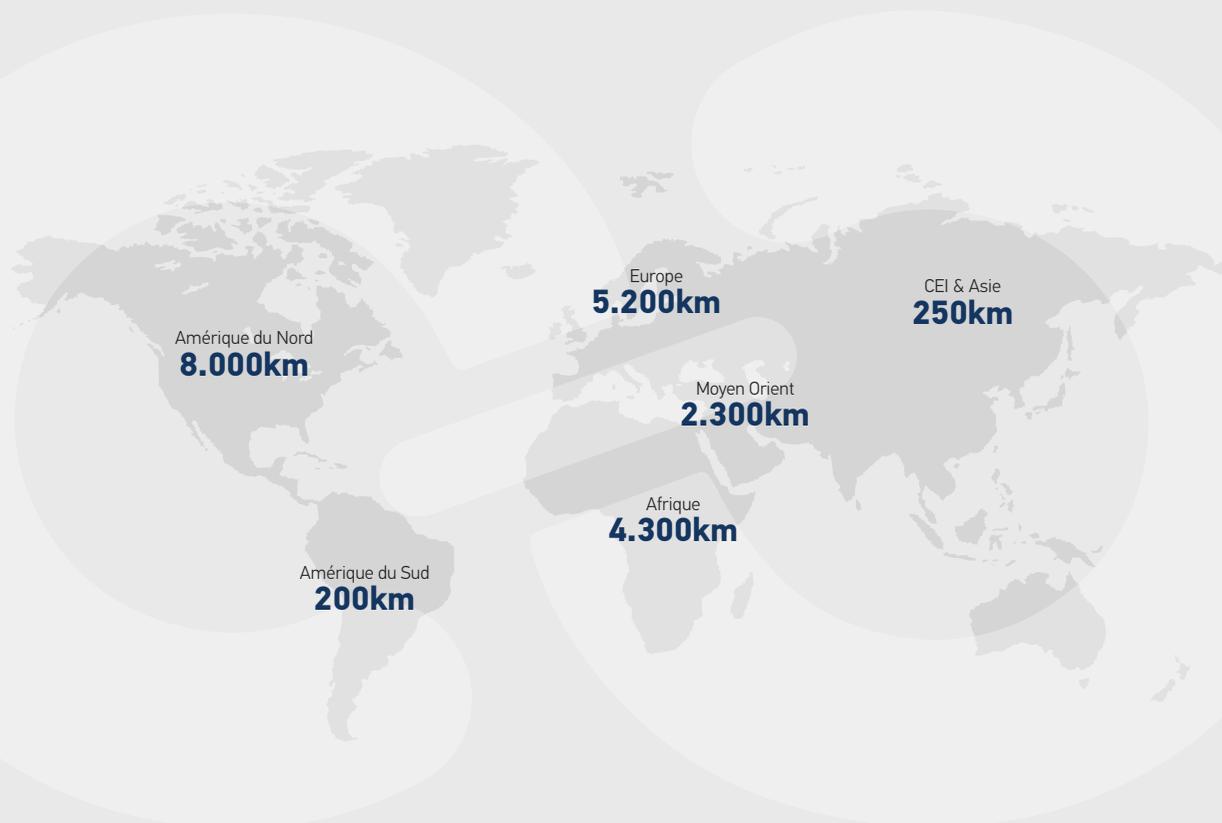
Projets pétroliers et gaziers

Clients	Description	Année
TECHNIP	101 km de "Karish deep water pipeline" au sud-est de la Méditerranée	2018
Subsea 7	150 km de projet de pose de « reel lays » en mer du Nord britannique et en mer de Norvège (Skogul, Aerfugl, Alligin)	2018
Baltic connector	79 km de gazoduc offshore en Finlande / Estonie	2018
TANAP	37 km de "Trans Anatolian offshore pipeline" en Turquie	2017
Gaz System	198 km de projet onshore en Pologne	2017-2018
TECHNIP	65 km de gazoduc offshore (Fenja & Dvalin) en Norvège	2017-2018
TAP A.G.	495 km de "Trans Adriatic pipeline" en Grèce	2016-2017
Wintershall	50 km projet de pose de « reel lays » en mer "Maria" en Norvège	2016
Plains All American	2.160 km d'oléoduc (y compris Cactus II et Wink to McCamey) aux États-Unis.	2015-2018
Energy Transfer	550 km de projet de gazoduc (DAPL & Rover) aux États-Unis	2015
GRT GAZ, TIGF, GDF	560 km de gazoduc en France	2003-2016
Snam Rete Gas	475 km de projet de gazoduc en Italie	2011-2018
BP	184 km de projet de gazoduc terrestre "In Amenas" en Algérie	2006, 2009, 2012
Denbury	385 km "Greencore CO ₂ pipeline" aux États-Unis	2011-2012
OMV	395 km Projet gazier " Nawara " en Tunisie et projet "WAG EXPANSION 3" de 62 km en Autriche	2011-2013
BG	107 km Projet de gazoduc offshore "Knarr field development" en Norvège et de gazoduc offshore "Hasdrubal" de 120 km en Tunisie	2012, 2007
Chevron	128 km de projets offshore aux Pays-Bas, en Angola et en Thaïlande	2002 - 2010
Sonatrach	1.050 km de gazoduc en Algérie	2005 - 2018
Spectra Energy	443 km de gazoduc "South East Supply Header" aux Etats-Unis	2007
Chevron	490 km de projet offshore " WAGP-Gazoduc ouest-africain " au Ghana	2005
Shell	204 km des projets pétroliers offshore attribués par SHELL Deepwater dans le Golfe du Mexique, SHELL UK en mer du Nord et SHELL Nigeria en Afrique de l'Ouest	2002

Projets de construction

Projet	Pays	Année
Stade Roland Garros	France	2018
Galerie Nationale	Grèce	2018
Hangar du parc minier de Taranto	Italie	2018
Zone couverte de la foire de Bologne	Italie	2018
Stade Al Wakrah	Qatar	2017
Museo Fondazione Prada	Italie	2017
Stade en Hongrie	Hongrie	2017
Aéroport «Macédoine» de Thessalonique	Grèce	2017
Aéroport de Bergen	Norvège	2014
Aéroport international Queen Alia	Jordanie	2014
Centre Culturel de la Fondation Stavros Niarchos	Grèce	2014
Gare de Nanterre	France	2013
Stade de Bordeaux	France	2013
Stade Allianz Riviera	France	2013
Mall of Scandinavia	Suède	2013
Aéroport International du Caire	Égypte	2013
Hilton Amsterdam Schiphol Airport	Pays-Bas	2013
Centre culturel et de congrès Ayazaga	Turquie	2012
Pont Harilaos Trikoupi	Grèce	2000

Projets de pipeline de pétrole et de gaz dans le monde entier



Stratégie d'entreprise

Corinth Pipeworks possède une longue expérience dans la réalisation de projets offshore et on shore exigeants pour le secteur de l'énergie dans le monde et est un fournisseur agréé des plus grandes entreprises pétrolières et gazières et des entrepreneurs EPC. La société propose à ses clients un service intégral, depuis l'analyse initiale du projet jusqu'à l'achèvement et la livraison sur le site final. Afin de couvrir les besoins du marché énergétique international, la société opère selon les priorités stratégiques suivantes :

- Présence croissante en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique du Nord, ainsi que sur les marchés émergents d'Afrique occidentale et orientale et des pays de la CEI ;
- Optimisation des investissements LSAW afin de proposer des gammes de produits soudés (HFW, HSAW, LSAW) parmi les plus diversifiés au monde et conformes aux normes internationales les plus strictes. La Société opère comme un « guichet unique » intégré pour les tubes énergétiques en acier et les services connexes ;
- Amélioration constante de l'efficacité opérationnelle des sites de production afin de renforcer la position compétitive et financière; et
- Culture de la coopération à long terme au niveau international avec des producteurs de matières premières de qualité supérieure destinées à la sidérurgie.

La quête de l'excellence est au cœur de la culture d'entreprise, comme l'illustre son approche responsable des activités de production et les relations qu'elle entretient avec les parties prenantes.

Performance financière 2018

Le chiffre d'affaires du segment des tubes d'acier s'est élevé à 475 millions d'euros en 2018, soit une augmentation de 41 % par rapport à 2017 (2017: 336 millions d'euros).

La marge brute s'est élevée à 31 millions d'euros, pour 2018, marquant une hausse de 15% par comparaison à 2017 (27 millions d'euros), principalement en raison de la hausse significative du chiffre d'affaires mais, en partie, compensée par les coûts accrus liés à l'exécution de projets offshore complexes. L'augmentation de la marge brute s'est traduite par une augmentation de 16 % de l'**EBITDA ajusté**, qui s'est élevé à 29,6 millions d'euros en 2018, contre 25,5 millions d'euros en 2017. Par rapport à une perte avant impôts de 3,7 millions d'euros en 2017, un **bénéfice avant impôts** de 7,2 millions d'euros a été enregistré en 2018, en raison de tous les facteurs susmentionnés.

La **dette nette** a marqué une hausse de 58 millions d'euros, s'élevant à 183 millions d'euros à la fin de l'année, en raison d'exigences accrues en fonds de roulement pour l'exécution du nombre accru de projets

dans l'année. Au cours de 2018, Corinth Pipeworks a obtenu un reprofilage de sa dette pour 30,8 millions d'euros, avec extension de 5 ans de l'emprunt obligataire consorsial initialement reçu en 2013 dans de meilleures conditions.

Tout au long de 2018, Corinth Pipeworks (CPW) a opéré dans un milieu d'affaires caractérisé par la forte concurrence et la volatilité du marché en raison des droits à l'importation imposés par certains pays. La capacité de la société de maintenir sa position de producteur de tubes d'acier de qualité supérieure et de réaliser une augmentation de la part de marché dans des conditions difficiles témoignent de ses importants accomplissements dans le segment, de sa forte réputation et de son engagement dans l'innovation technologique.

En 2018, la Société a obtenu son premier projet portant sur des tubes offshore en eaux profondes et la production est lancée. « Karish » est un projet stratégique pour la Méditerranée Sud Orientale mais aussi une tâche particulièrement exigeante du point de vue du génie civil (un pipeline en profondeur maximale de 1.750 mètres) que seules quelques entreprises au monde sont en mesure de réaliser.

Au cours de l'année, la Société a également fabriqué avec succès des tubes d'acier pour le projet offshore Balticconnector, un pipeline offshore de 77 km entre la Finlande et l'Estonie et un des plus grands de la région baltique. La Société a également fabriqué et fourni des tuyaux d'acier pour deux projets majeurs d'oléoducs en Amérique du Nord, tous deux réalisés par Plains All American : le pipeline Cactus II (750 km) et un pipeline de Wink à McCamey (127 km).

En même temps, Corinth Pipeworks a été en mesure de rétablir sa présence sur le marché d'Afrique du Nord avec la fourniture de tubes destinés à un projet de pipeline pour gaz, en Algérie, et d'augmenter sa présence en Europe, avec la réalisation de plusieurs projets, principalement en Italie et en Pologne.

La position de la Société sur le marché a été ultérieurement renforcée par les agréments reçus par des entreprises majeures du secteur de l'énergie, dont BP, Shell et Technip, ainsi que par la fabrication de produits pour de nouvelles applications, tels que les tubes HFI pour applications de pose en déroulé et de tubes LSAW pour des projets offshore. Combinés à l'ajout de l'installation de revêtement de lestage en béton sur le site de Corinth Pipeworks, ces accomplissements accordent à la Société un avantage net sur la concurrence dans les projets offshore.

Considérant 2019, le niveau accru de protectionnisme dans des pays jusqu'il y a peu engagés dans le commerce équitable accroît le niveau d'incertitude sur les marchés. Les États-Unis et l'Union Européenne ont décidé de prendre des mesures pour protéger leurs



marchés locaux, en imposant des droits et des contingents d'importation sur les produits en acier. En dépit de ces développements, Corinth Pipeworks maintient son attention sur la croissance de son chiffre d'affaires en pénétrant des marchés nouveaux en

termes de géographie et de produits. Le carnet de commandes de 2018 et les nouvelles commandes assurées pour la fourniture de tubes de projets tant offshore que onshore, conduisent à un optimisme prudent pour l'année à venir.

Le résumé du compte de résultat consolidé du segment **Tubes d'acier** est le suivant :

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Chiffre d'affaires	475.143	335.792
Marge brute	30.777	26.870
Marge brute (%)	6,5%	8,0%
a-EBITDA	29.605	25.475
a-EBITDA (%)	6,2%	7,6%
EBITDA	26.409	16.376
EBITDA (%)	5,6%	4,9%
a-EBIT	20.295	16.326
a-EBIT (%)	4,3%	4,9%
EBIT	17.099	7.228
EBIT (%)	3,6%	2,2%
Charges financières nettes	(9.921)	(10.884)
Bénéfice / (Perte) avant impôt	7.178	(3.656)
Marge nette avant impôt (%)	1,5%	-1,1%
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	7.686	1.594
Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société	7.686	1.594

Source : Compte de résultat consolidé et AMP (Autres mesures de la performance)

Tous les pourcentages se rapportent au chiffre d'affaires



De plus amples informations sur le groupe Corinth Pipeworks sont disponibles sur le site internet de la société :

www.cpw.gr

Câbles

Activités

Les trois sociétés (ci-après dénommées collectivement « **entreprises de câbles Cablel®** »), qui constituent principalement le segment des câbles de Cenergy Holdings S.A, sont Hellenic Cables SA, Hellenic Cables Industry (« **Hellenic Cables** ») et sa filiale Fulgor S.A. (« **Fulgor** »), qui opèrent en Grèce et Icme Ecab S.A (ci-après « **Icme Ecab** »), qui opère en Roumanie.

Au cours de la dernière décennie, les entreprises de câblodistribution Cablel® représentent le plus grand producteur de câbles en Grèce et dans le sud-est de l'Europe, avec une forte orientation internationale, exportant dans plus de 50 pays à travers le monde.

Les entreprises de câblodistribution Cablel® sont un fournisseur agréé des plus grands opérateurs de réseaux électriques internationaux et possèdent l'une des installations de câbles sous-marins les plus

importantes et les plus avancées au monde (Fulgor).

Depuis leur création, les entreprises de câblodistribution Cablel® ont adopté les technologies modernes pour développer une large gamme de solutions de câble innovantes et visent à fournir des produits et des services de pointe compétitifs destinés aux marchés internationaux. Nos usines fabriquent une variété de produits, notamment des câbles électriques souterrains et sous-marins (de basse à haute tension et très haute tension), des câbles de télécommunication, des fils émaillés, des fils de cuivre et des composés.

Les connaissances techniques et les investissements continus dans le développement de machines et de produits modernes garantissent l'efficacité et la qualité, tandis qu'un engagement fort en faveur du développement durable reste un facteur clé pour le

Historique

L'usine de production de câbles est transférée à Oinofyta, à 57 km au nord d'Athènes.

• Production de câbles moyenne tension à isolant XLPE (« **MT** »).

Années 1950 Années 1960 Années 1970 Années 1980 Années 1990

- Viohalco se lance dans la production de câbles.
- La société de fabrication de câbles, Icme Ecab S.A (« **Icme Ecab** »), a été créée sous le nom «Electrocablu».
- Fulgor S.A (« **Fulgor** ») est établie à Agios Ioannis Rentis, à Athènes.

- Hellenic Cables S.A est créée.
- Achèvement du premier câble sous-marin reliant Kos - Kalymnos (25,4 km) et Paros - Naxos (15 km) par Fulgor, pour le compte de DEI (Public Power Co).

- Fulgor fabrique les premiers câbles haute tension (« **HT** ») 150 kV pour le compte de DEI (PPC).
- Acquisition majoritaire du capital d'Icme Ecab par Hellenic Cables S.A.

maintien d'une position solide sur le marché mondial. Ces dernières années, le segment des câbles a lourdement investi dans la fabrication de câbles sous-marins à haute et très haute tension sur le site de Fulgor.

Les entreprises de câblodistribution Cablel® répondent rapidement aux changements des exigences des clients du monde entier en proposant des produits fiables et sûrs, fabriqués à l'aide de technologies respectueuses de l'environnement. Dans le même temps, le segment des câbles accorde une grande importance au développement de ses collaborateurs et à la création de valeur pour ses actionnaires, ses partenaires et les communautés dans lesquelles il opère. À l'avenir, le Groupe envisage d'investir dans des technologies et des solutions de câble innovantes afin de garantir un avenir durable à ses parties prenantes.

La gamme de produits du segment des câbles comprend une variété de câbles et de fils qui répondent à différentes demandes du marché. Elle est composée de câbles sous-marins et terrestres, de câbles d'alimentation à basse, moyenne, haute et très haute tension, de câbles

ombilicaux, de câbles à fibres optiques, de câbles de données, de signalisation et de télécommunication, de conduites sous-marines flexibles ainsi que de fils et composés émaillés. La base de production du segment des câbles comprend six usines en Grèce, en Roumanie et en Bulgarie. Le portefeuille de produits du segment des câbles est commercialisé sous la marque déposée Cablel®.

Ces dernières années, Hellenic Cables et sa filiale Fulgor ont été récompensés par de nombreux projets de grande envergure à travers l'Europe par les principaux services publics. Cela souligne la position de leader sur le marché de la fabrication de câbles sous-marins et dans le secteur mondial de l'énergie offshore. En outre, il indique la capacité à mettre en œuvre avec succès des solutions rentables, fiables et innovantes et à mener à bien des projets clés en main complexes. En outre, Hellenic Cables a développé une large gamme de solutions de câblage technologiquement innovantes, allant des câbles sous-marins haute tension aux câbles très haute tension, en passant par les câbles sous-marins à fibres optiques.

- La nouvelle usine de production de câble de Thiva est terminée et l'unité de production de câbles haute tension est mise en service.
- Mise en service de la seconde unité haute tension /très haute tension jusqu'à 500 kV.

Années Années
2000 2010

- **2011** : Hellenic Cables S.A. acquiert 100 % du capital de Fulgor et investit près de 120 millions d'euros dans l'usine pendant les années suivantes.
- **2014** : Hellenic Cables remporte un contrat d'interconnexion pour les îles Cyclades d'un montant de 93 millions d'euros avec des connexions sous-marines 150 kV - achevé en 2017. Attribution d'un nouveau contrat de 36,4

- millions d'euros pour la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service de l'interconnexion sous-marine 150 kV entre la petite île d'Aghios Georgios et la Grèce continentale - achevé en 2016.
- **2015-2017** : Hellenic Cables et Fulgor remportent plusieurs contrats portant sur des projets importants de grandes entreprises de services publics au

- Danemark, en Allemagne, en Belgique, en Grèce et au Royaume-Uni.
- **2018** : Une année charnière pour le segment des câbles, en effet, plusieurs projets HV et EHV sont attribués aux entreprises et leur mise en œuvre commence. Ces projets contribuent de manière significative au carnet de commandes du segment des Câbles, qui s'élève désormais à 420 millions d'euros.

Fulgor usine et port de production | Soussaki, Corinthe (Grèce)



CABLEL®
HELLENIC CABLES
G R O U P

FULGOR A.E.
ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΒΙΟΜΗΧΑΝΙΑ ΚΑΒΛΩΣΕΩΝ



Filiales

Hellenic Cables a plus de 60 ans d'expérience dans la fabrication de câbles de transport d'énergie et de télécommunication. Elle fabrique des câbles électriques sous-marins et terrestres, allant de la basse tension (BT) à l'EHV, des câbles de télécommunication, des câbles émaillés et du plastique, ainsi que des composants en caoutchouc, tous conçus sur mesure pour répondre aux spécifications de nos clients. Elle déploie des technologies de pointe pour le développement d'une large gamme de solutions de câbles technologiquement innovantes et vise à fournir des produits et des services compétitifs sur ses principaux marchés internationaux. Hellenic Cables possède trois usines en Grèce situées à Thiva, Livadia et Oinofyta.

Fulgor a été créée en 1957 et transférée en 1972 de Corinthe à son site actuel de 210.000 m² à Soussaki. En 1973, la société a réalisé ses premières connexions par câbles sous-marins pour PPC et, en 1986, elle a construit et installé le premier câble en fibre optique de Grèce pour la Hellenic Telecommunications Organisation. Elle a commencé à produire des câbles haute tension en 1993. Au cours des 40 dernières années, la Société a installé une grande partie des réseaux d'électricité et de télécommunications en Grèce ainsi que la plupart des connexions par câbles sous-marins sur le territoire grec. Fulgor a été rachetée par Hellenic Cables en 2011.

L'usine de Fulgor fabrique des câbles sous-marins (allant du MT à l'EHV), des câbles sous-marins à fibres optiques, des câbles composites, des câbles spéciaux, ainsi que des fils et des tiges de cuivre et d'aluminium.

Depuis 1972, Fulgor a installé plus de 1.000 km de câbles électriques sous-marins (jusqu'à 33 kV) et plus de 2.200 km de câbles sous-marins en fibre optique. Fulgor fabrique également des câbles sous-marins composites, qui combinent des câbles électriques sous-marins et des câbles en fibre optique.

Entre 2012 et 2015, plus de 65 millions d'euros ont été investis pour l'installation d'une unité de production ultramoderne de câbles sous-marins à haute et très haute tension. Grâce à cette installation, Fulgor est devenue l'un des rares producteurs mondiaux de câbles sous-marins à haute tension. La production des premières commandes sur la nouvelle ligne a commencé en 2014.

Les nouveaux équipements permettent à Fulgor de produire des câbles sous-marins jusqu'à 500 kV sur une seule longueur. Fulgor possède son propre quai et des locaux dans son usine de Soussaki, ce qui lui permet de charger directement les câbles sur les navires câbliers. La société propose également des services d'immersion et de protection dans les fonds marins et elle est en mesure de livrer des connexions sous-marines à ses clients finaux sous la forme de projets « clé en main ». Un nouveau plan d'investissement est en cours dans

l'usine de Fulgor afin de tirer parti des nouvelles opportunités offertes par le secteur de l'énergie offshore.

Icme Ecab possède plus de 50 ans d'expérience sur les marchés des câbles en Roumanie et à l'international. Hellenic Cables est devenu le principal actionnaire d'Icme Ecab en 1999. Depuis la fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A et de Hellenic Cables S.A Holdings Société Anonyme, intervenue en décembre 2016, Icme Ecab est une filiale directe de Cenergy Holdings.

Icme Ecab est située dans un complexe industriel de 102.000 m² sur un terrain de 268.000 m² à Bucarest et la société emploie environ 450 personnes. Elle jouit d'un portefeuille de produits diversifié qui inclut des câbles pour des installations intérieures, des applications énergétiques, de commande, industrielles et extérieures, des câbles de basse et moyenne tension, ignifuges, ininflammables et sans halogène, des câbles de mine, des câbles sous-marins et spéciaux, des câbles de télécommunications, des câbles de signalisation, de télécommande et de transmission de données, des conducteurs en cuivre et en aluminium, ainsi que des composés en plastique et en caoutchouc.

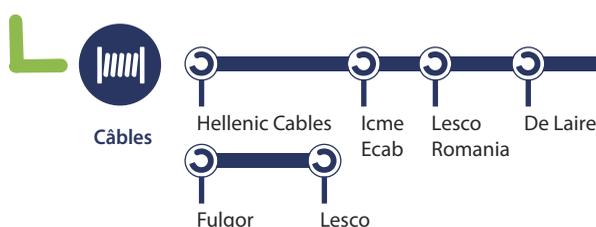
L'usine est aussi dotée d'une unité de recherche et de développement bien équipée, chargée de l'amélioration continue de la qualité des produits. Sur le marché roumain, les produits d'Icme Ecab sont vendus et distribués à partir de ses installations de Bucarest et de ses dépôts situés à Cluj, Bacau et Timisoara. Sur le marché international, ils sont vendus par le biais du réseau de Hellenic Cables ou directement aux consommateurs.

Hellenic Cables contrôle 100 % de Lesco O.o.d., une société basée en Bulgarie qui exploite une usine de produits d'emballage en bois. Les investissements constants dans des infrastructures technologiquement avancées ainsi que l'abondance de matières premières permettent la fabrication de matériaux spécialisés d'emballage en bois destinés à différentes applications industrielles.

Lesco Romania est basée à Bucarest, en Roumanie et 65 % de son capital social est détenu par Cenergy Holdings. La société assemble, répare et recycle les produits d'emballage en bois.

De Laire Ltd est une société constituée à Chypre dont l'activité principale est l'acquisition de participations dans des sociétés ayant des activités similaires.

Segment Câbles de Cenergy Holdings





Portefeuille de produits

Les produits de câble sont vendus sous la marque commerciale déposée Cablel®. Les entreprises de câblodistribution Cablel® jouissent d'une excellente réputation sur les marchés grecs et étrangers. Son orientation stratégique vers l'exportation se reflète dans les importantes quantités de câbles et de fils émaillés vendues à l'étranger.

Les entreprises de câblodistribution Cablel® proposent une large gamme de câbles sous-marins et terrestres à moyenne, haute et très haute tension MT, HT et EHV, de conducteurs aériens et de services d'installation clés en main pour :

- l'interconnexion entre des îles et le réseau continental ;
- les connexions de réseaux entre différents pays ;
- les câbles terrestres et conducteurs aériens pour systèmes de transmission ;
- des parcs éoliens offshore/on shore ;
- des projets d'énergie solaire ;
- des plateformes pétrolières et gazières ;
- des liaisons de courte distance (p. ex. rivières, bras de mer, fjords) ; et
- l'alimentation électrique d'industries lourdes.

Des câbles à faible et moyenne tension pour les réseaux de distribution d'énergie électrique sont également fabriqués pour :

- les opérateurs d'énergie électrique ;
- les services aux collectivités ;
- les industries ;
- les applications d'énergie renouvelable ;
- les réseaux de transport ferroviaire ; et
- les bâtiments.

Les principales catégories de produits sont les suivantes :

Câbles d'alimentation

Câbles terrestres et sous-marins à moyenne, haute et très haute tension, câbles pour des installations intérieures, câbles de commande, câbles pour applications industrielles et installations extérieures, câbles ignifuges, ininflammables et sans halogène, fils de terre en cuivre, conducteur en aluminium renforcé en acier (ACSR) / conducteurs en aluminium à support d'acier (ACSS), câbles marins.

Câbles de télécommunication et de transmission de données

Câbles de jaugeage et de commande, câbles téléphoniques traditionnels, câbles de centraux téléphoniques et de transmission de données, câbles téléphoniques haute fréquence, câbles en fibre optique (monomodale et multimodale), câbles souterrains diélectriques en tubes, câbles souterrains de pose en pleine terre (renfort en acier), câbles faible fumée zéro halogène pour installations intérieures, câbles souterrains diélectriques anti-rongeur, câbles pour installations aériennes (en forme de 8 ou diélectrique autoportant), câbles sous-marins en fibre optique, câbles de signalisation et de signalisation ferroviaire.

Fils émaillés

Fils émaillés pour moteurs et transformateurs électriques, fils en cuivre pour applications de mise à la masse et fabrication de conserve. Hellenic Cables est le seul fabricant de fils émaillés en Grèce.

Composés en plastique et en caoutchouc

Plastiques PVC, plastiques à base de polyoléfine, caoutchoucs.

Solutions clé en main

Depuis 1972, les entreprises de câblodistribution Cablel® ont entrepris un grand nombre de projets « clé en main » pour la fourniture et l'installation de câbles électriques sous-marins ainsi que de câbles souterrains haute tension.

Si nécessaire, le Groupe utilise ses propres équipements spécialisés, son personnel formé et ses sous-traitants bien établis et expérimentés pour réaliser un grand nombre de projets « clé en main » en Grèce et à l'étranger.

Ces projets portent notamment sur la fourniture et l'installation de :

- systèmes de câbles électriques sous-marins à moyenne tension ;
- systèmes de câbles sous-marins en fibre optique sans répéteur ;
- câbles sous-marins composites électriques-fibre optique ;
- systèmes de câbles électriques souterrains et composites électriques-fibre optique jusqu'à 400 kV ;
- systèmes souterrains en fibre optique.

Les compétences du Groupe en matière de projets de câbles sous-marins sont les suivantes :

- ingénierie des systèmes conformément au cahier des charges du et/ou en consultation avec le client ;
- études du parcours des câbles sur le littoral, en pleine mer et dans les secteurs souterrains ;
- conception et fabrication de types de câbles adaptés aux résultats des études de parcours et aux exigences spécifiques ;
- transport des câbles sur le site ;
- pose de câbles à l'aide de navires de pose de câbles spécialisés équipés de matériel de navigation précis, d'un positionnement dynamique et de machines sophistiquées pour la pose des câbles ;
- pose de câbles terrestres en tant que rallonges de câbles sous-marins des points d'atterrissage aux stations terminales ou aux points de terminaison ;
- fourniture de joints de réparation, d'unités de branchement passives (connexions en fibre optique sans répéteur), de joints de transition entre les câbles sous-marins et terrestres, et de terminaisons de câbles ;
- construction de joints de transition, de terminaisons et de joints de réparation ;
- protection de câbles par enfouissement aux atterrissages, sur les secteurs terrestres, et grâce à la



construction de regards sur la plage et d'autres travaux de génie civil ;

- fourniture et installation des équipements de transmission et des terminaux, y compris les équipements spéciaux d'amplification optique (dans le cas de systèmes de câbles en fibre optique sans répéteur) ;
 - systèmes de mise en service ;
 - gestion de projet ; et
- formation du personnel du client au fonctionnement et à la maintenance du système.

Les compétences du Groupe en matière de projets de câbles souterrains sont les suivantes :

- ingénierie des connexions conformément au cahier des charges du et/ou en consultation avec le client ;
- conception et fabrication de câbles ;
- transport et installation des câbles le long du parcours à l'aide d'équipements spécialisés ;
- travaux de génie civil, y compris excavation, remblayage et remise en état des sols (qui doivent être dans le même état qu'avant l'installation des câbles) ;
- fourniture des accessoires nécessaires, y compris les joints et terminaisons ;
- construction de joints et terminaisons nécessaires à la réalisation de la connexion ;
- fourniture et installation de systèmes de surveillance de la température utilisant des fibres optiques pour suivre le chargement des câbles installés (dans le cas de câbles souterrains à haute tension) ;
- systèmes de mise en service ;
- gestion de projet ; et
- formation du personnel du client au fonctionnement et à la maintenance des systèmes.

Production et installations portuaires

Hellenic Cables Group et ses filiales, après avoir beaucoup investi dans l'agrandissement et l'amélioration de ses installations de production, disposent d'une base de production performante comprenant quatre usines en Grèce, une en Roumanie et une en Bulgarie :

Usine de production de câbles d'alimentation et en fibre optique Hellenic Cable Industry | Thiva (Grèce)

Capacité de production annuelle : 60.000 tonnes

L'usine de Thiva, détenue par Hellenic Cables, occupe une superficie totale de 175.082 m², dont 50.181 m² d'immeubles. Elle est spécialisée dans la production de câbles de transport d'énergie et de télécommunication.

Les câbles sont fabriqués conformément aux normes nationales, internationales et certifiées par différents organismes publics ou privés.

L'achèvement en 2003 d'une ligne de production de câbles haute et très haute tension a permis à l'usine de produire :

- Câbles d'alimentation BT, MT et HT ;
- Câbles d'alimentation THT jusqu'à 500 kV ;
- Câbles à fibres optiques.

L'usine est actuellement certifiée par VDE (Allemagne), BASEC (Royaume-Uni), LCIE (France), IMQ (Italie), DNV (Norvège) pour les câbles pour bateaux, et CTL (États-Unis) pour les éoliennes, etc. L'usine est également certifiée conforme aux normes ISO 9001 :2015, EN ISO 14001 :2015, OHSAS 18001 : 2015, ISO 5001 : 2011 et ISO 220301:2012.

Port et usine de production de câbles Fulgor | Soussaki, Corinthe (Grèce)

Capacité de production annuelle : 50.000 tonnes de câbles et 120.000 tonnes de fils machine en cuivre de 8 mm de diamètre

L'usine, détenue par Fulgor, est située à Soussaki, Corinthe, sur un terrain de 218.247 m², qui comprend 80.048 m² d'immeubles. Fulgor a été intégrée au Groupe Hellenic Cables en juin 2011. C'est une des sociétés les plus innovantes du segment et elle propose des produits de qualité supérieure, technologiquement avancés ainsi que des projets clé en main. Fulgor est l'une des rares sociétés qui, au niveau mondial, sont spécialisées dans les interconnexions par câbles sous-marins.

Suite à la mise en place d'un plan d'investissement de 120 millions d'euros, l'usine est aujourd'hui l'une des plus avancées au monde et se concentre sur la production de câbles sous-marins à haute et très haute tension. En 2018, la capacité a encore été étendue et les investissements se poursuivront tout au long de 2019-2020, la capacité annuelle devant dépasser 400 km de câbles haute tension.

L'usine peut produire des :

- câbles d'alimentation BT et MT ;
- câbles d'alimentation haute tension depuis 1995 ; elle a depuis été mise à niveau pour atteindre 400 kV en courant alternatif et continu.
- câbles sous-marins à fibres optiques depuis 1992 ;
- câbles MT sous-marins depuis 1972 ;
- câbles sous-marins HT (CA jusqu'à 400 kV / DC jusqu'à 400 kV).



Dans la production de câbles sous-marins, les principaux atouts de Fulgor sont les suivants :

- de très grandes longueurs continues, avec ou sans le nombre minimum de joints d'usine ;
- le chargement direct depuis ses installations portuaires à Corinthe ;
- parmi la plus grande capacité de stockage de câbles sous-marins haute tension HT ;
- la fabrication intégrée verticalement.

L'usine de Fulgor a été certifiée selon les normes ISO 9001:2015, EN ISO 14001:2015, OHSAS 18001:2007 et ISO 5001:2011 et son installation portuaire pleinement opérationnelle permet le chargement direct de produits sur des navires à câble, ce qui constitue un avantage concurrentiel distinct.

Usine de câbles Icme Ecab | Bucarest (Roumanie)

Capacité de production annuelle : 50.000 tonnes

L'usine, détenue par Icme Ecab, est située à Bucarest, en Roumanie, sur un terrain d'une superficie totale de 268.000 m², dont 102.137 m² d'immeubles.

Elle jouit d'un portefeuille de produits diversifié qui inclut des câbles pour des installations intérieures, des applications énergétiques, de commande, industrielles et extérieures, des câbles de basse et moyenne tension, ignifuges, ininflammables et sans halogène, des câbles de mine, des câbles sous-marins et spéciaux, des câbles de télécommunications, des câbles de signalisation, de télécommande et de transmission de données, des conducteurs en cuivre et en aluminium, ainsi que des composés en plastique et en caoutchouc.

L'usine est aussi dotée d'une unité de recherche et de développement bien équipée, chargée de l'amélioration continue de la qualité des produits. Ses installations ont été certifiées selon les normes ISO 9001:2015, ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018.

Usine de production de fils émaillés Hellenic Cable Industry | Livadia (Grèce)

Capacité de production annuelle : 12.500 tonnes

L'usine de Livadia, qui appartient à Hellenic Cables, est spécialisée dans la fabrication de fils et couvre une superficie totale de 121.818 m², dont 13.939 m² de

bâtiments.

L'usine peut produire des fils émaillés ronds et rectangulaires en cuivre et des fils émaillés ronds et rectangulaires en aluminium.

Ses unités de production ont été certifiées selon les normes ISO 9001:2015, ISO 14001:2015, OHSAS 18001:2007, IATF 16949:2016, ISO 5001:2011 et ISO 2230:2012.

Usine de production de composés en plastique et en caoutchouc Hellenic Cable Industry | Oinofyta (Grèce)

Capacité de production annuelle : 24.000 tonnes

L'usine de production de composés, située à Oinofyta, en Grèce, est l'installation auxiliaire de Hellenic Cables pour la production de composés de PVC et de caoutchouc. Elle couvre une superficie totale de 21.263 m², dont 9.072 m² d'installations.

Hellenic Cables a établi un laboratoire de pointe sur les polymères à l'usine d'Oinofyta. Le laboratoire effectue des tests chimiques spécialisés axés sur le contrôle de la qualité et l'analyse de l'isolation (XLPE) des câbles à haute et très haute tension (matières premières, processus de production et évaluation des matériaux produits), ainsi que d'autres polymères.

L'usine est spécialisée dans la fabrication de composés élastiques et plastiques. Une partie de ses installations de production est utilisée par Halcor pour la fabrication de produits ECUTHERM® et CUSMART®. Les installations ont été certifiées selon les certifications EN ISO 9001, EN ISO 14001:2015, OHSAS 18001:2017 et EN ISO 50001:2011.

Lesco Ltd. | Blagoevgrad (Bulgarie)

Capacité de production annuelle : 16.500 tonnes de produits d'emballage en bois

L'usine, détenue par Lesco O.o.d., est une société forestière moderne fondée en 1998 et située à Blagoevgrad, en Bulgarie. Elle se spécialise exclusivement dans la fabrication de produits d'emballage en bois (enrouleurs, palettes, caisses), y



compris de bobines en bois pour enrouler différents types de câbles.

L'usine est située sur un terrain d'une superficie totale de 25.000 m², dont 3.398 m² d'immeubles. Lesco O.o.d est une filiale à 100 % de Hellenic Cables. Ses investissements constants dans de nouvelles infrastructures technologiquement avancées ainsi que la disponibilité des matières premières facilitent la fabrication de matériaux d'emballage en bois spécialisés destinés à différentes applications industrielles.

Investissements

La forte présence de Hellenic Cables sur les marchés internationaux des produits de câblage s'explique principalement par sa base de production dynamique qui permet aux sociétés du Groupe de répondre aux besoins de leurs clients grâce à des solutions innovantes à forte valeur ajoutée. Afin de préserver et d'étendre cet avantage concurrentiel, les sociétés du segment Câbles vont continuer de mettre en œuvre d'importants plans d'investissement afin d'améliorer la productivité des usines, d'augmenter les capacités de production, de développer la recherche et la technologie, et de diversifier le portefeuille de produits.

À la suite d'un programme d'investissements étendu d'un montant d'environ 125 millions d'euros pour la période 2013-2017, le segment des câbles a investi environ 44 millions d'euros en 2018.

Le principal investissement sur la période 2013-2017 a été consacré à la modernisation de l'usine Fulgor pour la production de câbles sous-marins à haute tension, pour un montant de plus de 65 millions d'euros. Fulgor a augmenté sa capacité de production afin de fabriquer des câbles sous-marins à haute et très haute tension. Les nouveaux équipements ont permis à Hellenic Cables de produire des câbles sous-marins jusqu'à 500 kV sur une seule longueur. Fulgor est aujourd'hui mieux positionnée pour entreprendre des projets clé en main, comme la connexion de Bell Island au réseau continental de Terre-Neuve-et-Labrador, au Canada en 2014, l'interconnexion des îles Syros-Tinos, Syros-Mykonos, Syros-Paros en 2015, du parc éolien de l'îlot d'Agios Georgios la même année, l'interconnexion du parc éolien de Kafireas, situé à Karystos, en Eubée, Grèce, au réseau national grec, et l'interconnexion de plusieurs parcs éoliens en Europe du Nord en coopération avec des opérateurs européens majeurs.

Innovation et technologie

L'innovation est au cœur des préoccupations des entreprises de câblodistribution Cablel® dans le but de fournir aux clients des solutions plus appropriées. L'établissement d'un département de recherche et développement (R&D) plus pointu est un facteur important pour le maintien de l'efficacité technologique dans l'industrie des câbles d'alimentation. Une équipe d'ingénieurs R&D hautement qualifiés, assistés par des

logiciels avancés et des installations de test modernes, permettent de fournir aux clients des solutions sur mesure, de haute qualité et rentables.

Le département R&D poursuit des travaux de recherche centrés sur le développement de produits, l'innovation, l'optimisation de la conception de produits existants et le support technique dans quatre divisions, trois en Grèce et une en Roumanie. En particulier,

- Le développement de produits répond aux nouvelles réglementations, aux normes internationales et aux exigences spécifiques des clients ;
- L'innovation consiste en la mise au point de nouveaux matériaux, de nouveau design et de nouveaux procédés de fabrication ;
- La refonte et l'optimisation des produits permet d'améliorer la compétitivité et d'améliorer les indicateurs financiers du Groupe ;
- L'assistance technique au processus de fabrication permet d'améliorer la productivité et la qualité.

L'attention portée par le Groupe en matière de R&D a conduit à la création d'un laboratoire spécialisé dans les polymères de pointe à l'usine d'Oinofyta. Le laboratoire, effectue des tests chimiques spécialisés axés sur le contrôle de la qualité et l'analyse de l'isolation (XLPE) des câbles à haute et très haute tension (matières premières, processus de production et évaluation des matériaux produits), ainsi que d'autres polymères.

En outre, afin de faire face aux défis du marché, le segment des câbles a également été développé par le biais d'un investissement dans un nouveau laboratoire haute tension, un laboratoire spécifique au sens du nouveau règlement sur les produits de construction (CPR), ainsi que par le recrutement de nouvelles ressources humaines.

Le département R&D a pour objectif principal de soutenir la stratégie de croissance de la part de marché des entreprises de câblodistribution Cablel® en développant des produits fiables et à valeur ajoutée pour différentes applications telles que le pétrole et le gaz, les câbles AC/DC sous-marins pour les grandes profondeurs, les longues distances et les télécommunications / câbles de données. En conséquence, les entreprises de câbles Cablel® ont développé avec succès des produits tels que les câbles sous-marins à haute tension et très haute tension, les ombilicaux pour le pétrole et le gaz, les câbles terrestres à très haute tension et les conduites d'eau sous-marines. Il est prévu de continuer à diversifier le portefeuille de produits à haute valeur ajoutée avec des conduites de gaz sous-marines et des câbles sous-marins HT / THT CC.

La collaboration au niveau national et international avec des établissements d'enseignement prestigieux, des centres de recherche reconnus et des laboratoires de renommée internationale fait aussi partie des activités de R&D au quotidien. Le Groupe Cablel® Hellenic Cables s'assure d'être en mesure de profiter de toutes les op-





portunités de participer à des groupes de partage des connaissances. Un remarquable exemple en est la participation du Groupe au programme européen Tanocomp, un projet d'une durée de deux ans. Il s'agit d'un projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme pour l'éducation et la formation permanente mis en place par le biais d'une coentreprise avec les partenaires suivants :

- Steinbeis - Europa – Zentrum ;
- Aitiip Centro Tecnologico ;
- Marketmentor LTD ;
- Glonatech Global Nanotechnologies.

La participation à ce projet a permis d'améliorer les connaissances des cadres du Groupe en matière de nanotechnologies et de préparation de matériaux nano-synthétiques destinés à différentes applications tout en leur faisant découvrir les avantages de cette technologie.

Activités et initiatives en 2018

Au cours de 2018, les entreprises de câblodistribution Cablel® se sont vu confier plusieurs projets grâce à leur capacité à offrir des conceptions fiables avec des plans de qualification accomplis avec succès. Parmi les projets les plus remarquables figurent l'interconnexion sous-marine Rio-Antirio (400 kV), l'interconnexion sous-marine Crète - Péloponnèse (150 kV), les parcs Hollandse Kust Alpha & Beta et Seamade Wind. Ces

projets soulignent les capacités et la forte position des entreprises du Groupe dans les segments haute tension et très haute tension HT / THT. Les entreprises de câblodistribution Cablel® sont engagées dans des initiatives en cours pour développer des câbles d'alimentation en courant continu de niveau supérieur, composés de différents matériaux et présentant une perte de puissance réduite.

En 2018, dans le souci de se rapprocher de l'économie cyclique, toutes les entreprises ont pris des mesures en vue de l'exploitation et de l'utilisation de matériaux recyclés. Le remplacement des matières premières commerciales par des matières recyclées a permis de réaliser d'importantes économies.

Le programme d'excellence industrielle, qui est en cours de réalisation dans toutes les entreprises de câbles Cablel®, a permis au département de R&D d'optimiser le coût des câbles BT et MT, en particulier celui des éléments non conducteurs. Plusieurs conceptions ont été révisées, tout en maintenant les critères qualitatifs existants, afin de renforcer encore l'avantage concurrentiel de la société.

L'équipe de R&D a également veillé au respect des nouvelles réglementations et des exigences des clients. La certification des câbles BT dans le nouveau règlement CPR («Construction Products Regulation») s'est poursuivie, de même que l'acquisition d'autres

certificats afin de répondre aux demandes des nouveaux marchés et clients.

Sur le plan international, le département R&D du segment Câbles a participé à un consortium de solutions techniques proposant des produits innovants. En 2018, le comité Horizon 2020 a approuvé le projet de conception de câbles dynamiques pour les plates-formes d'éoliennes flottantes. Dans le même temps, le département R&D a réaffirmé sa présence lors de conférences internationales en abordant des solutions techniques innovantes d'un intérêt accru.

Dans le cadre de cet engagement, les entreprises forment et responsabilisent leurs employés, tout en reconnaissant que la qualité et l'expertise des ressources humaines contribuent essentiellement au succès de tout effort de recherche. Le département R&D du Groupe est composé d'un personnel scientifique hautement qualifié et spécialisé qui participe à des programmes d'éducation et de formation continue.

Les dépenses totales de recherche et développement pour 2018 pour le segment des câbles se sont élevées à 9 millions d'euros (2017 : 5 millions d'euros), dont 1,5 million d'euros (2017: 0,7 million d'euros) concernaient des activités de recherche fondamentale.

Clients et réseau de vente

Hellenic Cables vend ses produits sur le marché grec par l'intermédiaire de ses centres de distribution centraux à Athènes et à Thessalonique et de son agent en Crète, où elle dispose d'entrepôts bien organisés.

La Société participe directement à des appels d'offres organisés en Grèce (par exemple, l'opérateur de réseau de distribution d'électricité Hellenic SA, l'opérateur de transport d'électricité indépendant) et sur le plan international. Elle exporte ses produits directement et par l'intermédiaire d'agents.

Les clients comprennent E.ON, Vattenfall, Tennet, Energinet.dk, Enel, DEME, Tideway, SSE, Iberdrola, Nord-Ouest de l'électricité, Terna, DEWA, HEDNO SA, IPTO SA, EAC Chypre, Litgrid, Sonelgaz, Takreer, Huile moteur, Hellenic Pétrole, Carillion, Semco Maritime, Aktor, Metka, ABB, Schneider Electric, Landis + Gyr, Siemens, Hyundai, Sagem, Thales, Vivacom, Vodafone, Cyta, DNO, Cosmote, GO (Malte), Armentel, Santerne, Alstom Transports, Bombardier, Siemens, Network Rail (Royaume-Uni), OSE (Grèce), MAV (Hongrie), Chemins de fer bulgares, BKV (Hongrie), Attiko Metro (Grèce) et TE Connectivity (Belgique).

Grands contrats en cours

Projet Modular Offshore Grid (MOG) en Mer du Nord

En octobre 2017, Cablel® Hellenic Cables SA a signé un contrat d'un montant d'environ 70 millions d'euros



avec Dredging International NV, membre du groupe DEME, pour la fourniture de systèmes de câbles sous-marins HT. Ces systèmes de câbles seront utilisés pour l'interconnexion progressive de parcs éoliens situés dans la région belge de la Mer du Nord avec le réseau terrestre à haute tension de la région de Zeebrugge en Belgique.

Hellenic Cables a pour contrat la conception et la fabrication de câbles sous-marins, la fourniture d'accessoires de puissance, ainsi que l'installation et la réalisation de travaux de terminaison de câbles. Les câbles sous-marins comprennent trois câbles principaux de 220 kV, d'une longueur totale d'environ 90 km, avec trois câbles à 48 fibres optiques intégrés chacun.

L'exécution du projet a débuté en 2018, tandis que les travaux d'installation de Dredging International NV devraient commencer au deuxième trimestre de 2019. Les câbles sous-marins sont fabriqués dans l'usine Fulgor de Soussaki, à Corinthe.

Interconnexion de câbles sous-marins avec le réseau national d'Eubée

En juillet 2017, Fulgor a signé un contrat clé en main avec Enel Green Power Hellas, une filiale de la société énergétique italienne Enel, portant sur la fourniture et l'installation d'une interconnexion haute tension

électrique sous-marine afin de transporter l'électricité produite par le parc éolien de Kafireas au réseau national (sous-station de Pallini, Attique). Une fois achevé, le projet éolien de Kafireas aura une capacité installée totale de 154 MW et constituera le plus grand complexe éolien de Grèce.

Le contrat de Fulgor comprend la conception, la fabrication et l'installation du câble, la protection sous-marine, la fourniture d'accessoires de puissance, le raccordement lors de l'exécution de travaux de terminaison et de tests, pour l'interconnexion entre Karystos (Evia) et Ralna (Attica) via un réseau composite à câble tripolaire de 150 kV avec isolation en XLPE et avec un câble à 24 fibres optiques intégré.

Le câble d'interconnexion aura une longueur continue d'environ 45 km et sera installé à une profondeur maximale de 105 mètres. L'exécution du projet a débuté en 2017, tandis que les travaux d'installation devraient commencer au premier trimestre de 2019.

Deuxième phase de l'interconnexion des Cyclades en Grèce

En juillet 2018, Hellenic Cables et Fulgor ont été sélectionnés comme fournisseur par l'opérateur indépendant Hellenic Transmission (« IPTO SA ») pour un projet clé en main d'un montant d'environ 40 millions d'euros. Le contrat porte sur la fourniture de systèmes sous-marins HT (52 km de câbles sous-marins de 150 kV) pour relier les îles Paros - Naxos et Naxos-Mykonos dans la Mer Égée, en Grèce, avec le réseau terrestre IPTO sur le continent. L'exécution du projet a débuté en 2018.

L'interconnexion des Cyclades avec le Système de transport d'énergie électrique hellénique constitue un facteur clé pour l'autonomisation de l'économie des îles, contribuant à la protection de l'environnement par la réduction des émissions de CO2 et l'augmentation de la base d'énergie renouvelable, ainsi que par le blindage énergétique des Cyclades.

Mise à niveau de plusieurs lignes de transmission du réseau de Chypre

En octobre 2018, l'Autorité de l'Électricité de Chypre a attribué à Hellenic Cables un contrat clé en main de 10 millions d'euros pour la fourniture et l'installation de câbles terrestres HT (70 km de câbles à 132 kV) destinés à la modernisation de plusieurs lignes de transmission du réseau de Chypre. L'exécution a commencé en 2018.

Attributions récentes

En septembre 2018, TenneT NL a confié au consortium Van Oord-Hellenic Cables la tâche de fournir et d'installer des câbles maritimes et terrestres pour le projet Hollandse Kust (South) Alpha. Le consortium Van Oord-Hellenic Cables a également été sélectionné

pour la livraison et l'installation de câbles destinés au projet Hollandse Kust (South) Beta. Hellenic Cables a attribué pour environ 105 millions d'euros d'attributions aux projets Hollandse Kust (South) Alpha (Sud) débutant courant 2019. La connexion au réseau Alpha de Hollandse Kust (Sud) doit être prête d'ici 2021 et la connexion Beta d'ici 2022.

Au cours du même mois, l'IPTO a attribué à Fulgor un autre contrat d'environ 140 millions d'euros pour la fourniture et l'installation d'un des deux câbles sous-marins (135 km de câble sous-marin de 150kV) afin de relier l'île de Crète au réseau de transport d'électricité national du Péloponnèse et tous les câbles souterrains requis (87 km de câbles de 150 kV) pour connecter les deux câbles sous-marins au réseau national de transport d'électricité du côté du Péloponnèse (lot A). IPTO a également attribué à Hellenic Cables un contrat d'environ 41 millions d'euros pour la fourniture et l'installation des câbles souterrains (204 km de câbles 150Kv) nécessaires au raccordement des deux câbles sous-marins au réseau de transport d'électricité de la Crète à Chania (Lot C). Les deux projets seront prêts dans les 22 mois suivant la signature des contrats respectifs, à la fin de 2018. L'exécution de ces projets débutera en 2019.

En novembre 2018, l'IPTO a attribué à Hellenic Cables et à Fulgor un contrat d'une valeur d'environ 29 millions d'euros et à Hellenic Cables seule un autre, d'une valeur d'environ 18 millions d'euros pour la fourniture et l'installation de sous-marins (18 km de six câbles sous-marins mono conducteurs de 400 kV et de câbles sous-marins à fibres optiques) et de câbles terrestres (42 km de câbles terrestres de 400 kV) dans la zone de Rio - Antirrio pour l'extension du réseau de 400 kV vers le Péloponnèse, en Grèce.

En outre, l'attribution à Hellenic Cables couvre la conception et la fabrication des câbles terrestres de 400kV nécessaires à la réalisation de l'interconnexion - d'une longueur totale de 42 km - et leur installation le long de la voie terrestre à partir des points d'atterrissage des câbles sous-marins dans le Péloponnèse et la Grèce centrale.

Les câbles sous-marins seront fabriqués dans l'usine Fulgor de Soussaki, à Corinthe, tandis que les câbles terrestres seront fabriqués dans l'usine de Hellenic Cables, située à Thiva. Le délai d'exécution contractuel des deux projets est d'environ 10 mois à compter de la signature des contrats respectifs, c'est-à-dire en 2019.

Enfin, en novembre 2018, Seamade NV a attribué au consortium Tideway-Hellenic Cables un contrat clé en main d'une valeur totale d'environ 44 millions d'euros pour la fourniture et l'installation de câbles d'exportation sous-marins (30 km de câbles sous-marins à 220 kV) pour le raccordement du projet éolien offshore Seamade au réseau belge. L'exécution du projet débutera courant 2019.

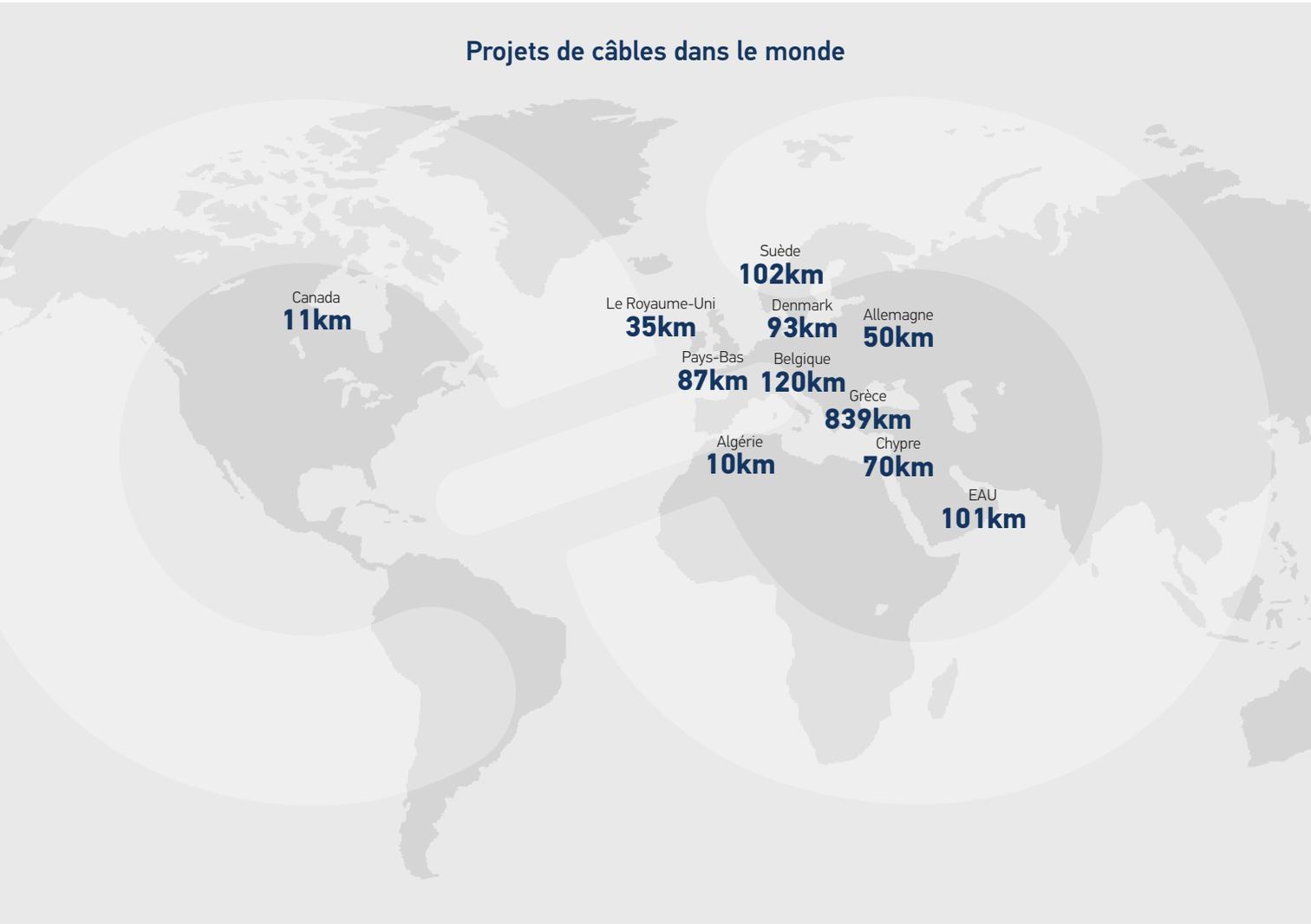


Projets achevés

Hellenic Cables Groupe a entrepris d'autres projets importants au cours des dernières années, tels que :

Client	Description	Année
IPTO S.A.	Câble terrestre de 41,1 km, 400 kV en Grèce	2011
Société Algérienne de Production de l'Electricité	Câble terrestre de 10 km, 220 kV en Algérie	2013
Dewa	Câble terrestre mono conducteur de 101 km aux EAU	2013
Newfoundland Power Inc.	11,3 km de câbles sous-marins 25kV au Canada (Projet clé en main)	2014
E.ON	Câble terrestre mono conducteur de 26 km et 132 kV en Allemagne	2015
Vattenfall	Câble terrestre mono conducteur de 85 km en 132 kV en Suède	2016
IPTO S.A.	Câbles sous-marins de 114 km, 150kV pour l'interconnexion des Cyclades (Projet Clé en main)	2014-2018
TERNA	Câbles sous-marins de 37,4 km, 150kV pour l'interconnexion du parc éolien de 73,2 MW sur l'île de Saint-Georges	2014-2016
TenneT (Allemagne)	Câbles sous-marins haute tension de 24 km, 155 kV pour la connexion de Borkum Riffgrund II et des parcs éoliens offshore Trianel Borkum Windpark dans la Mer du Nord	2016-2018
Energinet.dk	18 km de câbles sous-marins de 132kV et 150kV et 75 km de câble mono conducteur à 132 kV et 150 kV câbles souterrains pour la connexion des sous-stations «Teglstrupgård» au Danemark et «Laröd» en Suède et le remplacement de l'ancienne ligne aérienne entre les sous-stations « Ejby » et « Vejleå » au Danemark	2016-2018

Projets de câbles dans le monde



Stratégie d'entreprise

Les objectifs stratégiques qui guident les activités opérationnelles des sociétés du segment Câbles sont les suivants :

- capitaliser sur les investissements commerciaux en se concentrant sur des produits à valeur ajoutée tels que les câbles sous-marins à haute et très haute tension et les câbles souterrains à très haute tension ;
- promouvoir des activités dans des régions géographiques telles que l'Europe et les États-Unis. Ce sont des marchés qui investissent énormément dans le développement de réseaux électriques et de télécommunication et dans les projets d'énergies renouvelables ;
- augmenter le niveau des ventes directes aux opérateurs de réseau de transport (GRT) et aux gestionnaires de réseau de distribution («GRD») ;
- augmenter la productivité en rationalisant davantage la base de coûts, en appliquant une gestion des stocks plus stricte et en améliorant davantage les performances opérationnelles des unités de production ;
- améliorer davantage les liquidités grâce à une gestion prudente des éléments du fonds de roulement ; et
- conserver l'attention portée au capital humain et au développement durable de ses entreprises.

Performance financière 2018

Le chiffre d'affaires du segment Câbles a marqué une hausse de 16% par rapport à l'année dernière, passant à 489 millions d'euros en 2018, principalement due à la hausse du volume des ventes dans le secteur des produits de câbles.

Tout comme pour le domaine des projets, 2018 a été l'année de finalisation réussie de tâches importantes, telle que l'interconnexion des parcs éoliens Borkum Riffgrund 2 et Trianel (pour le compte de TenneT). En revanche, un certain nombre de projets haute tension attendus dans le premier semestre de 2018 ont été reportés ce qui eut pour effet que le site de Fulgor opère à moindre capacité durant 2018. Ceci eut un effet négatif sur les résultats de la totalité de l'exercice. Au cours du second semestre de 2018, cependant, un nombre important de projets ont été obtenus dans le segment des câbles sous-marins, permettant à Fulgor de revenir à une utilisation de capacité élevée en 2019. Ces attributions témoignent de la capacité de Hellenic Cables et de Fulgor à fournir des solutions rentables, fiables et innovantes qui répondent aux besoins changeants du secteur offshore et permettent aux entreprises de tirer parti des opportunités du marché.

Ainsi, le segment des câbles a connu une reprise après un premier semestre modéré, avec un EBITDA ajusté et

un bénéfice avant impôts pour le second semestre 2018 de 20,8 millions EUR (premier semestre 2018 : 14 millions d'euros) et 2,5 millions d'euros (S1 2018: -7 millions d'euros), respectivement. Au total, l'**EBITDA ajusté** a présenté une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente, s'élevant à 34,8 millions d'euros en 2018 et était associé à une rentabilité opérationnelle stable.

Le secteur des produits de câbles a réalisé des volumes de ventes de 6,3 % supérieur à ceux de 2017, ainsi qu'un mix de ventes amélioré. Les principaux moteurs de cette performance améliorée incluent :

- la performance améliorée par rapport aux attentes, sur le marché grec, en raison de la demande accrue des développeurs et du secteur du bâtiment ;
- la hausse modérée dans les marchés traditionnels (Allemagne et Europe Centrale) et la pénétration ultérieure sur de nouveaux marchés (pays nordiques et Moyen-Orient), et
- la demande solide en câbles de télécommunications et signalisation, en Europe et au Moyen-Orient. Au cours de 2018, le décalage des prix des métaux est resté négatif (-1,7 millions d'euros) mais amélioré par comparaison aux fortes pertes enregistrées en 2017 (-3,1 millions d'euros).

Le **résultat financier net** pour 2018 s'est élevé à 22,3 millions d'euros, alignés sur ceux de l'année précédente, tandis que la dépréciation et l'amortissement, pour 2018, se sont élevés à 14,5 millions d'euros.

La **perte avant impôt** pour 2018 se chiffre à 4,5 millions d'euros, par comparaison à la perte avant impôt de 5,3 millions d'euros en 2017. Enfin, le bénéfice net après impôt s'est élevé à 1,3 million d'euro contre des pertes après impôts de 4,8 millions d'euros en 2017.

Les **investissements** dans le segment des câbles, en 2018, se sont élevés à 44 millions d'euros, en très grande partie attribuables à l'expansion et à la mise à niveau de l'unité des projets sous-marins du site de Fulgor afin de lui permettre de satisfaire aux niveaux de demande future attendus et d'améliorer la productivité des sites de Hellenic Cables et Icme Ecab.

La **dette nette** a présenté une hausse de 36 millions d'euros, s'élevant à 291 millions d'euros au 31 décembre 2018, principalement en raison du plan d'investissement susmentionné.

Au cours de 2018, un reprofilage majeur de dette (87,9 millions d'euros) a été réalisé et a permis d'obtenir :

- l'extension de 5 ans de l'emprunt obligataire consorsial perçu en 2013, pour un solde de 55,1 millions d'euros ;

- un nouvel emprunt obligataire de 25 millions d'euros sur 7 ans accordé par une banque grecque majeure, et
- un nouveau prêt bancaire garanti de 5 ans, pour la somme de 7,8 millions d'euros, accordé par une banque roumaine majeure à Icme Ecab.

Ce reprofilage implique des conditions de prix améliorées pour toutes les facilités susmentionnées et devrait bénéficier à la liquidité et la rentabilité futures du segment.

Étant donné les prévisions fondées concernant de nouveaux projets, le carnet de commandes remarquable de 2018 et le potentiel de croissance du secteur des câbles offshore, la perspective pour les affaires est positive. Le retour de Fulgor à la pleine capacité d'exploitation en 2019 devrait entraîner la rentabilité du segment pour l'année à venir. Alors que l'exécution de commandes de câble de haute et très haute tension assurées au cours de 2018 est lancée, le site de Thiva devrait également opérer à des niveaux de haute capacité en 2019. Par conséquent, pour 2019, l'accent sera donc mis sur la bonne exécution des projets existants.

Le résumé du compte de résultat consolidé du **segment Câbles** est le suivant :

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros

	2018	2017
Chiffre d'affaires	488.655	422.371
Marge brute	38.467	31.881
Marge brute (%)	7,9%	7,5%
a-EBITDA	34.804	33.195
a-EBITDA (%)	7,1%	7,9%
EBITDA	31.481	29.456
EBITDA (%)	6,4%	7,0%
a-EBIT	21.131	20.424
a-EBIT (%)	4,3%	4,8%
EBIT	17.808	16.684
EBIT (%)	3,6%	4,0%
Charges financières nettes	(22.285)	(22.045)
Bénéfice / (Perte) avant impôt	(4.477)	(5.361)
Marge nette avant impôt (%)	-0,9%	-1,3%
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	1.316	(4.839)
Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société	1.290	(4.825)

Source : Compte de résultat consolidé et AMP (Autres mesures de la performance)

Tous les pourcentages se rapportent au chiffre d'affaires



De plus amples informations sont disponibles sur le site Web de Hellenic Cables Cablel® :

www.cablel.com

IV. Événements subséquents

Le 21 février 2019, le Département du Commerce des États-Unis (le "DoC") a annoncé ses décisions finales positives dans les enquêtes antidumping lancées début 2018 sur les importations de tubes soudés de grand diamètre en provenance du Canada, de Grèce, de Corée et de Turquie. Des actions similaires concernant les importations en provenance de Chine et d'Inde ont été annoncées en décembre 2018. Lors de l'enquête menée en Grèce, le DoC a infligé un taux de droit antidumping de 9,96 % à Corinth Pipeworks S.A.

Le 16 avril 2019, la Commission du Commerce International (ITC) des États-Unis a rédigé et déposé ses conclusions fixant le dommage subi dans le cadre des enquêtes antidumping et antisubventions concernant les tubes soudés de grand diamètre du Canada, de Grèce, de Corée et de Turquie. En ce qui concerne la Grèce, l'ITC a déterminé que le secteur industriel américain est menacé d'un préjudice important en raison d'importations d'APD de Grèce à des prix inférieurs à leur juste valeur. Par contre, elle a statué que les importations de tubes structuraux LDW en provenance de Grèce ne causent pas et ne constituent pas une menace de causer un préjudice important à l'industrie américaine.

A la suite des décisions positives de l'ITC susmentionnées, le DoC rendra une ordonnance instituant un droit antidumping sur les importations futures de tubes d'acier LDW en provenance de Grèce à un taux corrigé de 10,26 %. En revanche, les tubes de structure en provenance de Grèce ne seront pas couverts par une telle ordonnance instituant un droit antidumping.

Il est à noter que les importations d'APD en provenance de Grèce, qui ont été introduites avant la date de publication de l'ordonnance de dumping du DoC, ne feront pas l'objet de droits antidumping évalués - par conséquent, les droits antidumping perçus préalablement seront restitués et, par la suite, remboursés aux clients finaux.

V. Risques et incertitudes

Le Conseil d'administration de Cenergy Holdings est chargé d'évaluer le profil de risque des filiales de la Société. Cenergy étant une société à portefeuille et ne gérant pas elle-même d'opérations de production, de clients, de fournisseurs ou de personnel (outre les employés affectés à des tâches administratives), les risques qui l'affectent sont imputables à ses filiales et à leurs activités, fournisseurs, clients et personnel. Chaque filiale de Cenergy Holdings est donc responsable de l'identification, de la mesure, de l'analyse, de la réponse (atténuation), et du suivi de ses propres risques.

Néanmoins, il existe un ensemble de directives communes définissant un cadre global de gestion des risques à l'échelle du Groupe dans toutes les filiales de Cenergy Holdings: elles énoncent des principes permettant de gérer efficacement les risques dans toutes les filiales. En outre, ce cadre global fournit des directives sur la meilleure façon

de gérer les risques et facilite la communication sur les questions de gestion des risques.

De son côté, la Direction de Cenergy Holdings, en consultation avec le Conseil d'administration, est chargée d'explorer les opportunités commerciales, tout en prenant en considération les risques et leurs mécanismes de contrôle, avec l'aide d'un service d'audit interne indépendant. L'objectif de cette évaluation est de déterminer si les filiales ont géré les risques de manière proactive et dynamique afin de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

Le processus de gestion des risques dans les filiales de Cenergy comprend les étapes suivantes:

- Identifier les principaux risques et mesurer leur impact potentiel et leur probabilité. Cela se fait au niveau de la filiale car tous les risques financiers, opérationnels, de conformité et stratégiques sont liés aux opérations de chaque filiale.
- Gérer ces risques en prenant en compte les contrôles existants, en sélectionnant et en hiérarchisant les risques majeurs et en mettant en œuvre les actions correctrices appropriées. Cette étape est effectuée au niveau de chaque filiale, conformément aux principes généraux énoncés dans le cadre de la gestion globale des risques.
- Contrôler et surveiller l'environnement interne et externe pour détecter d'éventuelles modifications des risques, en assurant l'efficacité des réactions aux risques. Chaque filiale surveille ses risques et ses réactions, en utilisant les directives communes de gestion du risque de l'entreprise mais également des procédures, systèmes et mécanismes distincts mis en place par la Direction de chaque filiale.
- Enfin, les filiales présentent à la fois en interne et au niveau de Cenergy Holdings une analyse consolidée de leurs risques, intégrée à une analyse de leurs performances financières. Par conséquent, la Direction de Cenergy Holdings détermine son rapport risque/rendement global et présente les résultats au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Le Comité d'audit d'informe de l'efficacité des contrôles internes des filiales et examine les aspects spécifiques des contrôles et des réponses aux risques.

Principaux risques

Les risques sont classés en deux grandes familles, les risques **financiers** et les risques opérationnels. La première inclut différents types de risque de marché affectant l'activité de chaque filiale (principalement les risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières), ainsi que le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La famille des risques **opérationnels**, au sens large, comprend l'ensemble des risques qui ne sont pas liés au bilan, et se décompose en sous-catégories, afin de mieux comprendre ceux-ci et de réagir à la survenance de ceux-ci :

- Les risques opérationnels et technologiques sont définis comme le risque de perte résultant de processus, personnes et systèmes inadéquats ou défectueux ou d'événements externes. Les risques opérationnels comprennent tous les risques liés aux activités quotidiennes, tels que la santé

et la sécurité, les problèmes environnementaux, le risque juridique (en tant que processus), mais non les risques stratégiques ou liés à la réputation.

- B. Les risques liés à la conformité et à la réputation comprennent les éventuels impacts négatifs (économiques - amendes, pénalités, etc., et autres - exclusion des marchés, etc.) du non-respect des réglementations et des normes en vigueur. Les impacts potentiels sur l'image de marque de la filiale (et de Cenergy Holdings)⁽²⁾ et sur la réputation du business⁽³⁾ ainsi que le risque comptable sont également inclus.
- C. Les risques stratégiques comprennent les risques liés à l'environnement commercial plus large (par exemple, l'environnement macroéconomique, la situation du segment, etc.), le marché et la concurrence, ainsi que la prise de décision à moyen et à long terme susceptible d'avoir une incidence sur la continuité des activités et la rentabilité.

Une brève description de la manière dont les filiales de Cenergy Holdings identifient, mesurent, réagissent, contrôlent et surveillent les risques, les plus importants.

Risques financiers

Risque de taux d'intérêt

Des fluctuations importantes des taux d'intérêt peuvent exposer les filiales à une hausse des coûts d'emprunt, une diminution des rendements des investissements ou une baisse de la valeur des actifs. En règle générale, les entités ne prennent pas de position spéculative sur les taux d'intérêt, elles cherchent toujours à suivre des stratégies d'immunisation naturelles, c'est-à-dire à faire correspondre les durées des actifs et des passifs et à s'éloigner des fluctuations liées à la juste valeur. D'autre part, compte tenu du contexte actuel de faibles taux d'intérêt, chaque entité tente, dans la mesure du possible, de sécuriser des lignes de financement à taux fixe (et à faible taux) pour éviter les variations de flux de trésorerie et faciliter la budgétisation des immobilisations.

En cas de nécessité, les filiales utilisent des instruments dérivés pour couvrir tout risque de taux d'intérêt résiduel; des règles et limites strictes, internes à chaque entité, régissent l'utilisation de tels instruments.

Le profil de taux d'intérêt de Cenergy Holdings, sur une base consolidée, au 31 décembre 2018, est composé de 35,4 millions d'euros d'instruments financiers à taux fixe et de 503 millions d'euros d'instruments à taux variable. En outre, une modification des taux d'intérêt de 25 points de base aurait un effet positif ou négatif de 1,2 million d'euros après impôts sur le compte de résultat consolidé de 2018.

Risque de change

Cenergy Holdings détient des participations dans un grand nombre de sociétés ayant des projets de production et des relations commerciales à travers le monde. En tant que

tels, elles sont exposées à des pertes financières (transaction), comptables (conversion) et économiques dues à la volatilité des cours de change.

Les entreprises gèrent ce risque de manière prudente, en mettant en oeuvre autant que possible des couvertures naturelles (par exemple, en faisant correspondre les devises aux achats et ventes prévus, ainsi qu'aux créances et aux passifs) et en utilisant des produits de couverture standard, tels que des contrats à terme, si nécessaire.

Risque lié aux commodités

La plupart des entités de Cenergy Holdings sont des sociétés industrielles utilisant des matières premières ferreuses et non ferreuses comme intrants. Les fluctuations des prix des produits de base (les métaux et en particulier le cuivre, le zinc et l'aluminium) peuvent donc les exposer à des marges inférieures ou à des pertes d'exploitation.

Les contrats à terme négociés au London Metal Exchange (LME) offrent le choix évident en matière de couverture pour les sociétés actives dans ces métaux: premièrement, toutes les filiales de Cenergy Holdings enregistrent des positions sur les métaux résultant de la fixation des prix du LME pour les achats et les ventes. Ils surveillent le risque de prix des métaux et font correspondre les achats aux ventes. L'exposition nette résultante est couverte par l'intermédiaire de contrats LME. En conséquence, les marges commerciales des filiales des sociétés sont à l'abri des fluctuations de prix du LME.

Risque de liquidité

Pour les sociétés industrielles, telles que celles constituant la plus grande partie du portefeuille de détention de Cenergy, le risque de liquidité fait référence au risque de fonds insuffisants d'une entreprise pour faire face à ses engagements financiers dans les meilleurs délais. Ses deux éléments clés sont le risque de trésorerie à court terme et le risque de financement à long terme. Ces derniers incluent le risque que des prêts ne soient pas disponibles lorsque l'entreprise en a besoin ou que ces fonds ne soient pas disponibles pour la durée requise ou à un coût acceptable.

Ce risque peut provenir des fluctuations saisonnières, des perturbations des activités, des dépenses en immobilisations imprévues, d'une augmentation des coûts opérationnels, d'un marché de financement étroit et d'autres facteurs de gestion inadéquate de la trésorerie. Les filiales de Cenergy Holdings surveillent en permanence les besoins de trésorerie et établissent tous les trimestres des rapports de prévisions continues mensuelles afin de disposer de suffisamment de liquidités pour répondre à ses besoins opérationnels. Au moyen de rapports financiers mensuels, elles suivent de près les indicateurs de flux de trésorerie opérationnels, les ratios de liquidité et de levier et évaluent en

2. L'ensemble des perceptions sur la société par les différentes parties prenantes avec lesquelles elle interagit, à la fois internes et externes.

3. Le risque qui concerne le reflet économique et financier correct et réel de la réalité de l'entreprise ainsi que le respect de toutes les réglementations en vigueur (IFRS, etc.).

permanence les financements disponibles, sur les marchés locaux et internationaux.

Enfin, les entreprises atténuent le risque de liquidité en appliquant une gestion prudente de la trésorerie, notamment en optimisant leur fonds de roulement et en maintenant des facilités de financement non utilisées et engagées auprès d'un nombre diversifié d'institutions financières. Celles-ci permettent à leur entreprise de répondre facilement à ses futurs besoins ou imprévus.

L'environnement macroéconomique et financier en Grèce, où se trouvent la plupart des filiales de Cenergy Holdings, montre des signes d'amélioration, même si des incertitudes subsistent. Le 20 août, 2018, la Grèce est sortie officiellement du troisième programme de sauvetage, qui a débuté en 2015. En outre, en 2018, Standard & Poor's a relevé la Grèce d'un cran, passant de «B» à «B+», en raison de la réduction des risques liés au service de la dette.

Les contrôles de capitaux en vigueur en Grèce depuis juin 2015 ont été encore assouplis, mais restent en place. Néanmoins, ils n'ont pas empêché les sociétés de Cenergy Holdings de poursuivre leurs activités comme auparavant et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles n'ont pas été perturbés.

De plus, la forte clientèle des filiales de Cenergy Holdings en dehors de Grèce (84 % du chiffre d'affaires), ainsi que leurs installations bien établies à l'étranger, minimisent le risque de liquidité pouvant découler de l'incertitude de la conjoncture économique en Grèce.

La dette totale de Cenergy Holdings s'élève à 538 millions d'euros. Compte tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 65 millions d'euros, l'endettement financier net s'élève à 473 millions d'euros, dont 33 % à long terme et le reste à court terme. Les prêts et emprunts sont détenus auprès de banques et d'institutions financières, notés de A à B - sur la base des notations de Standard & Poor's. Environ 88 % de ces prêts et emprunts sont détenus par des banques grecques.

En 2018, un montant total de 118,7 millions d'euros a été rééchelonné. Pour plus d'informations, se reporter à la Note 26 des états financiers consolidés 2018.

Les crédits à long terme ont une maturité moyenne de six ans. Les crédits à court terme sont essentiellement des crédits renouvelables qui sont revus annuellement à des moments variés en cours d'exercice et, dans ces limites des crédits revolving, des prêts à court terme de différentes maturités sont accordés qui lorsqu'ils arrivent à maturité sont renouvelés automatiquement au besoin. Il y a suffisamment de limites de crédit existantes pour faire face aux besoins de fonds de roulement et refinancer les prêts à court terme.

Le risque de crédit

La vente à un grand nombre de clients couvrant de vastes régions géographiques et de nombreux secteurs à travers le monde crée inévitablement un risque de crédit

important pour les filiales de Cenergy Holdings, leurs clients pouvant manquer à leurs obligations. Ce risque de crédit peut être accentué si une partie importante des activités est concentrée sur un domaine ou un secteur spécifique ou sur un petit nombre de clients.

Ce risque est grandement atténué en (a) évitant la concentration de créances (par exemple, aucun client ne peut représenter plus de 10 % du chiffre d'affaires de la société), (b) exécutant des contrôles de solvabilité robustes pour les clients par l'intermédiaire d'agences de notation, (c) fixant les conditions de paiement et les limites de crédit pertinentes, (d) exigeant autant que possible une garantie réelle ou autre (par exemple, des lettres de garantie) pour les créances, et enfin, (e) ayant largement recours à l'assurance-crédit.

Risques opérationnels

Opérations et technologie

Risque d'efficacité des canaux de distribution

Des canaux de distribution peu performants ou mal positionnés peuvent menacer la capacité des filiales de Cenergy Holding d'accéder de manière efficace et efficiente aux clients actuels et potentiels ainsi qu'aux utilisateurs finaux.

Les filiales gèrent le risque lié à l'efficacité des canaux de distribution par l'intermédiaire de responsables commerciaux par projet / marché. Les revues budgétaires périodiques sont les principaux outils utilisés pour la mise en place et le suivi des objectifs des canaux de distribution.

Risque d'approvisionnement / de sourcing

Des sources limitées d'énergie, de métaux et d'autres produits clés, de matières premières et de composants peuvent menacer la capacité des filiales de Cenergy Holdings de produire des produits de qualité à des prix compétitifs dans des délais raisonnables. Par conséquent, toutes les entreprises cherchent en permanence à minimiser la probabilité qu'un tel risque se produise. Les mesures pertinentes comprennent le maintien d'une base de fournisseurs large et diversifiée (en particulier dans différentes régions géographiques, dans la mesure du possible), l'existence de listes de matériaux de remplacement, l'établissement d'accords de niveau de service avec des fournisseurs clés et la réduction de l'exposition au marché au comptant via des contrats à long terme.

Risque d'interruption des opérations

L'indisponibilité inattendue des matières premières, de la main-d'œuvre qualifiée, des systèmes d'information ou d'autres ressources, ainsi que le risque de pannes d'équipement peuvent menacer la capacité des filiales de poursuivre leurs activités. C'est un élément central de la production industrielle, toutes les filiales entretiennent minutieusement les équipements par le biais de services de maintenance spécialisés pour chaque usine suivant un calendrier de maintenance bien planifié. Les équipements de l'usine et les lignes de production sont également mis à niveau systématiquement pour intégrer les nouvelles technologies et réduire les risques d'obsolescence. Toutes les



pièces de rechange et tous les consommables sont évalués en fonction de leur criticité et les niveaux des stocks de sécurité sont surveillés. Certaines des usines, installations et lignes de production sont interchangeable et ont été cartographiées pour assurer le transfert et la poursuite de la production en cas de besoin.

Ce risque est grandement atténué par les entreprises utilisant des polices d'assurance contre l'interruption d'activité.

Risque de défaillance du produit

Des produits défectueux ou non performants peuvent exposer les filiales de Cenergy Holdings aux plaintes des clients, aux demandes de garantie, aux réparations sur site, aux retours, aux plaintes en responsabilité du produit, aux litiges et aux pertes de revenus, de parts de marché et de réputation de l'entreprise.

Afin de réduire de manière proactive le risque résultant de défauts réels ou allégués de ses produits, les sociétés ont mis en place des systèmes rigoureux de gestion de la qualité dans leurs usines, en appliquant des procédures fixes et formalisées de contrôle de la qualité, tout en maintenant une couverture d'assurance appropriée contre de telles réclamations. Les procédures de contrôle de la qualité comprennent des tests d'échantillons par lot de production ou au niveau de l'article à des phases spécifiques de la production, la mise en place d'équipements de contrôle aux phases de production définies, ainsi que des lignes de production et des postes de travail permettant de détecter les défauts et favorisant la mise en œuvre de systèmes de traçabilité de bout en bout, etc. En outre, les entreprises ont appliqué des polices d'assurance responsabilité de produit.

Risque lié aux technologies de l'information

Le risque informatique est généralement défini comme la probabilité d'occurrence d'une menace particulière (déclenchée accidentellement ou en exploitant intentionnellement une vulnérabilité) et l'impact résultant d'une telle occurrence.

La plupart des filiales de Cenergy Holdings sont à forte intensité de capital et se reposent largement sur les systèmes informatiques pour guider et optimiser leur production. Les systèmes informatiques encourrent un certain nombre de risques qui apparaissent naturellement dans l'environnement de production et dans l'environnement commercial en général, pouvant entraîner des pertes ou une responsabilité juridique. Ces risques peuvent concerner des perturbations informatiques dues à des pannes d'équipement informatique, des catastrophes, des erreurs humaines ainsi qu'une utilisation non autorisée, une divulgation, une modification, une destruction d'informations, etc.

La nécessité d'identifier correctement les lacunes pouvant entraîner des risques, d'évaluer la maturité des contrôles existants et d'identifier les mesures d'atténuation des risques est un processus permanent qui doit prendre en compte le paysage en constante évolution des menaces, des contrôles et de la réglementation. L'identification et l'application continues de contrôles appropriés et

proportionnés qui limitent l'exposition aux menaces susmentionnées sont essentielles à l'intégrité des systèmes informatiques de toutes les entreprises, ainsi qu'aux exigences légales.

Cenergy Holdings et toutes ses filiales ont pris l'initiative de procéder à de telles analyses des lacunes par rapport aux risques liés à la sécurité informatique et des informations, afin de se conformer au règlement général de l'UE 2016/679 sur la protection des données, tout en profitant également de cette occasion pour évaluer et améliorer sa position globale en matière de risque informatique, au-delà des exigences dudit règlement.

Outre le respect des normes du segment en matière de protection des données et des systèmes, les entreprises font appel à Teka Systems, une filiale de Cenergy Holdings (succursale de Viohalco) spécialisée dans la mise en œuvre, la personnalisation et le support des systèmes d'information. Teka est le centre de compétence officiel de Viohalco et propose, le cas échéant, des applications sur mesure et un support logiciel aux filiales industrielles de Cenergy Holdings.

Risques de conformité et de réputation

Risque de réglementation financière

Cenergy Holdings a mis en place les structures et procédures nécessaires pour garantir le respect permanent des obligations découlant de la cotation en bourse, notamment par l'adoption de sa charte de gouvernance d'entreprise, qui couvre des questions telles que la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, les principes de bonne gouvernance, les opérations d'initiés et les conflits d'intérêts.

Le risque de conformité

Les lois et réglementations s'appliquent à de nombreux aspects de l'activité des filiales, y compris, sans se limiter à, les réglementations du travail, les réglementations en matière de santé, de sécurité et de gestion environnementale, les permis de construire et d'exploiter.

Cenergy Holdings impose à toutes les entreprises de son portefeuille de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements, que ce soit au niveau local, européen ou international, en matière de santé et de sécurité dans les usines de production, de droits du travail et des droits de l'homme, de protection de l'environnement, de corruption, de subornation et de fraude financière. En tant que société de portefeuille, Cenergy Holdings demande à ses filiales de développer leurs propres politiques pour toutes ces questions et ces dernières sont exclusivement responsables du respect de ces politiques.

Des détails supplémentaires sont donnés dans la section sur les informations non financières (pp. 62-75).

Risques stratégiques

Risque lié au pays

Des actions politiques défavorables peuvent menacer les ressources et les flux de trésorerie futurs des filiales dans un pays dans lequel chaque filiale a investi, dépend d'un volume important d'activités ou a conclu un contrat

important avec une contrepartie soumise à la législation de ce pays.

Les filiales traitent ce risque exogène notamment en différenciant leurs fabrications et leurs marchés. Les filiales de Cenergy Holdings ont actuellement des sites de fabrication dans 3 pays (Grèce, Roumanie et Bulgarie) et leurs produits ont été distribués dans plus de 50 pays dans le monde en 2018.

En outre, la disponibilité et les prix des matières premières de base indispensables au processus de production, tels que le cuivre, l'aluminium et l'acier, dépendent et sont déterminés par les marchés internationaux et ne sont donc pas affectés par l'évolution de la situation en Grèce ou dans un autre pays. De plus, prenant en compte que :

- les activités des filiales sont fortement orientées export (84 % du chiffre d'affaires 2018 provenant de marchés autres que la Grèce),
- la situation financière du groupe, et
- la capacité de production des usines et le solide carnet de commandes pour la période à venir, les flux de trésorerie sont clairement suffisants pour couvrir les importations de matériaux nécessaires à la production.

Les filiales de Cenergy Holdings suivent de près et de manière continue les développements qui interviennent dans l'environnement tant international que domestique et adaptent en temps requis leur stratégie d'affaires et leur politique de gestion de risque pour minimiser l'impact que les conditions macroéconomiques pourraient avoir sur leurs activités industrielles.

Cela inclut, par exemple, l'incertitude entourant les effets de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit), y compris les modifications apportées au cadre juridique et réglementaire applicable au Royaume-Uni et à ses relations avec l'Union Européenne, ainsi que les nouvelles modifications et celles proposées affectant les lois fiscales et la politique commerciale aux États-Unis.

En ce qui concerne les implications potentielles du Brexit, Cenergy Holdings suit de près les développements correspondants et prend des mesures pour atténuer toute perturbation. L'absence de progrès dans les négociations sur le Brexit soulève le risque d'une sortie perturbatrice avec des conséquences possibles, notamment l'imposition d'obstacles potentiels au commerce et de droits de douane. Cenergy Holdings ne s'attend donc pas à ce que sa situation financière soit considérablement affectée à cause du Brexit. Les exportations vers le Royaume-Uni ont représenté environ 10 % du total des revenus en 2018, tandis que la plupart des concurrents directs dans les segments des câbles et des tuyaux en acier opèrent dans la zone euro. Ainsi, il est probable qu'ils réagiront en conséquence aux fluctuations des devises. En résumé, d'après l'analyse effectuée à ce jour, le Brexit ne devrait pas avoir d'effet défavorable important sur les activités de Cenergy Holdings.

S'agissant des droits imposés sur les importations de produits sidérurgiques aux États-Unis, la direction du groupe

et Corinth Pipeworks suivent de près l'évolution de la situation et informent régulièrement la communauté des investisseurs par des communiqués de presse, chaque fois qu'une telle communication est jugée nécessaire. En outre, il convient de noter que la production locale de tubes d'acier du type exporté vers le marché américain n'est ni suffisante en quantité ni de qualité similaire. Cela limite les effets négatifs que l'imposition de droits de douane peut entraîner. Corinth Pipeworks prévoit de rester compétitif par rapport aux producteurs locaux et aux autres importateurs de conduites de gros diamètre, grâce à la forte demande aux États-Unis (augmentation du nombre de nouveaux projets de pipeline), aux droits imposés sur ses concurrents et à la haute qualité des produits et services offerts à ses clients américains.

Enfin, l'environnement macroéconomique et financier en Grèce, où se trouvent la plupart des filiales de Cenergy Holdings, montre des signes évidents d'amélioration. En 2018, la Grèce a officiellement quitté le troisième programme de sauvetage lancé en 2015 et sa cote de crédit a été améliorée par Standard & Poor's au cours du premier semestre 2018 (de «B» à «B+»). Néanmoins, la direction évalue en permanence tout nouveau développement de l'économie grecque et ses éventuelles implications sur les activités des filiales afin de s'assurer que toutes les mesures et actions nécessaires et efficaces soient prises à temps afin de minimiser tout impact.

Risque lié à l'industrie

Les changements d'opportunités et de menaces, les capacités des concurrents et d'autres conditions affectant les industries des filiales peuvent menacer l'attractivité ou la viabilité à long terme de ces industries. Le risque sectoriel des filiales lié au secteur spécifique dans lequel elles opèrent est principalement lié à la cyclicité de la demande et au taux de substitution de certains produits de ses filiales.

Les entreprises gèrent le premier en élargissant leurs exportations vers les marchés mondiaux, afin de différencier l'exposition cyclique d'une zone géographique à l'autre. Le risque de substitution est traité par la différenciation de leur gamme de produits, par exemple en transférant une partie de la production vers des produits où le taux de substitution est inférieur.

Risque lié à la concurrence

Les actions des concurrents ou des nouveaux entrants sur le marché peuvent mettre à mal l'avantage concurrentiel des filiales, voir menacer leur survie à long terme. Par conséquent, les questions de stratégie liées à la concurrence sont élaborées dans le cadre du processus budgétaire annuel et du plan pour les marchés stratégiques par chaque filiale.

L'exposition au risque concurrentiel est capturée au moyen d'un examen quotidien de l'information sur le marché. Les mesures d'atténuation pertinentes comprennent un engagement ferme en faveur de la qualité tout au long de la phase de production, une politique de prix compétitive pour les produits de base et un ciblage sur les produits à forte marge.

Risque lié aux innovations technologiques

Dans un monde où la technologie évolue rapidement, les sociétés du portefeuille de participations de Cenergy Holdings risquent de ne pas suivre efficacement la vague technologique ou d'investir dans l'infrastructure informatique nécessaire pour répondre efficacement aux besoins actuels et futurs de l'entreprise. Cela pourrait sérieusement affecter les ventes, les coûts et les revenus.

D'autre part, les entreprises peuvent ne pas tirer parti des avancées technologiques de leur modèle commercial pour obtenir ou conserver un avantage concurrentiel, ou être exposées aux actions de concurrents ou de substituts qui exploitent la technologie pour atteindre des performances supérieures en termes de qualité, de coût et / ou de temps dans leurs produits, services et processus.

Ce risque stratégique est principalement géré par les filiales de Cenergy via la conclusion d'accords d'assistance technique et de transfert de connaissances avec des leaders mondiaux dans divers secteurs d'activité des filiales. Toutes les entreprises investissent fortement dans la recherche et le développement (R & D) et coopèrent avec des organismes scientifiques et des centres de recherche internationaux de premier plan. Cette focalisation sur la technologie et l'innovation est en outre démontrée par les départements de R & D consacrés à cela dans plusieurs filiales de Cenergy Holdings.

Information non financière

Cette information non financière répond aux exigences du Code belge des sociétés (119 § 2), tel que modifié par la loi belge du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations sur la diversité par certaines grandes sociétés et groupes [qui transpose en droit belge la directive européenne 2014/95/UE "Publication d'informations non financières et d'informations sur la diversité"].

Cenergy Holdings (la **Société**, la **Holding**) est une société holding belge cotée en bourse avec des participations dans des sociétés de transformation des métaux dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications en Europe. Cette information non financière s'appuie sur les lignes directrices de la GRI en matière de reporting sur le développement durable et comprend des informations non financières de Cenergy Holdings, en particulier sur les filiales opérationnelles concernées (segments Cablel® Hellenic Cables Group et Corinth Pipeworks Group), qui présentent leur modèle économique, leurs principales politiques, leurs principaux risques et résultats (voir section "Performance non financière des filiales opérationnelles - segments opérationnels").

Cenergy Holdings

Modèle d'entreprise

La Société investit dans une perspective à long terme, notamment dans des participations significatives (avec ou sans contrôle). Elle investit sans politique définie d'investissement ou de désinvestissement et n'est liée par aucun objectif ni critère spécifique en ce qui concerne les

caractéristiques géographiques et industrielles de ses investissements, sa durée de conservation et la réalisation des objectifs. La Société génère des rendements qui peuvent être variables, réinvestis ou distribués aux actionnaires à la discrétion absolue de la Société (sous réserve du vote des actionnaires sur la distribution des dividendes). La Société est un actionnaire actif, combinant son approche entrepreneuriale avec une solide discipline financière. Elle finance le développement de ses filiales, améliore leur compétitivité et leur rentabilité, et entretient un dialogue permanent avec les dirigeants des filiales dans lesquelles elle investit. Le tout en respectant pleinement leur autonomie de fonctionnement.

Les résultats les plus significatifs des activités de Cenergy Holdings sont liés à ses employés. Pour décrire ces résultats, des indicateurs de performance clés non financiers spécifiques ont été identifiés et sont présentés ci-dessous. En ce qui concerne la gestion environnementale, Cenergy Holdings s'engage à respecter et à protéger l'environnement. Toutefois, vu la nature de ses activités industrielles, l'impact du système de détention des participations par la holding est négligeable pour comprendre le développement de l'entreprise, ses performances, sa position et l'impact environnemental de ses activités. Ce sujet, ainsi que le reste des questions de développement durable, sont traités en détail dans les principaux secteurs opérationnels : câbles et tuyaux d'acier.

Valeurs fondamentales

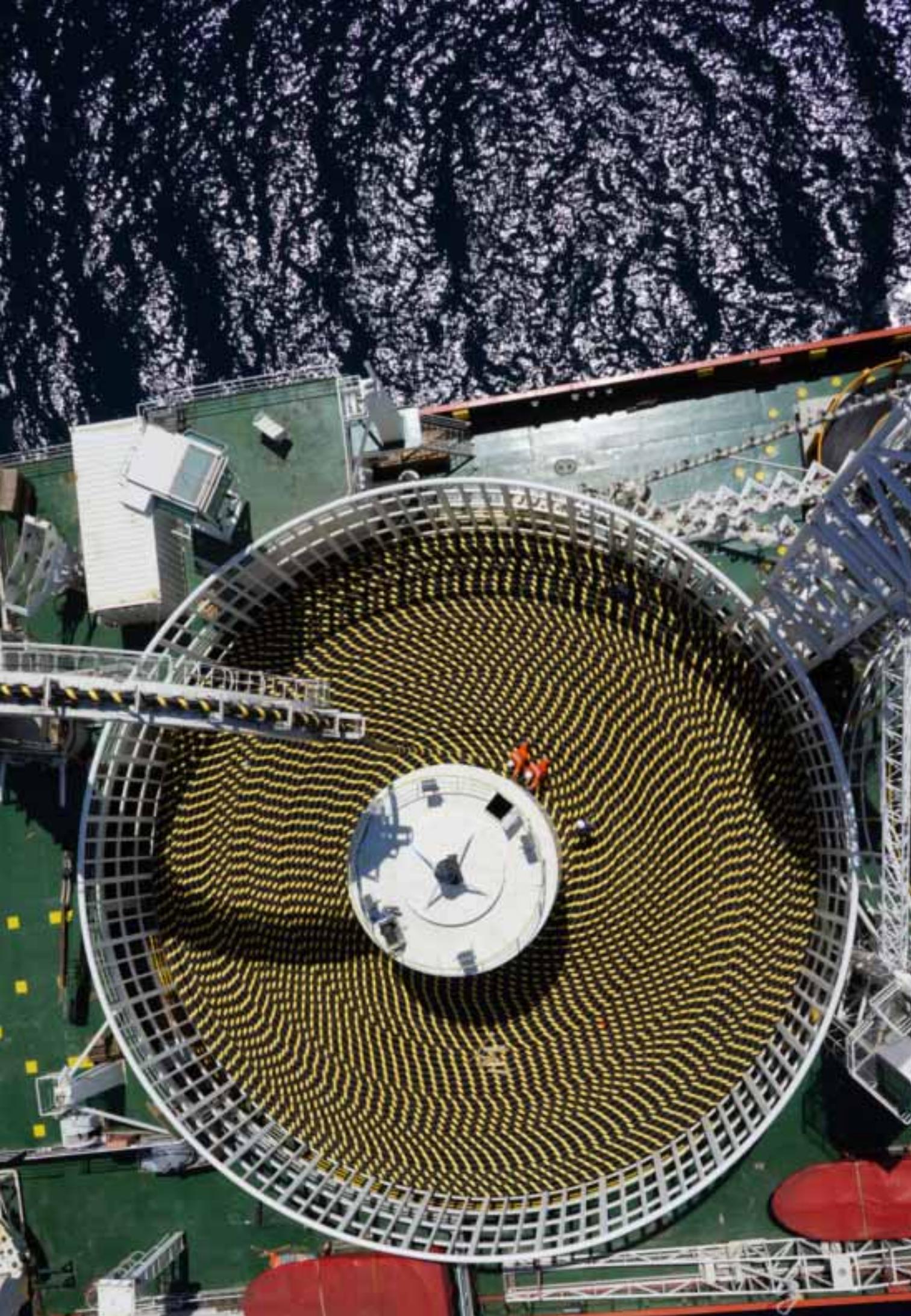
Cenergy Holdings est une société à portefeuille cotée, à la structure agile, qui investit à long terme dans des sociétés actives en l'Europe du Sud-Est dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications. Cenergy Holdings est un investisseur responsable, alliant son approche entrepreneuriale à une discipline financière rigoureuse. Elle se concentre sur le développement de ses filiales en améliorant leur position concurrentielle et leur rentabilité.

Les valeurs sur lesquelles la Société fonde ses actions sont notamment :

- *Excellence* : Cenergy Holdings vise l'excellence en encourageant et en aspirant à l'amélioration continue de toutes ses activités.
- *Respect* : le respect des personnes est au centre de toutes les actions entreprises par la Société qui s'engage à tirer le meilleur parti des caractéristiques, de la dignité et du caractère unique de chaque individu.
- *Confiance* : Cenergy Holding vise à établir une relation de confiance avec ses contreparties et à répondre aux attentes en restant fidèle aux engagements pris.

Politiques de développement durable - Code de référence

Cenergy Holdings considère que ses filiales doivent faire preuve de la même responsabilité et partager les mêmes principes et le même engagement en matière de développement durable afin de favoriser une croissance et un emploi résilients et durables, de garantir la transparence à toutes les parties prenantes (y compris les employés et les clients) et de préserver la valeur à long terme pour les actionnaires.



La Société définit un « **code de référence** », c'est-à-dire un ensemble de règles que toutes les filiales doivent observer en matière de développement durable. Les filiales développent ensuite leurs propres stratégies respectives sur la base de ces principes et sont responsables du respect de leurs stratégies. Les principales valeurs et les principes de ces politiques sont les suivants :

Santé et sécurité

Toutes les sociétés de Cenergy Holdings s'engagent à promouvoir en permanence la santé et la sécurité (H&S) auprès de leurs employés et de leurs partenaires, y compris leurs clients, fournisseurs, prestataires et visiteurs.

Pour atteindre l'objectif de « *Pas d'accident ni de maladie professionnelle* », tous les employés et partenaires sont tenus de respecter scrupuleusement toutes les lois applicables et d'appliquer intégralement toutes les normes, instructions et procédures internes en matière de santé et de sécurité. Ils doivent également identifier et évaluer les risques liés à la santé et à la sécurité des processus opérationnels et mettre en œuvre les mesures préventives visant à les atténuer, ainsi qu'à l'amélioration continue des performances en matière de santé et de sécurité. Tous les intervenants doivent participer à cet effort et intégrer la sécurité comme élément clé de tout processus de gestion et de la culture d'entreprise.

Travail et droits de l'homme

Cenergy Holdings reconnaît le droit de tous les employés et parties prenantes de travailler avec dignité et estime que tous les employés des filiales ont la responsabilité de respecter les droits de l'homme. Elle ne tolère aucune discrimination fondée sur la race, le genre, la religion, l'âge, la nationalité, l'origine sociale ou ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'engagement politique ou syndical. Toutes les entreprises du groupe doivent suivre ces principes fondamentaux pour le recrutement et le développement professionnel de tous les employés. Les facteurs décisifs de recrutement doivent être la performance, l'expérience, la personnalité, l'efficacité, les compétences et les qualifications.

La Société rejette toute forme de travail forcé. Tout travail effectué dans les entreprises doit être volontaire. L'emploi de personnes en dessous de l'âge minimum légal applicable aux travailleurs est interdit.

Les filiales appuient et respectent les principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Toutes les entreprises soutiennent la protection des droits de l'homme internationaux dans leur sphère d'influence et ne seront pas complices de violation des droits de l'homme. Les politiques et les procédures des entreprises sont conformes à toutes les lois nationales applicables en matière de liberté syndicale, de négociation collective, de non-discrimination, de travail forcé et des mineurs dans les lieux de travail.

Développement Durable

Toutes les sociétés Cenergy Holdings ont intégré les principes de développement durable dans leurs activités commerciales, reconnaissant ainsi que leur croissance à

long terme ne peut être réalisée que par le développement durable. Les entreprises se sont engagées à exercer leurs activités de manière responsable dans toutes leurs activités tout en s'attendant à ce que leurs partenaires commerciaux assument les mêmes responsabilités. Le souci de la santé et de la sécurité des employés, le respect et la protection de l'environnement, la satisfaction des besoins des clients, les pratiques commerciales responsables de ses fournisseurs et la coexistence harmonieuse avec les communautés locales dans lesquelles ils opèrent sont les principaux enjeux de la durabilité dans les filiales de Cenergy Holdings.

« *Agir de manière socialement fiable et durable est le devoir de tous* » chez Cenergy Holdings.

Environnement

Les filiales de Cenergy Holdings s'engagent à exercer leurs activités avec *une responsabilité absolue et dans le respect de l'environnement*. Une saine gestion environnementale des installations de production et de stockage est l'une des cibles les plus importantes et est absolument essentielle à la durabilité des activités des filiales.

Pour atteindre ces objectifs au niveau des filiales, tous les employés doivent comprendre et adhérer aux principes suivants :

- fonctionner en totale conformité avec la législation environnementale nationale et européenne applicable, ainsi qu'avec les conditions opérationnelles environnementales de chaque installation ;
- agir de manière responsable, en ayant une connaissance complète des impacts environnementaux et en évaluant tous les risques environnementaux opérationnels ;
- mettre en place des mécanismes de suivi des aspects environnementaux.

Éthique des affaires et anti-corruption

Les filiales de Cenergy Holdings s'engagent à mener leurs activités avec honnêteté et intégrité et en conformité avec les lois applicables. Toutes les entreprises assurent la transparence dans toutes les interactions et reconnaissent l'obligation morale et légale d'agir de manière responsable dans toutes les juridictions. La croissance et le succès des entreprises reposent sur l'excellence de leurs produits et services et ne doivent en aucun cas tolérer des activités commerciales illégales ou contraires à l'éthique. Leur performance et leur compétitivité ne sont renforcées que par une conduite licite.

Les filiales encouragent toutes leurs parties liées à avoir la compréhension et la conscience requises et à coopérer dans toute action visant à lutter contre la corruption.

Diligence opérationnelle et gestion des risques

Cenergy Holdings s'engage à promouvoir et à maintenir un système de gestion et de contrôle des risques constitué d'un ensemble de règles, de procédures et de structures organisationnelles visant à fournir un processus adéquat d'identification, de mesure, de gestion et de suivi des principaux risques afin de garantir la fiabilité, l'exactitude et l'actualité des informations financières, la protection de ses actifs, l'efficacité et

l'efficacité des processus opérationnels ainsi que le respect des lois et réglementations par la Société.

La mise en œuvre des politiques de chaque filiale et la conformité au « Code de référence » de Cenergy Holdings sont confiées à Steelmet SA (Steelemet), une société affiliée de Cenergy Holdings. Steelmet a un mandat étendu pour fournir des services de gestion, de conseil et d'audit aux sociétés faisant partie du portefeuille de Cenergy Holdings.

Dans le cadre de ses tâches, Steelmet rend ensuite compte au conseil d'administration de chaque filiale des résultats du processus de surveillance et propose des actions correctives, le cas échéant.

Toutes les sociétés de production (100%) de Cenergy Holdings sont certifiées à la fois avec le système de gestion environnementale ISO 14001:2015 et le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail OHSAS 18001:2007. Ces systèmes de gestion certifiés sont mis en œuvre par le personnel qualifié et les consultants de l'entreprise. Grâce à un examen annuel de certification du système de management mené par des auditeurs externes, chaque entreprise sécurise son contrôle préalable en profondeur dans les domaines concernés.

Les systèmes de gestion certifiés sélectionnés permettent à chaque entreprise de prendre les mesures préventives appropriées et de familiariser son personnel avec la culture d'amélioration continue nécessaire pour assurer une gestion des risques efficace.

La Société est également exposée aux risques propres aux secteurs et aux marchés dans lesquels ses filiales et sociétés affiliées opèrent. Pour plus d'informations sur les principaux risques identifiés par Cenergy Holdings et les mesures de contrôle prises, veuillez vous reporter à la section « Risques et incertitudes » du présent rapport annuel.

Analyse de matérialité

L'analyse de matérialité est effectuée au niveau des entreprises car la grande majorité des parties prenantes (clients, fournisseurs, collaborateurs des filiales, communautés locales, etc.) sont associées à leurs activités. L'analyse est effectuée régulièrement pour chaque filiale séparément et est basée sur les directives de la Global Reporting Initiative (GRI-G3 :2016), la norme ISO 26000:2010 ainsi que la série de normes AA1000: 2008 pour la comptabilité. C'est un outil précieux pour évaluer l'importance que les parties prenantes des filiales accordent aux grandes questions de développement durable, ainsi qu'aux aspects particuliers de la dimension environnementale, sociale et économique.

L'analyse ci-dessous est axée sur les sociétés de Cenergy Holdings qui représentent l'impact potentiellement le plus important dans les domaines non financiers en raison de la nature de leur activité industrielle ainsi que de leur impact commercial. Les questions non financières les plus importantes abordées par les entreprises sont les suivantes :

- Éthique des affaires et anti-corruption
- Protection de l'environnement et atténuation du changement climatique
- Droits de l'homme, égalité des chances et développement du personnel
- La santé et la sécurité au travail
- Soutien aux communautés locales

Secteurs opérationnels

Un compte-rendu plus détaillé de ces sujets non financiers importants pour chaque secteur est présenté ci-dessous, accompagné d'indicateurs de performance clés généralement utilisés pour chaque ensemble de questions. Des rapports détaillés sur la durabilité des principales sociétés du portefeuille de la Holding sont disponibles sur leurs sites Web :

- Secteur des tubes en acier - <http://www.cpw.gr/en/media-center/Publications/>
- Secteur des câbles - [http://www.cablel.com/778/en/corporate-responsibility-and-sustainability-reports /](http://www.cablel.com/778/en/corporate-responsibility-and-sustainability-reports/)

Tubes d'acier

Modèle d'entreprise

Corinth Pipeworks (CPW) a intégré des facteurs stratégiques, tels que la réactivité aux besoins du marché et des clients, le maintien d'excellentes relations avec ses parties prenantes et l'adoption d'innovations technologiques dans son modèle économique, tel qu'illustré à la page suivante.

Gestion des questions de durabilité - Politiques et systèmes

La société a mis en place des mécanismes et des processus d'identification et de gestion des questions de développement durable, en mettant l'accent sur la sécurité au travail, la protection de l'environnement et de la société, tout en mettant l'accent sur le fonctionnement économique et durable. Aspirant à atteindre ces objectifs, CPW a établi des politiques spécifiques et applique en permanence des systèmes et des procédures de gestion adéquats qui garantissent un fonctionnement responsable et définit la manière dont ses objectifs sont atteints. Plus spécifiquement, la société a établi et met en œuvre, entre autres, les politiques et codes suivants :

- un manuel de procédures d'exploitation
- une politique de développement durable
- une politique de santé et de sécurité au travail
- une politique environnementale
- des procédures de respect des droits de l'homme
- une politique d'assurance qualité
- un code de conduite et d'éthique des affaires
- une politique anti-corruption

Les systèmes de gestion prennent en charge les stratégies ci-dessus comme suit :

- un système d'assurance qualité, selon ISO 9001:2015
- un système de gestion de l'environnement selon ISO 14001:2015.
- un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail selon OHSAS 18001:2007

Corinth Pipeworks

Modèle économique

Partenariats clés

- Fournisseurs de matières premières de première qualité
- Organismes de garantie de qualité
- Centres et organismes de recherche
- Spécialistes engagés pour travailler sur l'exécution de projets

Principales activités

Leader mondial dans la fabrication de tubes d'acier de haute qualité, utilisés pour transporter en toute sécurité du pétrole, du gaz et de l'eau, du CO₂ et des boues d'épuration, ainsi que de profilés structuraux pour bâtiments et projets de construction.

Générer de la valeur et de l'utilité

- Transport d'énergie
- Philosophie du guichet unique
- Exécution de grands projets (TAP, TANAP)

Secteurs de clientèle

- Sociétés pétrolières et gazières
- Sociétés de construction
- Entreprises commerciales

Ressources clés

- Installations de production
- Equipement mécanique de haut niveau
- Installations portuaires
- Personnel hautement qualifié



"Livrer de l'énergie au monde"

Canaux

- Foires commerciales dans le secteur
- Enquêtes de satisfaction clients, conformément aux normes internationales API Q1 et EN ISO 9001
- Equipe bien formée à la gestion de projets

Structure des coûts

- Investissements dans de nouvelles installations de productions
- Entretien de l'infrastructure de production et des équipements
- Certification des produits et des installations

Avantages concurrentiels

- Innovation et supériorité technologique
- Recherche et développement de nouvelles technologies
- Philosophie orientée vers le client
- Des normes de production strictes
- Laboratoire de contrôle qualité accrédité, conforme à la norme ELOT EN ISO/IEC 17025 standard
- Réseau de vente global dans plus de 40 pays
- Capacité de production annuelle de 925.000 tonnes

Flux de revenus

- Ventes de produits
- Services intégrés (guichet unique)

Business Model Generation template de Alexander Osterwalder & Yves Pigneur

Questions liées à la lutte contre la corruption

La société reconnaît la nécessité de prendre des mesures préventives pour éliminer les risques potentiels liés aux problèmes concernant la transparence et la corruption. Dans ce contexte, elle a depuis longtemps mis en place un cadre global de gouvernance d'entreprise visant à assurer une gestion transparente, saine et efficace, qui conduise à long terme à la croissance économique.

CPW participe depuis de nombreuses années aux actions de « Transparency International Greece » et est également un membre actif du « Business Integrity Forum » («BIF»), une initiative mise en œuvre par «Transparency International Greece ». L'objectif du BIF est de créer un réseau avec la participation des sociétés membres qui déclarent publiquement leur engagement à fonctionner en transparence, en adoptant des politiques spécifiques de bonne gouvernance. Cette expérience a contribué à l'élaboration de garanties pertinentes régulièrement auditées par le service d'audit interne. En 2017, une politique explicite de prévention de la corruption a été adoptée.

En raison de toutes les politiques et pratiques susmentionnées, aucun incident de corruption n'a été signalé en 2018 ou pendant les années précédentes.

Questions environnementales

L'engagement de CPW à améliorer continuellement ses performances environnementales repose sur l'adoption d'une politique environnementale et la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'environnement (voir <http://www.cpw.gr/en/sustainability/environment/management-and-compliance/>).

La surveillance efficace, l'enregistrement et l'analyse des performances environnementales de la société sont réalisés grâce, entre autres, à un système de gestion de l'environnement certifié selon la norme ISO 14001 :2015. Dans ce contexte, elle élabore et met en œuvre des programmes environnementaux tout en investissant systématiquement dans des infrastructures de protection de l'environnement.

Pour CPW, la protection de l'environnement est directement liée à la contribution personnelle et pratique de chaque employé. Pour cette raison, la société insiste sur la sensibilisation constante de ses employés aux questions de gestion et de protection de l'environnement. En 2018, 1.063 heures d'éducation aux questions environnementales ont été organisées, avec plus de 200 participants.

En 2018, les émissions totales de CO₂ de la société s'élevaient à environ 81 kg par tonne de produit, en



augmentation de 9,5 % par rapport à l'année précédente. Ceci est le résultat de l'implication répétée des générateurs d'alimentation de secours fonctionnant aux combustibles fossiles pour garantir l'alimentation en électricité de l'usine de production de Thisvi, après plusieurs pannes de courant sur le réseau local au cours

de l'année. Comme indiqué plus haut, l'empreinte carbone comprend les émissions directes et indirectes (générées par le fournisseur d'électricité) et est mesurée en tonnes de CO₂ par tonne de produits de base, tandis que la consommation d'eau est mesurée en mètres cubes (m³) par tonne de produits de base.

	2018	2017
Émission de dioxyde de carbone	0,08	0,07
Consommation d'eau	0,24	0,23

Comme exemple des efforts continus de CPW pour réduire la consommation d'électricité, l'éclairage périmétrique des installations a été amélioré (des lampes à LED remplacent désormais les ampoules classiques), améliorant également les conditions d'éclairage. Les économies d'énergie ont dépassé 60 %, tandis que l'intensité lumineuse s'est améliorée de 30 %, de même que la qualité de la lumière (indice de rendu des couleurs, température de couleur corrélée).

Travail et questions sociales

La Société applique des procédures basées sur le mérite pour sélectionner, former et récompenser les employés afin qu'ils développent leurs compétences. De cette manière, la performance et le niveau d'engagement des employés, ainsi que le développement commercial de la Société, sont renforcés. Parallèlement à la mise en œuvre effective de ses politiques, la société met en place un code de déontologie et d'éthique des affaires, qui constitue le cadre de son fonctionnement ainsi que l'outil de base pour la formation d'une culture d'entreprise unique. Constamment tournée vers les valeurs humaines, la Société cherche à appliquer des pratiques de travail responsables, en se concentrant sur des

questions importantes afin :

- d'assurer la santé et la sécurité de ses employés et associés
- de sauvegarder les emplois
- d'offrir des chances égales à tous les employés
- d'appliquer des systèmes d'évaluation objectifs et justes
- d'assurer une formation continue

Éléments clés des ressources humaines

La Société cherche à recruter, développer et fidéliser les personnes les plus compétentes afin de garantir la réalisation de leurs objectifs et priorités.

Le développement continu des connaissances et des compétences des employés est la base sur laquelle la Société s'appuie pour son développement. En ce sens, cette dernière investit de manière systématique dans la formation de ses ressources humaines, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de plusieurs séminaires et cours de formation, afin d'améliorer les connaissances et les compétences des employés, dans tous les postes et dans tous les grades.

Profil du personnel par genre, âge et ancienneté

Âge du personnel	18-30	30-50	51+
Hommes	37	305	105
Femmes	4	36	2
Total	41	341	107

Niveau d'ancienneté	Hommes	Femmes	Total
Gestionnaires	54	15	69
Cadres supérieurs	10	1	11
Employés	55	22	77
Contremaîtres et ouvriers	328	4	332
Total	447	42	489

Indicateurs de formation par genre et par rang

2018	Total des heures de formation			Nombre moyen d'heures de formation par catégorie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Gestionnaires	618	40	658	64,60	40,00	62,36
Cadres supérieurs	4.309	573	4.882	79,00	38,20	70,13
Employés	1.553	112	1.665	28,51	5,09	21,82
Contremaîtres et ouvriers	2.692	23	2.715	8,20	5,75	8,17
Total	9.172	748	9.920	20,52	17,81	20,28

La rotation du personnel de CPW est à la fois faible et constante à 2,7 % en 2018 (2,8 % également en 2017).

Égalité des chances et droits de l'homme

La gestion responsable des ressources humaines de la société repose sur l'égalité des chances et le respect des droits de l'homme. CPW adopte un environnement de travail juste et fondé sur le mérite, dans lequel chaque employé jouit de droits égaux. La société applique des politiques et procédures incorporant des critères

impartiaux (tels que les qualifications et la performance) en matière d'embauche, de rémunération, de promotion et de formation, sans discrimination fondée sur le sexe, la nationalité, l'âge, l'état matrimonial ou autres caractéristiques.

Compte tenu de la nature industrielle de CPW, le pourcentage de femmes dans l'effectif total est plutôt faible, comme le montre le tableau suivant :

	2018	2017
% de femmes dans l'effectif total	8,6	8,5

Comme les années précédentes, en 2018, aucun cas de discrimination, de travail forcé ou volontaire d'enfants ou de violation des droits de l'homme n'a été enregistré ou signalé. Cette situation découle des politiques, procédures et mécanismes de contrôle en place et mis en œuvre par la Société.

Santé et sécurité au travail

La protection de la santé des employés, le respect des lois et des règlements en matière de santé et de sécurité et la disparition de tout accident d'employé survenu dans nos installations de production ont toujours été l'un des principaux objectifs de CPW. Conformément aux efforts de promotion de la santé et de la sécurité, la société a mis en place un système complet de gestion de la santé et de la sécurité au travail (OHSMS) certifié conforme à la norme internationale OHSAS 18001. Le système comprend les procédures de la politique de santé et de sécurité conçues pour assurer l'application continue des mesures visant à minimiser les risques et les accidents du travail et à promouvoir une culture de la prévention.

Reconnaissant les multiples avantages de son application, la société applique la méthodologie « 5S » dans ses installations de production depuis 2013. En 2018, l'application d'une approche holistique « 5S » a été réalisée dans toutes les installations de production et les pratiques de travail se sont considérablement améliorées.

En 2018, CPW a mis en œuvre des actions visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail et à informer et sensibiliser ses collaborateurs aux questions environnementales. Ces actions concernaient des événements spéciaux, des présentations et des formations intensives dans ses installations de production de Thisvi, Viotia. Au total, 3,938 heures de formation sur la santé et la sécurité ont été offertes à plus de 250 employés.

Afin de surveiller et d'évaluer les performances dans le domaine de la santé et de la sécurité, CPW utilise des indicateurs applicables au niveau international comme suit :

	2018	2017
Taux d'incidents entraînant un arrêt de travail	3,4	3,0
Taux de gravité	118,1	374,5

Soutien des communautés locales

La société s'efforce d'intégrer de manière positive et productive ses activités dans l'environnement social dans lequel elle évolue, de contribuer au développement global du pays et de bénéficier aux communautés locales grâce à la création d'emplois (la priorité est donnée au

recrutement d'employés locaux) et la création de débouchés commerciaux (par le biais de la coopération avec des fournisseurs locaux autant que possible).

Le tableau suivant présente le pourcentage d'employés issus des communautés locales.

	2018	2017
% d'employés des communautés locales	90,6	90,7

La Société entretient une communication continue à double sens avec les communautés locales afin de reconnaître leurs besoins et de répondre rapidement et de manière responsable. En outre, elle tente de protéger les groupes sociaux vulnérables et soutient parallèlement les infrastructures scolaires, ainsi que les manifestations culturelles et sportives.

Grâce à ses activités commerciales, la Société génère de multiples avantages pour la communauté (salaires et autres avantages directs pour les employés, impôts et contributions sociales correspondants à l'État). En outre, des investissements sont réalisés, de même que la rémunération des fournisseurs de matériaux et des

prestataires de services locaux. De cette manière, l'impact positif global de la Société sur la société locale ainsi que sur la société tout entière est important.

Câbles

Modèle d'entreprise

La section suivante présente les informations non financières et les politiques, actions et programmes relatifs aux entreprises de câblo-distribution Cablel® (Hellenic Cables SA, avec les filiale Fulgor SA et Icme Ecab SA), qui exercent des activités de production en Roumanie. Le modèle commercial du secteur des câbles est décrit en détail ci-dessous :

<p>Principaux partenariats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs de matières premières de haute qualité • Organismes de garantie de qualité, • Centres et organismes de recherche, • Partenaires spéciaux dans la réalisation de projets 	<p>Principales activités</p> <p>L'un des plus gros producteurs de câbles en Europe. Cablel - sociétés du segment Câbles produisent une large gamme de produits (câbles, fils émaillés) et offrent des services clés en main</p>	<p>Création de valeur et d'utilité</p> <p>Contribution à la transmission de l'électricité, aux télécommunications et à l'interconnexion électrique des entreprises et sociétés.</p>	<p>Catégories de clients</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transport d'électricité et de distribution, • Entreprises de télécommunications, • Sociétés de transfert de données, • Entreprises de construction, • Secteur industriel.
<p>Ressources clés</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 unités de production, 5 en Grèce, une en Roumanie, • Equipement mécanique de haute qualité • Personnel hautement qualifié et expérimenté. 	 <p>Solutions clés en main</p>		<p>Canaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes de satisfaction auprès de la clientèle sectorielle • Foires commerciales, • Inclusion dans des listes des fournisseurs approuvés
<p>Structure des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements dans de nouvelles unités de production, • Entretien de l'infrastructure et des équipement des installations de production • Certifications des produits et des installations 	<p>Avantages concurrentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Innovation et excellence technologique, • Exportations dans plus de 50 pays, • ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 et ISO 22301 Systèmes de gestion, • Marque déposée à l'international de Cablel®, • Recherche et développement de nouvelles technologies, • Philosophie orientée vers le client, • Des normes strictes de production de câbles. 		<p>Flux de revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vente de produits, • Solutions clés en main.



Gestion des questions de développement durable - Politiques et systèmes

Toutes les entreprises du secteur des câbles ont incorporé les principes de développement durable dans leurs processus et leur fonctionnement, reconnaissant que leur développement et leur prospérité durables ne peuvent être atteints que si elles développent des actions en matière de responsabilité d'entreprise. Le souci de la santé et de la sécurité des employés, le respect et la protection de l'environnement, la satisfaction intégrée des besoins des clients et la coexistence harmonieuse avec les communautés locales dans lesquelles elles opèrent sont les piliers du développement durable des câblo-distributeurs Cablel®.

Soucieuses d'assurer une amélioration continue de leurs activités, toutes les entreprises se fixent des objectifs spécifiques et suivent leurs progrès sur une base annuelle, en fonction des indicateurs de performance clés qu'elles ont développés. Pour atteindre ces ratios et objectifs, elles préparent et mettent en œuvre des plans et des actions de fonctionnement responsable adéquats.

Des politiques, des systèmes et des procédures de gestion adéquats spécifiques ont été établis et mis en œuvre pour maintenir un fonctionnement responsable et définir la manière dont les objectifs des sociétés sont atteints. Entre autres, sont inclus :

- Code de conduite et d'éthique des affaires
- Règlement de fonctionnement interne
- Politique de développement durable
- Politique de santé et de sécurité au travail
- Politique environnementale
- Politique de qualité
- Code de conduite des fournisseurs

La responsabilité d'entreprise est également encouragée par le développement et la mise en œuvre de systèmes de gestion certifiés pour toutes leurs opérations et installations ; une liste suit :

- Système de gestion de la qualité ISO 9001 :2015.
- Système de gestion de l'environnement selon ISO 14001 :2015.
- Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail selon OHSAS 18001 :2007
- Système de gestion de l'énergie ISO 50001 :2011
- ISO 22301 :2012 Gestion de la continuité des activités.

Questions liées à l'éthique et à la corruption

Les entreprises de câblo-distribution Cablel® ont pris des mesures préventives afin d'assurer et de déterminer les limites de responsabilité et d'influence de chacun de leurs dirigeants, de mettre en place des garde-fous pour prévenir tout incident de corruption et de procéder aux contrôles appropriés dans le cadre de leurs activités. Dans le cadre du plan visant à protéger les intérêts des clients et à accroître la transparence de toutes les opérations, les directeurs commerciaux des filiales signent une déclaration spéciale dans laquelle ils s'engagent à s'abstenir de toute activité pouvant donner lieu à un partenariat illégal avec des concurrents potentiels dans le but de fixer les prix, falsifier les offres,

créer des obstacles sur le marché ou la production, imposer des quotas par zone géographique ou répartir les clients.

En 2018, comme les années précédentes, aucun incident de corruption n'a été enregistré ou signalé.

Questions environnementales

Dans le cadre de la responsabilité environnementale, les entreprises de câblo-distribution Cablel® ont adopté une politique environnementale (<http://www.cablel.com/781/fr/environnemental-responsibility>) et toutes les unités de production mettent en œuvre un système de gestion intégré de l'environnement, certifié par ISO 14001:2015. Elles veillent à la formation continue et à la sensibilisation de leurs employés afin d'assurer la bonne mise en œuvre de leur politique environnementale. Sur la base de l'approche environnementale des filiales, le responsable de l'environnement, nommé dans chaque unité de production, assure le suivi de la mise en œuvre des plans environnementaux et l'amélioration continue du système de gestion de l'environnement.

Afin de réduire davantage leur empreinte environnementale de façon continue par des mesures concrètes, les entreprises de câblo-distribution :

- mettent en œuvre un système de gestion de l'environnement (ISO 14001 :2015) dans toutes leurs installations de production en vue de la gestion intégrée des questions environnementales ;
- mettent en œuvre des plans de gestion environnementale ciblés (par exemple, plans d'économie d'énergie, actions et initiatives visant à réduire les émissions atmosphériques, etc.) ;
- recherchent l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et opèrent conformément aux principes de l'économie circulaire, dans la mesure du possible ;
- investissent de manière continue dans les infrastructures de protection de l'environnement ;
- mettent en pratique des plans de gestion environnementale efficaces tels que des plans d'économie d'énergie et de gestion rationnelle des déchets ; et
- se concentrent sur la formation continue et la sensibilisation de leurs employés et partenaires aux questions environnementales.

Les entreprises de câblo-distribution Cablel® adoptent et appliquent les principes de l'économie circulaire ayant un impact sur toutes les étapes de la fabrication d'un produit. Un accent particulier est mis sur trois points clés du développement du produit :

- a. l'optimisation de l'utilisation des matières premières ;
- b. les critères et exigences définis lors de la conception des produits ;
- c. la manière dont ils sont fabriqués.

Pour atteindre cet objectif, un plan stratégique quinquennal a été mis en place. Les filiales acquièrent et utilisent déjà, dans la mesure du possible, des matières premières et auxiliaires plus respectueuses de l'environnement.

En ce qui concerne la consommation d'énergie, les entreprises utilisent l'électricité comme principale source d'énergie, ainsi que les combustibles fossiles, principalement le GPL et le diesel. Reconnaisant la rareté et l'importance de ces ressources naturelles, les sociétés Cablel® prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer leur utilisation efficace et limiter les quantités utilisées. Elles visent à minimiser la

consommation d'eau et les émissions de carbone, comme présenté ci-dessous. Notez que l'empreinte carbone comprend les émissions directes et indirectes (générées par le fournisseur d'électricité) et est mesurée en tonnes de CO₂ par tonne de produits essentiels, alors que la consommation d'eau est mesurée en mètres cubes (m³) par tonne de produits essentiels.

	Hellenic Cables		ICME		Fulgor	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Émission de dioxyde de carbone	0,40	0,46	0,40	0,41	0,28	0,35
Consommation d'eau	0,55	0,60	9,49	11,32	0,29	0,23

Travail et questions sociales

Les entreprises de câblo-distribution Cablel® s'efforcent d'investir de manière continue dans leurs ressources humaines, en encourageant les initiatives visant à créer des synergies, et dans le développement continu grâce à la formation. Chaque filiale entretient des relations de confiance avec tous les employés, tout en cherchant à maintenir un environnement de travail sûr et sans discrimination, offrant à tout moment des opportunités de formation ainsi qu'une juste rémunération. La principale préoccupation des entreprises de câblo-distribution Cablel® est de garantir des conditions de travail optimales et une juste rémunération, en respectant les droits de l'homme, la diversité et l'égalité des chances pour tous les employés. Fidèles à leurs valeurs humaines, toutes les sociétés du secteur des câbles s'efforcent de mettre en œuvre des pratiques de gestion responsables en mettant l'accent sur des problèmes matériels afin :

- d'assurer la santé et la sécurité de ses employés et associés
- de créer un environnement de travail de juste récom-

pense, respectant les droits de l'homme et la de diversité

- de sauvegarder les emplois
- d'offrir des chances égales à tous les employés
- d'appliquer des systèmes d'évaluation objectifs
- d'assurer une formation continue
- de fournir des avantages supplémentaires

Ressources humaines

Les entreprises de câblo-distribution Cablel® cherchent à recruter, développer et fidéliser les personnes les plus compétentes afin de garantir la réalisation de leurs objectifs et priorités.

Le développement continu des connaissances et des compétences des employés est la base sur laquelle les entreprises de câblo-distribution Cablel® s'appuient pour leur développement. En ce sens, chaque filiale investit de manière systématique dans la formation de ses ressources humaines, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de plusieurs séminaires et cours de formation, afin d'améliorer les connaissances et les compétences des employés, dans tous les postes et dans tous les grades.

Âge du personnel	18-30	30-50	51+
Hommes	146	725	281
Femmes	30	105	40
Total	176	830	321

Niveau d'ancienneté	Hommes	Femmes	Total
Gestionnaires	30	4	34
Cadres supérieurs	137	25	162
Employés	110	62	172
Contremaîtres et ouvriers	871	88	959
Total	1.152	175	1.327

Le tableau ci-dessus n'inclut que les sociétés Cablel® répondant au critère d'importance relative, et non l'ensemble du personnel du secteur des câbles.

Rétention du personnel

Avec un sens des responsabilités, les entreprises de câblo-distribution Cablel® cherchent à fidéliser leurs employés en proposant un lieu de travail qui offre des

possibilités égales, respectant la personnalité de chaque employé, qui investit de manière substantielle et systématique dans leur formation et leur développement.

Le tableau ci-dessous présente un indicateur de performance clé fondamental en matière de travail : le taux de rotation du personnel.

	Hellenic Cables		ICME		Fulgor	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Taux de rotation	6,1	5,7	46,0	21,3	12,4	3,7

Le taux de rotation élevé d'ICME est dû au très faible niveau de chômage en Roumanie, associé à une forte croissance du secteur des services locaux qui éloigne le jeune personnel des secteurs industriels.

Indicateurs de formation par genre et rang

2018	Total des heures de formation			Nombre moyen d'heures de formation par catégorie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Gestionnaires	314	151	425	10,47	37,75	12,50
Cadres supérieurs	2.335	608	2.943	17,04	24,32	18,17
Employés	2.480	497	2.916	22,55	8,02	16,95
Contremaîtres et ouvriers	7.297	876	8.173	8,38	9,95	8,52
Total	12.409	2.159	14.457	10,77	12,34	10,89

Les formations suivies par tous les employés, de la haute direction à la production, concernent la recherche et le développement, le contrôle de la qualité, la santé et la sécurité, etc. En 2018, toutes les filiales ont dispensé des cours de formation en interne ou en collaboration avec un organisme externe spécialisé.

Égalité des chances et droits de l'homme

Le code de conduite des entreprises Cablel® est également un outil essentiel leur permettant de maintenir un lieu de travail équitable et fondé sur le mérite, en mettant notamment l'accent sur l'égalité des chances et le respect des droits de l'homme. Les pratiques pertinentes incluses dans le présent code de conduite et relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des chances sont les suivantes :

- Travail forcé ou travail des enfants : nous nous assurons que tous nos employés et sous-traitants effectuant des travaux dans nos locaux soumettent tous les documents nécessaires prouvant que le travail des enfants est exclu.

En outre, les canaux de communication développés

contribuent à renforcer le sens du respect mutuel, la collaboration et l'esprit d'équipe afin d'éviter tout incident de harcèlement.

- Non-discrimination : les entreprises de câblo-distribution Cablel® emploient 3 hommes handicapés, ainsi que 17 personnes de nationalité autre que grecques et roumaines et de religions différentes.
- Équité et égalité des chances : toutes les entreprises soutiennent le rôle des femmes en tant que mères en leur offrant la possibilité de réduire leur temps de travail sans toutefois exclure les hommes qui souhaitent profiter de cet aménagement. En 2018, 6 femmes ont obtenu un congé parental, tandis que toutes les femmes ayant bénéficié d'un congé parental dans le passé travaillent toujours pour les entreprises.

Néanmoins, étant donné le caractère industriel intense de toutes les entreprises du secteur des câbles, le pourcentage de femmes dans l'effectif total est plutôt faible. Le tableau suivant le montre dans les principales entreprises de câblo-distribution Cablel® :

	Hellenic Cables		ICME		Fulgor	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
% de femmes dans l'effectif total	23,3	7,4	7,9	22,9	7,6	10,4

En 2018, comme les années précédentes, aucun incident de discrimination n'a été enregistré ou signalé et il n'y a eu aucun incident de travail forcé ou volontaire d'enfants.

Santé et sécurité au travail

Soucieuses d'établir des conditions qui protégeront la santé des employés et garantiront la sécurité

d'exploitation de leurs locaux, les entreprises de câbles Cablel® ont adopté une politique de santé et de sécurité et mettent en place un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail certifié selon la norme OHSAS 18001: 2007. Le but ultime des entreprises est de développer une culture de sécurité qui encourage tous les employés à se comporter de manière responsable sur leur lieu de travail.

Le système de santé et de sécurité des sociétés Cablel® est basé sur la prévention et cherche à analyser les facteurs clés pouvant entraîner un incident ou un accident sur le lieu de travail. L'accent est mis sur le traitement rapide des incidents et des accidents de

sécurité (analyse des alertes), sur la mise en œuvre d'actions d'amélioration - immédiatement après l'incident et en temps réel - et de prendre des initiatives axées sur la prévention, toutes dans le but de renforcer la culture de la sécurité.

	Hellenic Cables		ICME		Fulgor	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
LTIR ⁽⁴⁾	10,5	11,9	5,7	6,4	11,6	11,3
SR ⁽⁵⁾	282,8	116,2	75,9	115,8	299,9	338,0

Aucun décès n'a été enregistré dans les entreprises en 2018, mais le nombre d'accidents reste loin des objectifs internes. Toutes les entreprises ont tiré les leçons de cette expérience regrettable et ont mis en œuvre plusieurs programmes, tels que :

- les plans d'atténuation des risques et d'amélioration des mesures de sécurité ;
- l'amélioration des procédés d'analyse et de rapport d'incident ;
- la réévaluation des risques par des équipes pluri-disciplinaires ;
- la prestation de sessions de formation supplémentaires en fonction des résultats de l'évaluation des risques ;
- l'organisation de réunions de sécurité avec des ordres du jour axés sur l'atténuation des risques ; et
- la promotion d'initiatives de développement de la culture de sécurité.

Soutien des communautés locales

Les entreprises de câblo-distribution Cablel® soutiennent les communautés locales⁽⁶⁾ et couvrent une grande partie de leurs besoins en ressources humaines parmi leurs effectifs. Elles soutiennent également l'esprit d'entreprise local en sélectionnant des fournisseurs dans les communautés locales dans lesquelles elles opèrent.

Plus spécifiquement, par le biais de diverses actions, les entreprises contribuent au bien-être des communautés dans lesquelles elles opèrent. Les piliers du soutien aux communautés locales des entreprises de câblodistribution

Cablel® sont les suivants :

- le soutien à l'emploi local : les entreprises essaient d'employer du personnel de la communauté locale.
- dynamiser l'économie locale : les entreprises choisissent de collaborer avec les fournisseurs locaux dans la mesure où elles respectent toutes les conditions et exigences pertinentes.
- le développement d'actions sociales : les entreprises renforcent quotidiennement les relations avec les communautés locales en développant des actions sociales dans les domaines de l'éducation, du sport et de la santé des groupes vulnérables.
- le bénévolat : offrir à d'autres personnes est un aspect essentiel de la culture des entreprises de câblo-distribution Cablel®.

Grâce à leurs activités, les entreprises de câblo-distribution Cablel® génèrent de nombreux avantages pour les communautés locales. Outre le paiement de salaires et d'autres avantages à leurs employés, les filiales paient à l'État les taxes et prélèvements correspondants et effectuent des investissements et des paiements permanents aux collaborateurs fournisseurs de matériel et de services. Elles soutiennent également les initiatives qui renforcent la durabilité locale (en soutenant les ONG, la communauté scolaire et les organismes locaux).

Le tableau suivant présente le pourcentage d'employés issus des communautés locales.

	Hellenic Cables		ICME		Fulgor	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
% d'employés des communautés locales	82,3	76,2	100,0	51,9	75,4	76,9

4. LTIR: Taux d'accidents entraînant une perte de temps (nombre d'incidents LTI par million d'heures de travail)

5. SR: Taux de gravité (nombre de jours de travail perdus par million d'heures de travail)

6. La "communauté locale" est la petite ville ou la municipalité la plus proche de l'usine de production principale de chaque entreprise. Par exemple, la municipalité de Thiva est la "communauté locale" pour Hellenic Cables.

Déclaration de Gouvernance d'entreprise

Introduction

En sa qualité de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Cenergy Holdings applique des normes qui sont compatibles avec les dispositions du Code belge de gouvernance des entreprises de 2009 (le Code 2009), qui fait office de référence et est disponible sur le site Web de la Commission de Corporate Governance (www.corporategovernance-committee.be).

Le Code de gouvernance d'entreprise est structuré autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « comply or explain ». Les sociétés belges cotées doivent respecter le Code de gouvernance d'entreprise mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, pour autant qu'elles fournissent une explication motivée de leurs écarts.

L'organisation interne de Cenergy Holdings s'écarte des principes suivants du Code de gouvernance d'entreprise :

- **Principe 2.3** « La moitié au moins du Conseil d'administration est constituée d'administrateurs non exécutifs et au moins trois d'entre eux sont indépendants, conformément aux critères repris dans l'Annexe A. »

Explication : Mme Margaret Zakos, une des membres indépendantes du conseil d'administration, a présenté sa démission qui a pris effet le 29 novembre 2018. Dès lors, depuis cette date, le Conseil d'administration de Cenergy Holdings ne compte que deux membres indépendants. Le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée des actionnaires de nommer M. Manuel Iraola en tant que membre indépendant du Conseil d'administration, à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2019. Si cette nomination est approuvée, le Conseil d'administration comptera à nouveau trois membres indépendants, à compter de la date de ladite nomination.

- **Principe 5.2** Le Conseil d'administration constitue un Comité d'audit conformément au Code des sociétés. Ce comité assiste le Conseil d'administration dans l'exercice des responsabilités de suivi en matière de contrôle au sens le plus large du terme et respecte les dispositions de l'Annexe C.

Explication : Le Code de gouvernance d'entreprise prévoit que le Comité d'audit doit être composé d'une majorité d'administrateurs indépendants (Annexe C). Toutefois, le Comité d'audit compte un seul membre indépendant, ce qui s'aligne sur l'exigence en matière de composition visée à l'article 526bis du Code belge des sociétés.

Cenergy Holdings estime que la composition du Comité d'audit est adéquate et ne compromet pas l'exécution de sa mission.

- **Principe 5.3** « Le conseil d'administration constitue un Comité de nomination conformément aux dispositions de l'Annexe D » et **Principe 5.4.** « Le Conseil d'administration constitue un Comité de rémunération conformément aux dispositions de l'Annexe E. »

Explication : Conformément au Code de gouvernance d'entreprise (Annexes D et E) et conformément à l'article 526 quater du Code belge des sociétés, le Comité de nomination et de rémunération doit être composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Suite à la démission de Mme Margaret Zakos, le Comité de nomination et de rémunération compte un membre indépendant sur trois membres, depuis le 29 novembre 2018. La composition du Comité de nomination et de rémunération sera régularisée dès la nomination de M. Manuel Iraola en tant que membre indépendant du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires en mai 2019. Si cette nomination est approuvée, le comité comptera à nouveau deux membres indépendants, à compter de la date de ladite nomination.

- **Principe 7.11** « Afin de faire correspondre les intérêts du manager exécutif avec ceux de la société et de ses actionnaires, une partie adéquate de l'enveloppe de rémunération du manager exécutif est structurée de façon à être liée à ses performances individuelles et à celles de la société ».

Explication : La politique de rémunération de la société est exposée dans le Rapport de rémunération. Cette politique n'inclut pas de rémunération variable. Le Conseil d'administration examine les propositions faites par le Comité de rémunération et de nomination afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard de la nature et de la stratégie spécifique de la société.

La Charte de gouvernance d'entreprise a été adoptée par le Conseil d'administration de Cenergy Holdings afin de renforcer les normes de la Société conformément aux recommandations du Code de gouvernance d'entreprise. Cette charte vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la Société et elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise (la **Charte de gouvernance d'entreprise**) est disponible sur le site Web de la Société (www.cenergyholdings.com).

Pour avoir une image complète des règles de gouvernance d'entreprise de Cenergy Holdings, il



convient de lire la Déclaration de gouvernance d'entreprise en combinaison avec les statuts de la Société, la Charte de gouvernance d'entreprise ainsi que les dispositions de gouvernance d'entreprise visées au Code belge des sociétés (le **CBS**).

Étant donné la cotation secondaire des actions de la société à la Bourse d'Athènes (Athex), Cenergy Holdings se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

Conseil d'administration

1. Rôle

Le Conseil d'administration (le **Conseil**) détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil a la responsabilité:

- de définir les orientations de politique générale de la Société ;
- de prendre des décisions quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la Société ;
- de prendre des décisions concernant la structure de

la Direction exécutive et de déterminer les pouvoirs et les obligations qui lui sont confiés ;

- de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité, l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers de la société ainsi que des autres informations financières ou non financières pertinentes à propos de la Société ;
- de suivre et de réexaminer le fonctionnement efficace du Comité d'audit et du Comité de rémunération et de nomination ;
- d'approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la Direction exécutive et de vérifier sa mise en place ;
- de superviser la qualité des services fournis par l'auditeur statutaire et la fonction d'audit interne en tenant compte de l'évaluation du Comité d'audit ;
- d'approuver le rapport de rémunération soumis par le Comité de nomination et de rémunération, et
- de tous les autres sujets dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil a le droit de déléguer aux membres de la Direction exécutive une partie de ses pouvoirs liés, principalement, à la gestion quotidienne de la Société.

2. Composition du Conseil

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil se compose de 8 membres, comme suit :

Nom	Poste	Début de mandat	Fin de mandat
Jacques Moulaert	Président - Membre non exécutif du Conseil	mai 2018	mai 2019
Dimitrios Kyriakopoulos	Vice-président - Membre exécutif du Conseil	mai 2018	mai 2019
Xavier Bedoret	Membre non exécutif du Conseil	mai 2018	mai 2019
Simon Macvicker	Membre non exécutif du Conseil	mai 2018	mai 2019
Rudolf Wiedenmann	Membre non exécutif	novembre 2018	mai 2019
Manuel Iraola	Membre non exécutif du Conseil	mai 2018	mai 2019
Joseph Rutkowski	Indépendant, Membre non exécutif du Conseil	mai 2018	mai 2019
Margaret Zakos	Indépendante, Membre non exécutif du Conseil	mai 2018	novembre 2018
William Gallagher	Indépendant, Membre non exécutif du Conseil	mai 2018	mai 2019

Le 29 novembre 2018, Mme Margaret Zakos a démissionné de son poste de membre du Conseil de Cenergy Holdings. Sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, M. Rudolf Wiedenmann a été élu membre non exécutif du Conseil, par cooptation, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires qui procédera à la nomination définitive du membre du Conseil.

Le mandat de tous les membres du Conseil expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2019.

3. Informations sur les membres du Conseil

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes d'administrateurs suivants (outre leur poste d'administrateur dans la Société) et été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants.

Jacques Moulaert, *Président et Membre non exécutif du Conseil*

M. Moulaert est docteur en droit de l'Université de Gand et titulaire d'un master en administration publique de l'Université de Harvard. Il est Administrateur délégué honoraire de Groupe Bruxelles Lambert et Président honoraire du Conseil d'administration d'ING Belgium. Il est également fondateur et Vice-président honoraire de la Fondation Louvain. Dans le passé, M. Moulaert a été professeur invité à l'Université Catholique de Louvain (UCL).

Dimitrios Kyriakopoulos, *Vice-président, membre exécutif du Conseil*

M. Kyriakopoulos est diplômé en Administration des affaires de la Faculté des études économiques et des affaires de l'Université d'Athènes. Il est titulaire de Bachelors en Administration des affaires du City of

London College et en Marketing de l'Institute of Marketing (CIM-UK). Il est également Vice-président exécutif d'ElvalHalcor S.A. Il a rejoint Viohalco en 2006 et, depuis, il a occupé divers postes de direction, parmi lesquels ceux de Directeur des finances de Viohalco et Vice-président des métaux non ferreux. Avant de rejoindre Viohalco, il eut une longue carrière auprès de Pfizer/Warner Lambert, en tant que Président d'Adams (Département Confiserie de Pfizer) d'Europe, Moyen-Orient et Afrique, Président régional Produits de consommation de Warner Lambert pour l'Italie, la France et l'Allemagne, Directeur régional Moyen-Orient et Afrique et Président et Administrateur délégué de Warner Lambert Grèce. Il a également été assistant Administrateur délégué de Hellenic Duty Free Shops.

Xavier Bedoret, *membre non exécutif du Conseil*

M. Bedoret est titulaire d'un master en droit et en psychologie de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est également diplômé commissaire aux comptes par l'Institut belge des réviseurs d'entreprises. Avant de rejoindre Cenergy Holdings, il était Audit Manager chez KPMG et ensuite membre de la Direction d'audit et des risques d'ENGIE.

Simon Macvicker, *membre non exécutif du Conseil*

M. Macvicker est titulaire d'un MBA de la Warwick Business School et d'une licence en langues vivantes de l'Université de Leeds. Il a travaillé pour Bridgnorth Aluminium, une filiale de Viohalco, pour 19 ans, et en tant qu'Administrateur délégué depuis 2004. Il a auparavant occupé plusieurs postes au sein de British Steel, pour 10 ans. Il a été Président de l'Aluminium Federation au Royaume-Uni de 2014 à 2015, et il préside actuellement l'UK Metals Council. Il est administrateur de la Shropshire Chamber of Commerce.

Rudolf Wiedenmann, *membre non exécutif du Conseil*

M. Wiedenmann est titulaire d'un master en chimie de la Ludwig-Maximilians Universität München et d'un titre de Docteur en sciences naturelles. Il siège au Conseil d'administration d'Icme Ecab S.A. Dans le passé, il a travaillé en tant que directeur du centre de recherche et développement et directeur général de la division Câbles électriques de Siemens, en Allemagne. Il a présidé l'Association européenne des Fabricants de Câbles.

Manuel J. Iraola, *Membre non exécutif et indépendant du Conseil*

M. Iraola est le CEO d'Aloaris, une société de services de développement et de leadership à une vaste gamme d'industries. Avant Aloaris, il a passé 20 ans auprès de la Phelps Dodge Corporation, en tant que Président et CEO de Phelps Dodge Industries (PDI), une entreprise dont la production est diversifiée, dont les ventes annuelles dépassent les 3 milliards de dollars US et qui emploient 5.000 personnes dans 27 pays. M. Iraola était membre de conseils d'administration de sociétés introduites à la Bourse de New York (NYSE), parmi lesquelles Phelps Dodge Corporation, Central Hudson Energy

Group, Schweitzer Mauduit International Inc. et Southern Peru Copper. Il est titulaire d'un MBA de la Sacred Heart University à Fairfield, Connecticut, et d'un BS en Génie industriel de l'Université de Puerto Rico. Il est également diplômé de l'Executive Management Programme de l'Université d'Etat de la Pennsylvanie, du Directors Institute Wharton/Spencer et du Programme PD-Thunderbird Global Management.

Joseph Rutkowski, *membre non exécutif et indépendant du Conseil*

Ancien Vice-président exécutif de Nucor Corporation chargé du développement domestique et international de 2001 à 2010, M. Rutkowski est devenu Vice-président exécutif en 1998 en charge de toutes les activités sidérurgiques. Auparavant, il était Vice-président et Directeur général de Nucor Steel à Darlington, SC, et à Hertford County, NC. Il a rejoint Nucor en 1989 en tant que Directeur de Nucor Cold Finish et a également occupé le poste de Directeur de la fusion et de la coulée à Nucor Steel-Utah. Il a occupé plusieurs postes dans le secteur de l'acier et d'autres secteurs associés après avoir obtenu en 1976 une licence en Mécanique et science des matériaux de l'Université Johns Hopkins. Il a également été Président de l'Association of Iron and Steel Engineers. Il est actuellement associé au sein de Winyah Advisors, LLC, une société de conseil en management.

Margaret Zakos, *membre non exécutive et indépendante du Conseil*

Mme Zakos est titulaire d'un BNSc de l'Université du Queens (Kingston, Ontario, Canada). Elle possède le titre de courtier en assurances agréé dans l'Ontario et était auparavant propriétaire de Harbour Insurance Services Limited. Elle travaille actuellement dans le domaine de l'immobilier. Elle a auparavant été consultante chez Medicus Systems Corporation (Chicago) et Directrice associée des soins, (Mt. Sinai Medical Centre, New York). Parmi ses activités philanthropiques, elle a siégé au Conseil d'administration du Kingston General Hospital, participé au Comité des finances et au Comité d'audit et siégé au Conseil de la Community Foundation for Kingston et du Comité de la campagne d'initiative de la Faculté des Sciences de la Santé (Queens University).

William Gallagher, *membre non exécutif et indépendant du Conseil*

M. Gallagher est consultant et investisseur indépendant. Plus récemment, M. Gallagher a travaillé en tant que conseiller chez Crédit Suisse à Londres, travaillant dans le domaine du marché des capitaux, de 2015 à 2017. De 2000 à 2014, il a travaillé pour UBS à Londres, supervisant l'équipe EMEA Emerging Markets Lending pendant cinq ans à partir de 2010. Il a également présidé le comité Debt Capital Markets Commitments d'UBS. De 1998 à 2000, il a travaillé pour le département des crédits syndiqués de Lehman Brothers à New York. Il a également travaillé en tant que juriste d'entreprise et financier chez Gibson, Dunn & Crutcher à New York de 1991 à 1998. Il est titulaire d'un BA en Économie de la

Yale University, d'un titre de Docteur en droit de l'Université du Michigan (Ann Arbor) et d'un diplôme d'Études juridiques européennes avancées du Collège de l'Europe (Bruges, Belgique).

4. Nomination des membres du Conseil

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires, sur propositions du Conseil et selon les dispositions en matière de quorum et de majorité en vigueur concernant la modification des statuts de la Société. Ils sont nommés pour un mandat d'un an, renouvelable.

En cas de vacance de poste d'un membre du Conseil d'administration, cette vacance est provisoirement pourvue par un vote à l'unanimité des administrateurs, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires au cours de laquelle il sera procédé à la nomination définitive d'un administrateur.

Toute proposition relative à la nomination d'un membre du Conseil émanant des rangs des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil fondée sur la recommandation du Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de nomination et de rémunération examine toutes les candidatures et veille à conserver un équilibre satisfaisant en termes d'expertise, de connaissances et d'expérience entre les membres du Conseil d'administration.

Le Conseil détermine les candidats qui répondent aux critères d'indépendance fixés par la loi. Pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil doit satisfaire aux critères définis à l'article 526ter du CBS. Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus aux critères d'indépendance précités est tenu d'en informer immédiatement le Conseil d'administration.

Le Conseil de Cenergy Holdings a passé en revue tous les critères applicables à l'évaluation de l'indépendance des membres conformément au CBS et au Code de gouvernance d'entreprise et a considéré que M. Joseph Rutkowski, Mme Margaret Zakos et M. William Gallagher remplissent les critères et sont membres non exécutifs et indépendants.

Conformément à l'article 518 bis, § 3, du CBS au moins un tiers des membres du Conseil d'administration de la

société doit être de genre différent de celui des autres membres, à compter de l'exercice commençant le 1er janvier 2022. Le Conseil a chargé le Comité de nomination et de rémunération d'examiner la question et de proposer les profils appropriés afin que le Conseil puisse nommer les nouveaux membres du Conseil et que la Société se conforme ainsi à cette exigence légale. Pour de plus amples renseignements sur la politique de diversité de la Société, ses objectifs et la façon dont cette politique de diversité a été mise en œuvre, veuillez vous reporter aux états non financiers figurant ailleurs dans le présent rapport annuel.

5. Fonctionnement

Le Conseil a élu parmi ses membres M. Jacques Moulaert en tant que Président du Conseil (le **Président**).

Le Président dirige les travaux du Conseil. Il fixe l'ordre du jour des réunions après consultation des membres de la Direction exécutive. Le Président s'assure que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises et claires, en temps utile.

Le Conseil a désigné un secrétaire, M. Jacques Moulaert, pour le conseiller sur tous les thèmes de gouvernance d'entreprise (le **Secrétaire chargé de la gouvernance d'entreprise**).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la société et, dans tous les cas, au moins quatre fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la Société.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion.

Dans des cas exceptionnels, dûment justifiés par l'urgence de la question et l'intérêt de la société, le Conseil peut adopter des décisions, moyennant le consentement unanime des membres du Conseil, par fax ou par courriel ou par tout autre moyen de communication similaire. Cette procédure ne pourra toutefois pas être utilisée pour l'approbation des comptes annuels.

Le tableau suivant présente un aperçu des réunions du Conseil tenues en 2018 :

Date et lieu	Présence
21 mars 2018 (Bruxelles)	Présents : 7 Représentés : 1 Absents : -
29 mai 2018 (Bruxelles)	Présents : 8 Représentés : - Absents : -
26 septembre 2018 (Athènes)	Présents : 8 Représentés : - Absents : -
28 novembre 2018 (Bruxelles)	Présents : 8 Représentés : - Absents : -

Comités du Conseil

Le Conseil a constitué deux comités pour l'aider et le conseiller dans des domaines précis. Il s'agit du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération. Les compétences de ces comités sont pour l'essentiel exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

1. Le Comité d'audit

Le Conseil a mis en place un Comité d'audit conformément à l'Article 526bis du CBS (le **Comité d'audit**) qui se compose des membres suivants :

- Xavier Bedoret, qui agit en tant que Président du Comité d'audit ;
- Simon Macvicker ; et
- William Gallagher.

La majorité des membres du Comité d'audit disposent d'une expérience et d'une expertise suffisantes, notamment en comptabilité, audit et finance, acquises au cours de leurs activités professionnelles précédentes ou actuelles.

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et rencontre au minimum deux fois par an les commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit formule des recommandations au Conseil d'administration sur des questions de comptabilité, d'audit et de contrôle interne et, en particulier :

- surveille le processus de reporting financier ;
- surveille l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la Société ainsi que la fonction d'audit interne ;
- surveille le déroulement de l'audit statutaire des comptes annuels et des comptes consolidés, y compris le suivi sur les questions et recommandations du commissaire aux comptes ;
- informe régulièrement le Conseil d'administration de l'exercice de ses missions, et au moins lors de l'arrêté des comptes annuels et consolidés, ainsi que des comptes consolidés destinés à la publication;

- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination des commissaires aux comptes ;
- examine et surveille l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne l'offre de services complémentaires à l'audit statutaire de la Société.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil sur l'exercice de ses fonctions, en identifiant les points qui, selon lui, nécessitent des mesures ou des améliorations, et au moins à chaque fois que le Conseil publie les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2018.

En 2018, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois : le 21 mars, à Bruxelles, en présence de tous les membres ; le 29 mai, à Bruxelles, en présence de tous les membres ; le 26 septembre, à Athènes, en présence de tous les membres et, le 28 novembre, à Bruxelles, en présence de tous les membres.

2. Comité de nomination et de rémunération

Le Conseil a mis en place un Comité de rémunération et de nomination conformément à l'Article 526ter du CBS (le **Comité de nomination et de rémunération**) qui se compose des membres suivants :

- Jacques Moulaert, qui agit en tant que Président du Comité de nomination et de rémunération;
- Joseph Rutkowski; et
- Manuel Iraola.

Le 28 novembre 2018, Mme Margaret Zakos a présenté sa démission de son mandat de membre du Conseil et du Comité de nomination et de rémunération. Suivant la proposition du Comité de nomination et de rémunération, M. Manuel Iraola a été nommé membre de ce Comité.

Le Comité se réunit deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour exercer ses fonctions.

Le Comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil d'administration

principalement sur les questions relatives à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et de la Direction exécutive. En particulier, le Comité de nomination et de rémunération :

- formule des recommandations au Conseil sur la nomination des membres du Conseil et de la Direction exécutive ;
- identifie et nomme des candidats pour pourvoir aux postes vacants et les soumet à l'approbation du Conseil ;
- donne des conseils concernant des propositions de nomination émanant des actionnaires ;
- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et formule des recommandations au Conseil concernant d'éventuels changements ;
- fait des propositions au Conseil concernant la politique de rémunération ; et
- rédige un rapport sur la rémunération qu'il adresse au Conseil d'administration ; ce rapport contient notamment des propositions relatives à la politique de rémunération ainsi que des recommandations fondées sur ses conclusions.

En 2018, le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni trois fois, le 21 mars, le 29 mai et le 28 novembre, à Bruxelles, en présence de tous ses membres.

Évaluation du Conseil et des comités

Le Conseil se réunit au moins tous les deux ou trois ans pour évaluer sa taille, sa composition et sa performance ainsi que celles de ses comités. Il évalue également ses interactions avec la Direction exécutive.

Les membres non exécutifs du Conseil se réunissent régulièrement, après les réunions du Conseil d'administration, pour évaluer leur interaction avec la direction exécutive.

La performance de la Direction Générale est également évaluée de manière informelle par la présentation de la performance de la Société au regard des comptes semestriels et annuels.

Direction exécutive

La Direction exécutive de la société se compose du vice-président exécutif, *M. Dimitrios Kyriakopoulos*, de deux CEO, *M. Alexios Alexiou* et *M. Apostolos Papavasileiou* et d'un directeur financier (CFO), *M. Alexandros Benos*.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la Direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs et ont été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

M. Dimitrios Kyriakopoulos, Vice-président et membre exécutif du Conseil. Veuillez consulter la section n° 3, ci-dessus : Informations sur les membres du Conseil, Conseil d'administration.

Alexios Alexiou, co-Chief Executive Officer. M. Alexiou est directeur général et membre exécutif du Conseil d'administration du Groupe Hellenic Cables, un membre de Viohalco. Il travaille pour Viohalco depuis 1996. Il est titulaire d'un BSc en économie de l'Université du Pirée et d'un MSc. en finance de l'Université Strathclyde. Bénéficiant de plus de 16 ans d'expérience dans les secteurs de la finance et des câbles technologiques, il a rejoint Viohalco en tant qu'auditeur interne, en 1996. Depuis, il a occupé les postes de directeur financier de Hellenic Cables de 2002 à 2003, de Directeur général d'Icme Ecab de 2003 à 2008 et, depuis 2009, il occupe le poste de Directeur général de Hellenic Cables.

Apostolos Papavasileiou, co-Chief Executive Officer. M. Papavasileiou est CEO de CPW depuis novembre 2010. Il est titulaire d'une Licence en ingénierie chimique de la Faculté d'ingénierie de l'Université de Patras et d'un MBA de l'Université de Salford-Manchester. Il a travaillé chez Viohalco Hellenic en tant que responsable de la planification financière, du budget et du reporting et il a été directeur de la stratégie et de la planification des investissements du Groupe Sidenor. Il a auparavant occupé plusieurs postes de direction au sein du Groupe Nestlé, en Grèce et en Suisse, où il a supervisé la chaîne d'approvisionnement, la performance technique et industrielle et les stratégies opérationnelles de projets à travers le monde.

Alexandros Benos, Chief Financial Officer. M. Benos est titulaire d'un diplôme en sciences économiques de l'Université d'Athènes, d'un B.A. et d'un M.A. en économie du Trinity College, Université de Cambridge, au Royaume-Uni, et d'un doctorat en finances de la Graduate School of Business du Stanford University aux États-Unis. Il possède une vaste expérience dans le domaine bancaire, ayant rejoint la Banque Nationale de Grèce au début des années 2000, en premier lieu pour mettre en place le cadre d'évaluation des Valeurs à risque pour les Risques du Marché et, ensuite, pour développer les systèmes de notation des créanciers pour des entreprises et diriger les programmes de mise en œuvre « Bâle II et III » dans l'ensemble du Groupe NBG. M. Benos a été Directeur du Service de Contrôle & Architecture des Risques du Groupe de la Banque, en 2010. Il a été vice-Directeur général de la Gestion des Risques du Groupe NBG, en 2013. Enfin, en 2015, il fut nommé Agent principal de gestion des risques du Groupe. Il a été membre du Conseil d'administration et Président du Comité des risques du Conseil de l'United Bulgarian Bank, ainsi que membre du Conseil d'administration de la NBG Asset Management M.F.M.C. et du Comité de gestion de l'actif et du passif de l'Ethniki Asfalistiki Insurance Co. Auparavant, il avait occupé des postes universitaires aux États-Unis (GSB, Stanford University), en France (M.S. Finance International, Ecole de Management de l'HEC à Paris), en Suisse (Département d'économie, Université de Genève) et en Grèce (Département des affaires bancaires et des Finances, Université du Pirée).

Le 28 mai 2018, M. Theodoros Panagopoulos, CFO et membre de la Direction exécutive de la Société, a présenté sa démission. Suite à la proposition du Comité de nomination et rémunération, le Conseil d'administration a nommé M. Alexandros Benos comme nouveau CFO et membre de la Direction exécutive de Cenergy Holdings.

La Direction exécutive est chargée de la gestion quotidienne de la Société. Elle est également responsable de l'exécution des résolutions du Conseil.

En particulier, le Conseil a chargé la Direction exécutive des missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques à présenter au Conseil ;
- préparer les plans annuels et stratégiques ;
- mettre en place les contrôles internes ;
- assurer le suivi et la gestion des résultats et la performance de la Société sur la base des plans stratégiques et financiers ;
- présenter au Conseil des avant-projets des états financiers complets, ponctuels et précis de la Société, conformément aux normes comptables applicables et aux politiques de la Société, ainsi que les communiqués de presse que la Société doit publier ;
- présenter au Conseil une évaluation équilibrée et complète de la situation financière de la Société ;
- formuler des recommandations au Conseil portant sur les domaines qui relèvent de ses compétences.

Rapport de rémunération

1. Politique de rémunération

La politique en matière de rémunération des membres exécutifs et non exécutifs du Conseil d'administration est déterminée par ce dernier sur la base des propositions du Comité de nomination et de rémunération. Elle conduit à des propositions qui doivent être approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle pour ce qui concerne les membres du Conseil. Le Comité de nomination et de rémunération fait ses propositions sur la base de l'étude des conditions courantes du marché applicables aux sociétés comparables.

Cenergy Holdings n'anticipe pas de changements significatifs dans la politique de rémunération actuelle pour les années 2019 et 2020.

2. Conseil d'administration

Pour l'année 2018-2019, la rémunération des membres du Conseil prévoit une rémunération fixe s'élevant à 25.000 euros, majorée d'une somme identique lorsqu'ils sont membres d'un comité.

La rémunération du Président du Conseil est égale à celle des autres membres non exécutifs du Conseil.

Ces rémunérations sont attribuées pro rata temporis, pour la période qui s'étend d'une assemblée générale ordinaire à celle de l'année suivante, et payables en fin de période. Il n'est pas prévu de rémunération variable.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la rémunération versée aux membres du Conseil d'administration pour la période d'exécution de leur mandat (2018-2019) :

Nom des membres (montants en euros)	Montant fixe pour les membres du C.A.	Montant fixe pour les membres du Comité d'audit	Montant fixe pour les membres du Comité de nomination et rémunération	Total
Jacques Moulaert	25.000	0	25.000	50.000
Dimitrios Kyriakopoulos	25.000	0	0	25.000
Xavier Bedoret	25.000	25.000	0	50.000
Simon Macvicker	25.000	25.000	0	50.000
Rudolf Wiedenmann*	12.500	0	0	12.500
Manuel Iraola **	25.000	0	12.500	37.500
Joseph Rutkowski	25.000	0	25.000	50.000
Margaret Zakos***	12.500	0	12.500	25.000
William Gallagher	25.000	25.000	0	50.000
Rémunération totale	200.000	75.000	75.000	350.000

* M. Wiedenmann a été nommé membre du Conseil d'administration le 28 novembre 2018

** M. Iraola a été nommé membre du Comité de nomination et de rémunération le 28 novembre 2018

*** Mme Zakos a présenté sa démission de son mandat de membre du Conseil d'administration le 28 novembre 2018

Administrateurs membres de la Direction exécutive

La politique de rémunération de la Direction Exécutive de Cenergy Holdings ne prévoit pas de rémunération fixe. Les dirigeants n'ont pas droit à des options sur titres ni à un régime de retraite complémentaire. Aucune

rémunération contingente ou différée n'a été payée par la Société aux membres de la Direction exécutive. Ceux-ci n'ont pas de contrat avec la société qui leur donnerait droit à des avantages au terme de leur mandat.

Le régime de rémunération des deux co-CEOs et du CFO

n'est pas déterminé par la Société mais par ses filiales ou sociétés affiliées.

Les membres de la Direction exécutive qui occupent des fonctions au sein des filiales ou sociétés affiliées ne reçoivent aucune rémunération supplémentaire de la part de la Société pour ces fonctions exécutives.

La rémunération totale pour la Direction exécutive s'élève à 580.000 euros en 2018. Ce montant inclut la rémunération des deux co-CEO pour l'exercice 2018 : à savoir, 220.000 euros pour M. Alexios Alexiou et 310.000 euros pour M. Apostolos Papavasileiou (total: 530.000 euros). La rémunération totale versée aux membres non exécutifs du Conseil d'administration est présentée dans le tableau ci-dessus, à l'exception de M. Wiedenmann, qui a reçu une somme supplémentaire de 2.700 euros d'Icme Ecab. La rémunération totale des membres non exécutifs du Conseil d'administration s'élève à 328.000 euros.

La somme globale des rémunérations ci-dessus, à savoir 908.000 euros, a été payée par Cenergy Holdings et ses filiales dans le courant de l'année 2018.

Audit Externe

L'audit externe des états financiers de la Société est confié à un commissaire choisi par l'Assemblée des actionnaires parmi les membres de l'Institut Belge des Réviseurs d'Entreprises.

La mission et les pouvoirs du commissaire aux comptes sont ceux définis par la loi. L'assemblée des actionnaires fixe le nombre des commissaires et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 16 mars 2016, la Société a nommé KPMG Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises SCRL ("KPMG"), représentée par Benoit Van Roost, comme commissaire pour une durée de trois ans.

Gestion des risques et fonction d'audit interne de la Société

Le cadre législatif et réglementaire belge sur la gestion des risques et du contrôle interne comprend les dispositions pertinentes des lois du 17 décembre 2008 sur la création d'un Comité d'audit et du 6 avril 2010 sur le renforcement de la gouvernance d'entreprise, ainsi que du Code belge de gouvernance d'entreprise de 2009.

Comme indiqué au chapitre sur les « Risques et incertitudes » du présent rapport annuel, la Direction exécutive est chargée de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Sous la supervision de la Direction exécutive, l'équipe de Direction de chacune des filiales de la Société est chargée de développer une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié afin de mener les opérations de la filiale et de gérer les risques.

Le Comité d'audit est chargé de suivre l'efficacité de la gestion des risques de la Société, de son système de contrôle interne et du fonctionnement de l'audit interne.

- Gestion des risques de la Société

La gestion des risques est une responsabilité déléguée par le Conseil aux directeurs des filiales. Ces derniers rendent régulièrement compte de l'évaluation des risques et de l'atténuation des risques à la direction de la société ; ils soumettent au Conseil et au Comité d'audit un examen détaillé qui présente les risques et les défis de l'entreprise. L'Audit Interne sous la supervision du Comité d'Audit assure le suivi et l'efficacité de leurs systèmes de gestion des risques.

- Fonction d'audit interne

Le Comité d'audit supervise la fonction d'audit interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil conçue pour ajouter de la valeur et améliorer les processus de l'entreprise. Il aide l'organisation à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. L'audit interne est géré conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IPPF).

La fonction d'audit interne est chargée de mener des missions d'audit conformément à son plan annuel d'audit interne, qui est préparé et examiné afin d'aider l'entreprise à atténuer efficacement les risques dans toutes ses activités. Les missions d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et le manuel d'audit interne et visent à s'assurer que les filiales se conforment à des processus communs en ce qui concerne leurs activités, leur production industrielle et leurs normes de consolidation. À la fin de chaque mission d'audit, les auditeurs internes émettent un rapport d'audit qui contient leurs conclusions et recommandations. La Direction exécutive des filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre en temps utile de mesures correctives à l'égard de chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne.

La fonction d'audit interne rapporte au Comité d'audit. Le Comité d'audit s'assure que le travail de l'audit interne est orienté vers les activités et les domaines de risque qu'il juge essentiels. Il veille à ce que la fonction d'audit interne réduise la probabilité de fraude et d'erreur et atténue efficacement les risques.

Supervision et rapport avec les filiales

Cenergy Holdings est une société holding qui fonctionne de manière décentralisée. Chaque filiale de Cenergy Holdings est responsable de sa performance et de ses résultats. Leur Direction dispose de solides équipes centrales et régionales, elles-mêmes directement responsables dans leurs domaines.

Toutes les sociétés de Cenergy Holdings sont

responsables de leur propre organisation, gestion des risques et système de contrôle interne, ceux-ci étant conçus et mis en œuvre en fonction du secteur d'activité, de la localisation géographique et du type de site de production concerné.

Afin d'assurer une cohérence d'approche lorsque des sociétés distinctes traitent de questions similaires et d'optimiser la coordination au sein du réseau des filiales de la société, le Conseil d'administration définit des politiques d'entreprise visant à fournir à la direction locale des sociétés des orientations solides et un cadre opérationnel pour une mise en œuvre et un suivi locaux optimaux.

Suivi et reporting financier

Cenergy Holdings s'est doté des procédures aux fins de l'enregistrement et du reporting appropriés des informations financières et non financières. L'objectif consiste à assurer que les informations financières et non financières produites par chaque entité sont homogènes, cohérentes et comparables et que les informations financières consolidées sont justes, fiables et mises à disposition en temps opportun.

Chaque filiale fournit tous les mois un rapport sur l'information financière. Il inclut le bilan, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi qu'une analyse du fonds de roulement.

Un rapport couvrant chaque segment est présenté au Conseil d'administration. Ce rapport, comparé au budget, fournit des informations financières et non financières, les faits marquants du semestre, les perspectives du segment concerné et constitue un élément clé pour éclairer Cenergy Holdings dans sa prise de décision.

Conflits d'intérêts

Conformément à l'article 8 de la Charte de gouvernance d'entreprise, en cas de conflit d'intérêts pour un membre du Conseil, un actionnaire ou une autre société de Cenergy Holding, le Conseil est tenu d'appliquer les procédures spécifiques de résolution de conflit définies aux articles 523 et 524 du CBS.

Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive est tenu d'agir sans conflit d'intérêts et de toujours faire passer l'intérêt de la Société avant le sien. Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive est tenu d'organiser ses affaires personnelles et professionnelles de façon à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec la Société.

Tous les membres du Conseil informent le Conseil des conflits d'intérêts dès qu'ils surviennent. Si le conflit d'intérêts revêt un caractère confidentiel, les membres du Conseil s'abstiennent de participer aux discussions et délibérations sur le sujet, conformément à l'article 523 du CBS. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du CBS et qu'il implique une transaction ou une re-

lation contractuelle entre la Société et ou une de ses entités associées, d'une part, et un membre du Conseil ou de la Direction exécutive (ou une société ou entité ayant un rapport étroit avec ce membre), d'autre part, ce membre doit informer le Conseil du conflit. Celui-ci est tenu de veiller tout particulièrement à ce que l'approbation de la transaction soit impartiale et motivée par le seul intérêt de la Société.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non couvert par l'article 523 du CBS, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations du Conseil et au vote.

Depuis que la Société est cotée en Bourse, le Conseil n'a pas été notifié de transactions ou d'autres relations contractuelles entre Cenergy Holdings et les membres de son Conseil d'administration ayant causé un conflit d'intérêt au sens des articles 523 et 524 du CBS.

Actionnariat

1. Structure du capital

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société s'élevait à 117.892.172,38 euros représentés par 190.162.681 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital autorisé.

Toutes les actions de la Société appartiennent à la même catégorie de titres et sont nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment faire convertir leurs actions nominatives en actions dématérialisées et inversement.

Aucune restriction de transfert d'action n'est prévue dans les statuts de la Société. Toutes les actions sont donc librement transférables. Chaque action accorde au détenteur un droit de vote.

2. Restriction des droits de vote

Les statuts de la Société ne comportent aucune restriction quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires à condition que ceux concernés soient admis à l'Assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus.

Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Cenergy Holdings.

L'article 6.4 des statuts dispose que les actions de la Société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

3. Transparence

Conformément à la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un

marché réglementé et portant des dispositions diverses (la **Loi sur la transparence**), La Société exige que les personnes physiques et morales qui acquièrent des titres à droit de vote informent la société et l'Autorité des Services et Marchés Financiers (**FSMA**) sur le nombre et le taux des droits de vote qu'elles détiennent, si les droits de votes associés aux titres conférant le droit de vote atteignent 5% ou plus du total des droits de vote existants. Une notification similaire est exigée dans les cas suivants :

- acquisition directe ou indirecte ou cession de titres conférant un droit de vote ou modification de la décomposition des droits de vote, dans les cas où le pourcentage des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse celui de 10%, 15%, 20% et ainsi de suite, par tranches de 5%, du total des droits de vote ;
- première admission des actions de la Société sur un marché réglementé, si les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote représentent 5% ou plus du total des droits de vote ;
- conclusion, modification ou résiliation, par des personnes physiques ou morales, d'un accord d'agissement de concert, si le pourcentage des droits de vote faisant l'objet de l'accord ou si le pourcentage des droits de vote détenus par une partie à l'accord, atteint, dépasse ou tombe sous un des seuils visés au paragraphe 1 ou si la nature de l'accord d'agissement de concert est modifié ;
- franchissement de seuils ou seuils plus stricts de notification ajoutés par les statuts de la Société.

La notification doit avoir lieu dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote à l'origine de l'arrivée au seuil. La Société doit publier l'information ainsi notifiée dans les trois jours de cotation suivant la réception de la notification.

Lors d'une assemblée des actionnaires de la Société, aucun actionnaire ne peut revendiquer un nombre de votes supérieur à celui lié aux titres ou droits notifiés, conformément à la Loi sur la transparence, avant la date de ladite assemblée, avec certaines exceptions.

Vous trouverez le formulaire avec lequel ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site Web de la FSMA (www.fsma.be).

Les droits de vote détenus par les actionnaires majoritaires de la Société au 30 mars 2016 sont publiés sur le site Web de Cenergy Holdings (www.cenergyholdings.com).

Cenergy Holdings n'a pas connaissance de l'existence de quelque accord entre ses actionnaires portant sur le transfert ou l'exercice de droits de vote attachés aux actions de la Société.

Assemblées générales des actionnaires

1. Assemblées

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société se tient chaque dernier mardi de mai à 10 heures ou, si le jour est un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres assemblées des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des endroits autres que le siège social de la Société.

Les Assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la Société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le commissaire aux comptes de la Société ou à la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital social de la Société.

2. Quorum et majorités requis pour la modification des statuts

La modification des statuts de Cenergy Holdings requiert que la majorité du capital soit présente ou représentée et qu'elle soit adoptée à une majorité de 75 % des votes exprimés. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour. Cette nouvelle assemblée générale est considérée comme ayant atteint le quorum et comme étant valablement convoquée, indépendamment du pourcentage du capital social représenté.

Informations à l'attention des actionnaires et données de marché

Données de marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum en fin d'exercice et les cours de clôture en fin d'exercice de Cenergy Holdings sur Euronext Brussels et à la Bourse d'Athènes (Athex).

Marché	Euronext Brussels et la Bourse d'Athènes
Symbole	CENER
Code ISIN	BE 0974303357



Cours de l'action sur EURONEXT BRUSSELS en euros

2018

2017

	2018	2017
À la fin de l'exercice	1,22	1,18
Maximum	1,59	1,29
Minimum	1,00	0,57
Dividendes	0	0
Rendement brut annuel en %	3,39%	

Cours de l'action à la BOURSE D'ATHÈNES en euros

2018

2017

	2018	2017
À la fin de l'exercice	1,27	1,23
Maximum	1,58	1,30
Minimum	1,03	0,66
Dividendes	0	0
Rendement brut annuel en %	3,25%	

Coordonnées de la personne responsable des relations avec les investisseurs :**Mme Sofia Zairi**

Directrice des relations avec les investisseurs

Email : ir@cenergyholdings.com, szairi@cenergyholdings.com

Cenergy Holdings S.A. Cenergy Holdings S.A. – Succursale grecque
 30 Marnix Avenue, 2-4 Avenue Mesogeion,
 1000 Bruxelles, 115 27 Athènes,
 Belgium Grèce

Tel.Belgique: (+32) 2. 224.0960

Tel.Grèce : (+30) 210 6787 111, (+30) 210 6787 773

Cenergy Holdings s'engage à fournir des informations financières transparentes et de grande qualité. Les états financiers consolidés de Cenergy Holdings ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne («IFRS telles qu'adoptées par l'UE »).

Structure de l'actionariat

Cenergy Holdings a reçu une notification de transparence datée du 22 décembre 2016 indiquant que Viohalco S.A. détient, directement et indirectement, 81,93 % des droits de vote de la Société. Viohalco S.A. détient directement 56,77 % des droits de vote de la société et indirectement 25,16 % des droits de vote par le biais de sa filiale ElvalHalcor S.A.

En vertu de son obligation selon l'article 14 de la loi belge

du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations dans des sociétés cotées, Cenergy Holdings publie le contenu de la notification qu'elle a reçue.

Contenu de la notification

La notification datée du 22 décembre 2016 contenait les informations suivantes :

1. Motif de la notification : acquisition ou cession de titres ou de droits de vote
2. Notification par : une société mère ou une personne détenant le contrôle
3. Personne soumise à l'obligation de notification : Viohalco S.A. Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles
4. Date à laquelle le seuil a été franchi: 20 décembre 2016
5. Seuil franchi : 85%
6. Dénominateur : 190.162.681 actions
7. Détails de la notification :

Droits de vote	Notification précédente nombre de droits de vote	Après la transaction			
		Nombre de droits de vote		% de droits de vote	
		Rattachés à des titres	Non rattachés à des titres	Rattachés à des titres	Non rattachés à des titres
Détenteurs des droits de vote					
Viohalco S.A.	27.060	107.960.701		56,77%	
ElvalHalcor S.A.	-	47.847.093		25,16%	
Sous-total	27.060	155.807.794		81,93%	
TOTAL		155.807.794	0	81,93%	0,00%

Politique de distribution de dividende

Cenergy Holdings n'a pas d'historique de distribution de dividende. Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires au titre des trois derniers exercices.

La Société prévoit de réinvestir ses bénéfices dans son activité. Cette politique sera réexaminée par le Conseil d'administration en temps voulu et, si la politique évolue, la Société informera le marché en conséquence. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée que la Société procédera à des versements de dividendes à l'avenir. Ces versements dépendront d'un certain nombre de facteurs, dont les perspectives de la Société, sa stratégie, ses résultats opérationnels, ses bénéfices, ses exigences de fonds propres, ses excédents de trésorerie, sa situation financière générale, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs jugés appropriés par le Conseil d'administration. En raison de ses intérêts et participations dans un certain nombre de filiales et sociétés affiliées, les comptes sociaux de la Société et sa capacité à verser des dividendes dépendent en partie de la perception de dividendes et de distributions de ces filiales et sociétés liées. Le versement de dividendes par ces filiales et sociétés liées dépend de l'existence de bénéfices, flux de trésorerie et réserves distribuables suffisants.

Conformément à la loi belge, le calcul des montants pouvant être distribués aux actionnaires sous la forme de dividendes ou autres doit être déterminé sur la base des états financiers non consolidés de la Société. Conformément à la loi belge sur les entreprises, les statuts de la Société obligent également cette dernière à allouer chaque année au moins 5 % de son bénéfice annuel net à une réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne au moins 10 % du capital social de la Société. Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée que des dividendes ou des versements similaires seront effectués à l'avenir.

Calendrier financier

Date	Publication / Evénement
14 mai 2019	Présentation des résultats financiers 2018 aux analystes (Bourse d'Athènes)
28 mai 2019	Assemblée générale annuelle 2019
25 septembre 2019	Résultats semestriels 2019





ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2018

Sommaire

1. État consolidé de la situation financière	a3
2. Compte de résultat consolidé	a4
3. Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global	a5
4. État consolidé des variations des capitaux propres	a6
5. Etat consolidé des flux de trésorerie	a7
6. Notes aux états financiers consolidés	a8
1. Entité comptable	a8
2. Base de préparation	a8
3. Monnaie fonctionnelle et de présentation	a8
4. Recours à des estimations et jugements	a8
5. Principales méthodes comptables	a9
6. Changement de méthode comptable	a25
7. Segments opérationnels	a28
8. Chiffre d'affaires	a30
9. Charges et produits	a33
10. Résultat financier net	a35
11. Résultat par action	a35
12. Avantages du personnel	a35
13. Charges liées aux avantages du personnel	a37
14. Impôt sur le résultat	a38
15. Stocks	a41
16. Créances clients et autres débiteurs	a41
17. Trésorerie et équivalents de trésorerie	a42
18. Immobilisations corporelles	a42
19. Immobilisations incorporelles et goodwill	a44
20. Immeubles de placements	a46
21. Entités mises en équivalence	a46
22. Autres actifs financiers	a47
23. Instruments dérivés	a48
24. Capital et réserves	a49
25. Gestion du capital	a50
26. Emprunts et dettes financières	a50
27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	a52
28. Subventions publiques	a53
29. Instruments financiers	a53
30. Filiales	a62
31. Activités communes	a62
32. Contrats de location simple	a62
33. Engagements	a63
34. Passif éventuel	a63
35. Parties liées	a64
36. Honoraires du commissaire	a65
37. Événements subséquents	a66

1. État consolidé de la situation financière

Montants en milliers d'euros	Note	31 décembre	
		2018	2017*
ACTIFS			
Immobilisations corporelles	18	405.330	384.452
Immobilisations incorporelles et goodwill	19	22.284	16.757
Immeubles de placements	20	5.837	6.140
Entités mises en équivalence	21	11.929	13.012
Autres actifs financiers	22	4.579	4.662
Créances clients et autres débiteurs	16	1.877	2.396
Coûts sur contrats		108	-
Actifs d'impôt différé	14	3.362	147
Actifs non courants		455.306	427.565
Stocks	15	221.105	186.251
Créances clients et autres débiteurs	16	199.648	138.267
Actifs sur contrats	8	114.327	65.166
Coûts sur contrats	8	1.872	1.211
Créances d'impôts		95	126
Instruments dérivés	23	1.140	1.733
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	65.203	69.443
Actifs courants		603.390	462.197
Total des actifs		1.058.696	889.763
Capitaux propres			
Capital social		117.892	117.892
Primes d'émission		58.600	58.600
Réserves	24	33.273	35.591
Résultats non distribués		(6.784)	(12.150)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		202.981	199.933
Participations ne donnant pas le contrôle		317	289
Total des capitaux propres		203.298	200.222
PASSIFS			
Emprunts et dettes financières	26	174.792	86.141
Avantages du personnel	12	4.320	4.273
Subventions publiques	28	14.655	15.436
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27	4.233	6.086
Passifs d'impôt différé	14	16.781	21.989
Passifs non courants		214.781	133.924
Emprunts et dettes financières	26	363.854	362.732
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	27	209.587	186.915
Passifs sur contrats	8	62.147	4.724
Passifs d'impôts courant		86	13
Instruments dérivés	23	4.944	1.233
Passifs courants		640.618	555.617
Total des passifs		855.399	689.541
Total des capitaux propres et passifs		1.058.696	889.763

* Cenergy Holdings a initialement appliqué l'IFRS 9 au 1er janvier 2018. Selon la méthode de transition choisie, les informations comparatives n'ont pas été retraitées (voir Note 6). Voir la Note 5.22.i pour plus de détails sur la nouvelle présentation des chiffres de l'exercice précédent. Les notes figurant aux pages a8 à a66 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

2. Compte de résultat consolidé

Pour l'année terminée le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017*
Chiffre d'affaires	8	963.797	758.318
Coût des ventes	9	(894.553)	(699.562)
Marge Brute		69.244	58.756
Autres produits	9	4.526	5.339
Frais de commercialisation et de distribution	9	(16.288)	(12.901)
Charges administratives	9	(20.775)	(18.635)
Reprise des pertes de valeur / (perte de valeur) sur créances et actifs sur contrat	29 C.1	280	(9.206)
Autres charges	9	(4.722)	(1.557)
Résultat opérationnel		32.265	21.796
Produits financiers	10	890	749
Charges financières	10	(33.101)	(33.694)
Résultat financier net		(32.211)	(32.946)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	21	654	541
Résultat avant impôt		708	(10.610)
Impôt sur le résultat	14	6.180	5.834
Bénéfice / Perte (-)		6.888	(4.775)
Résultat attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		6.861	(4.761)
Participations ne donnant pas le contrôle		27	(14)
		6.888	(4.775)
Résultat par action (en euro)			
Résultat de base et dilué	11	0,03608	(0,02504)

* Cenergy Holdings a initialement appliqué l'IFRS 9 au 1er janvier 2018. Selon la méthode de transition choisie, les informations comparatives n'ont pas été retraitées (voir la Note 6). Voir la Note 5.22.i pour plus de détails sur la nouvelle présentation des chiffres de l'exercice précédent. Les notes figurant aux pages a8 à a66 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

3. Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

Pour l'année terminée le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017*
Bénéfice / Perte (-)		6.888	(4.775)
Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat			
Réévaluation du passif au titre des prestations définies	12	156	(187)
Impôt relatif		(65)	56
		92	(130)
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en résultat			
Ecart de conversion		(1.151)	(2.017)
Couvertures de flux de trésorerie - partie efficace des variations de la juste valeur		(2.040)	544
Couvertures de flux de trésorerie - reclassées en résultat		(544)	552
Impôt relatif		753	(299)
		(2.982)	(1.220)
Résultat global total après impôt		3.997	(6.125)
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		3.969	(5.913)
Participations ne donnant pas le contrôle		28	(212)
		3.997	(6.125)

* Cenergy Holdings a initialement appliqué l'IFRS 9 au 1er janvier 2018. Selon la méthode de transition choisie, les informations comparatives n'ont pas été retraitées (voir la Note 6). Voir la Note 5.22.i pour plus de détails sur la nouvelle présentation des chiffres de l'exercice précédent. Les notes figurant aux pages a8 à a66 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

4. État consolidé des variations des capitaux propres

2018

Montants en milliers d'euros	Note	Capital social	Prime d'émission	Réserve de conversion	Autres réserves	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2018		117.892	58.600	(17.525)	53.117	(12.150)	199.933	289	200.222
Impact de la première application d'IFRS 9, net d'impôts	6	-	-	-	-	(920)	(920)	(1)	(921)
Solde ajusté au 1er janvier 2018*		117.892	58.600	(17.525)	53.117	(13.071)	199.012	288	199.301
Résultat global total									
Résultat de la période		-	-	-	-	6.861	6.861	27	6.888
Autres éléments du résultat global		-	-	(1.151)	(1.833)	92	(2.892)	1	(2.890)
Résultat global total		-	-	(1.151)	(1.833)	6.953	3.969	28	3.997
Transactions avec les propriétaires de la société									
Transfert de réserves		-	-	-	666	(666)	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		-	-	-	666	(666)	-	-	-
Solde au 31 décembre 2018		117.892	58.600	(18.676)	51.950	(6.784)	202.981	317	203.298

2017

Montants en milliers d'euros	Note	Capital social	Prime d'émission	Réserve de conversion	Autres réserves	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2017		117.892	58.600	(15.708)	52.321	(7.144)	205.961	501	206.462
Impact de la première application d'IFRS 15, net d'impôts		-	-	-	-	(115)	(115)	-	(115)
Solde ajusté au 1er janvier 2017**		117.892	58.600	(15.708)	52.321	(7.259)	205.846	501	206.347
Résultat global total									
Perte de la période		-	-	-	-	(4.761)	(4.761)	(14)	(4.775)
Autres éléments du résultat global		-	-	(1.817)	795	(130)	(1.152)	(198)	(1.350)
Résultat global total		-	-	(1.817)	795	(4.891)	(5.913)	(212)	(6.125)
Solde au 31 décembre 2017		117.892	58.600	(17.525)	53.117	(12.150)	199.933	289	200.222

* Cenergy Holdings a initialement appliqué l'IFRS 9 au 1er janvier 2018. Selon la méthode de transition choisie, les informations comparatives est n'ont pas été retraitées (voir Note 6).

** Cenergy Holdings a adopté par anticipation l'IFRS 15 «Produits des contrats avec des clients» dont la date d'application initiale était le 1er janvier 2017. Cenergy Holdings a initialement appliqué l'IFRS 15 en utilisant la méthode de l'effet cumulatif. Selon cette méthode, les informations comparatives n'ont pas été retraitées.

Les notes figurant aux pages a8 à a66 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

5. Etat consolidé des flux de trésorerie

Pour l'année terminée le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017*
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de la période		6.888	(4.775)
Ajustements pour:			
- Impôt sur le résultat		(6.180)	(5.834)
- Amortissement de la période	18, 20	22.620	21.909
- Perte de valeur	19	1.617	1.185
- Amortissement des subventions	28	(781)	(775)
- (Reprise de) pertes de valeur sur immobilisations corporelles et immeubles de placements	9	-	(149)
- Résultat financier net	10	32.211	32.946
- Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	21	(654)	(541)
- (Gain) / perte sur cession d'immobilisations corporelles	9	(30)	196
- Réduction de valeur sur actifs incorporels	9	35	-
- (Gain) / perte non réalisé sur instruments dérivés		1.717	2.658
- (Reprise)/Perte de valeur sur créances et actifs sur contrats	29	(280)	9.206
- (Reprise) / Dépréciation des stocks	15	1.024	(41)
		58.186	55.984
Variation des :			
- Stocks		(35.877)	14.063
- Créances clients et autres débiteurs		(60.667)	23.930
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs		23.135	12.696
- Actifs sur contrats		(49.161)	(52.041)
- Passifs sur contrats		57.423	(2.346)
- Coûts sur contrats		(769)	(1.211)
- Avantages du personnel		204	(178)
		(7.526)	50.898
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Intérêts versés		(32.172)	(29.489)
Impôt sur le résultat payé		(1.254)	(506)
		(40.952)	20.903
Trésorerie nette provenant des / (-) affectée aux activités opérationnelles			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	18	(45.387)	(18.754)
Acquisition d'actifs incorporels	19	(4.851)	(1.920)
Produit de cession d'immobilisations corporelles		32	28
Produit de cession d'immeubles de placements		-	80
Dividendes reçus	21	230	238
Intérêts reçus		90	98
Acquisition d'actifs financiers		(1)	-
		(49.888)	(20.231)
Trésorerie nette provenant des / (-) affectée aux activités d'investissement			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit de nouveaux emprunts	26	137.593	44.791
Remboursement d'emprunts	26	(51.079)	(45.935)
Modifications des contrats de location-financement	26	(613)	(347)
		85.901	(1.491)
Trésorerie nette provenant des / (-) affectée aux activités de financement			
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie			
		(4.940)	(818)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		69.443	71.329
Effet de la variation des cours de change sur les liquidités		700	(1.068)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	17	65.203	69.443

* Cenergy Holdings a initialement appliqué l'IFRS 9 au 1er janvier 2018. Selon la méthode de transition choisie, les informations comparatives n'ont pas été retraitées (voir la Note 6). Voir la Note 5.22.iii pour plus de détails sur la nouvelle présentation des chiffres de l'exercice précédent. Les notes figurant aux pages a8 à a66 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

6. Notes concernant les états financiers consolidés

1. Entité comptable

Cenery Holdings SA (ci-après dénommée «la société» ou «Cenery Holdings SA») est une société belge à responsabilité limitée. Le siège social de la société est situé 30 Avenue Marnix, 1000 Bruxelles Belgique. Les états financiers consolidés de la société comprennent ceux de la société et de ses filiales (ci-après dénommés «Cenery Holdings» ou le «groupe»), ainsi que la participation de Cenery Holdings dans des entreprises associées comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Cenery Holdings est une société de portefeuille et détient des participations dans 11 filiales. Avec des sites de production en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie, les filiales de Cenery Holdings sont spécialisées dans la fabrication de tubes d'acier et de câbles. Ses actions sont négociées sur Euronext Brussels depuis décembre 2016 et est également cotée à la bourse d'Athènes (symbole boursier «CENER»). L'adresse électronique de la société est www.ceneryholdings.com, où les états financiers consolidés ont été publiés.

Cenery Holdings est une filiale de Viohalco S.A (81,93% des droits de vote). Viohalco SA («Viohalco») est la société de portefeuille basée en Belgique dont les filiales sont spécialisées dans la fabrication d'aluminium, de cuivre, de câbles, de produits en acier, de tubes d'acier et de technologies de pointe.

2. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union européenne et autorisés à être publiés par le conseil d'administration de la Société le 19 avril 2019.

Le détail des méthodes comptables de la société est présenté dans la Note 5.

Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément au principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants, qui sont évalués alternativement à chaque date de clôture.

- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture (juste valeur);
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ;
- Passif net au titre des prestations définies (valeur actuelle de l'obligation).

3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La devise fonctionnelle et de présentation de la société est l'euro. Tous les montants figurant dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier de dollars près, sauf indication contraire. Par conséquent, en raison de l'arrondissement, les chiffres figurant sous certains totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être une agrégation arithmétique des chiffres qui les précèdent.

4. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS exige que la Direction exerce des jugements, réalise des estimations et établisse des hypothèses qui ont des incidences sur la mise en œuvre des méthodes comptables de Cenery Holdings et sur les montants des actifs et des passifs, ainsi que des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et jugements de la direction sont révisés de manière continue. Les révisions d'estimations sont comptabilisées de manière prospective.

Les informations suivantes sur les jugements, les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs du prochain exercice sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 8 - Comptabilisation du chiffre d'affaires;
- Note 12 - Évaluation des obligations au titre des prestations définies : principales hypothèses actuarielles ;
- Note 14 - Comptabilisation des actifs d'impôt différé: disponibilité de bénéfices imposables futurs pouvant être utilisés pour le report de pertes fiscales ;
- Note 16 - Recouvrabilité de créance impayée d'un client au Moyen-Orient ;
- Notes 18, 19 et 20 - Test de dépréciation : hypothèses clés pour les montants recouvrables ;
- Note 29.C1 - Évaluation de la provision des pertes de crédit attendues pour les créances clients et les actifs sur contrats : hypothèses clés pour la détermination des taux de perte attendus ;
- Note 34 - Comptabilisation et évaluation des provisions et des passifs éventuels : hypothèses clés sous-jacentes aux montants recouvrables ;

5. Principales méthodes comptables

Les principes comptables décrits ci-dessous ont été appliqués de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés et ont également été appliqués de manière uniforme par Cenergy Holdings, ses filiales et ses entités mises en équivalence, à l'exception des modifications mentionnées à la Note 6.

5.1 Base de consolidation

(a) Regroupements d'entreprises

L'acquisition des filiales est comptabilisée selon la méthode d'acquisition à la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est transféré à Cenergy Holdings. Pour évaluer le niveau de contrôle, Cenergy Holdings tient compte d'éventuels droits de vote importants susceptibles d'être exercés.

Cenergy Holdings mesure le goodwill à la date d'acquisition de la manière suivante :

- la juste valeur de la contrepartie payée, plus
- la valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale acquise moins
- la juste valeur des actifs identifiables et des passifs repris.

Tout goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Tout bénéfice réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Toutes les dépenses directement liées à l'acquisition sont directement comptabilisées dans l'état consolidé des résultats. Toute contrepartie éventuelle est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition.

(b) Transactions sous contrôle commun

Un regroupement d'entreprises dans lequel toutes les entités regroupées ou activités sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties tant avant qu'après le regroupement, et ce contrôle n'est pas temporaire, est une transaction sous contrôle commun. Le Groupe a choisi de comptabiliser ces transactions sous contrôle commun à la valeur comptable (base de report). Les actifs nets identifiables acquis ne sont pas évalués à la juste valeur, mais comptabilisés à leur valeur comptable ; Les actifs incorporels et les passifs éventuels ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils ont été comptabilisés avant le regroupement d'entreprises conformément aux IFRS applicables. Toute différence entre la contrepartie payée et le capital de l'entreprise acquise est présentée dans les résultats non distribués dans les capitaux propres. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

(c) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Cenergy Holdings. Cenergy Holdings contrôle une entité lorsqu'elle est exposée à, ou a des droits sur, des rendements variables résultant de son implication dans l'entité et est en mesure d'affecter ces rendements par le biais de son pouvoir sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du début du contrôle jusqu'à la date de la fin du contrôle.

(d) Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Cette évaluation est effectuée séparément pour chaque acquisition.

Les modifications de la participation de Cenergy Holdings dans une filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

(e) Perte de contrôle

Lorsque Cenergy Holdings perd le contrôle d'une filiale, les actifs et les passifs de celle-ci sont décomptabilisés, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle. Tout profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle.

(f) Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles Cenergy Holdings exerce une influence notable, sans toutefois exercer de contrôle ou de contrôle conjoint sur les politiques financières et opérationnelles. C'est généralement le cas lorsque Cenergy Holdings détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (voir (h) ci-après), après leur comptabilisation initiale au coût.

(g) Arrangements conjoints

Selon les arrangements IFRS 11, les intérêts dans des partenariats sont classés en activités conjointes ou en coentreprises. La classification dépend des droits et obligations contractuels de chaque investisseur, plutôt que de la structure juridique du partenariat.

Activités conjointes

Cenergy Holdings comptabilise son droit direct sur les actifs, les passifs, les produits et les charges d'activités conjointes, ainsi que sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges détenus ou engagés conjointement. Celles-ci ont été intégrées aux états financiers sous les rubriques appropriées.

Coentreprises

Une coentreprise est un partenariat dans lequel Cenergy Holdings exerce un contrôle conjoint, aux termes duquel Cenergy Holdings détient des droits sur les actifs nets du partenariat, plutôt que des droits sur ses actifs et des obligations pour ses passifs.

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (voir (h) ci-dessous), après avoir été initialement comptabilisées au coût dans le bilan consolidé.

(h) Méthode de mise en équivalence

Selon la méthode de la comptabilisation par mise en équivalence, les intérêts sont initialement comptabilisés au coût et ajustés par la suite pour comptabiliser la quote-part de Cenergy Holdings des bénéfices ou pertes de l'acquisition, en résultat, et la quote-part de Cenergy Holdings dans les autres éléments du résultat global de l'entreprise détenue en autres éléments du résultat global, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint cesse. Les dividendes reçus ou à recevoir d'entreprises associées et de coentreprises sont comptabilisés en réduction de la valeur comptable de la participation.

Lorsque la quote-part revenant à Cenergy Holdings des pertes dans un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, Cenergy Holdings ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté des obligations ou effectué des paiements pour le compte de l'autre entité.

Les participations de Cenergy Holdings dans des entités comptabilisées par la mise en équivalence ne comprennent que des participations dans des entreprises associées.

(i) Transactions éliminées lors de la consolidation

Les soldes et les transactions intra-groupe, ainsi que tous les produits et charges non réalisés résultant de transactions intra-groupe, sont éliminés. Les gains non réalisés résultant d'opérations avec des entités mises en équivalence sont éliminés de la participation du Groupe dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les gains non réalisés, mais uniquement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

5.2 Monnaies étrangères

(a) Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités de Cenergy Holdings aux cours de change en vigueur aux dates des opérations en question.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change à la date de clôture. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change à la date où la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change sont classés et comptabilisés en gain ou perte dans le compte de résultat consolidé en fonction de la nature de l'élément associé dans les états financiers.

Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués en fonction du coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

Les écarts de change résultant de la conversion des couvertures de flux de trésorerie pour leur partie efficace et les investissements dans des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont reclassés vers le compte de résultat.

(b) Activités à l'étranger

Les actifs et passifs des activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant d'acquisitions, sont convertis en euros au cours de change de la date des états financiers. Les produits et dépenses des activités à l'étranger sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Le taux moyen pour la période est jugé approprié.

Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat global en différences de conversion, sauf si l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

En cas de cession intégrale ou partielle d'une activité à l'étranger faisant perdre le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des écarts de conversion relatif à cette activité à l'étranger est reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si Cenergy Holdings cède une partie de sa participation dans la filiale mais conserve le contrôle, la proportion correspondante du montant cumulé des écarts de change est à nouveau attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque Cenergy Holdings ne cède qu'une partie d'une entreprise associée ou d'une coentreprise tout en conservant une influence significative ou un contrôle conjoint, la quote-part correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée au compte de résultat.

5.3 Chiffre d'affaires

Cenergy Holdings comptabilise les produits des principales sources suivantes :

- Vente de produits
- Projets d'énergie
 - Projets de tubes d'acier, c'est-à-dire, pipelines personnalisés, onshore et offshore, produits pour des applications sur la base des cahiers des charges des clients.

- Projets de câbles, c'est-à-dire, câbles de haute technologie, personnalisés, souterrains et sous-marins et systèmes de câbles clés en main pour la transmissions et la distribution d'électricité et de données.
- Prestations de services
- Produit de location

Le chiffre d'affaires est évalué sur la base de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec le client et exclut les montants recouverts pour le compte de tiers. Cenergy Holdings comptabilise la vente lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou service au client.

La contrepartie peut varier en raison des remises commerciales, de rabais de volume, de retours ou autres éléments similaires. En fonction du type de contrepartie variable, il est appliqué la méthode la plus appropriée pour évaluer cette contrepartie variable. Dans la majorité des cas, Cenergy Holdings utilise la méthode du « montant le plus probable » afin d'estimer et de déduire le montant de la contrepartie concernée en identifiant le montant le plus probable parmi une gamme de résultats possibles.

Vente de produits

Cenergy Holdings vend des sections structurelles creuses destinées au secteur de la construction, des câbles électriques, des câbles de télécommunications, des câbles et fils émaillés et des matières premières.

En ce qui concerne la vente de produits, le chiffre d'affaires en est comptabilisé au moment où le contrôle de biens vendus est transféré.

Le moment du transfert du contrôle survient généralement lorsque les marchandises ont été expédiées chez le client, sauf indication contraire dans les termes du contrat. Les clauses des contrats conclus avec les clients sont stipulées selon les Incoterms.

Le chiffre d'affaires comptabilisé à un moment donné est facturé en même temps qu'il est comptabilisé ou bien dans un délai bref après sa comptabilisation. La créance est comptabilisée lorsque le contrôle est transféré au client étant donné que ce moment représente celui auquel le droit à la contrepartie devient inconditionnel.

Projets d'énergie

Le Groupe produit et vend des produits personnalisés aux clients pour des projets énergétiques.

Dans le secteur des câbles, les filiales de Cenergy Holdings produisent et vendent également des systèmes de câbles « clé en main », c'est-à-dire fournissent et installent des systèmes de câbles complets.

Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaires de ces projets, par conséquent, est comptabilisé au fil du temps.

Concernant les obligations de prestation distinctes identifiées, il est appliqué la méthode la plus appropriée pour évaluer le progrès. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Pour les obligations de performance liées à la production de produits personnalisés, selon le type de contrat concerné, les méthodes d'évaluation du progrès s'appuient sur :
 - i. Le délai de production réalisé, c'est-à-dire, le ratio entre le temps passé à la production et la durée totale programmée de la production. Cette méthode est utilisée pour les câbles sous-marins produits en longues longueurs continues, étant donné que la production de ce type de produits s'étend normalement sur une période importante et, de ce fait, les obligations de prestation sont respectées lorsque le délai de production expire.
 - ii. La quantité de tourets de câble ou de tubes d'acier fabriqués et testés par rapport à la quantité totale à produire conformément au contrat. Cette méthode est utilisée pour les câbles terrestres et les tubes d'acier personnalisés, dès lors que la production de ces produits est réalisée par lots et, de ce fait, les obligations de prestation concernées sont respectées lorsque certains lots des quantités convenues sont produits.
- Pour les phases d'installation des projets clé en main du secteur des câbles, la méthode de mesure des progrès est basée sur l'évaluation des résultats obtenus ou des étapes importantes franchies, sur la base d'une définition claire, tels que le transport ou les mètres de câbles installés. Lorsque les étapes sont utilisées comme méthode pour mesurer les progrès, ces étapes décrivent fidèlement les performances.

La Direction estime que ces méthodes évaluent de façon appropriée la progression vers la prestation intégrale de ces obligations selon l'IFRS 15.

Le moment de la comptabilisation du produit, des facturations et des recouvrements d'espèces résulte en créances sur comptes facturés, créances non facturées (actifs sur contrat) et acomptes versés par le client (passifs sur contrat). Ces actifs et passifs sur contrats sont repris dans l'état consolidé de la situation financière, aux lignes « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats ». Pour les produits et services dont le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure, les montants sont facturés au fur et à mesure que le travail progresse conformément aux clauses contractuelles convenues ou bien lorsque sont réalisées des étapes contractuelles importantes ou encore à la livraison et réception finales des articles fabriqués.

En général, la facturation est réalisée à la suite de la comptabilisation du produit, pour les produits et services personnalisés exécutés au fur et à mesure et résultant en actifs sur contrats. Toutefois, si les acomptes des clients sont reçus avant la comptabilisation de la vente, ils sont comptabilisés comme des passifs sur contrat.

Il n'est pas considéré que les contrats de projets énergétiques passés avec des clients ont une composante de financement importante, car la période entre la constatation du chiffre d'affaires et les paiements intermédiaires est inférieure à un an.

Prestations de services

Cenery Holdings comptabilise la vente de services au prorata de l'état d'avancement de la transaction à la date de clôture. L'état d'avancement est évalué en fonction des sondages effectués sur les travaux.

Les services fournis par Cenery Holdings sont principalement liés aux produits vendus par ses filiales et comprennent principalement :

- Le service d'assistance technique pour le traitement des métaux ;
- la conception et ingénierie d'applications personnalisées ;
- les services de supervision ;
- les services d'installation ;
- les réparations et remplacements.

Tous les éléments ci-dessus, lorsqu'ils sont liés à des projets énergétiques, sont comptabilisés dans les sources de revenus de Câbles et de Tubes d'acier, respectivement.

Si le client n'est pas tenu de payer les services avant la fin des services, un actif sur contrat est comptabilisé sur la période au cours de laquelle les services sont exécutés, ce qui représente le droit à une contrepartie pour les services rendus à ce jour. Ces actifs sur contrats sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à la ligne «actifs sur contracts».

Coûts des contrats

Cenery Holdings comptabilise les coûts incrémentaux liés à l'obtention de contrats avec des clients et les coûts encourus au titre de l'exécution des contrats conclus avec les clients directement associés aux contrats en tant qu'actif, s'il est estimé que ces coûts sont recouvrables. Les coûts incrémentaux d'obtention de contrats sont des coûts engagés pour obtenir un contrat avec un client qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été obtenu.

Les coûts d'exécution ne sont capitalisés que s'ils génèrent ou améliorent des ressources qui seront utilisées pour satisfaire à des obligations de performance dans le futur.

Les actifs générés par les coûts liés aux contrats sont amortis soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période déterminée en fonction de la durée estimée du contrat, soit en fonction de la partie des produits comptabilisée au cours de l'exécution du contrat correspondant.

Les coûts incrémentaux liés à l'obtention des contrats sont comptabilisés en charges si la période d'amortissement des actifs est d'un an ou moins.

Revenus de location

Les revenus de location sont comptabilisés en autre revenu sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les primes de location accordées sont comptabilisées comme une partie intégrante du revenu de location sur la durée du contrat.

5.4 Avantages du personnel

(a) Avantages à court terme

Les avantages du personnel sur le court terme sont comptabilisés en charges au fur et à mesure que la prestation de service afférente est accomplie. Un passif est comptabilisé pour les montants dus si Cenery Holdings et ses entités sont soumises à une obligation légale existante ou implicite de payer ce montant suite à des services fournis par l'employé par le passé et que cette obligation peut être évaluée de façon fiable.

(b) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel Cenery Holdings verse des cotisations définies à une personne morale tiers sans aucune autre obligation. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges sur la période où le service est fourni.

(c) Régime à prestations définies

L'obligation nette de Cenery Holdings au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs gagnés par les employés au cours de la période considérée et des périodes précédentes, en actualisant ce montant et en déduisant la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est basé sur les obligations de sociétés de haute qualité libellées dans la devise dans laquelle les avantages seront versés.

Le calcul des obligations au titre des prestations définies est effectué chaque année par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les gains et pertes actuariels, sont immédiatement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Cenery Holdings détermine la charge d'intérêts nette sur le passif net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période annuelle au passif net au titre des prestations définies, en tenant compte du passif net au titre des prestations définies au cours de la période, résultant des contributions et des paiements

de prestations. Les intérêts débiteurs nets et les autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisés en résultat net.

Lorsque les avantages d'un régime sont modifiés ou qu'un régime est réduit, le changement résultant de l'avantage lié aux services passés ou au gain ou perte lié à la réduction est comptabilisé immédiatement en résultat net.

Cenergy Holdings comptabilise des gains et des pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

(d) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des deux dates suivantes : date à laquelle Cenergy Holdings ne peut plus retirer son offre d'indemnités et celle où Cenergy Holdings comptabilise ces coûts de restructuration. S'il n'est pas prévu que les indemnités soient intégralement réglées dans les 12 mois après la date de clôture des états financiers, elles sont actualisées.

5.5 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsque Cenergy Holdings obtient l'assurance raisonnable que la subvention sera effectivement reçue et que cette même entité respectera toutes les modalités stipulées.

Les subventions publiques afférentes à des dépenses sont reportées et reconnues par le biais du compte de résultat afin qu'elles correspondent aux dépenses qu'elles serviront à couvrir.

Les subventions publiques relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en passifs non courants en tant que subventions publiques différées. Elles sont portées au compte de résultat selon la méthode linéaire (ligne "Autres produits") sur la durée d'utilité de l'actif.

5.6 Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières de Cenergy Holdings comprennent essentiellement :

- les produits d'intérêts;
- les charges d'intérêts;
- les dividendes perçus;
- les pertes de valeur réalisées sur des actifs financiers (autres que les créances clients);
- les gains et pertes de change sur prêts et dépôts.

Les dividendes sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle le droit de recevoir le paiement est établi.

Les produits ou charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode des taux d'intérêts effectifs.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier pour :

- la valeur comptable brute de l'actif financier ; ou
- le coût amorti du passif financier.

Dans le calcul des produits et charges d'intérêts, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif ou au coût amorti du passif financier.

5.7 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il est lié à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

A. Impôt exigible

L'impôt exigible comprend l'impôt estimé à payer ou à recevoir sur le résultat imposable de l'exercice et tout ajustement de l'impôt à payer ou à recevoir relatifs aux exercices précédents. Il est déterminé en appliquant les taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des états financiers. L'impôt exigible inclut également l'impôt qui provient de la déclaration de dividendes.

Les actifs et passifs d'impôts exigibles ne sont compensés que si certains critères sont remplis.

B. Impôt différé

L'impôt différé est reconnu pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs dans l'état de la situation financière et les valeurs calculées sur une base fiscale.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour :

- des différences temporelles liées à la comptabilisation initiale des actifs et des passifs pour une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal;
- des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises dans la mesure où Cenergy Holdings est capable de contrôler le moment de la reprise des différences temporelles et s'il est probable qu'elles ne soient pas reprises dans un avenir prévisible ; et
- des différences temporelles imposables provenant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôts non utilisés et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront

disponibles pour les utiliser. Les actifs d'impôts différés sont révisés à chaque clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal puisse se réaliser ; ces réductions sont reprises si la probabilité de bénéfices imposables futurs s'accroît.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont révisés à chaque clôture des états financiers et comptabilisés dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour les utiliser. Les montants d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt attendu dans la période où l'actif d'impôt sera recouvré sur la base des taux d'impôt adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des impôts différés reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la façon par laquelle Cenergy Holdings prévoit, à la date de clôture, de recouvrer ou de payer la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont compensés que s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigible et les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

5.8 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et se compose du coût de production et de conversion, ainsi que de toutes les charges directes nécessaires pour mettre les stocks dans leur état actuel. La valeur nette de réalisation est estimée sur la base du prix de vente actuel des stocks dans le cours normal de l'activité, déduction faite des frais de vente, si un tel cas de figure se produit.

La dépréciation des stocks pour refléter la valeur nette de réalisation, ainsi que toutes reprises, sont comptabilisées en coût des ventes dans la période au cours de laquelle elle survient.

5.9 Immobilisations corporelles

A. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et pertes de valeur. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des dépenses directement liées à l'acquisition ou à la construction de l'actif. Les coûts de construction des actifs immobilisés comprennent le coût de la main d'œuvre directe, des matériaux et tout autre coût liés à leur mise en service ainsi que les coûts d'emprunt.

Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses iront à Cenergy Holdings. Les coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont encourus.

En cas de cession d'une immobilisation corporelle, toute différence entre le prix reçu et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée au compte de résultat à la rubrique « Autres produits (charges) opérationnels ».

Les charges d'emprunt liées à la construction d'actifs immobilisés sont portées à l'actif jusqu'à l'achèvement de la construction.

B. Amortissements

L'amortissement est calculé de manière à répartir le coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leurs valeurs résiduelles estimées en utilisant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée et est généralement comptabilisé au compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis.

• Bâtiments administratifs	20-50 ans
• Usines	33-50 ans
• Machinerie lourde	12-40 ans
• Machines légères	8-18 ans
• Mobilier	4-10 ans
• Autres équipements	4-12 ans
• Moyens de transport	4-10 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

C. Reclassement en immeuble de placement

Lorsque l'utilisation d'une propriété passe de propriété occupée par le propriétaire à une propriété de placement, l'immeuble est reclassé en conséquence.

L'élément est reclassé à sa valeur comptable nette à la date de reclassement, qui devient son coût présumé aux fins de la comptabilisation ultérieure.

D. Reclassement en actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes d'actifs et passifs sont classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par leur vente plutôt que par leur utilisation continue.

5.10 Immobilisations incorporelles et goodwill

A. Comptabilisation et évaluation

Goodwill : le goodwill découlant de l'acquisition de filiales est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Recherche et développement : les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'elles sont encourues. Les frais de développement ne sont inscrits à l'actif que si la dépense peut être évaluée de manière fiable, le produit ou le processus est techniquement et commercialement viable, les bénéfices économiques futurs sont probables et que Cenergy Holdings a l'intention et dispose de ressources suffisantes pour achever le développement, et utiliser ou vendre l'actif. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Après la comptabilisation initiale, les frais de développement sont évalués au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Logiciels : les licences logicielles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée qui varie entre 3 et 5 ans. Les frais liés à leur entretien sont comptabilisés en charges dans l'exercice où ils sont encourus.

Autres actifs incorporels : Les autres actifs incorporels, y compris les relations clientèle, les brevets et les marques commerciales, qui sont acquis par Cenergy Holdings ont une durée de vie finie, sont évalués à leur coût diminué des amortissements cumulés et du cumul des pertes de valeur. Les autres actifs incorporels qui ont une durée de vie indéterminée sont évalués à leur coût déduction faite des réductions de valeur cumulées.

B. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris celles liées à un goodwill ou des marques générées en interne, sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

C. Amortissement et durée d'utilité

L'amortissement est la prise en charge en compte de résultat du coût des actifs immobilisés incorporels diminués de leurs valeurs résiduelles. Il est calculé en utilisant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs et est généralement comptabilisé en compte de résultat. Le goodwill et les autres actifs incorporels avec des durées d'utilité indéfinies ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées pour la période actuelle et les périodes de référence sont les suivantes :

• Marques de commerce et licences	10 - 15 ans
• Programmes logiciels	3 - 5 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de déficience annuelle.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

5.11 Immeubles de placements

Les immeubles de placements, y compris les terrains, appartiennent à Cenergy Holdings, soit pour la collecte des loyers ou pour la plus-value du capital et n'est pas utilisé à des fins propres. Les immeubles de placements sont présentés à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Lorsque les valeurs comptables des immeubles de placements excèdent leur valeur recouvrable, la perte de valeur est directement comptabilisée comme une charge au résultat. Les reprises de pertes de valeur déjà constatées sont également reconnues dans le compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis. Les immeubles sont amortis selon la méthode linéaire.

5.12 Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente et les intérêts financiers dans des entités mises en équivalence sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indicateurs objectifs de dépréciation de valeur.

Ces actifs, ou groupes d'actifs, sont généralement évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte de valeur sur un groupe cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux actifs et passifs restants au prorata, sauf qu'aucune perte n'est affectée aux stocks, aux actifs financiers ou aux avantages du personnel qui continuent à être évalués conformément aux autres méthodes comptables de Cenergy Holdings. Les pertes de valeur constatées lors de la classification initiale comme étant destinées à la vente et les gains et pertes de réévaluation ultérieurs sont comptabilisés en résultat net.

Une fois classées en tant qu'actifs disponibles à la vente, les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont plus amorties ou dépréciées ; les entités mises en équivalence ne sont plus mises en équivalence.

5.13 Dépréciation

Les principes applicables en 2017 sont décrits dans les états financiers consolidés 2017 de la Société, disponibles sur le site Internet de la Société. Les politiques de la présente section sont celles applicables à compter du 1er janvier 2018. Les changements de méthodes comptables résultant de l'application de la norme IFRS 9 sont mentionnés dans la Note 6.

A. Actifs financiers non dérivés

Instruments financiers et actifs sur contrats (méthode applicable à compter du 1^{er} janvier 2018)

Cenergy Holdings comptabilise des corrections de valeur pour pertes au titre des pertes sur créances attendues sur :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ; et
- les actifs sur contrats.

Les corrections de valeur pour pertes sur les créances clients et les actifs sur contrats sont toujours évalués à un montant égal aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie des pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendue pour la durée de vie sont des pertes de crédit attendue résultant de tous les événements de défaillance possibles sur la durée de vie attendue d'un instrument financier.

Cenergy Holdings considère qu'un actif financier est défaillant lorsqu'il est peu probable que l'emprunteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit, sans que les sociétés de Cenergy Holdings aient recours à des mesures telles que la réalisation d'un titre (si nécessaire).

La période maximale prise en compte lors de l'estimation des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale au cours de laquelle les sociétés de Cenergy Holdings sont exposées au risque de crédit.

Evaluation des pertes de crédit attendues

Les Pertes de crédit attendues sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Les pertes de crédit sont mesurées en tant que valeur actuelle de toutes les insuffisances de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir). Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Actifs financiers dépréciés

À chaque date de clôture, les sociétés Cenergy Holdings évaluent si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont un impact défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier se sont produits.

Les indications de dépréciation englobent les données observables suivantes:

- un défaut ou un retard de paiement de la part d'un créancier ;
- la restructuration d'un montant dû à Cenergy Holdings à des conditions qu'elle n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- des éléments indiquant que le créancier ou l'émetteur va faire faillite ;
- une évolution défavorable de la solvabilité de l'emprunteur ou de l'émetteur ;
- la disparition d'un marché actif pour un titre ; ou
- toute donnée observable indiquant qu'il existe une baisse quantifiable des flux de trésorerie escomptés d'un groupe d'actifs financiers.

Présentation dans l'état de la situation financière d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues

Les corrections de valeur pour pertes sur actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Les corrections pour pertes de valeur liées aux clients et autres débiteurs, y compris les actifs sur contrats, sont enregistrées séparément en résultat dans les autres éléments du résultat global.

Réduction pour perte de valeur

La valeur comptable brute d'un actif financier est sortie du bilan lorsque Cenergy Holdings ne peut raisonnablement pas espérer recouvrer un actif financier en totalité ou en partie. Les filiales de Cenergy Holdings évaluent individuellement le moment et le montant de la perte de valeur pour déterminer s'il existe une attente raisonnable de recouvrement. Cenergy Holdings ne s'attend à aucun recouvrement significatif du montant sorti du bilan. Toutefois, les actifs financiers qui ont été sortis du bilan pourraient toujours faire l'objet de mesures de recouvrement conformément aux procédures du groupe en la matière.

B. Actifs non financiers

À chaque date de clôture des états financiers, Cenergy Holdings examine les valeurs comptables de ses actifs non financiers (autres que les stocks et les passifs d'impôts différés), afin de déterminer toute indication de perte de valeur. Dans l'éventualité de l'existence d'une telle indication, le montant recouvrable de l'actif sera estimé. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur annuel.

Il conviendra, afin de procéder au test de perte de valeur, que les actifs soient regroupés dans la plus petite catégorie d'actifs possible qui génère des rentrées de fonds provenant d'un usage permanent, lesquelles sont en grande partie indépendantes des rentrées de fonds d'autres actifs ou d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Les écarts d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises sont alloués à des UGT ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est le montant le plus élevé entre valeur d'utilité et juste valeur, déduction faite du coût des ventes. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la rubrique «Autres charges». Elles sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables au prorata des autres actifs de l'UGT.

Une perte de valeur liée au goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

5.14 Locations

Les locations d'immobilisations corporelles, dans lesquelles Cenergy Holdings obtient une partie substantielle des risques et des profits de la détention, sont classées comme des contrats de location-financement. L'actif loué est comptabilisé lors de la prise d'effet du bail au montant le plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur de l'actif immobilisé et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les dettes de location sont reconnues initialement pour le même montant. La réduction du passif du bail est comptabilisée selon le taux d'intérêt effectif. Les immobilisations corporelles reprises sous le contrat de bail sont amorties sur la période la plus courte entre leur durée de vie d'utilisation et la durée de leur location. Cependant, s'il est raisonnablement certain que le locataire obtiendra la propriété de l'actif à la fin de la durée du bail, alors l'actif est amorti sur sa durée de vie d'utilisation prévue.

Les contrats de location, dans lesquels le bailleur conserve l'essentiel des risques et des bénéfices de la détention, sont classés comme des contrats de location simple. Les charges de location dans le cadre de ces contrats de location simple sont imputées aux résultats de manière linéaire sur toute la durée du bail.

5.15 Instruments financiers

Les méthodes applicables en 2017 sont décrites dans les états financiers consolidés 2017 de la Société, disponibles sur le site Internet de la Société. Les méthodes de la présente section sont celles applicables à compter du 1er janvier 2018. Les changements de méthodes comptables résultant de l'application de la norme IFRS 9 sont mentionnés dans la Note 6.

A. Comptabilisation et évaluation initiale

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur d'origine. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement constatés lorsque Cenergy Holdings devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance client sans élément de financement significatif qui est initialement mesuré au prix de transaction) sont initialement évalués à la juste valeur, plus, pour un élément non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à son acquisition. Une créance client sans élément de financement significatif est initialement évaluée au prix de transaction.

B. Classement et évaluation ultérieure

Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si Cenergy Holdings modifie son modèle économique de gestion des actifs financiers. Dans ce cas, tous les actifs financiers concernés sont reclassés le premier jour de la première période de reporting qui suit le changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Il est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Un placement dans une dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- il est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un titre de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, Cenergy Holdings peut irrévocablement choisir de présenter les variations ultérieures de la juste valeur du titre dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est effectué investissement par investissement.

Tous les actifs financiers (à l'exception des dérivés détenus à des fins de couverture) qui ne sont pas classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme décrit ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Lors de la comptabilisation initiale, Cenergy Holdings peut désigner de manière

irrévocable un actif financier qui répond par ailleurs aux critères d'évaluation au coût amorti, à la juste valeur ou à la juste valeur par le biais du résultat net si cela élimine ou réduit de manière significative une non-concordance comptable qui se produirait autrement.

Actifs financiers - Évaluation du modèle économique

Cenergy Holdings évalue l'objectif du modèle économique dans lequel un actif financier est détenu au niveau d'un portefeuille, car il reflète le mieux la manière dont l'entreprise est gérée et dont les informations sont fournies à la direction. Les transferts d'actifs financiers à des tiers dans le cadre d'opérations non éligibles à la décomptabilisation ne sont pas considérés comme des ventes à cette fin, ce qui est cohérent avec la comptabilisation continue des actifs par le Groupe.

Actifs financiers - Déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts :

Aux fins de la présente évaluation, le «principal» est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les «intérêts» sont définis comme une contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au principal restant dû pendant une période donnée, ainsi qu'à d'autres risques et coûts de prêt de base (tels que le risque de liquidité et les frais administratifs), tout en ajoutant une marge bénéficiaire. Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de capital et des versements d'intérêts, Cenergy Holdings prend en compte les conditions contractuelles de l'instrument. Cela inclut d'évaluer si l'actif financier contient une durée contractuelle susceptible de modifier le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne remplisse pas cette condition. Lors de cette évaluation, Cenergy Holdings prend en compte :

- des événements éventuels qui modifieraient le montant ou le calendrier des flux de trésorerie;
- les conditions susceptibles d'ajuster le taux contractuel du coupon, y compris les caractéristiques de taux variable ;
- les clauses de remboursement anticipé et de prolongation; et
- les conditions qui limitent les recours pour obtenir les flux de trésorerie d'actifs déterminés (par exemple, actif financier garanti par une sûreté réelle).

Actifs financiers - Évaluation ultérieure et gains et pertes :

Actif financier à sa juste valeur par le biais du compte de résultat	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et pertes nets, y compris les revenus d'intérêts et de dividendes, sont comptabilisés en résultat.
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat net. Tout profit ou toute perte de décomptabilisation est comptabilisé en résultat.
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés selon la méthode des intérêts effectifs, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat net. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés comme revenu dans le résultat sauf si le dividende représente clairement un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement. Les autres profits et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme évalués au coût amorti.

Tous les passifs financiers (à l'exception des dérivés détenus à des fins de couverture) sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts débiteurs et les gains et pertes de change sont comptabilisés en compte de résultat. Tout profit ou toute perte de décomptabilisation est aussi comptabilisé en compte de résultat.

C. Décomptabilisation

Actifs financier

Cenergy Holdings décomptabilise un actif financier lorsque

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou
- transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction
 - dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou
 - dans laquelle Cenergy Holdings ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Cenergy Holdings conclut des transactions par lesquelles elle transfère des actifs comptabilisés dans son état de situation financière, mais conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs transférés. Dans ces cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Passifs financiers

Cenergy Holdings décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent. Cenergy Holdings décomptabilise également un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont sensiblement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les conditions modifiées est comptabilisé à la juste valeur.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs repris) est comptabilisée en résultat net.

D. Compensation

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net présenté dans l'état consolidé de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, Cenergy Holdings dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de procéder à la compensation des montants et a l'intention de les régler soit sur une base nette, soit de procéder à une compensation, de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

E. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Cenergy Holdings a choisi de ne pas adopter les dispositions de l'IFRS 9 concernant la comptabilité de couverture et continue d'appliquer l'IAS 39.

Cenergy Holdings détient des instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie. Les produits dérivés sont utilisés pour couvrir les risques découlant des variations des prix des métaux, des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt sur les emprunts.

Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur; tous les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de celle-ci sont généralement comptabilisées en résultat, sauf si l'instrument est éligible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur

Les dérivés sont désignés comme couvertures de juste valeur lorsque l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé est couverte.

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du compte de résultat, ainsi que de toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés désignés en tant que couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la «Réserve de couverture». Toute proportion inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés dans la «Réserve de couverture» sont reclassés dans l'état du résultat net consolidé lorsque les éléments couverts affectent le résultat net.

Lorsqu'un élément de couverture arrive à échéance ou est vendu ou lorsque la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est abandonnée de manière prospective, les montants enregistrés dans la «Réserve de couverture», les profits et les pertes comptabilisés dans le poste «Capitaux propres» restent en tant que réserve et sont reclassés en résultat (perte ou gain) lorsque l'actif couvert influe sur le résultat. En cas de couverture d'une transaction future prévue qui ne devrait plus se produire, les montants comptabilisés dans la «Réserve de couverture» sont reclassés en résultat.

Les sociétés de Cenergy Holdings examinent l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie à la création (de manière prospective) en comparant les conditions critiques de l'instrument de couverture avec les conditions critiques de l'élément couvert, puis à chaque date de clôture (rétrospectivement), l'efficacité de la trésorerie. Les couvertures de flux sont examinées en appliquant la méthode de compensation en dollars sur une base cumulative.

5.16 Capital social

Les capitaux propres sont composés d'actions ordinaires.

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. L'impôt sur le résultat lié aux coûts de transaction d'une transaction sur capitaux propres est comptabilisé en capitaux propres (voir Note 5.7).

5.17 Provisions

Les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif.

Des provisions sont enregistrées dans les cas suivants :

- i. il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs ;

- ii. il est probable qu'un paiement soit effectué pour régler l'obligation ;
- iii. le montant du paiement en question peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour affaires en attente de décision judiciaire sont comptabilisées lorsque les probabilités qu'une obligation concernant ce litige existe sont élevées et qu'un paiement est probable.

Les provisions pour assurance de garantie sont comptabilisées lorsque le produit est vendu et conformément à l'expérience historique (probabilité selon laquelle les produits vendus sont susceptibles de devoir être remplacés). L'estimation initiale des coûts liés à la garantie est revue tous les ans.

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque Cenergy Holdings a une obligation implicite, ce qui est le cas lorsqu'un plan formel détaillé identifie l'activité ou la part d'activité concernée, le site et le nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des coûts associés, et un calendrier adéquat, et les employés touchés sont notifiés des principales caractéristiques du plan.

Une provision pour contrats déficitaires est évaluée à la valeur actuelle du plus faible du coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat. Avant d'établir la provision, Cenergy Holdings comptabilise toute perte de valeur des actifs associés au contrat.

5.18 Résultat par action

Cenergy Holdings présente les résultats de base et dilués par action. Le résultat par action simple est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à chaque période.

Le résultat par action dilué est défini en corrigeant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de l'impact d'une éventuelle conversion de toutes les obligations convertibles et stock-options distribuées au personnel.

5.19 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est le résultat généré par les activités principales productrices de revenus de Cenergy Holdings, ainsi que par les autres produits et charges liés aux activités opérationnelles. Le résultat opérationnel exclut le résultat financier net, la quote-part du bénéfice des sociétés mises en équivalence et les impôts sur le résultat.

5.20 Évaluation de la juste valeur

La «juste valeur» est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation en principal ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux sur lequel Cenergy Holdings a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-exécution.

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations de Cenergy Holdings exigent l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers et non financiers.

Lorsqu'il en existe un, Cenergy Holdings évalue la juste valeur d'un instrument à l'aide du prix indiqué sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme «actif» si les transactions relatives à l'actif ou au passif sont effectuées avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir des informations sur les prix de manière continue.

S'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif, Cenergy Holdings utilise des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent l'utilisation de données non observables. La technique d'évaluation choisie intègre tous les facteurs que les acteurs du marché prennent en compte dans la détermination du prix d'une transaction.

Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un prix acheteur et un prix vendeur, Cenergy Holdings évalue les actifs et les positions acheteur au prix acheteur, et les dettes et les positions courtes au prix du vendeur.

La meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de la comptabilisation initiale est normalement le prix de la transaction - c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Si Cenergy Holdings détermine que la juste valeur lors de la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction et que la juste valeur n'est attestée ni par un prix coté sur un marché actif pour un actif ou un passif identique, ni dans le cas d'une technique d'évaluation pour laquelle toute donnée non observable est jugée non significative par rapport à l'évaluation, l'instrument financier est initialement évalué à la juste valeur, ajustée pour différer la différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de transaction. Par la suite, cette différence est comptabilisée en résultat sur une base appropriée sur la durée de vie de l'instrument, mais au plus tard lorsque l'évaluation est entièrement étayée par des données de marché observables ou lorsque la transaction est liquidée.

5.21 Nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations

Certaines nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations ont été émises qui sont obligatoires pour les périodes commençant durant l'exercice en cours et les exercices à venir. L'évaluation de Cenergy Holdings de l'impact de ces nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations est donnée ci-dessous.

Normes et interprétations applicables pour l'exercice en cours

IFRS 15 «Produits des contrats avec les clients»

IFRS 15 a établi un cadre complet pour déterminer si, combien et quand les produits sont comptabilisés. Elle remplace les directives existantes en matière de comptabilisation des produits, notamment IAS 18 Revenus, IAS 11 Contrats de construction et IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle.

Cenergy Holdings a adopté par anticipation la norme IFRS 15 Produits des contrats avec les clients, à compter du 1er janvier

2017, comme date de la première application. Par conséquent, les informations financières présentées pour toutes les périodes dans les présents états financiers consolidés sont conformes à IFRS 15.

IFRS 9 « Instruments financiers »

Cenery Holdings a initialement appliqué l'IFRS 9 le 1er janvier 2018 avec une exemption des directives générales sur la comptabilité de couverture. Pour plus de détails, voir la Note 6.

Les normes, modifications de normes et interprétations publiées et en vigueur pour l'exercice en cours ci-après n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de Cenery Holdings :

- IFRIC 22 Opérations en devises étrangères et contrepartie anticipée
- Amendements à IFRS 2 : Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendements à IAS 40 : Transferts d'immeubles de placement
- Améliorations annuelles du cycle IFRS 2014-2016 :
- Amendements à IFRS 4 : Application des instruments financiers IFRS 9 aux contrats d'assurance IFRS 4

Normes et interprétations en vigueur pour les périodes ultérieures

IFRS 16 « Contrats de location » (valable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019).

IFRS 16 remplace les directives existantes sur les contrats de location, y compris IAS 17 Contrats de location, IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC-15 Contrats de location simple - Incitants et SIC-27 Évaluation de la substance d'opérations comportant la forme juridique d'un contrat de location. IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location à l'état de la situation financière par le preneur. Le preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et une obligation locative représentant son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Il existe des options d'exemption pour les locations à court terme et les locations dont l'actif sous-jacent a une faible valeur. La comptabilité du bailleur demeure similaire à la norme courante, ce qui signifie que les bailleurs continuent de classer les locations en tant que locations-financements ou locations simples.

Cenery Holdings doit adopter IFRS 16 Contrats de location à compter du 1er janvier 2019. Cenery Holdings a évalué l'impact estimé de l'application initiale de l'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés, comme décrit ci-après. L'impact réel de l'adoption de la norme le 1er janvier 2019 pourrait changer pour les raisons suivantes :

- Cenery Holdings n'a pas finalisé les tests et l'évaluation des contrôles sur ses nouveaux systèmes informatiques ; et
- les nouvelles méthodes comptables sont susceptibles de changer jusqu'à ce que Cenery Holdings présente ses premiers états financiers qui incluent la date d'application initiale.

La norme concernera principalement la comptabilisation des contrats de location simple du Groupe.

À la date de clôture, le Groupe avait des engagements de contrats de location simple non résiliables d'un montant de 3,7 millions d'euros (Note 32).

L'impact le plus significatif identifié est que Cenery Holdings va comptabiliser de nouveaux actifs et passifs pour ses contrats de location simple de véhicules de fonction, des immeubles et de machines. En outre, la nature des charges liées à ces contrats de location va maintenant changer car IFRS 16 remplace les frais de location simple en exploitation par une charge d'amortissement des actifs bénéficiant du droit d'utilisation et des intérêts débiteurs sur les passifs liés aux contrats de location.

Sur la base des informations actuellement disponibles, l'application de la norme IFRS 16 devrait entraîner une augmentation des actifs et des passifs consolidés d'environ 3,5 millions d'euros à la date de transition. Cette augmentation attendue concerne principalement les contrats de location de véhicules de fonction et de machines et résulterait principalement de la comptabilisation des actifs liés au droit d'utilisation dans les actifs non courants et les passifs au titre de contrats de location (pour la valeur actualisée des paiements au titre de la location future).

L'impact sur le compte de résultat consolidé ne devrait pas être significatif, l'annulation des paiements de contrats de location simple étant compensée par l'amortissement imputé sur les actifs bénéficiant du droit d'utilisation et comptabilisé en résultat opérationnel. L'intérêt annuel comptabilisé sur le passif des contrats de location ne devrait pas être significatif. Le résultat opérationnel avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA), qui constitue une mesure supplémentaire de nos performances opérationnelles et financières, devrait augmenter d'environ 1,2 million d'euros, les paiements au titre de contrats de location simple étant inclus dans l'EBITDA. Les actifs de droit d'utilisation et les intérêts sur la dette locative sont exclus de cette mesure.

L'impact du retraitement des contrats de location simple sur le tableau des flux de trésorerie se limitera aux reclassements, car la norme n'aura pas d'impact sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe.

Aucun impact significatif n'est attendu sur les contrats de location-financement de Cenery Holdings.

Transition

En tant que locataire, Cenery Holdings peut soit appliquer la norme en utilisant :

- une approche rétrospective ; ou
- une approche rétrospective modifiée avec des expédients pratiques optionnels.

Le locataire applique le choix de manière cohérente à tous ses contrats de location.

Cenery Holdings prévoit d'appliquer IFRS 16 initialement au 1er janvier 2019, selon une approche rétrospective modifiée. Par conséquent, l'effet cumulatif de l'adoption de la norme IFRS 16 sera comptabilisé à titre d'ajustement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1er janvier 2019, sans retraitement des informations comparatives.

Lorsqu'il applique une approche rétrospective modifiée à des contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location simple au sens de la norme IAS 17, le preneur peut choisir, contrat par contrat, d'appliquer ou non un certain nombre de solutions pratiques lors de la transition. Cenergy Holdings évalue actuellement l'impact potentiel de ces solutions pratiques.

Cenergy Holdings n'est pas tenue de procéder à des ajustements pour les contrats de location dans lesquels elle est bailleur.

Les modifications suivantes ne devraient pas avoir d'impact important sur les états financiers consolidés de Cenergy Holdings, selon une évaluation initiale fondée sur les conditions actuelles :

IFRIC 23 - « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

(valable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019)

L'interprétation traite de la comptabilisation de l'impôt sur le revenu lorsque le traitement fiscal implique une incertitude qui affecte l'application d'IAS 12. L'interprétation fournit des directives sur la question de savoir si les traitements fiscaux doivent être considérés au cas par cas ou s'ils doivent plutôt être regroupés, sur le contrôle par les autorités fiscales, la méthode adéquate pour refléter l'incertitude et la comptabilisation des changements dans les faits et les circonstances.

IFRS 9 (Amendements) « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative »

(valable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019)

L'amendement permet aux instruments financiers, contenant une clause de paiement anticipé qui permet ou exige d'une partie au contrat de verser ou de recevoir une compensation raisonnable au titre de la résiliation anticipée du contrat (de sorte que, du point de vue du détenteur de l'actif, il peut y avoir une « compensation négative »), d'être comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

IAS 28 (Amendements) « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises »

(valable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019)

Les amendements portent sur la question de savoir si IFRS 9, IAS 28 ou une combinaison des ces deux normes doit régir l'évaluation, notamment celle relative à la dépréciation, des intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise. Les amendements précisent qu'une entité doit appliquer IFRS 9, Instruments financiers, avant d'appliquer IAS 28, aux intérêts à long terme auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée. En appliquant IFRS 9, l'entité ne doit pas tenir compte des ajustements de la valeur comptable des intérêts à long terme découlant de l'application d'IAS 28.

IAS 19 (Amendement) « Modification, réduction ou liquidation d'un régime »

(valable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019)

Si une modification, une réduction ou une liquidation de régime survient, il est obligatoire pour les entités que le coût des services rendus et les intérêts nets pour la période qui suit la réévaluation soient déterminés à l'aide des hypothèses utilisées pour la réévaluation. Les amendements précisent également l'effet d'une modification, d'une réduction ou d'une liquidation de régime sur les exigences relatives au plafond de l'actif.

Améliorations annuelles du cycle 2015-2017 des normes IFRS

(valable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019)

- IFRS 3 Regroupements d'entreprises : les modifications précisent qu'une société réévalue sa participation précédemment détenue dans une entreprise commune lorsqu'elle en obtient le contrôle.
- IFRS 11 Partenariats : les amendements précisent qu'une entité ne réévalue pas sa participation dans une entreprise associée lorsqu'elle obtient le contrôle conjoint de cette entreprise.
- IAS 12, Impôts sur le résultat : les amendements précisent que les conséquences fiscales de paiements sur les instruments financiers classés en capitaux propres doivent être comptabilisées en fonction de la question de savoir où les opérations ou faits passés ayant généré des profits distribuables ont été reconnus.
- IAS 23 Coûts d'emprunt : les amendements précisent qu'une entreprise considère comme un emprunt général tout emprunt initialement contracté pour développer un actif lorsque celui-ci est prêt pour l'utilisation ou la vente envisagée.

Amendements aux références au cadre conceptuel dans les normes IFRS (Amendements à la CF)

(valable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020)

Le cadre conceptuel définit les concepts fondamentaux de l'information financière qui guident le conseil dans l'élaboration des normes IFRS. Cela contribue à assurer la cohérence conceptuelle des normes et à ce que des transactions similaires soient traitées de la même manière, fournissant ainsi des informations utiles aux investisseurs et à d'autres. Le cadre conceptuel aide également les entreprises à élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une transaction particulière ; et cela aide les parties prenantes à mieux comprendre les normes. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, tandis que le Conseil utilisera immédiatement le cadre conceptuel révisé. Ces amendements n'ont pas encore été adoptés au niveau européen.

IFRS 3 (Amendements) «Définition d'une entreprise»

(valable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020)

La définition modifiée souligne que le résultat d'une entreprise est de fournir des biens et des services à des clients, alors que la définition précédente mettait l'accent sur les rendements sous forme de dividendes, de coûts réduits ou d'autres avantages économiques pour les investisseurs et autres. Les amendements n'ont pas encore été approuvés par l'UE.

IAS 1 et IAS 8 (Amendements) «Définition de la matérialité»

(valable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020)

Les amendements clarifient la définition de matérialité et la manière dont il convient de l'appliquer en les incluant dans le guide de définition qui était jusqu'ici présenté ailleurs dans les IFRS. De plus, les explications accompagnant la définition ont été améliorées.

Enfin, les amendements garantissent la cohérence de la définition de «matérialité» dans l'ensemble des IFRS. Les amendements n'ont pas encore été approuvés par l'UE.

5.22 Re-présentation des chiffres comparatifs

i. État consolidé de la situation financière

Un montant de 3.842 milliers d'euros a été reclassé des «Créances clients et autres débiteurs» à «Immobilisations corporelles», à la suite de la réévaluation par la direction de la présentation d'une transaction de l'année précédente relative à la concession de terrains à une partie liée.

Plus précisément, Corinth Pipeworks et Hellenic Cables ont cédé en 2008 un terrain situé dans la zone industrielle de Thisvi à une société (DIAVIPETHIV), filiale de Viohalco, qui est l'administrateur de la zone industrielle. Selon la législation grecque applicable, cette terre doit être restituée aux propriétaires précédents lorsque la zone industrielle de Thisvi cesse d'être classée zone industrielle.

Cet actif était auparavant présenté dans les «Créances clients et autres débiteurs». En raison du fait que cet actif ne correspond pas à la définition d'un actif financier basée sur la réévaluation par la direction de la présentation de cet actif, un reclassement en immobilisations corporelles a été effectué.

Au 31 décembre 2017

Montants en milliers d'euros	Reporté	Reclassements	Re-présenté
ACTIFS			
Immobilisations corporelles	380.610	3.842	384.452
Créances clients et autres débiteurs	6.238	(3.842)	2.396
Autres actifs non courants	40.718	-	40.718
Actifs non courants	427.565	-	427.565
Actifs courants	462.197	-	462.197
Total des actifs	889.763	-	889.763
Capitaux propres			
Total des capitaux propres	200.222	-	200.222
PASSIFS			
Passifs non courants	133.924	-	133.924
Passifs courants	555.617	-	555.617
Total des passifs	689.541	-	689.541
Total des capitaux propres et passifs	889.763	-	889.763

ii. Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

Conformément aux IFRS 9, toute reprise de perte de valeur ou de perte de valeur sur créances, y compris les actifs sur contrats, est maintenant présentée comme une ligne distincte sur le compte de résultat consolidé. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont également été retraités pour cette raison. Auparavant, toute perte de valeur sur créances était incluse dans la ligne « Autres charges », tandis que les montants liés à la reprise de perte de valeur sur créances étaient inclus dans la ligne « Autres produits ».

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Montants en milliers d'euros	Reporté	Reclassements	Re-présenté
Marge Brute	58.756	-	58.756
Autres produits	5.347	(8)	5.339
Frais de commercialisation et de distribution	(12.901)	-	(12.901)
Charges administratives	(18.635)	-	(18.635)
Pertes de valeur sur créances, y inclus les actifs sur contrat	-	(9.206)	(9.206)
Autres charges	(10.771)	9.214	(1.557)
Résultat opérationnel	21.796	-	21.796
Coût financier net	(32.946)	-	(32.946)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	541	-	541
Profit / (Perte) avant impôt	(10.610)	-	(10.610)
Impôt sur le résultat	5.834	-	5.834
Profit / (Perte) pour l'année	(4.775)	-	(4.775)
Autres éléments du résultat global après impôt	(1.350)	-	(1.350)
Résultat global après impôt	(6.125)	-	(6.125)

iii. Etat consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Montants en milliers d'euros	Reporté	Reclassements	Re-présenté
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Perte de la période	(4.775)	-	(4.775)
<i>Ajustements pour:</i>			
- (Reprise de) / Perte de valeur sur créances et actifs sur contrats	-	9.206	9.206
- Perte de valeur des créances clients	9.214	(9.214)	-
- (Reprise) / Dépréciation des stocks	-	(41)	(41)
- Autres	51.595	-	51.595
	56.033	(49)	55.984
Variations des :			
- Stocks	14.022	41	14.063
- Créances clients et autres débiteurs	23.922	8	23.930
- Autres	(73.075)	-	(73.075)
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	20.903	-	20.903
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	(20.230)	-	(20.230)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(1.491)	-	(1.491)
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(818)	-	(818)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2017	71.329	-	71.329
Effet de la variation des cours de change sur les liquidités détenues	(1.068)	-	(1.068)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2017	69.443	-	69.443

6. Changement de méthode comptable

IFRS 9 Instruments financiers

IFRS 9 énonce les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. Cette norme remplace IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation

Le tableau ci-dessous récapitule l'impact, net impôt, de la norme IFRS 9 sur le solde d'ouverture des résultats non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle. L'impact est lié à la comptabilisation des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 (pour une description de la méthode de transition, voir (iv) ci-dessous).

Montants en milliers d'euros

Impact de l'adoption d'IFRS 9 le 1er janvier 2018

Gains reportés	(920)
Intérêt minoritaire	(1)

Les détails des nouvelles méthodes comptables significatives, ainsi que la nature et l'effet des modifications apportées aux méthodes comptables précédentes, sont exposés ci-après.

i. Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

La norme IFRS 9 conserve en grande partie les préconisations d'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers. Cependant, elle élimine les anciennes catégories IAS 39 pour les actifs financiers « Détenus jusqu'à l'échéance », « Prêts et créances » et « Disponibles à la vente ».

L'adoption de la norme IFRS 9 n'a pas eu d'effet significatif sur les méthodes comptables de Cenergy Holdings concernant les passifs financiers.

Les effets de la norme IFRS 9 sur le classement et l'évaluation des actifs financiers sont décrits ci-après :

Selon la norme IFRS 9, lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au : coût amorti; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - instrument de dette; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global - instrument de capitaux propres; ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Le classement des actifs financiers selon IFRS 9 repose généralement sur le modèle économique dans lequel un actif financier est géré et ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. Les dérivés incorporés dans des contrats dans lesquels l'hôte est un actif financier au sens de la norme ne sont jamais séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride dans son ensemble est évalué pour la classification.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- il est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Un instrument de dette est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- il est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, Cenergy Holdings peut irrévocablement choisir de présenter les variations ultérieures de la juste valeur du placement dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est effectué investissement par investissement.

Tous les actifs financiers (à l'exception des dérivés sauf les dérivés auxquels s'applique le flux de trésorerie) qui ne sont pas classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur, comme décrit ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lors de la comptabilisation initiale, Cenergy Holdings peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui répond par ailleurs aux critères d'évaluation au coût amorti, à la juste valeur ou à la juste valeur par le biais du résultat net si cela élimine ou réduit de manière significative une asymétrie comptable qui se produirait autrement.

Un actif financier (sauf s'il s'agit d'une créance client sans élément de financement significatif qui est initialement mesurés au prix de transaction) sont initialement évalués à la juste valeur, plus, pour un élément non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à son acquisition.

Les méthodes comptables suivantes s'appliquent à l'évaluation ultérieure des actifs financiers:

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et pertes nets, y compris les revenus d'intérêts et de dividendes, sont comptabilisés en résultat.
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur (voir la section (ii) ci-dessous). Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en compte de résultat. Tout profit ou toute perte de décomptabilisation est comptabilisé en résultat.
Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces actifs sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés selon la méthode des intérêts effectifs, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat net. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Ces éléments d'actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés comme revenu dans le résultat sauf si le dividende représente clairement un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement. Les autres profits et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés

L'adoption de la norme IFRS 9 sur la valeur comptable des actifs financiers au 1er janvier 2018 a uniquement un impact sur les nouvelles exigences en matière de dépréciation, décrites plus en détail ci-après.

Le tableau suivant et les Notes ci-jointes expliquent les catégories d'évaluation initiales selon IAS 39 et les nouvelles catégories d'évaluation selon IFRS 9 pour chaque catégorie d'actifs financiers de Cenergy Holdings au 1er janvier 2018.

Montants en milliers d'euros	Note	Classification d'origine selon IAS 39	Nouvelle classification selon IFRS 9	Valeur comptable originale selon IAS 39	Valeur comptable nouvelle selon IFRS 9
Contrats de change à terme - forward		Juste valeur – instrument de couverture	Juste valeur – instrument de couverture	1.058	1.058
Contrats à terme - future		Juste valeur – instrument de couverture	Juste valeur – instrument de couverture	676	676
Instruments de capitaux propres	a	Disponible à la vente	Juste valeur par les autres éléments du résultat global – Instrument de capitaux propres	4.662	4.662
Créances clients et autres débiteurs, incl. actifs sur contrats	b	Prêts et créances	Coût amorti	209.670	208.380
Trésorerie et équivalents de trésorerie		Prêts et créances	Coût amorti	69.443	69.443

a. Ces Instruments de capitaux propres représentent des investissements que Cenergy Holdings a l'intention de détenir à long terme à des fins stratégiques. Conformément à la norme IFRS 9, Cenergy Holdings a désigné ces investissements à la date d'application initiale, tels qu'ils sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Contrairement à IAS 39, la réserve de juste valeur accumulée liée à ces investissements ne sera jamais reclassée en résultat.

b. Les clients et autres débiteurs, y compris les actifs sur contrats qui ont été classés dans les prêts et créances selon IAS 39 sont désormais classés au coût amorti. Une augmentation de 1.290 milliers d'euros de la provision pour dépréciation de ces créances a été comptabilisée dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1er janvier 2018 lors de la transition vers IFRS 9.

ii. Dépréciation des actifs financiers

IFRS 9 remplace le modèle des «pertes encourues» de la norme IAS 39 par un modèle de «pertes de crédit attendues». Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux actifs sur contrats, aux créances locatives et aux dettes financières à la juste valeur, mais pas aux investissements en instruments de capitaux propres. Selon IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées plus tôt que selon IAS 39.

Les actifs financiers au coût amorti se composent des créances clients (y compris les actifs sur contrats) et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Selon IFRS 9, les provisions pour pertes sont évaluées selon l'une des bases suivantes :

- «pertes de crédit attendues» de 12 mois: il s'agit de «pertes de crédit attendues» résultant d'événements de défaillance possibles dans les 12 mois suivant la date de reporting; et
- «pertes de crédit attendues» à vie : ce sont des «pertes de crédit attendues» résultant de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie attendue d'un instrument financier.

Cenergy Holdings a choisi de mesurer les provisions pour pertes liées aux créances clients et aux actifs liés aux contrats à

un montant égal à la durée de vie des pertes de crédit attendues.

Cenergy Holdings considère qu'un actif financier est défaillant lorsqu'il est peu probable que l'emprunteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit, sans que les sociétés de Cenergy Holdings aient recours à des mesures telles que la réalisation d'un titre de garantie (si nécessaire).

La période maximale prise en compte lors de l'estimation des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale au cours de laquelle les sociétés de Cenergy Holdings sont exposées au risque de crédit.

Evaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Les pertes de crédit sont mesurées en tant que valeur actuelle de toutes les insuffisances de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir). Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Actifs financiers dépréciés

À chaque date de clôture, les sociétés Cenergy Holdings évaluent si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est déprécié sur le crédit lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont un impact défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier se sont produits.

Présentation de correction de valeur

Les corrections de valeur pour pertes sur actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Les corrections pour pertes de valeur liées aux clients et autres débiteurs, y compris les actifs sur contrats, sont présentées séparément dans le compte de résultat et dans les autres éléments du résultat global. Avant l'adoption de la norme IFRS 9, les pertes de valeur sur les créances clients et autres créances et la reprise de pertes de valeur sur les créances clients et autres créances étaient présentées sous les rubriques « Autres charges » et « Autres produits ».

Les pertes de valeur sur d'autres actifs financiers sont présentées sous la rubrique « charges financières », comme dans la présentation en vertu de la norme IAS 39, et non présentés séparément dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global en raison de l'importance relative.

Impact du nouveau modèle de perte de valeur

Pour les actifs relevant du modèle de dépréciation IFRS 9, les pertes de valeur devraient généralement augmenter et devenir plus volatiles. Cenergy Holdings a déterminé que l'application des exigences de l'IFRS 9 en matière de perte de valeur au 1er janvier 2018 entraînait une réduction de valeur supplémentaire comme suit.

Montants en milliers d'euros

Dépréciation au 31 décembre 2017 selon IAS 39	(24.156)
Dépréciation complémentaire comptabilisée au 1er janvier 2018	(1.290)
Dépréciation au 1 janvier 2018 selon IFRS 9	(25.447)

Calcul des pertes de crédit attendues des créances clients et des actifs sur contrats

Les pertes de crédit attendues ont été calculées sur la base des pertes de crédit enregistrées au cours des dernières années, de la conjoncture économique actuelle et de données qualitatives telles que le niveau de risque de crédit et la région géographique du portefeuille de créances clients et d'actifs sur contrats, en fonction de l'importance de ces facteurs sur chacun des secteurs d'activité de Cenergy Holdings.

Les sociétés Cenergy Holdings ont effectué le calcul des taux pertes de crédit attendues après avoir correctement regroupé le portefeuille de leurs clients.

iii. Comptabilité de couverture

Cenergy Holdings a choisi de ne pas adopter les dispositions de l'IFRS 9 concernant la comptabilité de couverture et continue d'appliquer l'IAS 39.

iv. Transition

La transition a été effectuée comme suit :

- Cenergy Holdings a appliqué l'exemption permettant de ne pas retraiter les informations comparatives des périodes antérieures en ce qui concerne les modifications de classification et d'évaluation (y compris les pertes de valeur). Les différences dans les valeurs comptables des actifs financiers et des passifs financiers résultant de l'adoption de l'IFRS 9 ont été comptabilisées dans les résultats non distribués et les réserves au 1er janvier 2018. Toutefois, afin de rendre les résultats comparables, la perte de valeur des créances clients et autres créances et la reprise de la perte de valeur des créances clients et autres créances de l'année précédente ont été reclassées dans Autres charges et Autres produits dans la nouvelle ligne "Reprise de / Perte de valeur de créances et d'actifs sur contrats" (voir note 5.22).

- Les évaluations suivantes ont été effectuées sur la base des faits et des circonstances qui existaient à la date de l'application initiale.
 - Détermination du modèle économique dans lequel un actif financier est détenu.
 - La désignation de certains investissements dans des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

7. Segments opérationnels

A. Base de la division en segments

Cenergy Holdings est divisé en deux segments à présenter :

- Câbles ;
- Tubes d'acier ;

A des fins de gestion, Cenergy Holdings est divisée en deux grands secteurs stratégiques à présenter qui opèrent dans différents secteurs. Ces segments proposent différents produits et services et sont gérés séparément car ils nécessitent des stratégies technologiques et marketing différentes.

Cette organisation structurelle est déterminée par la nature des risques et des rendements associés à chaque secteur d'activité. Elle repose sur la structure de gestion ainsi que sur le système de reporting interne. Elle représente la base selon laquelle Cenergy Holdings communique ses informations par segments.

L'analyse des segments présentée dans les présents États financiers consolidés est le reflet des activités analysées par segment d'activité. C'est la façon dont le principal décideur opérationnel de Cenergy Holdings examine régulièrement les résultats opérationnels du groupe afin d'allouer des ressources aux segments et d'évaluer leurs performances.

Une brève description des segments est la suivante:

- *Câbles* : Hellenic Cables, ses filiales, et Icme Ecab SA sont un producteur de câbles, fabriquant des câbles électriques, de télécommunication et sous-marins, ainsi que des câbles et des composés émaillés.
- *Tubes d'acier* : Corinth Pipeworks produit des tubes d'acier destinés au transport de gaz naturel, de pétrole et d'eau, ainsi que des profilés d'acier creux utilisés dans les projets de construction.
- *Autres activités* : Le segment inclut d'autres activités de la société de portefeuille et de la filiale VET S.A. - qui ne détient que des immeubles de placement - qui n'ont trait ni au segment des tubes d'acier ni à celui des câbles.

B. Informations sur les segments à présenter et réconciliation avec les mesures IFRS

Les renseignements fournis dans les tableaux ci-dessous proviennent directement du système de reporting financier interne utilisé par le Conseil d'administration (c'est-à-dire, par les principaux décideurs opérationnels) en vue de surveiller et d'évaluer séparément les performances des segments opérationnels.

Les tableaux ci-dessous compilent les renseignements relatifs aux résultats des segments soumis à compte rendu, ainsi que des éléments d'actif et de passif aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clôturés à ces dates.

2018 Segments à présenter

Montants en milliers d'euros	Note	Câbles	Tubes d'acier	Autres activités	Total
Chiffre d'affaires par segment		720.414	681.112	-	1.401.526
Chiffre d'affaires entre segments		(231.760)	(205.969)	-	(437.729)
Chiffre d'affaires par segment après élimination du chiffre d'affaires intra-segments	8	488.655	475.143	-	963.797
Marge Brute		38.467	30.777	-	69.244
Résultat opérationnel		17.808	16.417	(1.960)	32.265
Produits financiers		583	307	-	890
Charges financières		(22.868)	(10.228)	(5)	(33.101)
Part du résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt		-	682	(28)	654
Bénéfice / (Perte) avant impôt		(4.477)	7.178	(1.993)	708
Impôt sur le résultat		5.793	508	(121)	6.180
Bénéfice / (Perte)		1.316	7.686	(2.114)	6.888
Amortissements et dépréciations		(13.673)	(9.310)	(321)	(23.304)
Actifs par segment		551.088	494.065	13.543	1.058.696
Entités mises en équivalence		-	11.713	216	11.929
Passif par segment		513.229	341.439	731	855.399
Dépenses d'investissements	18/19	44.192	6.204	1	50.397

2017 Segments à présenter

Montants en milliers d'euros	Note	Câbles	Tubes d'acier	Autres activités	Total
Chiffre d'affaires par segment		617.879	407.168	155	1.025.201
Chiffre d'affaires entre segments		(195.508)	(71.376)	-	(266.883)
Chiffre d'affaires par segment après élimination du chiffre d'affaires intra-segments	8	422.371	335.792	155	758.318
Marge Brute		31.881	26.870	5	58.756
Résultat opérationnel		16.684	6.803	(1.691)	21.796
Produits financiers		655	94		749
Charges financières		(22.700)	(10.977)	(17)	(33.694)
Part du résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt		-	425	116	541
Bénéfice / (Perte) avant impôts		(5.361)	(3.656)	(1.592)	(10.610)
Impôt sur le résultat		522	5.250	63	5.834
Bénéfice / (Perte)		(4.839)	1.594	(1.530)	(4.775)
Amortissements et dépréciations		(13.673)	(9.310)	(321)	(23.304)
Actifs par segment		441.276	432.635	15.852	889.763
Entités mises en équivalence		-	12.723	289	13.012
Passif par segment		402.937	285.386	1.219	689.541
Dépenses d'investissements	18/19	17.762	3.191	-	20.954

C. Information géographique

Les segments d'activité de Cenergy Holdings sont gérés au niveau mondial, mais opèrent depuis les sites de production et bureaux de vente principalement situés en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie.

Les informations ci-dessous sont basées sur les Chiffre d'affaires par segment généré avec des clients externes, classés par pays de domicile des clients, et sur les actifs par segment regroupés selon leur localisation géographique.

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Chiffre d'affaires		
Belgique	61.784	1.707
Grèce	157.559	276.424
Allemagne	109.084	96.693
Roumanie	31.601	31.549
Royaume-Uni	97.068	68.785
Autres pays de l'Union européenne	181.698	133.449
Autres pays européens	28.199	10.831
Asie	37.877	51.051
Amériques	252.225	84.014
Afrique	6.582	3.787
Océanie	122	27
Total	963.797	758.318

L'information géographique ci-dessous présente le détail des actifs non courants consolidés par pays de domicile de la Société et autres pays. Dans l'information géographique présentée, les actifs par segment sont regroupés selon leur localisation géographique.

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2018	2017
Immobilisations corporelles		
Belgique	1	-
Grèce	379.044	359.177
International	26.285	25.274
Total	405.330	384.452

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2018	2017
Immobilisations incorporelles et goodwill		
Belgique	-	-
Grèce	20.577	15.569
International	1.707	1.188
Total	22.284	16.757

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2018	2017
Immeubles de placements		
Belgique	-	-
Grèce	5.837	6.140
International	-	-
Total	5.837	6.140

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2018	2017
Dépenses d'investissements		
Belgique	1	-
Grèce	45.488	17.322
International	4.907	3.632
Total	50.397	20.954

8. Chiffre d'affaires

A. Principales méthodes comptables

Le chiffre d'affaires est évalué sur la base de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec le client et exclut les montants recouvrés pour le compte de tiers. Cenergy Holdings comptabilise la vente lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou service au client.

Cenergy Holdings a adopté par anticipation l'IFRS 15 «Produits des contrats avec des clients» dont la date d'application initiale était le 1er janvier 2017.

Pour la méthode comptable détaillée, voir la Note 5.3.

B. Nature des biens et services

Projets de tubes d'acier

Corinth Pipeworks produit et vend des produits personnalisés principalement destinés aux pipelines onshore et offshore pour le transport du pétrole et du gaz, ainsi que des tubes de forage. Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaire de ces projets, par conséquent, est comptabilisé au fur et à mesure.

Sections structurelles creuses

Ces produits en acier sont principalement utilisés dans le secteur du bâtiment et comme composantes structurelles des constructions métalliques. En ce qui concerne la vente de ces produits, la vente est comptabilisé au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

Projets liés aux câbles

Dans la filière des câbles, les filiales de Cenergy Holdings produisent également et vendent des systèmes de câbles clé en main, ce qui implique la fourniture et l'installation de systèmes de câbles complets. En outre, les produits personnalisés sont fabriqués pour les connexions au réseau, les parcs éoliens offshore/onshore et d'autres projets d'électricité. Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le chiffre d'affaires de ces projets, par conséquent, est comptabilisé au fil du temps. La durée typique d'un contrat pour des projets clés en main dépasse 12 mois. Pour les projets clé en main, le Groupe comptabilise séparément les produits et services s'ils sont distincts - c'est-à-dire si un produit ou service est identifiable séparément des autres éléments des contrats et si un client peut en bénéficier.

Câbles énergie et télécommunication

Les produits principaux de cette catégorie sont les câbles électriques et les conducteurs aériens destinés aux réseaux de distribution d'électricité des opérateurs du secteur, des services aux collectivités, aux applications industrielles, aux applications d'énergie renouvelable, aux réseaux de transport ferroviaire et au bâtiment. Cette catégorie inclut également les câbles de télécommunications, de transmission de données, les câbles à fibre optique et les câbles de signalisation. En ce qui concerne ces produits, la vente en est comptabilisée au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

Câbles et fils émaillés

Les filiales du secteur des câbles de Cenergy Holdings fabriquent et vendent des fils émaillés pour moteurs et transformateurs électriques, des fils en cuivre pour applications de mise à la masse et fabrication de conserve. En ce qui concerne ces produits, la vente en est comptabilisée au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

C. Ventilation du chiffre d'affaires

Au tableau suivant, le chiffre d'affaires est ventilé par marché géographique primaire, lignes principales de produits et services ainsi que le moment de constatation de la vente.

Le tableau comprend un rapprochement avec les segments définis du Groupe (voir Note 7) :

Marchés géographiques primaires

Segment	Tubes d'acier		Câbles		Autres activités		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Grèce	17.434	137.487	140.125	138.782	-	155	157.559	276.424
Autres pays de l'union européenne	185.911	76.080	295.324	256.103	-	-	481.235	332.184
Autres pays européens	13.433	4.625	14.766	6.207	-	-	28.199	10.831
Amérique	249.898	81.050	2.327	2.964	-	-	252.225	84.014
Reste du monde	8.467	36.551	36.114	18.314	-	-	44.580	54.865
	475.143	335.792	488.655	422.371	-	155	963.797	758.318

Principales lignes de produits et services

Segment	Tubes d'acier		Câbles		Autres activités		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Projets de tubes d'acier	430.301	294.976	-	-	-	-	430.301	294.976
Sections structurelles creuses	28.569	35.744	-	-	-	-	28.569	35.744
Projets Câbles	-	-	101.756	71.474	-	-	101.756	71.474
Câbles télécom et énergie	-	-	332.370	277.911	-	-	332.370	277.911
Câbles et fils émaillés	-	-	37.409	34.698	-	-	37.409	34.698
Autres (matières premières, déchets, etc.)	16.272	5.072	17.119	38.288	-	155	33.391	43.514
	475.143	335.792	488.655	422.371	-	155	963.797	758.318

Moment de la constatation des produits :

Montants en milliers d'euros	Tubes d'acier		Câbles		Autres activités		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits reconnus à un moment donné	44.841	40.816	386.898	350.897	-	155	431.740	391.868
Produits reconnus au fil du temps	430.301	294.976	101.756	71.474	-	-	532.057	366.450
	475.143	335.792	488.655	422.371	-	155	963.797	758.318

Le chiffre d'affaires consolidé pour 2018 a marqué une hausse de 27%, passant à 964 millions d'euros, reflétant les ventes accrues de tubes d'acier destinés aux projets d'énergie ainsi que le volume accru des ventes de produits de câbles.

Le chiffre d'affaires devant être comptabilisé dans le futur et liés aux obligations de performance non satisfaites (ou partiellement non satisfaites) à la date de clôture s'élève à 105,4 millions EUR. Ce montant devrait être comptabilisé en 2019 sur la base des calendriers inclus dans les contrats ouverts au 31 décembre 2018, dont les durées initiales prévues dépassaient un an et la comptabilisation des ventes avait débuté en 2018 ou lors de périodes antérieures.

D. Soldes sur contrats

Le tableau suivant fournit des informations sur les créances recouvrables, les actifs et les passifs sur contrats conclus avec les clients :

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs sur contrats	114.327	65.166
Passifs sur contrats	62.147	4.724

Le moment de la comptabilisation de la vente, des facturations et des recouvrements d'espèces résulte en créances sur comptes facturés, créances non facturées (actifs sur contrats) et acomptes versés par le client (passifs sur contrat). Ces actifs et passifs sur contrat sont repris dans l'état consolidé de la situation financière.

Pour les biens et services dont le chiffre d'affaires est reconnu au fil du temps, tels que les projets clé en main dans les segments des câbles et les produits personnalisés de tubes d'acier et câbles, les montants sont facturés au fur et à mesure que le travail avance conformément aux clauses contractuelles convenues, ou bien lorsque sont atteintes des étapes contractuelles ou bien encore à la livraison et réception finale des produits fabriqués.

En général, la facturation est réalisée à la suite de la comptabilisation de la vente, pour les produits et services personnalisés exécutés au fil du temps et résultant en actifs sur contrats. Toutefois, des acomptes sont parfois reçus des clients avant que le produit soit comptabilisé, résultant en passifs sur contrats. Ces actifs et passifs sont rapportées sur une base « contrat par contrat » à la fin de chaque période de reporting.

La vente comptabilisée à un moment donné est facturée en même temps qu'elle est comptabilisée ou bien dans un délai bref après sa comptabilisation.

Les changements significatifs dans les soldes des actifs sur contrats et des passifs sur contrats au cours de la période sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	Actifs sur contrats	Passifs sur contrats
Chiffre d'affaires comptabilisé qui a été inclus dans le solde du passif du contrat au début de la période	-	(4.724)
Augmentations dues à la trésorerie reçue, à l'exclusion des montants comptabilisés en chiffre d'affaires au cours de la période	-	62.147
Transferts des actifs sur contrat comptabilisés au début de la période vers les créances	(63.340)	-
Augmentations à la suite de changements dans la mesure du progrès	111.176	-
Ecart de change	1.567	-

Les passifs sur contrats concernent principalement la contrepartie avancée reçue des clients pour la construction de produits personnalisés ou de projets énergétiques pour lesquels le chiffre d'affaires est constaté au fil du temps.

Les actifs sur contrats ont augmenté de 49 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017, en raison de la hausse des créances non facturées liées à la construction de produits sur mesure ou à des projets énergétiques.

E. Coûts des contrats

La Direction estime que les frais, les commissions et les autres frais associés aux contrats des projets d'énergie obtenus au cours de l'année sont recouvrables. Cenergy Holdings a comptabilisé les coûts encourus pour obtenir un contrat de 1.361 millions d'euros en coûts de contrat au 31 décembre 2018.

En outre, les coûts nécessaires à l'exécution d'un contrat sont activés s'ils sont directement associés à l'actif et sont recouvrables. Ces coûts de contrat peuvent inclure les matériaux utilisés pour les tests nécessaires à la production, les coûts de main-d'œuvre, les frais d'assurance et les autres coûts qui sont nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles une fois le contrat obtenu, mais avant le transfert du contrôle des marchandises ou la prestation de services au client. Cenergy Holdings a comptabilisé les coûts encourus pour obtenir un contrat de 619 millions d'euros en tant que coûts du contrat au 31 décembre 2018.

Par conséquent, au 31 décembre 2018, Cenergy Holdings avait comptabilisé en coûts des contrats un montant de 1.980 millions d'euros, sur lequel un montant de 108 millions d'euros est classé en actifs non courants.

Les coûts des contrats liés à l'obtention ou à l'exécution d'un contrat sont passés en charges du coût des ventes lorsque les produits correspondants sont comptabilisés. En 2018, il n'y a pas eu de perte de valeur liée aux coûts de contact.

En application de la norme d'application d'IFRS 15, paragraphe 94, Cenergy Holdings a comptabilisé les coûts marginaux liés à l'obtention et à l'exécution des contrats en tant que dépense au moment où ils ont été encourus, si le délai d'amortissement des actifs était égal ou inférieur à un an.

F. Jugements essentiels dans la comptabilisation du chiffre d'affaires

Lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires, le Groupe émet des jugements sur le calendrier de réalisation des obligations de prestation, l'identification des obligations de performance distinctes, ainsi que le prix de transaction et les montants affectés aux obligations de performance. Les estimations les plus significatives sont décrites ci-dessous :

- Les contrats incluant la fourniture le produit de la réalisation d'une seule tâche ou d'un ensemble de tâches essentielles intégrées sont considérés comme formant une obligation de performance unique.
- Les contrats incluant plusieurs obligations de performance se retrouvent principalement dans le segment des câbles, concernant des projets clé en main, et les produits personnalisés, dans les deux segments, comme décrit aux Notes 8.B et 5.3. Dans ces cas, le total du prix de l'opération est alloué à ces obligations de performance sur la base du prix relatif de chaque élément, des biens ou services promis, livré de façon isolée. Si ces biens et services ne sont pas vendus séparément, une approche 'coût plus marge' est adoptée.
- Les revenus provenant de la fabrication de produits sur mesure pour des projets énergétiques sont comptabilisés au fur et à mesure. Dans de tels projets, les contrats signés par les filiales de Cenergy Holdings comprend deux engagements:
 - produire des produits personnalisés en fonction des spécifications des clients et
 - transporter ces produits sur le site du client.

Dans de tels cas, le transport est considéré comme une obligation de prestation distincte, car les deux critères énoncés dans IFRS 15.27 sont remplis, étant donné que le client bénéficie du service de transport offert et que l'engagement de transférer les marchandises au client est identifiable séparément de la production de ces produits personnalisés.

Les produits liés aux commandes de produits standardisés (sections structurelles creuses, câbles et fils émaillés et câbles électriques et de télécommunication non personnalisés) sont comptabilisés à un moment précis et le transport n'est pas considéré comme une obligation de performance distincte, puisque le second critère de l' IFRS 15.27 n'est pas rencontré.

- Certains contrats impliquent un coût d'opération variable car ils incluent un rabais au volume ou une remise commerciale sur la base du total des achats effectués par le client dans une période donnée. Dans ces cas, le produit est comptabilisé sur la base des achats anticipés par le client au courant de l'année, au fur et à mesure que ces achats sont effectués et que de nouvelles commandes sont reçues et tant que jusqu'à un certain niveau il est hautement probable qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à une reprise significative du montant cumulé du chiffre d'affaires

9. Charges et produits

A. Autres produits

Montants en milliers d'euros	Note	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
		2018	2017
Subventions gouvernementales		36	111
Revenus de location		649	738
Produits d'honoraires, commissions et frais refacturés		1.757	2.058
Indemnités et produits des sinistres		225	455
Gain sur cession d'immobilisations corporelles		32	16
Amortissement des subventions	28	781	775
Revenus d'une action en justice		-	250
Reprise pertes de valeur sur immeubles de placements		-	149
Produits de perte de valeurs de soldes dus aux fournisseurs		-	205
Remboursement de la taxe d'accise sur la consommation d'énergie		518	-
Autres		528	581
Autres produits		4.526	5.339

Le remboursement de la taxe d'accise sur la consommation d'énergie effectué en 2018 était conforme à la législation relative promulguée en Grèce.

B. Autres charges

		Pour l'exercice clos au 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017
Perte suite à la cession d'immobilisations corporelles		(2)	(115)
Perte suite à la cession d'un immeuble de placements		-	(98)
Perte découlant de la désaffectation/cession d'actifs incorporels	19	(35)	-
Dépréciation et amortissement		(282)	-
Dépenses rechargées		(593)	(228)
Indemnités et réclamations		(102)	(415)
Autres taxes		(386)	(274)
Règlement à l'amiable		(2.000)	-
Autres sanctions		(110)	(221)
Honoraires de consultance		(563)	-
Avantages du personnel	12	(142)	(105)
Autres		(506)	(102)
Autres charges		(4.722)	(1.557)

Des honoraires de consultance ont été engagés pour l'amélioration de la structure et des processus internes.

En 2018, Hellenic Cables a conclu un règlement à l'amiable avec une société de factoring pour un montant de 2 millions d'euros. Ce montant concerne une perte de crédit liée à un fournisseur de la Filiale, partagée entre la Filiale et le mandataire, en raison d'un défaut contractuel du fournisseur à l'égard des deux contreparties. Il était plus judicieux de trouver un accord extrajudiciaire plutôt que de s'engager dans une procédure judiciaire avec le groupe du mandataire, afin d'éviter à la fois les frais de justice et un long conflit avec un partenaire à long terme de Cenergy Holdings.

C. Dépenses par nature

		Pour l'exercice clos le 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017
Coût des stocks comptabilisé en charges		(706.632)	(556.007)
Avantages du personnel	13	(60.031)	(51.652)
Energie		(12.305)	(10.722)
Dépréciation et amortissement		(23.803)	(23.044)
Amortissement du coût des contrats		(16)	-
Taxes - accises		(1.390)	(1.489)
Primes d'assurance		(7.127)	(5.677)
Location		(2.984)	(2.744)
Frais de transport		(33.215)	(25.414)
Frais de publicité		(827)	(382)
Honoraires et avantages payés à des tiers		(62.789)	(34.251)
Gains/(pertes) sur dérivés		(6.433)	(5.118)
Dépenses d'entretien		(6.278)	(3.521)
Frais de voyage		(2.657)	(2.314)
Commissions		(3.382)	(6.297)
Gains/(pertes) de change		1.335	3.886
Autres charges		(3.084)	(6.352)
Total coût des ventes, frais de vente, de distribution et d'administration		(931.617)	(731.098)

L'augmentation des « honoraires et avantages payés à des tiers » s'explique principalement par les honoraires versés aux sous-traitants et installateurs pour les contrats clés en main exécutés en 2018 par les filiales du secteur des câbles, puisqu'en 2018, les services d'installation fournis dans le cadre des projets énergétiques assignés étaient plus nombreux par rapport à 2017.

En outre, la ligne « honoraires et avantages payés à des tiers » pour 2018 comprend les seuls services de conseil relatifs à l'enquête antidumping menée par les États-Unis pour un montant de 906 milliers d'euros inclus dans les frais administratifs.

La fluctuation des frais de transport est liée à la différence de composition géographique des ventes par rapport à 2018 et à l'augmentation des ventes réalisées vers le marché américain.

Cenergy Holdings investit massivement dans la recherche et le développement afin de toujours proposer des produits et des services à valeur ajoutée sur le marché et de perfectionner les processus de production, mais aussi afin de promouvoir le recyclage des matériaux et l'utilisation appropriée des ressources naturelles. Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges pour 2018 s'élève à 2 million d'euros (2017: 1,2 million d'euros).

10. Résultat financier net

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Produits financiers		
Produits d'intérêts	90	98
Ecart de change	800	651
	890	749
Charges financières		
Intérêts et autres charges liées	(32.143)	(31.917)
Ecart de change	(957)	(1.777)
	(33.101)	(33.694)
Résultat financier net	(32.211)	(32.946)

Grâce au rééchelonnement de dettes de 118,7 millions d'euros en 2018 (voir Note 26), Cenergy Holdings a atteint des échéances plus longues et réduit les frais d'intérêts. Compte tenu de ce qui précède, les charges financières nettes sont restées constantes à 32,2 millions d'euros (2017: 32,9 millions d'euros) malgré l'endettement net en hausse de 25 % à 473 millions d'euros au 31 décembre 2018, résultant du programme de dépenses en immobilisations mis en œuvre en 2018 et par une augmentation du capital liée à des ventes accrues.

11. Résultat par action

Étant donné qu'il n'existe ni options d'achat d'actions, ni obligations convertibles, le résultat de base et le résultat dilué par action sont identiques et ont été calculés sur la base du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

A. Bénéfice / (perte) attribuable aux actionnaires ordinaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Bénéfices/Pertes (-) attribuables aux propriétaires de la société	6.861	(4.761)

B. Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation

Le nombre d'actions ordinaires en circulation pour 2018 et 2017 était de 190.162.681 actions. Aucune action n'a été émise en 2018.

C. Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action sont les suivants :

Pour l'exercice clos le 31 décembre

en euros par action	2018	2017
Résultat de base et dilué	0,03608	(0,02504)

12. Avantages du personnel

Montants en milliers d'euros	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Passifs net au titre des prestations définies		4.320	4.273
Dettes au titre des cotisations de sécurité sociale	27	2.263	1.946
Total des avantages du personnel		6.583	6.218
Non courant		4.320	4.273
Courant		2.263	1.946

Pour les détails concernant les charges au titre des avantages du personnel, voir la Note 13.

A. Régimes postérieurs à l'emploi

Les régimes postérieurs à l'emploi en cours sont les suivants :

Régimes à cotisations définies

Tous les salariés des filiales de la Société sont couverts pour leur retraite principale par les organismes d'assurance sociale respectifs, dans le respect de la législation locale. Une fois les cotisations versées, les filiales de la Société n'ont plus aucune autre obligation de paiement. Les cotisations habituelles constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice durant lequel elles sont dues et, en tant que telles, relèvent des dépenses inhérentes aux avantages sociaux.

Régime à prestations définies

Les salariés en Grèce et en Bulgarie des sociétés des filiales de la Société ont le droit de percevoir une somme forfaitaire à leur départ en retraite. Cette somme forfaitaire est déterminée en tenant compte des années de service et du salaire à la date de départ en retraite. Ce système répond à la définition d'un régime à prestations définies et comptabilise les prestations cumulées au compte de résultat au cours de chaque période au moyen d'une augmentation correspondante du passif en matière de retraite. Les avantages versés aux retraités au cours de chaque période sont comptabilisés en contrepartie de ce passif. Ces plans ne sont pas financés.

B. Variation du passif net des prestations définies

Le tableau suivant montre le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif net des prestations définies et de ses composantes.

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2018	2017
Solde au 1er janvier	4.273	3.908
Inclus dans le résultat		
Coût des services rendus au cours de la période	241	220
Coût des services passés	15	19
Liquidation/réduction/perte sur résiliation	192	261
Charges d'intérêts	63	62
	511	562
Inclus dans les autres éléments du résultat global		
Perte/gain liés à la réévaluation (-) :		
Ecarts actuariels perte/profit (-) liés à:		
- des hypothèses démographiques	(189)	-
- des hypothèses financières	(6)	68
- des ajustements liés à l'expérience	38	119
	(156)	187
Autres		
Contributions payées	(307)	(384)
Solde au 31 décembre	4.320	4.273

Au cours de l'exercice 2018, les filiales de Cenergy Holdings ont fourni 307 milliers d'euros de versements de prestations à l'égard des membres qui ont quitté le Groupe au cours de l'exercice. Un coût supplémentaire résultant de ces paiements (perte sur liquidation/réduction/résiliation de 192 milliers d'euros) a été comptabilisé. Plus précisément, dans les cas de licenciement, de départ volontaire avec paiement de prestations et de retraite, le coût supplémentaire est la différence entre la prestation versée et le montant comptabilisé dans le passif au titre de prestations définies pour les salariés respectifs.

C. Obligation au titre des prestations définies

(a) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles à la date de reporting étaient les suivantes (en moyenne pondérée):

	2018	2017
Taux d'actualisation	1,61%	1,50%
Inflation	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires	1,35%	1,26%
Durée du régime (exprimée en années)	14,82	15,41

Les hypothèses concernant la mortalité future ont été basées sur les statistiques publiées et les tableaux de mortalité

(b) Analyse de l'échéance attendue

La ventilation de l'estimation des flux de trésorerie des prestations non actualisées pour les années à venir pour le passif des prestations définies du Groupe est la suivante :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
A un an au plus	70	70
de 1 à 2 ans	56	18
de 2 à 5 ans	229	235
Plus de 5 ans	5.304	4.770
Total	5.659	5.093

(c) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante qui pouvait être raisonnablement émise à la fin de la période considérée et qui montre comment l'obligation au titre des prestations définies aurait pu être affectée par les variations suivantes :

Montants en milliers d'euros	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	(306)	338
Taux d'augmentation des salaires (variation de 0,5 %)	330	(303)

Si aucun taux de démission n'avait été utilisé lors de la détermination du passif au titre de prestations définies au 31 décembre 2018, le passif aurait augmenté de 367 milliers d'euros.

L'analyse de sensibilité ci-dessus est basée sur la variation d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent constantes. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise et les variations de certaines des hypothèses peuvent être corrélées. La même méthode (valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies calculée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de « reporting ») a été appliquée lors du calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies selon des hypothèses actuarielles significatives lors du calcul du passif au titre des avantages du personnel comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les méthodes et la formule des hypothèses utilisées pour l'analyse définie n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

13. Charges liées aux avantages du personnel

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Rémunérations et charges du personnel	49.637	40.822
Sécurité sociale	9.971	10.046
Charges du plan de type prestations définies	511	562
Autres	2.527	2.094
Total	62.647	53.523

Les avantages du personnel ont été répartis comme suit:

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Coût des ventes	42.761	37.605
Frais de distribution	9.584	7.185
Charges administratives	7.685	6.862
Autres charges	142	105
Capitalisé sous actifs « En cours de construction »	2.473	1.767
Total	62.647	53.523

Les avantages du personnel ont été principalement capitalisés dans le segment des câbles pour les investissements permanents destinés aux améliorations de la capacité de l'usine de Fulgor et dans plusieurs projets de développement visant à se conformer au nouveau règlement européen sur les produits de construction, aux certifications, aux licences et au développement de nouveaux produits.

Le nombre d'employés, ainsi que leur profil et leur sexe, employés par le Groupe sont présentés dans les tableaux suivants :

	2018			2017
Nombre d'employés	1.914			1.668
	18 - 30	30-50	51+	Total
Homme	191	1.081	415	1.687
Femme	35	147	45	227
Total	226	1.228	460	1.914
	Employé	Ouvrier	Management	Total
Nombre d'employés	504	1.361	49	1.914

14. Impôt sur le résultat

A. Montants comptabilisés en résultat

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Année en cours	(1.359)	(16)
Corrections sur exercices antérieurs	-	453
(Charges) d'impôt exigible	(1.359)	437
Création et reprise d'écarts temporaires	(92)	2.333
Changement du taux d'impôt	3.553	33
Comptabilisation de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporelles d'une période antérieure non comptabilisé(e)s	4.078	3.727
Décomptabilisation de pertes fiscales comptabilisées antérieurement	-	(696)
Crédit d'impôt différé	7.539	5.397
Impôt sur le résultat	6.180	5.834

B. Rapprochement du taux d'imposition effectif

Pour l'exercice clos le 31 décembre

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Résultat avant impôt	708	(10.610)
Au taux d'imposition prévu par la loi en Grèce (29 %.)	(205)	3.077
Dépenses non admises	(1.770)	(1.079)
Revenus exonérés	413	472
Comptabilisation d'un crédit d'impôt non comptabilisé antérieurement sur les différences temporelles d'une période antérieure	4.078	3.727
Impact des taux d'impôt des juridictions étrangères	742	(67)
Perte pour laquelle aucun impôt différé n'est comptabilisé	(534)	(543)
Différences permanentes	-	457
Changement du taux d'impôt	3.553	33
Décomptabilisation de pertes fiscales comptabilisées antérieurement	-	(696)
Autres taxes	(97)	-
Ajustement au titre de l'impôt sur les bénéfices d'exercices antérieurs	-	453
Crédit d'impôt reporté dans le compte de résultat	6.180	5.834
Taux d'imposition effectif	873%	(55%)

Selon les lois grecques N. 4334/2015 et N. 4336/2015, le taux d'imposition sur le résultat des sociétés pour les entités juridiques domiciliées en Grèce pour l'exercice fiscal 2018 est fixé à 29 %. Conformément à l'article 23 de la loi n°4579/2018, il sera progressivement réduit de 1% par an comme suit:

- 28% pour l'exercice 2019
- 27% pour l'exercice 2020
- 26% pour l'exercice 2021
- 25% à compter de l'exercice 2022

Le taux d'imposition sur le résultat des entités juridiques est fixé à 16% en Roumanie et à 21% aux États-Unis. Le taux d'imposition effectif du groupe est influencé par :

- la diminution progressive au cours des années suivantes du taux d'impôt sur le revenu en Grèce et du recalcul de l'impôt différé, ce qui a entraîné un crédit d'impôt différé de 3,55 millions d'euros.
- l'utilisation de pertes fiscales de 4 millions d'euros pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'était auparavant comptabilisé par les filiales du secteur des câbles.

C. Variation des actifs et passifs d'impôts différés

La variation des actifs et passifs d'impôts différés au cours de l'exercice est la suivante :

2018	Reconnu				Changement du taux de l'impôt			Solde au 31 décembre	
	Solde net au 1 janvier	Reconnu en résultat	en autres éléments du résultat global	Différence de change	Impact en		Changement de méthode comptable	Actifs d'impôts différés Net	Passifs d'impôts différés
					Impact en résultat	autres du résultat global			
Montants en milliers d'euros									
Immobilisations corporelles	(32.950)	(2.084)	-	-	3.766	-	-	(31.268)	(31.268)
Immobilisations incorporelles	(1.880)	(171)	-	-	977	-	-	1.369	(2.444)
Immeubles de placements	51	-	-	-	22	-	-	74	-
Stocks	-	294	-	-	(989)	-	-	(696)	(981)
Contrats avec les clients	(6.854)	11.483	-	(145)	1.182	-	-	5.667	(560)
Dérivés	(162)	498	774	1	(18)	(21)	-	1.072	(121)
Emprunts et dettes financières	(3.818)	194	-	-	456	-	-	(3.167)	(3.167)
Avantages du personnel	1.235	60	(45)	-	(152)	(19)	-	1.078	-
Provisions	5.990	254	-	-	(650)	-	342	5.936	-
Autres	(1.254)	239	-	-	106	-	-	(909)	(1.149)
Pertes fiscales reportées	9.258	(6.015)	-	-	(125)	-	-	3.118	-
Intérêts sur titres à capitalisation restreinte	8.541	(767)	-	(1)	(1.023)	-	-	6.751	-
Actifs/(passifs) d'impôts avant compensation	(21.842)	3.985	728	(145)	3.553	(40)	342	(13.419)	(39.690)
Compensation	-	-	-	-	-	-	-	(22.909)	22.909
Actifs / (passifs) nets d'impôt	(21.842)	3.985	728	(145)	3.553	(40)	342	(13.419)	(16.781)

La variation des actifs et passifs d'impôts différés au cours de l'exercice précédent est la suivante :

2017							Solde au 31 décembre	
	Montants en milliers d'euros	Reconnu en	Reconnu en autres éléments du	Différence de change	Changement de méthode comptable	Net	Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés
	Solde net au 1 janvier	résultat	résultat global					
Immobilisations corporelles	(30.093)	(2.830)	-	(26)	-	(32.950)	121	(33.072)
Immobilisations incorporelles	(1.525)	(355)	-	-	-	(1.880)	947	(2.827)
Immeubles de placements	51	-	-	-	-	51	51	-
Contrats de construction	(452)	-	-	-	452	-	-	-
Contrats avec les clients	-	(6.449)	-	-	(405)	(6.854)	-	(6.854)
Dérivés	(1.041)	1.179	(299)	(1)	-	(162)	21	(182)
Emprunts et dettes financières	(3.038)	(780)	-	-	-	(3.818)	-	(3.818)
Avantages du personnel	751	427	56	-	-	1.235	1.235	-
Provisions	(363)	6.353	-	-	-	5.990	5.990	-
Autres	(2.658)	1.430	-	(26)	-	(1.254)	160	(1.414)
Pertes fiscales reportées	6.693	2.565	-	-	-	9.258	9.258	-
Intérêts sur titres à capitalisation restreinte	4.683	3.859	-	-	-	8.541	8.541	-
Actifs/(passifs) d'impôts avant compensation	(26.991)	5.397	(243)	(53)	47	(21.842)	26.325	(48.167)
Compensation	-	-	-	-	-	-	(26.178)	26.178
Actifs / (passifs) nets d'impôt	(26.991)	5.397	(243)	(53)	47	(21.842)	147	(21.989)

La variation constatée dans les actifs d'impôts différés sur les déficits reportables est principalement liée à l'utilisation de pertes fiscales de 21,7 millions d'euros pour lesquelles un actif d'impôts différés avait été précédemment comptabilisé dans le segment des câbles.

La variation constatée dans le solde d'impôt différé provenant de Contrats avec des clients est liée à l'augmentation des passifs liés aux contrats, c'est-à-dire que les factures de paiement anticipé relatives aux contrats non encore exécutés sont incluses dans le revenu imposable de l'année en cours, tandis que les produits selon les IFRS sont comptabilisés lors de l'exécution de tels contrats.

Au 31 décembre 2018, le cumul des pertes fiscales reportables disponibles pour utilisation future s'élevait à 16,6 millions d'euros. Les sociétés de Cenergy Holdings ont comptabilisé un actif d'impôt différé sur les pertes fiscales de 10 millions d'euros, car la direction a estimé qu'il était probable que des bénéfices imposables futurs seraient disponibles et pourraient être utilisés pour compenser ces pertes.

Les actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales concernent principalement le secteur des câbles et leur recouvrabilité repose principalement sur :

- la rentabilité attendue au cours des prochaines années, en raison de l'arriéré existant qui garantit une utilisation plus importante des usines des filiales qui supportent ces pertes fiscales et la réalisation de la rentabilité fiscale en 2018 ; et
- les initiatives prises pour tirer parti de la croissance attendue du secteur de l'énergie et en particulier de la forte demande de nouveaux projets offshore.

Sur la base de ces estimations concernant la rentabilité fiscale future et la période d'utilisation des pertes fiscales conformément à la législation fiscale applicable, aucun impôt différé n'a été comptabilisé au titre des pertes fiscales reportées pour un montant de 6,6 millions d'euros avec une date d'expiration durant la période 2019 à 2023.

Conformément aux dispositions des articles 49 et 72 de la loi grecque 4172/2013 relative à la sous-capitalisation, les intérêts débiteurs nets sont déductibles des bénéfices fiscaux de l'exercice en cours, s'ils sont égaux ou inférieurs à 30% de l'EBITDA et si tout excédent peut être réglé avec les bénéfices fiscaux futurs sans limitation de temps.

À compter du 1er janvier 2018, des règles similaires de sous-capitalisation s'appliquent à la déductibilité fiscale des intérêts en Roumanie. Plus précisément, les frais d'intérêts nets supérieurs à la limite de franchise de 200 milliers d'euros ne sont déductibles qu'à hauteur de 10% de l'EBITDA. Les intérêts nets excédentaires ne sont pas déductibles au cours de la période d'imposition concernée, mais peuvent être reportés sur un nombre illimité d'années d'imposition.

En 2018, un montant de 1,7 million d'euros a été utilisé, tandis que sur la base des plans d'entreprise approuvés actuels, un montant supplémentaire d'un million d'euros a été comptabilisé en tant qu'actif d'impôts différés, relatif à la sous-capitalisation. En outre, en raison de la modification du taux d'imposition applicable en Grèce, le solde de l'actif d'impôt différé comptabilisé a diminué de 1 million d'euros. Au 31 décembre 2018, le solde de l'actif d'impôt correspondant était de 6,8 millions d'euros.

15. Stocks

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Marchandises	3.187	2.764
Produits finis	47.205	46.563
Produits semi-finis	28.205	23.194
Matières premières et auxiliaires	130.790	105.362
Consommables	2.556	1.669
Matériaux d'emballage	1.583	1.124
Pièces de rechange	7.577	5.573
Total	221.105	186.251

En 2018, le montant des stocks comptabilisé en charges de la période et inclus dans le « Coût des ventes » s'élevait à 706,6 millions d'euros (2017: 556 millions d'euros). Les stocks ont été réduits de 1.417 milliers d'euros en 2017 du fait de la réduction de la valeur de réalisation nette (2017: 393 milliers euros). En raison de ce qui précède, un montant net d'un million d'euros a été imputé au compte de résultat dans "Coût des ventes". Les stocks étaient plus élevés au 31 décembre 2018, par rapport à la fin de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des achats de matières premières afin de répondre à l'exigence de production de la période à venir pour les projets réservés.

Des stocks d'une valeur comptable de 21,5 millions d'euros sont donnés en garantie des emprunts reçus par les sociétés Cenergy Holdings (Voir Note 26).

16. Créances clients et autres débiteurs

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017
Actifs courants			
Créances clients		163.748	104.878
Moins: Pertes de valeur	29 C.1	(25.261)	(23.913)
		138.488	80.965
Autres acomptes versés		3.707	870
Chèques et effets à recevoir		204	605
Créances envers des entreprises liées	35	35.301	27.641
Actifs d'impôt exigible		3.960	4.809
Autres créances		5.510	3.682
Autres débiteurs		12.685	19.938
Moins: Pertes de valeur	29 C.1	(206)	(243)
		61.161	57.302
Total		199.648	138.267
Actifs non courants			
Autres créances non courantes		1.877	2.396
Total		1.877	2.396

L'augmentation des créances clients par rapport au 31 décembre 2017 est alignée à la hausse des revenus enregistrée en 2018.

A. Cession de créances clients

Cenergy Holdings et ses filiales concluent des accords de factoring avec recours pour vendre des créances clients contre un versement en espèces. Ces créances clients ne sont pas décomptabilisées de l'état consolidé de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages est conservée dans le Groupe - principalement le risque de crédit. Le montant reçu lors du transfert par le factor est comptabilisé en tant que prêt bancaire garanti.

Les informations suivantes indiquent la valeur comptable des créances clients à la fin de l'exercice qui ont été transférées mais n'ont pas été décomptabilisées, ainsi que les passifs correspondants.

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2018	2017
Valeur comptable des créances clients cédées	78.952	57.470
Valeur comptable des dettes associées	57.533	43.451

La juste valeur des créances clients transférées se rapproche de la valeur comptable.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, Cenergy Holdings n'avait pas utilisé le montant total de la ligne de crédit fournie par les sociétés de factoring.

B. Risques de crédit et de marché et pertes de valeur sur créances clients

En 2010, la filiale Corinth Pipeworks SA a lancé en Grèce et à Dubaï des actions en justice contre un ancien client au Moyen-Orient concernant le recouvrement d'une créance échue de 24,8 millions de dollars (21,7 millions d'euros au 31 décembre 2018), majorée des intérêts légaux.

À la suite d'une série de procédures judiciaires, la Cour de cassation de Dubaï a rendu son jugement définitif en 2017 et a décidé de rejeter toute demande reconventionnelle de l'ancien client et de confirmer le montant dû à Corinth Pipeworks.

Afin de recouvrer ce solde longtemps attendu, Corinth Pipeworks a récemment engagé des procédures d'exécution à l'encontre des actifs de l'ancien client situés dans l'un des pays où l'arrêt de la Cour de cassation rendu contre l'ancien client est exécutoire (à savoir les EAU et divers autres pays du Moyen-Orient).

Corinth Pipeworks a enregistré par le passé une perte de valeur de 23,1 millions USD (20,2 millions EUR au 31 décembre 2018) afin de refléter la perte estimée sur cette créance. Étant donné qu'aucun développement important n'a eu lieu en 2018, la direction estime qu'il n'y a aucune raison de réviser la perte de valeur enregistrée dans le passé liée à cette créance en souffrance. Toutefois, la filiale poursuivra toutes les actions requises afin de recouvrer l'intégralité de cette créance.

La Note 29.C.1 contient des informations sur l'exposition de Cenergy Holdings aux risques de crédit et de marché, ainsi que sur les pertes de valeur liées aux créances clients et autres débiteurs.

17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Disponibilités et comptes bancaires	1.299	2.899
Dépôts bancaire à court terme	63.904	66.544
Total	65.203	69.443

Les dépôts à court terme ont une durée inférieure à 90 jours et peuvent être utilisés.

18 Immobilisations corporelles

A. Rapprochement des valeurs comptables

Montants en milliers d'euros	Terrains et immeubles	Machines	Fournitures et autres équipements	En cours de construction	Total
Coût					
Solde au 1er janvier 2017	167.351	458.520	18.587	8.403	652.862
Effet de la variation des cours de change	(514)	(1.138)	(88)	(33)	(1.773)
Acquisitions	53	3.252	588	15.141	19.034
Cessions	(2)	(186)	(32)	-	(221)
Reclassements	1.632	9.110	375	(11.749)	(632)
Solde au 31 décembre 2017	168.520	469.558	19.429	11.762	669.270
Solde au 1er janvier 2018	168.520	469.558	19.429	11.762	669.270
Effet de la variation des cours de change	(17)	(41)	5	(3)	(55)
Acquisitions	1.462	4.806	1.252	38.026	45.546
Cessions	-	-	(154)	-	(154)
Reclassements	7.160	7.150	1.455	(18.103)	(2.339)
Solde au 31 décembre 2018	177.125	481.473	21.987	31.682	712.267

Montants en milliers d'euros	Terrains et immeubles	Machines	Fournitures et autres équipements	En cours de construction	Total
Amortissements cumulés et pertes de valeur					
Solde au 1er janvier 2017	(58.665)	(191.418)	(14.337)	-	(264.419)
Effet de la variation des cours de change	351	701	56	-	1.108
Amortissement de la période	(3.385)	(17.083)	(1.138)	-	(21.605)
Cessions	-	74	25	-	99
Solde au 31 décembre 2017	(61.698)	(207.727)	(15.393)	-	(284.818)
Valeurs comptables					
Solde au 1er janvier 2018	(61.698)	(207.727)	(15.393)	-	(284.818)
Effet de la variation des cours de change	12	26	6	-	44
Amortissement de la période	(3.521)	(16.727)	(2.068)	-	(22.317)
Cessions	-	-	153	-	153
Solde au 31 décembre 2018	(65.207)	(224.428)	(17.302)	-	(306.938)
Au 1er janvier 2017	108.687	267.103	4.250	8.403	388.443
Au 31 décembre 2017	106.822	261.832	4.036	11.762	384.452
Au 31 décembre 2018	111.918	257.045	4.685	31.682	405.330

Le montant net des reclassements concerne les immobilisations incorporelles en construction reclassées au cours de l'exercice en immobilisations incorporelles (voir Note 19).

B. Biens pris en location

Cenergy Holdings loue des machines et autre équipement en vertu d'un certain nombre de contrats de location-financement. Le matériel loué garantit les obligations du contrat de location.

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Coût		
Solde au 1er janvier	1.981	949
Effet de la variation des cours de change	(4)	(45)
Acquisitions	949	1.077
Solde au 31 décembre	2.926	1.981
Amortissements cumulés et pertes de valeur		
Solde au 1er janvier	(136)	(63)
Effet de la variation des cours de change	1	3
Amortissement de la période	(273)	(75)
Solde au 31 décembre	(407)	(136)
Valeur nette comptable	2.519	1.845

C. Nantissement

Des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 142,3 millions d'euros ont été hypothéquées afin de garantir les emprunts de Cenergy Holdings (voir la Note 26).

D. Immobilisations en cours de construction

Les éléments les plus importants des immobilisations corporelles en cours de construction au 31 décembre 2018 concernent les investissements dans l'amélioration de la productivité et de la capacité dans les usines du secteur des câbles et devraient être achevés en 2019.

Le montant de 18,1 millions d'euros qui a été reclassé parmi les actifs en cours de construction en 2018 concerne principalement la conclusion d'une partie des améliorations de la productivité de l'usine de Fulgor et la conclusion de projets de développement liés à l'acquisition de licences.

Les coûts d'emprunt relatifs aux immobilisations corporelles en construction ont été capitalisés en 2018 comme suit :

- Dans le secteur des câbles, des coûts d'emprunt de 479 milliers d'euros liés à l'acquisition de nouvelles machines ont été capitalisés, calculés sur la base d'un taux de capitalisation de 5,8%.
- Dans le segment Tubes d'acier, des coûts d'emprunt de 97 milliers d'euros liés à des investissements sélectifs dans l'usine de Thisvi ont été capitalisés, calculés sur la base d'un taux de capitalisation de 5%.

19. Immobilisations incorporelles et goodwill

A. Rapprochement de la valeur comptable

Montants en milliers d'euros	Coûts de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	Total
Coût					
Solde au 1 janvier 2017	374	17.764	5.942	302	24.382
Effet des variations des cours de change	-	-	(70)	1	(69)
Acquisitions	180	571	1.169	-	1.920
Reclassements	-	204	428	-	632
Solde au 31 décembre 2017	555	18.539	7.469	303	26.866
Solde au 1er janvier 2018	555	18.539	7.469	303	26.866
Effet des variations des cours de change	-	-	(3)	(1)	(4)
Acquisitions	487	2.767	1.594	3	4.851
Perte de valeur	-	-	(35)	-	(35)
Reclassements	-	1.633	706	-	2.339
Solde au 31 décembre 2018	1.042	22.940	9.731	304	34.017

Montants en milliers d'euros	Coûts de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	Total
Amortissements et pertes de valeur cumulés					
Solde au 1er janvier 2017	(374)	(3.454)	(4.972)	(166)	(8.967)
Effet des variations des cours de change	-	-	44	(1)	43
Amortissement	(36)	(638)	(491)	(20)	(1.185)
Solde au 31 décembre 2017	(410)	(4.091)	(5.420)	(187)	(10.109)
Solde au 1er janvier 2018	(410)	(4.091)	(5.420)	(187)	(10.109)
Effet des variations des cours de change	-	-	(7)	1	(7)
Amortissement	(83)	(699)	(823)	(13)	(1.617)
Solde au 31 décembre 2018	(493)	(4.790)	(6.250)	(200)	(11.733)

Valeurs comptables

Au 1er janvier 2017	-	14.310	970	135	15.416
Au 31 décembre 2017	144	14.448	2.049	115	16.757
Au 31 décembre 2018	549	18.150	3.481	105	22.284

Le montant net des reclassements concerne les immobilisations incorporelles reclassées au cours de l'exercice parmi les actifs en construction (voir Note 18).

B. Amortissement

Les amortissements des marques et licences qui ont des durées de vie utile déterminées, des logiciels et d'autres immobilisations incorporelles sont alloués au coût des stocks et sont inclus dans les coûts de vente lorsque le stock est vendu, car les marques et licences et les logiciels sont principalement utilisés directement pour la fabrication de produits et sont considérés comme des frais généraux de production. L'amortissement des actifs incorporels qui ne sont pas utilisés pour la production est affecté aux dépenses administratives.

C. Immobilisations incorporelles à durée de vie utile indéterminée

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée de vie utile déterminée, à l'exception des marques commerciales et des licences :

a. La dénomination commerciale Fulgor (valeur comptable de 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2018)

Cette appellation porte sur le secteur des câbles sous-marins de moyenne tension et des câbles terrestres haute tension dans lequel Fulgor exerçait des activités avant son acquisition par Hellenic Cables en 2011, et qui est assorti d'avantages économiques substantiels. Sur la base de l'analyse de facteurs pertinents (par exemple, taux de notoriété, absence d'engagement de longue durée auprès d'une clientèle étoffée, développement futur du secteur), la durée de vie utile de la marque est considérée comme étant indéfinie.

b. La licence d'utilisation du port de Soussaki, Corinthe (valeur comptable de 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2018)

Fulgor détient une licence pour l'utilisation permanente et exclusive du port situé sur le site de l'usine, dans la localité de Soussaki en Corinthe. Ce port est nécessaire pour les activités de production de câbles sous-marins moyenne et haute tension. Depuis l'acquisition de la filiale, des investissements significatifs ont été réalisés en vue de la modernisation et de l'expansion de la capacité de production de câbles sous-marins haute tension. Depuis 2014, la production a commencé comme prévu. La durée de vie utile de cet actif est considérée comme étant indéfinie, car l'utilisation de ces installations portuaires est indéfinie, dans le contexte du développement significatif de ce secteur.

D. Test de dépréciation

Étant donné que ces immobilisations ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, la société a décidé d'effectuer le test de dépréciation en se basant sur le site de production de câbles sous-marins Fulgor, qui contient ces actifs, en tant qu'unité génératrice de trésorerie (UGT). Pour calculer la valeur d'utilité de ces immobilisations, des projections des flux de trésorerie fondées sur des estimations de la direction pour une période de cinq ans ont été utilisées. Ces projections tiennent compte des contrats déjà signés, ainsi que des contrats dont l'attribution est estimée en Grèce et à l'étranger.

L'UGT des câbles sous-marins exerce ses activités dans le cadre de projets. Par conséquent, les hypothèses relatives à la croissance des revenus et de la rentabilité sont basées sur les contrats déjà signés, ainsi que sur ceux estimés être conclus dans la période à venir. Les principales hypothèses concernant les opérations de l'UGT de câbles sous-marins et les projets à exécuter au cours de la période de cinq ans sont les suivantes:

- Utilisation de la capacité de l'usine de Fulgor progressivement à partir de 2019 sur la base des contrats déjà attribués.
- Dépenses en capital d'env. 37 millions d'euros au cours des cinq années suivantes, afin de couvrir les besoins estimés en matière de production et de capacités.
- Taux de croissance annuel composé des produits tirés des activités offshore pour la période de cinq ans s'élevant à environ 23%, expliqué par l'obtention de nouveaux projets principalement en Grèce, en Europe du Nord et aux Etats-Unis.
- Rentabilité par projet offshore en termes d'EBITDA à env. 15% à 25% des revenus. La rentabilité estimée par projet varie principalement en raison du type de câble et des spécifications techniques, de la région géographique et du calendrier du projet.
- Taux de croissance annuel composé des dépenses d'exploitation fixes à env. 4,1% pour la période de cinq ans.

Les flux de trésorerie au terme des cinq premières années ont été calculés au moyen d'un taux de croissance estimé de 1,45%, qui reflète en grande partie les estimations de la direction quant aux perspectives de croissance des activités dans le domaine des câbles sous-marins haute tension. Le taux utilisé pour actualiser ces flux de trésorerie se situe entre 11,6% et 9,2% pour la période de cinq ans et à 9,8% pour la valeur terminale. Ces taux s'appuient sur :

- Le taux sans risque est déterminé selon les taux AAA de la zone euro et est compris entre -0,68% et 0,16% pour la période de 5 ans et 0,49% pour la valeur terminale.
- Le risque pays pour la Grèce a été fixé dans la fourchette de 1,2% à 1,6% pour les cinq premières années et à 1,7% pour la valeur terminale.
- La prime du risque de marché est déterminée à 5,1%.

Bien que les prix des matières premières pour le cuivre et l'aluminium fassent partie des hypothèses du test de dépréciation effectué, en raison des opérations de couverture entreprises et de la nature personnalisée des produits vendus par Fulgor, la valeur de l'unité n'est pas significativement affectée par les variations des prix des matières premières. Le résultat neutre des fluctuations du prix des métaux est supposé dans le contexte du test de dépréciation.

Les résultats de ce test ont indiqué que les montants recouvrables au 31 décembre 2018 dépassent les valeurs comptables de l'UGT qui s'élèvent à 172 millions d'euros, à concurrence de 292 millions d'euros.

Une analyse de sensibilité portant sur les principales hypothèses du modèle (taux d'actualisation et croissance perpétuelle) a été réalisée afin de vérifier l'adéquation de l'ampleur de la marge. Les résultats de cette analyse de sensibilité ont indiqué que le montant recouvrable excède la valeur comptable de l'UGT.

Résultats de l'analyse de sensibilité du test de dépréciation :

Hypothèses utilisées	Variation de taux nécessaire (en points de pourcentage) pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable
Taux d'actualisation	+9,7 pp
Taux de croissance à l'infini	-19,3 pp

20. Immeubles de placements

A. Rapprochement des valeurs comptables

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Solde au 1er janvier	6.140	6.472
Cessions	-	(178)
Reprise de perte de valeur	-	149
Amortissement	(303)	(303)
Solde au 31 décembre	5.837	6.140
Valeur comptable brute	10.143	10.143
Amortissements cumulés et perte de valeur	(4.307)	(4.003)
Valeur comptable au 31 décembre	5.837	6.140

Les immeubles de placement comprennent une construction et plusieurs propriétés foncières. Aucun d'entre eux n'est actuellement loué. Cenergy Holdings n'utilise pas ces propriétés à l'heure actuelle, elles sont détenues soit à des fins de plus-value du capital, soit à des fins de location, dans un avenir proche. Les propriétés détenues ne sont actuellement pas louées. Les coûts d'exploitation directs (y compris les réparations et la maintenance) découlant des immeubles de placement qui n'ont pas généré de revenus locatifs s'élèvent à 478 milliers d'euros pour 2018.

La perte de valeur cumulée reportée équivaut à 290 milliers d'euros. Selon une évaluation de la direction, au cours de la période concernée, il existe des indices de reprise de perte de valeur pour certains biens immobiliers. La juste valeur des immeubles de placements s'élève à 6 millions d'euros à la date de clôture. L'évaluation de la juste valeur d'un terrain a été classée au niveau 2, tandis que l'évaluation à la juste valeur du bâtiment a été classée à la juste valeur de niveau 3 en fonction des données utilisées dans les techniques d'évaluation utilisées.

B. Restrictions - obligations contractuelles

Il n'y a ni restrictions ni obligations contractuelles.

21. Entités mises en équivalence

A. Rapprochement des valeurs comptables

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Solde au 1er janvier	13.012	13.292
Quote-part dans le résultat après impôt	654	541
Dividendes reçus	(230)	(238)
Ecart de conversion	(1.507)	(582)
Solde au 31 décembre	11.929	13.012

B. Information financière pour chaque entreprise associée

2018		Résultat	Autres	Pourcentage	
Société	Chiffre	des activités	éléments du	de la	
Montants en milliers d'euros	Pays	d'affaires	résultat global	participation	
STEELMET S.A.	Grèce	15.809	374	275	29,56%
DIA.VIPE.THIV. S.A.	Grèce	2.591	113	111	26,19%
AO TMK-CPW	Russie	53.565	1.333	1.333	49,00%

Société	Actifs	Actifs	Passifs	Passifs	
Montants en milliers d'euros	Segment	courants	non courants	courants	non courants
STEELMET S.A.	Autres activités	7.952	951	6.922	1.250
DIA.VIPE.THIV. S.A.	Tubes d'acier	2.827	12.011	859	8.332
AO TMK-CPW	Tubes d'acier	44.813	6.070	29.981	16

2017			Résultat	Autres	Pourcentage
Société		Chiffre	des activités	éléments du	de la
Montants en milliers d'euros	Pays	d'affaires	poursuivies	résultat global	participation
SSTEELMET S.A.	Grèce	22.776	410	359	29,56%
DIA.VIPE.THIV. S.A.	Grèce	2.043	90	89	26,19%
AO TMK-CPW	Russia	54.241	445	445	49,00%

Société		Actifs	Actifs	Passifs	Passifs
Montants en milliers d'euros	Segment	courants	non courants	courants	non courants
STEELMET S.A.	Autres activités	7.679	736	6.340	1.096
DIA.VIPE.THIV. S.A.	Tubes d'acier	2.747	11.854	716	8.350
AO TMK-CPW	Tubes d'acier	26.711	7.622	11.312	14

Le tableau suivant analyse le détail de la participation dans AO TMK-CPW:

	Au 31 décembre	
	2018	2017
Actif net d'AO TMK-CPW au 1er janvier (100%)	23.007	24.174
Résultat global total d'AO TMK-CPW (100%)	1.333	445
Différences de change (100%)	(3.076)	(1.145)
Dividendes (100 %)	(378)	(467)
Actif net d'AO TMK-CPW au 31 décembre (100%)	20.886	23.007
Valeur comptable de la participation dans AO TMK-CPW au 31 décembre (49%)	10.234	11.274
Valeur comptable de la participation dans d'autres entreprises associées individuellement immatérielles	1.695	1.739
Total	11.929	13.012

Il n'existe aucune restriction quant à la capacité des coentreprises ou des entreprises associées de transférer des fonds à la Société sous forme de dividendes en espèces ou de rembourser des prêts ou des avances consentis par la Société.

Il n'y a pas de quote-part non comptabilisée des pertes d'une entreprise associée, à la fois pour la période de reporting et de manière cumulative.

22. Autres actifs financiers

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Solde au 1er janvier	4.662	4.662
Additions	1	-
Reclassification vers autres créances suite à liquidation	(84)	-
Solde au 31 décembre	4.579	4.662

Les autres placements sont des titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (classement 2017 : Actifs financiers disponibles à la vente) et comprennent ce qui suit :

	As at 31 December	
Montants en milliers d'euros	2018	2017
Actions non cotées:		
- Instruments de capitaux propres grecs	225	308
- Instruments internationaux de capitaux propres	4.354	4.354
	4.579	4.662

23. Instruments dérivés

Le tableau suivant présente la valeur comptable des dérivés :

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2018	2017
Actifs courants		
Contrats de change à terme - forward	654	1.058
Contrats à terme - future	485	676
Total	1.140	1.733
Passifs courants		
Contrats de change à terme - forward	4.454	1.105
Contrats à terme - future	490	128
Total	4.944	1.233

Comptabilité de couverture

Les sociétés de Cenergy Holdings détiennent des instruments financiers dérivés aux fins de couverture des flux de trésorerie et de la juste valeur.

Ces instruments financiers dérivés couvrent les risques découlant des :

- Fluctuations des cours des métaux ;
- Fluctuations des cours de change.

L'échéance et la valeur nominale des instruments dérivés détenus par les sociétés de Cenergy Holdings correspondent à l'échéance et à la valeur nominale des actifs et des passifs sous-jacents (les éléments couverts).

Les instruments dérivés détenus par les sociétés de Cenergy Holdings concernent principalement :

- Les contrats à terme destinés à couvrir le risque de fluctuation des cours de métaux cotés sur le LME (London Metal Exchange) et utilisés comme matières premières par les sociétés de Cenergy Holdings dans le secteur des câbles (c'est-à-dire, principalement le cuivre et l'aluminium). Ces opérations de couverture sont répertoriées comme des couvertures de flux de trésorerie.
- Les contrats de change à terme destinés à couvrir le risque découlant des fluctuations des cours de change du dollar américain et de la livre sterling (c'est-à-dire, les devises auxquelles les sociétés de Cenergy Holdings sont principalement exposées). Ces contrats sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon l'élément sous-jacent. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les créances et les comptes à payer libellés en devises étrangères, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les ventes prévues de biens ou l'achat de matériaux, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés sont comptabilisés lorsque les sociétés de Cenergy Holdings concluent la transaction destinée à couvrir la juste valeur des créances, dettes ou engagements (couverture de la juste valeur), ou des transactions hautement probables (couverture des flux de trésorerie).

Couvertures de la juste valeur

Les dérivés sont désignés comme couvertures de juste valeur lorsque l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier comptabilisé est couverte. Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que de toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert.

Couverture de flux de trésorerie

La quote-part effective des variations de la juste valeur des instruments dérivés répertoriés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, au poste « Réserve de couverture ». Le gain ou la perte sur la quote-part non effective est comptabilisé en résultat.

Les montants comptabilisés au poste « Réserve de couverture » sont reclassés au compte de résultat consolidé des périodes pendant lesquelles l'événement couvert se produit, c'est-à-dire, à la date de réalisation de la transaction prévue qui constitue l'objet de la couverture ou quand l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, dans le cas d'une vente à terme d'aluminium, la réserve est comptabilisée au compte de résultat consolidé après le règlement en espèces net du contrat à terme et à la date de la vente de l'aluminium).

Lorsqu'un élément couvert arrive à échéance ou est vendu, ou lorsque la quote-part de couverture ne répond plus aux critères en matière de comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est interrompue à titre prospectif, les bénéfices et les pertes agrégés aux « Capitaux propres » sont conservés sous la forme d'une réserve et reportés au résultat lorsque l'actif couvert enregistre un bénéfice ou une perte.

Dans le cas d'une opération de couverture portant sur une transaction future prévue qui n'a plus vocation à avoir lieu, les bénéfices et les pertes agrégés aux Capitaux propres sont reportés au compte de résultat.

La variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres comme couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2018 sera recyclée au compte de résultat consolidé au cours de l'exercice 2019, car tous les événements couverts auront lieu (les opérations prévues auront lieu ou les éléments couverts auront une incidence sur le compte de résultat) en 2019.

Les sociétés de Cenergy Holdings examinent l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie dès l'origine (de manière prospective) en comparant les conditions critiques de l'instrument de couverture avec les conditions critiques de l'élément couvert, puis à chaque date de clôture (rétrospectivement), l'efficacité de la trésorerie. Les couvertures de flux sont examinées en appliquant la méthode de compensation en dollars sur une base cumulative.

Les résultats des activités de couverture des sociétés de Cenergy Holdings comptabilisés dans l'état des résultats sont présentés pour les contrats à terme liés aux métaux et les contrats de change dans les rubriques «Chiffre d'affaires» et «Coût des ventes». Les montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Profit/(Perte) sur les contrats à terme - future	144	(807)
Profit/(Perte) sur les contrats de change à terme - forward	(4.470)	(2.789)
Total	(4.326)	(3.596)

Le bénéfice ou la perte relative aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des flux de trésorerie et comptabilisés à la rubrique Autres éléments du résultat global (Réserve de couverture) au 31 décembre 2018 sera comptabilisé dans le compte de résultat au cours de l'exercice financier suivant.

24. Capital et réserves

A. Capital social et primes d'émission

Le capital social en circulation et le nombre d'actions de la Société s'établissent comme suit :

- Capital social en circulation : 117.892.172,38 d'euros ; et
- Nombre total d'actions : 190.162.681.

Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale. Les détenteurs d'actions ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la Société.

Les primes d'émission de la Société s'élèvent à 58.600 milliers d'euros.

B. Nature et objet des réserves

(a) Réserve légale

En application de la législation fiscale belge, les sociétés sont tenues d'allouer 5% de leurs bénéfices à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social. La distribution de la réserve légale est interdite.

Conformément au droit grec des sociétés, les sociétés sont tenues d'affecter chaque année au moins 5% de leurs bénéfices nets annuels à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne au moins 1/3 du capital-actions de la société. La distribution de la réserve légale est interdite, mais elle peut être utilisée pour compenser les pertes.

(b) Réserve de conversion

La réserve de conversion pour l'écart de conversion contient les différences de change résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger.

(c) Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la quote-part effective de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments utilisés aux fins de couverture des flux de trésorerie en attente de comptabilisation ultérieure au compte de résultat, car les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat.

(d) Réserves spéciales

Cette catégorie concerne les réserves formées en application des dispositions de certaines lois sur le développement qui accordent des avantages fiscaux aux sociétés qui ont investi leurs bénéfices plutôt que de les distribuer aux actionnaires. Plus précisément, les réserves décrites ont soit épuisé leur dette d'impôts sur leur résultat ou ont été définitivement exemptées de l'impôt sur le résultat, après la fin d'une période déterminée à compter de la réalisation des investissements qu'ils concernent.

(e) Réserves immunisées

Cette catégorie concerne les réserves formées en application des dispositions de certaines lois fiscales et sont exonérées de l'impôt sur le revenu, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux actionnaires. Si ces réserves sont distribuées, elles seront imposées en utilisant le taux d'imposition applicable à cette date.

C. Rapprochement des réserves

Montants en milliers d'euros	Réserve légale	Réserve de conversion	Réserves de couverture	Réserves spéciales	Réserves immunisées	Total
Solde au 1 janvier 2017	6.903	(15.708)	(425)	9.525	36.318	36.613
Autres éléments du résultat global, net d'impôt	-	(1.817)	795	-	-	(1.022)
Solde au 31 décembre 2017	6.903	(17.525)	370	9.525	36.318	35.591
Solde au 1 janvier 2018	6.903	(17.525)	370	9.525	36.318	35.591
Autres éléments du résultat global, net d'impôt	-	(1.151)	(1.833)	-	-	(2.984)
Transfert de réserves	666	-	-	-	-	666
Solde au 31 décembre 2018	7.569	(18.676)	(1.463)	9.525	36.318	33.273

25. Gestion du capital

La politique des sociétés de Cenergy Holdings consiste à maintenir une structure du capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de leurs activités. Le Conseil d'administration surveille le rendement du capital, qui est défini comme étant le rapport entre les résultats nets et le total des capitaux propres à l'exclusion des participations minoritaires. Le Conseil d'administration surveille également le niveau des dividendes distribués aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Conseil d'administration vise à maintenir un équilibre entre une rentabilité sur capitaux propres plus élevée qui serait possible grâce à un recours plus important à l'emprunt, et les avantages et la sécurité procurés par une structure de capital solide. Dans ce contexte, le Conseil d'administration surveille le Taux de rendement des capitaux engagés (ROCE, Return on Capital Employed) ou autrement le Taux de rendement des capitaux investis (RCI), qui est défini comme étant le résultat opérationnel (EBIT, le résultat opérationnel tel que déclaré au compte de résultat consolidé, plus la part du bénéficiaire/de la perte des entités mises en équivalence, nette d'impôts) divisé par les capitaux engagés, c'est-à-dire, les capitaux propres et la dette. Le Conseil d'administration recherche des opportunités et examine la possibilité d'utiliser l'endettement des sociétés de Cenergy Holdings qui ont un ROCE relativement élevé (en tout cas supérieur au coût de la dette) et de diminuer l'endettement des sociétés qui traversent une période relativement morose en termes de ROCE.

26. Emprunts et dettes financières

A. Vue d'ensemble

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2018	2017
Passifs non courants		
Emprunts bancaires garantis	6.750	-
Emprunts bancaires non garantis	22.680	28.830
Emprunts obligataires garantis	110.115	43.751
Emprunts obligataires non garantis	33.840	12.480
Emprunts de parties liées	220	-
Dettes résultant des contrats de location-financement	1.187	1.080
Total	174.792	86.141
Passifs courants		
Emprunts bancaires garantis	3.991	1.176
Affacturation avec recours	57.533	43.451
Emprunts bancaires non garantis	276.794	207.094
Emprunts de parties liées	-	5.152
Emprunts obligataires garantis - part courante	13.979	92.563
Emprunts obligataires non garantis - part courante	3.907	3.055
Emprunts bancaires garantis - part courante	1.050	-
Emprunts bancaires non garantis - part courante	6.148	9.901
Dettes résultant des contrats de location-financement - part courante	452	340
Total	363.854	362.732
Total des emprunts et dettes financières	538.645	448.873

Des informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, de change et de liquidité des sociétés de Cenergy Holdings sont présentées à la Note 29.

Les échéances des emprunts non courants sont les suivantes :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
de 1 à 2 ans	32.381	12.400
de 2 à 5 ans	101.581	34.508
Plus de 5 ans	40.830	39.232
Total	174.792	86.141

Les taux d'intérêt pondérés effectifs moyens à la date de reporting sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	2018		2017	
	Valeur comptable	Taux d'intérêt	Valeur comptable	Taux d'intérêt
Prêts bancaires (non courants) - EUR	29.430	2,8%	28.830	2,2%
Prêts bancaires (courants) - EUR	289.096	4,4%	241.182	5,3%
Prêts bancaires (courants) - GBP	1.870	4,8%	2.629	4,6%
Prêts bancaires (courants) - USD	50.446	6,1%	14.891	6,0%
Prêts bancaires (courants) - RON	2.884	2,6%	1.743	5,2%
Prêts bancaires (courants) - LEV	1.220	4,7%	1.176	4,7%
Emprunts obligataires - EUR	161.840	5,0%	151.849	5,3%
Dettes résultant des contrats de location-financement	1.639	3,9%	1.420	4,0%

En 2018, les filiales de Cenergy Holdings ont obtenu de nouveaux emprunts bancaires en euros, d'un montant de 137,5 millions euros et ont remboursé des emprunts bancaires pour un montant de 51 millions euros arrivant à échéance en 2018. Les nouveaux emprunts concernent principalement des retraits de lignes de crédit renouvelables existantes et nouvelles d'emprunts bancaires courants ayant des conditions de financement similaires, ainsi que deux nouveaux emprunts à long terme, décrits ci-après. Les prêts bancaires courants avaient un taux d'intérêt moyen de 4,6%.

Les dettes à court terme sont surtout des facilités de crédit renouvelables qui financent les besoins en fonds de roulement et des projets précis en cours.

Les prêts et emprunts ont augmenté de 89,8 millions d'euros, sous l'effet de l'important besoin en fonds de roulement et de l'augmentation des dépenses d'investissement dans le segment Câbles.

Au 31 décembre 2018, les passifs courants consolidés de Cenergy Holdings étaient supérieurs de 37,2 millions d'euros aux actifs courants. Par le passé, les filiales de Cenergy Holdings n'ont jamais eu de problèmes pour financer leurs activités, pour renouveler le financement de leurs fonds de roulement ou de leurs emprunts et dettes à long terme. La direction prévoit que tout remboursement des facilités bancaires nécessaires sera couvert par les flux de trésorerie opérationnels ou par les lignes de crédit inutilisées, qui sont en place pour répondre aux besoins en financement. En ce qui concerne le financement des activités liées aux projets, les filiales de Cenergy Holdings ont obtenu les fonds nécessaires au moyen de mécanismes de financement de projets.

Au cours de 2018, les négociations menées avec différents établissements bancaires au sujet de la conversion d'une part significative des emprunts à court terme en emprunts à long terme furent couronnées de succès. En conséquence, des prêts et emprunts pour un montant de 118,7 millions d'euros ont été reportés avec succès. Plus précisément :

- Corinth Pipeworks et Hellenic Cables ont négocié un refinancement de montants de 30,8 millions d'euros et de 55,1 millions d'euros respectivement, dans le cadre d'une prolongation de 5 ans des emprunts obligataires syndiqués initialement reçus en 2013, assortis de conditions de prix améliorées ;
- Hellenic Cables a reçu un nouvel emprunt obligataire de 25 millions d'euros à 7 ans contracté auprès d'une grande banque grecque ; et
- Icme Ecab a reçu un nouveau prêt bancaire garanti de 5 ans, pour la somme de 7,8 millions d'euros, accordé par une banque roumaine majeure.

Des hypothèques et des nantissements en faveur des banques ont été enregistrés sur les immobilisations corporelles et les stocks des filiales. La valeur comptable des actifs hypothéqués ou donnés en garantie est de 163,8 millions d'euros (le montant de 21,5 millions d'euros se rapportant aux stocks donnés en garantie et le montant de 142,3 millions d'euros relatif aux immobilisations corporelles hypothéquées).

Pour les emprunts bancaires des sociétés de Cenergy Holdings, des clauses de changement de contrôle permettent aux prêteurs de disposer d'une clause de remboursement anticipé.

Aucun incident eu égard à un non-respect des conditions des emprunts souscrits par les sociétés de Cenergy Holdings ne s'est produit en 2018.

B. Rapprochement entre variations des dettes et flux de trésorerie liés aux activités de financement

Emprunts et dettes financières

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017
Solde au 1 janvier		448.873	447.219
Variations des flux de trésorerie de financement :			
Produit de nouveaux emprunts		137.593	44.791
Remboursement d'emprunts		(51.079)	(45.935)
Paiement des dettes de location-financement		(613)	(347)
Total des variations provenant de flux de trésorerie de financement		85.901	(1.491)
Autres variations :			
Nouveaux contrats de location		775	1.077
Incidence des variations des cours des monnaies étrangères		(37)	(361)
Coûts d'emprunt capitalisés en actifs en cours de construction	18.D	577	-
Charges d'intérêts		24.421	25.891
Intérêts versés		(21.863)	(23.464)
		3.872	3.144
Solde au 31 décembre		538.645	448.873

C. Contrats de location financement

Les dettes relatives aux contrats de location-financement sont payables comme suit :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Obligations en matière de location-financement - Contrats de location minimaux		
< 1 an	506	392
Entre 1 et 5 ans	1.186	1.159
Au-delà de 5 ans	79	-
Total	1.771	1.551
Intérêts débiteurs futurs sur les contrats de location-financement	(133)	(132)
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	1.639	1.420

27. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017
Fournisseurs		153.418	121.707
Effets à payer		29.820	45.017
Caisses de sécurité sociale	12	2.263	1.946
Dettes fournisseurs vis-à-vis des parties liées	35	14.015	8.999
Dividendes à payer		2	2
Créditeurs divers		2.456	1.538
Charges à imputer		5.252	9.880
Autres taxes		6.594	3.913
Total		213.820	193.001
Solde courant des dettes fournisseurs et autres créances		209.587	186.915
Solde non courant des dettes fournisseurs et autres créances		4.233	6.086
Solde au 31 décembre		213.820	193.001

L'augmentation des dettes fournisseurs est imputable aux achats de matières premières pour l'exécution des projets en cours, dans les deux segments, tandis que les remboursements nets au titre des effets à payer se sont élevés à 15.197 milliers d'euros.

28. Subventions publiques

Montants en milliers d'euros	Note	2018	2017
Solde au 1 janvier		15.436	16.215
Amortissement de subsides	9.A	(781)	(775)
Autres		-	(3)
Solde au 31 décembre		14.655	15.436

Des subventions ont été obtenues dans le cadre d'investissements en immobilisations corporelles. Les conditions liées aux subventions reçues par Cenergy Holdings ont toutes été respectées au 31 décembre 2018.

29. Instruments financiers

A. Classifications comptables et justes valeurs

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers, ainsi que la hiérarchie des instruments mesurés à la juste valeur.

31/12/2018

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Investissement en capitaux propres à la juste l valeur par les autres éléments du résultat globa	4.579	-	-	4.579	4.579
Actifs financiers dérivés	1.140	55	1.084	-	1.140
	5.719	55	1.084	4.579	5.719
Passifs financiers dérivés	(4.944)	(28)	(4.916)	-	(4.944)
	775	27	(3.832)	4.579	775

31/12/2017

Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	4.662	-	-	4.662	4.662
Actifs financiers dérivés	1.733	676	1.058	-	1.733
	6.395	676	1.058	4.662	6.395
Passifs financiers dérivés	(1.233)	(128)	(1.105)	-	(1.233)
	5.162	548	(47)	4.662	5.162

Les différents niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 : il existe des cours (non ajustés) sur un marché actif, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : évaluation à l'aide de données qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des actifs et passifs financiers suivants mesurée au coût d'amortissement est une approximation de leur valeur comptable :

- Créances clients et autres débiteurs
- Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs
- Emprunts et dettes financières.

Plus précisément, la valeur comptable des prêts et emprunts est considérée comme une bonne approximation de leur juste valeur en tant que :

- Les prêts et emprunts consolidés représentent 93 % de la dette à taux variable, ce qui représente un très bon rapprochement des taux actuels du marché ;
- En ce qui concerne les instruments à taux fixe (35,4 millions d'euros au 31 décembre 2018), le test de la juste valeur basé sur les taux du marché actuels indique que leur juste valeur se rapproche également de leur valeur comptable.

Le tableau suivant montre le rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs financiers de Niveau 3 classés comme actifs disponibles à la vente :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Solde au 1 janvier	4.662	4.662
Acquisitions	1	-
Ventes	(84)	-
Solde au 31 décembre	4.579	4.662

B. Évaluation de la juste valeur

(a) Techniques d'évaluation et données non observables significatives

Les justes valeurs des actifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (marchés boursiers) (par exemple, instruments dérivés, actions, obligations, fonds communs de placement) sont déterminées en fonction des cours qui sont publiés (Niveau 1) et valables à la date de reporting. La juste valeur des actifs financiers est déterminée par leur cours vendeur, tandis que la juste valeur des passifs financiers est déterminée par leur cours acheteur.

La juste valeur des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée au moyen de techniques et de normes d'évaluation fondées sur les données du marché à la date de clôture.

Les valeurs réelles des passifs financiers, dans le but de leur comptabilisation dans les états financiers, sont estimées au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs découlant de contrats spécifiques, en utilisant le taux d'intérêt en cours qui est disponible pour Cenergy Holdings et ses sociétés lors de l'usage de facilités de crédits financiers similaires.

Les données qui ne respectent pas les critères respectifs et qui ne peuvent pas être classées au Niveau 1, mais qui sont observables, directement ou indirectement, relèvent du Niveau 2. Les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré évalués au moyen de cours obtenus de courtiers sont classés dans ce niveau.

Les actifs financiers, comme les actions non cotées qui ne sont pas négociées sur un marché actif, dont l'évaluation est basée sur les prévisions des sociétés de Cenergy Holdings concernant la rentabilité future de l'émetteur, sont classées au Niveau 3.

Le tableau ci-dessous présente les techniques d'évaluation de la juste valeur ainsi que les données non observables significatives utilisées :

Type	Technique d'évaluation	Données observables significatives	Corrélation entre les données non observables clés et l'évaluation de la juste valeur
Contrats d'échange à terme	Technique des comparables de marché : Les justes valeurs sont basées sur les cours obtenus auprès des courtiers. Des contrats similaires sont négociés sur un marché actif et les cours reflètent les transactions réelles sur des instruments financiers	Quotations de courtier	Non applicable.
Contrats futurs	Valeur du marché : cours relevé sur un marché actif.	Non applicable.	Non applicable.
Titres de participation non négociés sur des marchés actifs	Flux de trésorerie actualisés : la juste valeur d'une action non négociée sur un marché actif est basée sur les estimations de Cenergy Holdings et de ses sociétés relatives à la rentabilité future de l'émetteur tenant compte du taux de croissance attendu des opérations et d'un taux d'actualisation.	- Taux sans risque : 0,3% - Prime de risque de marché : 6,3%- 9,7% - WACC (arrondi) : 5,4%-9,2%	<ul style="list-style-type: none"> • l'augmentation/(diminution) du taux de croissance du marché attendue • l'augmentation/(diminution) des flux de trésorerie estimée • le taux d'actualisation ajusté au risque était plus faible (plus élevé)

Les investissements en capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global comprennent principalement l'investissement dans INTERNATIONAL TRADE SA (valeur comptable de l'investissement au 31 décembre 2018: 4.354 milliers d'euros), une filiale de Viohalco. En raison de la nature des activités de la filiale, qui est une société de négoce et de portefeuille dont la rentabilité est stable, la variation de la juste valeur de la participation est peu importante par rapport au 31 décembre 2017.

(b) Transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2

Il n'y a pas eu de transfert du Niveau 2 vers le Niveau 1, ou du Niveau 1 vers le Niveau 2, au premier semestre 2018. Il n'y a pas eu de transfert non plus en 2017.

C. Gestion du risque financier

Cenergy Holdings et ses sociétés sont exposées au risque de crédit, de liquidité et de marché découlant de l'utilisation de ses instruments financiers. La présente Note donne des informations sur leur exposition à chacun des risques ci-dessus, leurs objectifs, la politique et procédures en matière d'estimation et de gestion des risques, ainsi que la gestion du capital de Cenergy Holdings (Note 25).

Les politiques de gestion des risques sont appliquées en vue d'identifier et d'analyser les risques pesant sur Cenergy Holdings et ses sociétés, de fixer des limites à la prise de risque et de mettre en œuvre des systèmes de contrôle pertinents. Les politiques de gestion des risques et les systèmes pertinents sont examinés de temps à autre afin de prendre en compte toute évolution du marché et des activités des entreprises.

La mise en œuvre des politiques et des procédures en matière de gestion du risque est supervisée par le département Audit interne, qui réalise des audits ordinaires et extraordinaires relatifs à l'implémentation des procédures ; les résultats de ces audits sont communiqués au Conseil d'administration.

C.1. Le risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour Cenergy Holdings et ses sociétés dans le cas où un client ou la contrepartie d'un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des actifs sur contrats.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition au risque de crédit maximum.

Montants en milliers d'euros	Note	Au 31 décembre	
		2018	2017
Créances clients et autres débiteurs - Courants	16	199.648	138.267
Créances clients et autres débiteurs - Non courants	16	1.877	2.396
Actifs sur contrats	8.D	114.327	65.166
Moins :			
Autres acomptes versés	16	(3.707)	(870)
Actifs d'impôt exigible	16	(3.960)	(4.809)
Autres créances	16	(5.510)	(3.682)
Sous-total		302.676	196.468
Titres de participation à juste valeur par les autres éléments du résultat global	22	4.579	4.662
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	65.203	69.443
Instruments dérivés	23	1.140	1.733
Sous-total		70.922	75.838
Total général		373.598	272.306

a) Créances clients et autres débiteurs

L'exposition des sociétés de Cenergy Holdings au risque de crédit est principalement impactée par les caractéristiques individuelles des clients. Toutefois, les dirigeants des sociétés considèrent également les facteurs qui peuvent influencer le risque de crédit de leurs clients, notamment le risque de défaut du secteur et du pays dans lequel ils exercent leur activité. À la date de clôture, aucun client ne dépasse 10% du chiffre d'affaires consolidé et, par conséquent, le risque commercial est réparti sur un grand nombre de clients. Toutefois, l'activité de certaines filiales (par exemple, CPW Pipe Industry, Hellenic Cable Industry et Fulgor) étant axée sur les projets, il se peut que ce seuil soit dépassé individuellement pendant une courte période. Pour 2018, ce seuil a été dépassé par un seul client du segment des tubes en acier (à savoir Plains All American), en raison de l'exécution de projets exécutés par Corinth Pipeworks.

Cenergy Holdings a mis en place une politique de crédit selon laquelle chaque nouveau client est examiné individuellement sur le plan de la solvabilité avant que le paiement standard et les conditions de livraison ne lui soient proposés. L'examen de Cenergy Holdings inclut les notations externes, si elles sont disponibles, et dans certains cas, les références bancaires. Des limites de crédit sont définies pour chaque client. Elles sont revues en fonction des circonstances, ainsi les conditions de vente et de recouvrement sont réajustées, si nécessaire. En règle générale, les limites de crédit des clients sont basées sur les limites d'assurance qui leur ont été attribuées par les compagnies d'assurances ; les créances sont ensuite assurées en fonction de ces limites.

Dans le cadre du suivi du risque des clients, ces derniers sont classés en fonction de leurs caractéristiques en matière de crédit, d'échéance de leurs créances et des éventuels problèmes de recouvrabilité observés antérieurement. Les créances clients et autres débiteurs se composent principalement des clients grossistes des sociétés de Cenergy Holdings. Tous les clients considérés comme étant à "haut risque" sont repris dans une liste spéciale et le montant des ventes ultérieures doit être perçu à l'avance. En fonction des antécédents du client et de son statut, les filiales de Cenergy Holdings exigent des sûretés réelles ou autres (par exemple, des lettres de garantie) afin, si possible, de sécuriser leurs créances.

Les sociétés de Cenergy Holdings déterminent un montant de perte de valeur qui représente leur estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs.

Au 31 décembre, l'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients et autres débiteurs, par région géographique, était comme suit :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Grèce	96.114	88.714
Autres États membres de l'UE	110.393	60.770
Autres pays européens	24.121	1.906
Asie	4.125	6.797
Amérique (Nord et Sud)	63.396	38.003
Afrique	4.527	278
Océanie	-	1
Total	302.676	196.468

Au 31 décembre, l'ancienneté des créances client et autres débiteurs qui n'étaient pas dépréciées était comme suit :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Ni échu, ni douteux	283.159	181.498
Echu		
- jusque 6 mois	15.988	10.258
- plus de 6 mois	3.529	4.713
Total	302.676	196.468

La direction des filiales estime que les montants en souffrance depuis moins de 6 mois et plus de 6 mois sont toujours recouvrables en totalité, compte tenu des habitudes de paiement antérieures et d'une analyse approfondie du risque de crédit client, y compris les notations de crédit des clients sous-jacents, si elles sont disponibles.

Au 31 décembre 2018 et 2017, les créances restantes en souffrance mais non dépréciées concernaient principalement les grands groupes industriels, les principaux services publics et privés et les grands revendeurs.

Les sociétés de Cenergy Holdings assurent la majorité de leurs créances afin d'être sécurisées en cas de défaillance. Au 31 décembre 2018, 83 % des soldes dus par des tiers étaient assurés.

La variation de la provision de dépréciation à l'égard des créances clients, des autres débiteurs et des actifs sur contrats est la suivante :

Montants en milliers d'euros	2018			2017		
	Créances clients et autres débiteurs	Actifs sur contrat	Total	Créances clients et autres débiteurs	Actifs sur contrat	Total
Solde au 1 janvier	24.156	-	24.156	18.080	-	18.080
Changement de principe comptable	1.114	148	1.263	-	-	-
Solde retraité au 1 janvier	25.271	148	25.419	18.080	-	18.080
Pertes de valeur	51	97	148	9.214	-	9.214
Reprise de perte de valeur	(424)	(4)	(428)	(8)	-	(8)
Reprise des pertes de valeur / (perte de valeur) sur créances et actifs sur contrat	(374)	93	(280)	9.206	-	9.206
Perte de valeur	(296)	-	(296)	(1.508)	-	(1.508)
Ecart de conversion	865	-	865	(1.621)	-	(1.621)
Solde au 31 décembre	25.467	242	25.708	24.156	-	24.156

La provision pour perte de crédit attendue liée aux créances clients et aux actifs sur contrats est calculée au niveau individuel lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour les créances et les actifs sur contrats sans aucune indication de perte de valeur, les pertes de crédit attendues sont basées sur l'historique des pertes de crédit combinées à des informations prospectives sur les facteurs macroéconomiques affectant le risque de crédit, tels que le risque lié au pays et les risques liés au secteur clientèle.

En 2018, une reprise nette de perte de valeur a été enregistrée à la suite de l'amélioration des taux de perte attendus des clients domestiques en raison de l'amélioration constatée sur le marché grec. Pour 2017, une perte de valeur de 8.883 milliers d'euros a été comptabilisée concernant un ancien client du Moyen-Orient (voir note 16.B).

Les taux de perte attendus sont mis à jour à chaque date de reporting.

La garantie suivante existe pour assurer les créances non assurées et des biens de contrat:

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Lettre de garantie bancaire	5.072	1.656
Dettes pouvant être compensées par des créances	8.413	1.147
Total	13.484	2.804

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cenery Holdings et ses sociétés détenaient une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 65.203 milliers d'euros au 31 décembre 2018. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de banques et d'institutions financières, notées de AA- à CCC + sur la base des notations de Fitch.

C.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que Cenery Holdings et ses sociétés rencontrent à remplir leurs obligations relatives aux passifs financiers réglés par transfert de trésorerie ou un autre actif financier. L'approche adoptée pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elles disposeront toujours de liquidités suffisantes pour honorer leurs passifs, lorsque ceux-ci arriveront à échéance, dans des conditions normales ou tendues, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à leur réputation.

Afin d'éviter les risques de liquidité, Cenery Holdings et ses sociétés estiment les flux de trésorerie attendus pour l'année suivante lors de la préparation du budget annuel et surveillent chaque mois les besoins de trésorerie attendus pour le trimestre suivant afin de garantir des disponibilités suffisantes leur permettant de faire face à leurs besoins opérationnels, y compris la couverture de leurs obligations financières. Cette politique ne tient pas compte de l'impact potentiel de circonstances extrêmes que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

Les sociétés surveillent leurs besoins en liquidités par le biais de la société Steelmet S.A., une filiale, qui convient des modalités de financement avec les institutions de crédit en Grèce et dans d'autres pays

Exposition au risque de liquidité

Les passifs financiers et les instruments dérivés basés sur des échéances contractuelles sont ventilés comme suit:

31/12/2018		Flux de trésorerie contractuels				
Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires et affacturage avec recours	374.946	347.286	8.260	22.379	-	377.925
Emprunt auprès d'un apparenté	220	-	243	-	-	243
Emprunts obligataires	161.840	22.115	29.859	90.544	54.236	196.754
Dettes résultant des contrats de location-financement	1.639	506	433	753	79	1.771
Dérivés	4.944	4.944	-	-	-	4.944
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	213.820	209.587	2.148	2.265	-	214.000
	757.409	584.439	40.943	115.941	54.315	795.638

31/12/2017		Flux de trésorerie contractuels				
Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires et affacturage avec recours	290.451	266.197	6.682	18.834	5.167	296.879
Emprunt auprès d'un apparenté	5.152	5.152	-	-	-	5.152
Emprunts obligataires	151.849	101.191	8.522	25.361	44.468	179.542
Dettes résultant des contrats de location-financement	1.420	392	428	731	-	1.551
Dérivés	1.233	1.233	-	-	-	1.233
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	193.001	188.314	2.403	4.441	-	195.157
	643.106	562.479	18.035	49.367	49.635	679.515

Les sociétés de Cenery Holdings ont des prêts syndiqués qui contiennent des clauses restrictives (covenants). Un non-respect à l'avenir de ces clauses impliquerait que les sociétés doivent rembourser leurs emprunts plus tôt qu'indiqué dans le tableau ci-dessus. En vertu des conventions, les clauses restrictives font l'objet d'un suivi régulier et d'un rapport régulier à la direction de l'entreprise afin de garantir le respect des accords.

C.3. Risque de marché

Le risque de marché se compose des variations des cours des matières premières, des cours de change et des taux d'intérêt qui ont un impact sur les résultats de Cenergy Holdings et de ses sociétés ou sur la valeur de leurs instruments financiers. Les sociétés de Cenergy Holdings utilisent des instruments dérivés pour gérer ce risque.

Ces transactions sont effectuées par Steelmet S.A. En règle générale les filiales cherchent à appliquer la comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité du compte de résultat.

(a) Risque de change :

Cenergy Holdings et ses sociétés sont exposées au risque de change découlant des ventes et achats réalisés, ainsi que des prêts libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de Cenergy Holdings et de ses sociétés, qui est essentiellement l'euro. Les principales devises dans lesquelles ces transactions sont effectuées sont l'euro, le dollar US et la livre sterling.

À terme, les sociétés de Cenergy Holdings couvrent la majeure partie de leur exposition aux devises estimée par rapport aux ventes et achats prévus, ainsi qu'aux créances et engagements en devises. Les sociétés de Cenergy Holdings concluent principalement des contrats à terme avec des contreparties externes afin de gérer le risque de fluctuation des cours de change. Ces contrats expirent en règle générale moins d'un an à compter de la date de reporting. Lorsque cela est estimé nécessaire, ces contrats sont prorogés à leur expiration. Selon le cas, le risque de change pourrait également être couvert en souscrivant des emprunts dans les devises respectives.

Les intérêts d'emprunt sont libellés dans la même devise que celle des flux de trésorerie qui découlent des activités d'exploitation des sociétés de Cenergy Holdings.

Les investissements de Cenergy Holdings et de ses sociétés dans leurs filiales ne sont pas couverts, car ces positions de change sont considérées comme étant à long terme et ont été principalement réalisées en euros.

Le résumé des données quantitatives concernant l'exposition de Cenergy Holdings et de ses sociétés au risque de change est le suivant :

31/12/2018

Montants en milliers d'euros	USD	GBP	RON	AUTRES	TOTAL
Créances clients et autres débiteurs	33.144	6.583	11.166	1.448	52.342
Actifs sur contrats	47.113	-	-	-	47.113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25.558	807	364	43	26.772
Emprunts et dettes financières	(50.446)	(1.870)	(2.884)	-	(55.200)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(35.728)	(303)	(9.945)	(38)	(46.013)
Passifs sur contrats	-	-	(83)	-	(83)
	19.642	5.217	(1.300)	1.454	25.013
Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale)	(82.521)	(7.902)	-	(1.251)	(91.674)
Total risque	(62.879)	(2.685)	(1.300)	203	(66.661)

31/12/2017

Montants en milliers d'euros	USD	GBP	RON	AUTRES	TOTAL
Créances clients et autres débiteurs	15.698	14.778	7.731	591	38.798
Actifs sur contrats	28.086	-	-	-	28.086
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14.101	220	216	51	14.589
Emprunts et dettes financières	(14.891)	(2.629)	(1.743)	-	(19.263)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(33.239)	(936)	(9.599)	(12)	(43.785)
Passifs sur contrats	-	-	(37)	-	(37)
	9.754	11.434	(3.431)	630	(18.387)
Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale)	(113.641)	(11.814)	-	-	(125.455)
Total risque	(103.887)	(380)	(3.431)	630	(107.068)

Les cours de change suivants ont été appliqués au cours de l'exercice :

	Cours de change moyen		Cours de change à la fin de l'exercice	
	2018	2017	2018	2017
	USD	1,1810	1,1297	1,1450
GBP	0,8847	0,8767	0,8945	0,8872
RON	4,6535	4,5681	4,6639	4,6597

Un renforcement (affaiblissement) raisonnablement possible de l'EUR, de l'USD, du GBP ou du RON par rapport aux autres devises au 31 décembre aurait affecté l'évaluation des instruments financiers libellés en une devise étrangère et affecté les capitaux propres et le compte de résultat pour les montants présentés dans le tableau ci-dessous. Cette analyse suppose que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, restent constants, et fait abstraction de l'impact des ventes et achats prévus.

Montants en milliers d'euros	Compte de résultat		Capitaux propres, net d'impôt	
	Renforcement	Affaiblissement	Renforcement	Affaiblissement
	2018			
USD (mouvement de 10% par rapport à l'EUR)	3.181	(2.603)	(6.987)	5.716
GBP (mouvement de 10% par rapport à l'EUR)	(298)	244	(298)	244
RON (mouvement de 10 % par rapport à l'EUR)	(135)	110	(135)	110
2017				
USD (mouvement de 10% par rapport à l'EUR)	1.854	(1.517)	(6.919)	5.661
GBP (mouvement de 10% par rapport à l'EUR)	(42)	35	(42)	35
RON (mouvement de 10 % par rapport à l'EUR)	(381)	312	(381)	312

(b) Risque de taux d'intérêt :

Exposition au risque de taux d'intérêt

Durant la période prolongée de faiblesse des taux d'intérêt, les sociétés de Cenergy Holdings ont adopté une politique souple visant à garantir que 5% à 20% de leur exposition au risque de taux d'intérêt est à un taux fixe. Ceci est obtenu, d'une part, par l'utilisation d'instruments à taux fixe et, d'autre part, en empruntant à un taux variable. Le profil de taux d'intérêt relatif aux instruments financiers portant intérêt détenus par les sociétés de Cenergy Holdings se présente comme suit :

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2018	2017
Instruments à taux fixe		
Passifs financiers	(35.436)	(39.304)
Instruments à taux variables		
Passifs financiers	(503.210)	(409.569)

Instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise pas d'actifs financiers ou de passifs financiers à taux fixe à la juste valeur par le biais du compte de résultat et le Groupe n'utilise pas actuellement d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture dans le cadre d'un modèle de comptabilité de couverture à la juste valeur. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'incidence sur le résultat.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation raisonnablement probable de 0,25% des taux d'intérêt à la date de reporting aurait augmenté ou diminué (-) les capitaux propres et le compte de résultat pour les montants ci-dessous. Cette analyse suppose que toutes les autres variables, en particulier les cours de change, restent constantes.

Montants en milliers d'euros	Compte de résultat & Capitaux propres, net d'impôt	
	augmentation de 0,25%	diminution de 0,25%
2018		
Passifs financiers	(1.223)	1.223
2017		
Passifs financiers	(1.121)	1.121

À l'heure actuelle, le Groupe n'utilise pas de dérivés (swaps de taux d'intérêt) en tant qu'instruments de couverture selon un modèle de comptabilité de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie. Par conséquent, l'impact présenté dans le tableau ci-dessus sur le résultat et sur les capitaux propres sont les mêmes.

(c) Actifs dérivés et passifs répertoriés comme couvertures de flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous indique les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie associés aux couvertures de flux de trésorerie sont susceptibles d'avoir lieu :

2018		Flux de trésorerie attendus			
Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	1-6 mois	6-12 mois	> 1 an	Total
Contrats de change à terme					
Actifs	224	224	-	-	224
Passifs	(2.258)	(279)	(1.980)	-	(2.258)
Contrats à terme (futures)					
Actifs	485	485	-	-	485
Passifs	(490)	(490)	-	-	(490)
	(2.040)	(60)	(1.980)	-	(2.040)

2017		Flux de trésorerie attendus			
Montants en milliers d'euros	Valeur comptable	1-6 mois	6-12 mois	> 1 an	Total
Contrats de change à terme					
Actifs	-	-	-	-	-
Passifs	-	-	-	-	-
Contrats à terme (futures)					
Actifs	676	676	-	-	676
Passifs	(128)	(128)	-	-	(128)
	548	548	-	-	548

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les éléments désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie au cours de l'exercice et au 31 décembre 2018, ainsi que sur le rapprochement des réserves de couverture.

Montants en milliers d'euros	Valeur nominale	Valeur comptable		Poste de l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	Solde au 1 janvier 2018	Variations de valeur de l'instrument de couverture comptabilisées dans les AERG	Montant reclassé de la réserve de couverture en résultat	Effet des variations des cours de change	Solde au 31 décembre 2018
		Assets	Liabilities						
Contrats de change à terme - forward	(86.479)	224	(2.258)	Dérivés (Actifs et Passifs)	-	(2.035)	-	-	(2.035)
Contrats à terme - future	15.050	485	(490)	Dérivés (Actifs et Passifs)	548	(5)	(544)	(4)	(5)
	(71.429)	709	(2.749)		548	(2.040)	(544)	(4)	(2.040)
Impôt relatif					(176)	578	175	1	578
Participation ne donnant pas le contrôle					(2)	(1)	2	-	(1)
Réserve de couverture					370	(1.463)	(367)	(3)	(1.463)

(d) Risque de prix des matières premières

Les marchés des produits de base ont connu et devraient continuer à connaître des fluctuations de prix. Les filiales de Cenergy Holdings sont exposées aux matières premières suivantes: acier, aluminium, cuivre et plomb. Les filiales de Cenergy Holdings utilisent donc des contrats futurs pour minimiser leur exposition à la volatilité des prix des produits de base, lorsque cela est possible. Les filiales du segment des câbles appliquent l'appariement des achats et ventes ou des instruments (contrats futurs) dérivés afin de minimiser les effets de la fluctuation du prix du métal sur leurs résultats.

Au 31 décembre 2018, le solde net dérivé des contrats à terme et le montant nominal respectif, tels qu'ils figurent dans l'état de la situation financière, par produit de base sont les suivants:

Montants en milliers d'euros	Valeur nominale	Valeur comptable
Aluminium	3.323	(390)
Cuivre	635	295
Plomb	11.092	90
Total	15.050	(5)

Ces couvertures sont désignées dans une relation de comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

C.4. Risque lié à l'environnement macroéconomique et financier

Les filiales de Cenergy Holdings suivent de près et de manière continue les développements qui interviennent dans l'environnement tant international que domestique et adaptent en temps requis leur stratégie d'affaires et leur politique de gestion de risque pour minimiser l'impact que les conditions macroéconomiques pourraient avoir sur leurs activités industrielles.

Cela inclut l'incertitude entourant les effets de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit), y compris les modifications apportées au cadre juridique et réglementaire applicable au Royaume-Uni et à ses relations avec l'Union européenne, ainsi que les nouvelles modifications et celles proposées affectant les lois fiscales et la politique commerciale aux États-Unis

En ce qui concerne les implications potentielles du Brexit, Cenergy Holdings suit de près les développements correspondants et prend des mesures pour atténuer toute perturbation. L'absence de progrès dans les négociations sur le Brexit soulève le risque d'une sortie perturbatrice avec des conséquences possibles, notamment l'imposition d'obstacles potentiels au commerce et de droits de douane. Cenergy Holdings ne s'attend pas à ce que sa situation financière soit considérablement affectée à cause du Brexit. Les exportations vers le Royaume-Uni ont représenté environ 10 % du total des revenus en 2018, tandis que la plupart des concurrents directs dans les segments des câbles et des tuyaux en acier opèrent dans la zone euro. Ainsi, il est probable qu'ils réagiront en conséquence aux fluctuations des devises. D'après l'analyse effectuée à ce jour, le Brexit ne devrait pas avoir d'effet défavorable important sur les activités de Cenergy Holdings.

S'agissant des droits imposés sur les importations de produits sidérurgiques aux États-Unis, la direction du groupe et Corinth Pipeworks suivent de près l'évolution de la situation et informent régulièrement la communauté des investisseurs par des communiqués de presse, chaque fois qu'une telle communication est jugée nécessaire. En outre, il convient de noter que la production locale de tubes en acier du type exporté vers le marché américain n'est ni suffisante en quantité ni de qualité similaire. Cela limite les effets négatifs que l'imposition de droits de douane peut avoir. Corinth Pipeworks prévoit de rester compétitif par rapport aux producteurs locaux et aux autres importateurs de conduites de gros diamètre, grâce à la forte demande aux États-Unis (augmentation du nombre de nouveaux projets de pipeline), aux droits imposés sur ses concurrents et à la haute qualité des produits et services offerts à ses clients américains.

Enfin, l'environnement macroéconomique et financier en Grèce, où se trouvent la plupart des filiales de Cenergy Holdings, montre des signes évidents d'amélioration. Les contrôles de capitaux en vigueur en Grèce depuis juin 2015 ont été encore assouplis, mais restent en vigueur jusqu'à la date d'approbation des états financiers et n'ont pas empêché les entreprises de Cenergy Holdings de poursuivre leurs activités comme avant. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles n'ont pas été perturbés. En 2018, la Grèce a officiellement quitté le troisième programme de sauvetage lancé en 2015 et sa cote de crédit a été améliorée par Standard & Poor's au cours du premier semestre 2018 (de «B» à «B +»). Néanmoins, la direction évalue en permanence tout nouveau développement de l'économie grecque et ses éventuelles implications sur les activités des filiales afin de s'assurer que toutes les mesures et actions nécessaires et efficaces soient prises à temps afin de minimiser tout impact. La forte clientèle des filiales de Cenergy Holdings en dehors de Grèce (88% du chiffre d'affaires), ainsi que leurs installations bien établies à l'étranger, minimisent le risque de liquidité pouvant découler de l'incertitude de la conjoncture économique en Grèce.

30. Filiales

Les filiales de la société et la participation détenue à la fin de la période de reporting sont les suivantes:

Filiales	Pays	Participation directe et indirecte 2018	Participation directe et indirecte 2017
CORINTH PIPEWORKS INDUSTRY SA	GRÈCE	100,00%	100,00%
CPW AMERICA CO	USA	100,00%	100,00%
HUMBEL LTD	CHYPRE	100,00%	100,00%
WARSAW TUBULAR TRADING SP. ZOO.	POLOGNE	100,00%	100,00%
FULGOR S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
ICME ECAB S.A.	ROMANIE	98,59%	98,59%
LESCO OOD	BULGARIE	100,00%	100,00%
LESCO ROMANIA S.A.	ROMANIE	65,00%	65,00%
DE LAIRE LTD	CHYPRE	100,00%	100,00%
HELLENIC CABLES S.A.			
HELLENIC CABLE INDUSTRY S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%
VET S.A.	GRÈCE	100,00%	100,00%

Pour toutes les entités ci-dessus, Cenergy Holdings exerce son contrôle directement et/ou indirectement. Il n'y a pas eu de changement dans les participations détenues par la Société au cours de 2018.

31. Activités conjointes

Hellenic Cables détient une participation de 62,52% dans un partenariat appelé VO Cablel VOF, qui a été mis en place en partenariat avec Van Oord. La portée de ce programme d'opérations conjointes consiste à fournir et à installer des câbles maritimes et terrestres pour les projets Hollandse Kust (Sud) Alpha et Hollandse Kust (Sud) Beta. L'établissement principal des activités communes est situé aux Pays-Bas.

Hellenic Cables détient une participation de 50,77% dans un partenariat appelé VOF Tideway - Hellenic Cables, qui a été créée en partenariat avec Tideway. Le but de ce programme d'exploitation en commun est de signer un contrat clé en main pour la fourniture et l'installation de câbles sous-marins pour la connexion du projet éolien offshore Seamade au réseau belge. L'établissement principal des activités communes est situé en Belgique.

Les accords relatifs à VO Cablel VOF et VOF Tideway - Hellenic Cables requièrent le consentement unanime de toutes les parties pour toutes les activités pertinentes. Les deux associés ont des droits directs sur les actifs de la société et sont conjointement et solidairement responsables des engagements contractés par la société. Ces entités sont donc classées comme des entreprises communes et le Groupe comptabilise son droit direct sur les actifs, passifs, produits et charges détenus conjointement, tel que décrit dans la Note 5.1 (g).

32. Contrats de location simple

Cenergy Holdings loue des voitures de société, des machines et des bâtiments dans le cadre de contrats de location simple.

A. Paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simples

Au 31 décembre, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Moins d'un an	1.212	1.209
Entre 1 et 5 ans	2.522	2.386
	3.734	3.596

B. Montants comptabilisés en résultat

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Charges de location financement	1.280	1.473

33. Engagements

A. Engagements visant des achats

Les filiales ont conclu des contrats selon leurs programmes d'investissement qui devraient s'achever au cours de l'an prochain.

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2018	2017
Immobilisations corporelles	13.380	11.405

B. Garanties

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2018	2017
Garanties couvrant des dettes fournisseurs	15.885	19.046
Garanties couvrant la bonne execution de contrats clients	107.430	87.349
Garanties couvrant des subsides	13.929	13.929

34. Passif éventuel

A. Litiges

Veillez-vous reporter à la plainte en cours décrite à la Note 16.B.

B. Passifs d'impôt éventuels

Les déclarations d'impôts des filiales font régulièrement l'objet des contrôles fiscaux dans la plupart des juridictions où Cenergy Holdings et ses sociétés exercent leurs activités. Ces contrôles peuvent entraîner des impôts supplémentaires. Cenergy Holdings et ses sociétés provisionnent les impôts susceptibles d'être dus suite à ces contrôles, dans la mesure où un passif est probable et estimable.

Cenergy Holdings estime que ses provisions pour passifs d'impôts sont adéquates pour toutes les années d'imposition non contrôlées sur la base de son évaluation des facteurs sous-jacents, notamment des interprétations du droit fiscal et de son expérience antérieure.

35. Parties liées

A. Transactions entre parties liées

Les transactions suivantes ont été réalisées avec Viohalco et ses filiales, les entités mises en équivalence et d'autres parties liées :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2018	2017
Ventes de biens		
Entreprises mises en équivalence	3	46
Autres parties liées	105.233	77.342
	105.237	77.388
Ventes de services		
Entreprises mises en équivalence	570	-
Autres parties liées	1.304	536
	1.874	536
Ventes d'immobilisations corporelles		
Autres parties liées	11	84
	11	84
Achats de biens		
Autres parties liées	28.122	13.461
	28.122	13.461
Achats de services		
Viohalco	358	301
Entreprises mises en équivalence	6.567	4.947
Autres parties liées	8.551	7.635
	15.476	12.883
Achat d'immobilisations corporelles		
Entreprises mises en équivalence	6	92
Autres parties liées	5.228	2.454
	5.234	2.546

Les autres parties liées sont les filiales, les sociétés associées et les co-entreprises du Groupe Viohalco.

En 2018, les ventes de biens à des parties liées ont augmenté, en raison des ventes réalisées par l'intermédiaire des sociétés commerciales de Viohalco sur les principaux marchés européens.

Montants en milliers d'euros	2018	2017
Solde au 1 janvier	5.152	5.175
Prêts accordés durant l'exercice	220	-
Capital remboursé	(5.000)	-
Intérêts pris en charge durant l'exercice	83	296
Intérêts payés	(236)	(318)
Solde au 31 décembre	220	5.152

En 2015, Viohalco a consenti un prêt à Icme Ecab pour un montant de 5.000 milliers d'euros aux taux du marché. Ce prêt a été renouvelé en 2016 et 2017 et entièrement remboursé en 2018. En 2018, VET SA a reçu un prêt de la société affiliée NOVAL SA d'un montant de 220 milliers d'euros au taux du marché.

Les soldes de clôture découlant des ventes/achats de biens, de services, d'immobilisation, etc., se présentent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2018	2017
Créances courantes de sociétés liées		
Entreprises mises en équivalence	3	16
Autres parties liées	35.298	27.625
	35.301	27.641
Passifs courants envers des sociétés liées		
Société mère	78	894
Entreprises mises en équivalence	2.175	1.995
Autres parties liées	11.762	6.110
	14.015	8.999

Les soldes de parties liées ne sont pas garantis et le règlement de ces soldes courants devrait se faire en espèces au cours de l'année prochaine, étant donné qu'ils ont trait uniquement à des créances et des dettes à court terme.

B. Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des transactions avec les membres du conseil d'administration et la direction exécutive.

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2018	2017
Emoluments des administrateurs et de la direction exécutive	908	844

Les émoluments versés aux administrateurs et à la direction exécutive consistent en une rémunération fixe. Il n'a été versé aucune rémunération variable, aucun avantage postérieur à l'emploi et aucun avantage en actions.

36. Honoraires du commissaire

Le commissaire de la Société, KPMG Réviseurs d'Entreprises et un certain nombre de sociétés membres du réseau KPMG, ont reçu des honoraires pour les services suivants:

	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
Montants en milliers d'euros	2018	2017
KPMG Réviseurs d'Entreprises		
Missions d'attestation	101	85
Services relatifs à l'audit	-	-
	101	85
Réseau KPMG		
Missions d'attestation	281	242
Services fiscaux	70	75
Autres services	17	20
	368	336
Total	469	421

37. Événements subséquents

Le 21 février 2019, le Département du commerce des États-Unis (DoC) a annoncé ses décisions définitives dans les enquêtes sur les droits antidumping lancées début 2018 sur les importations de tubes soudés de grand diamètre du Canada, de Grèce, de Corée et de Turquie. Des déterminations similaires concernant les importations en provenance de Chine et d'Inde ont été annoncées en décembre 2018. Lors de l'enquête en Grèce, le DoC a attribué un taux de droit antidumping de 9,96 % à Corinth Pipeworks SA.

Le 16 avril 2019, la Commission du Commerce International (ITC) des États-Unis a terminé et déposé ses conclusions de dommage dans le cadre des enquêtes antidumping et antisubventions concernant les tubes soudés de grand diamètre du Canada, de Grèce, de Corée et de Turquie. En ce qui concerne la Grèce, l'ITC a déterminé que l'industrie aux États-Unis est menacée d'un préjudice important en raison d'importations d'APD de Grèce à des prix inférieurs à leur juste valeur. Au contraire, elle a statué que les importations de tubes structuraux LDW en provenance de Grèce ne causent pas et ne constituent pas une menace de causer un préjudice important à l'industrie américaine.

A la suite des décisions positives de l'ITC susmentionnées, le DoC rendra une ordonnance instituant un droit antidumping sur les importations futures de tubes d'acier LDW en provenance de Grèce à un taux corrigé de 10,26 %. En revanche, les tubes de structure en provenance de Grèce ne seront pas couverts par une telle ordonnance instituant un droit antidumping.

Il est à noter que les importations d'APD en provenance de Grèce, qui ont été introduites avant la date de publication de l'ordonnance de dumping du DoC, ne feront pas l'objet de droits antidumping évalués - par conséquent, les droits antidumping perçus préalablement seront restitués et, par la suite, remboursés aux clients finaux.

Il n'y a pas d'autres événements ultérieurs affectant les états financiers consolidés.



Rapport du commissaire

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société Cenergy Holdings SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Cenergy Holdings SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 mars 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Cenergy Holdings SA durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat consolidé, le compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à 1.058.696 milliers d'EUR et le compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 6.888 milliers d'EUR.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Disponibilité des ressources de financement, risque de liquidité et respect des covenants

Nous nous référons aux notes 26 « Emprunts et dettes financières », 29 C.2 « Risque de liquidité » et 29 C.4 «



Risque lié à l'environnement macro-économique et financier » des comptes consolidés.

— Description

Les filiales de la Société ont des emprunts courants et à non courants pour des montants significatifs. Par conséquent, celles-ci sont fortement dépendantes vis-à-vis des institutions financières afin d'assurer la continuité de leurs activités.

Au cours de l'année 2018, les négociations menées avec différents établissements bancaires au sujet de la conversion d'une part des emprunts courants en emprunts non courants ont été finalisées. En dépit de cette conversion, les passifs courants au 31 décembre 2018 sont supérieurs aux actifs courants à concurrence de 37,2 millions d'euros en raison d'une portion significative d'emprunts et dettes financières échéant à moins d'un an.

La direction s'attend à ce que le Groupe soit en mesure de remplir les obligations associées à ses dettes courantes au moyen des flux de trésorerie opérationnels et des lignes de crédit non utilisées disponibles. Si les attentes de la direction ne sont pas rencontrées, le Groupe est exposé au risque que certaines filiales puissent éprouver des difficultés à remplir les obligations associées à leurs dettes financières.

De plus, diverses conventions de financement contiennent des clauses de covenants qui, en cas de non-respect, permettent aux créanciers d'obtenir le droit de réclamer un remboursement anticipatif de ces dettes. En cas de non-respect des covenants et en l'absence de dispense reçue des créanciers, les emprunts et dettes financières non courants devraient être reclassés en passifs courants. De plus, le Groupe aurait besoin de trouver des sources de financement alternatives afin de maintenir ses activités.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, ce point a été considéré comme un point clé de l'audit.

— Procédures d'audit

Nous avons, entre autres, effectué les diligences suivantes :

- la mise à jour de notre compréhension des

processus et des contrôles mis en place par le Groupe afin d'assurer la conformité avec les covenants liés aux emprunts ;

- l'inspection des principaux contrats d'emprunts afin de comprendre les termes et conditions de ceux-ci ;
- l'obtention du calcul des covenants des principaux emprunts du Groupe, la vérification de leur exactitude mathématique et l'analyse de leur conformité avec les contrats afférents ;
- l'évaluation de la note explicative préparée par la Société pour justifier la disponibilité de ressources nécessaires au financement du fonds de roulement et des dépenses d'investissement de la Société ;
- évaluer le caractère approprié des notes afférentes dans les comptes consolidés.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau



élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un

doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.



Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- « les chiffres clés de Cenergy Holdings en 2018 (EUR) » inclus dans la section « Cenergy Holdings S.A. » ;
- les données financières reprises dans la section « Message du Président du Conseil d'administration » ;

- la section « Bilan et Compte de Résultat Statutaires Simplifiés » ;
- la section « Autres mesures de la performance » comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 119 §2 du Code des sociétés est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés et consiste en une section séparée du rapport annuel. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 119 §2 du Code des sociétés et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le référentiel Global Reporting Initiative (« GRI »). Conformément à l'article 148 § 1, 5° du Code des sociétés nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément au référentiel GRI mentionné dans le rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

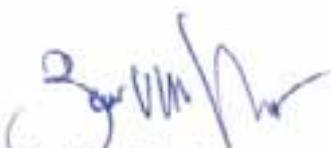
Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes des comptes consolidés.

Autre mention

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 24 avril 2019
KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par


Benoit Van Roost
Réviseur d'Entreprises



Déclaration des personnes responsables

Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers consolidés et du rapport de gestion

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, les membres de la Direction Exécutive (à savoir Dimitrios Kyriakopoulos, Apostolos Papavasileiou, Alexios Alexiou and Alexandros Benos) déclarent au nom et pour le compte de la société qu'à leur connaissance :

- a) les états financiers consolidés de l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, qui ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union Européenne offrent une image fidèle des capitaux propres, de la position financière et des performances financières de la Société et des entités reprises dans la consolidation dans son ensemble,
- b) le rapport de gestion sur les états financiers consolidés comprend une image fidèle du développement et des performances de l'activité et de la position de la Société et des entités comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Bilan et Compte de Résultat Statutaires Simplifiés

Conformément à l'article 105 du Code des Sociétés, les comptes non consolidés sont présentés ci-après dans une version abrégée des comptes annuels qui ne comporte pas toutes les annexes requises par la loi ou le rapport du commissaire. La version complète des comptes annuels, tels qu'ils ont été déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, sera disponible sur demande au siège social de la société.

Le rapport du Commissaire sur les comptes annuels est sans réserve.

Bilan abrégé

Montants en milliers d'euros

Au 31 décembre 2018

Actifs non courants	176.396
Frais d'établissement	540
Immobilisations corporelles	1
Immobilisations financières	175.855
Actifs courants	7.782
Créances	6.752
Trésorerie et équivalents de trésorerie	943
Charges à reporter et produits acquis	86
Total de l'actif	184.178
Capital et réserves	180.333
Capital social	117.892
Primes d'émission	59.591
Réserves	8.575
Résultat reporté	-5.725
Dettes	3.845
Dettes à moins d'un an	3.672
Charges à imputer et produits à reporter	172
Total des passifs	184.178

Synthèse du compte de résultat

Montants en milliers d'euros

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

Ventes et prestations	63
Coût des ventes et prestations	-1.848
Services et biens divers	-1.310
Rémunération, charges sociales et pension	-106
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations corporelles et incorporelles	-175
Autres charges d'exploitation	-257
Résultat d'exploitation	-1.786
Produits financiers	247
Produits financiers récurrents	224
Produits financiers non-récurrents	23
Charges financières	-756
Autres charges financières	-
Réduction de valeur sur immobilisations financières	-756
Résultat de l'exercice avant impôt	-2.295
Impôt sur le résultat	-
Résultat de l'exercice	-2.295

Autres mesures de la performance

Outre la présentation des résultats conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ce rapport annuel inclut des informations sur certaines mesures alternatives de la performance qui ne sont pas élaborés conformément aux IFRS (Autres mesures de la performance ou « AMP »). Les AMP utilisés dans ce rapport annuel sont les suivants : **Bénéfices avant intérêts et impôts (EBIT), EBIT ajusté, Bénéfices avant intérêts, Impôt, Dépréciation et amortissement (EBITDA), EBITDA ajusté et Dette nette**. Les rapprochements avec les indicateurs financiers IFRS le plus directement comparables sont présentés ci-dessous.

Nous estimons que ces AMP sont des mesures supplémentaires importantes pour l'analyse de la performance opérationnelle et financière. Ces AMP sont fréquemment utilisées par les analystes financiers, les investisseurs et d'autres parties intéressées lorsqu'ils évaluent des sociétés du secteur de la production, de la distribution et du commerce de tubes d'acier et de câbles. En fournissant ces indicateurs, accompagnés des rapprochements inclus dans cette annexe, nous estimons que les investisseurs comprendront mieux nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Toutefois, ces AMP ne devront pas être considérées comme une alternative aux indicateurs IFRS.

L'EBIT, l'EBIT ajusté, l'EBITDA et l'EBITDA ajusté sont limités, en tant qu'outils d'analyse, et les investisseurs ne devraient pas les examiner pris isolément ou en tant que substituts à l'analyse des résultats opérationnels présentés selon IFRS. En outre, ces AMP peuvent ne pas être comparables à des indicateurs présentés sous le même intitulé, par d'autres sociétés.

L'EBIT est défini comme le résultat opérationnel tel que présenté au compte de résultat consolidé des bénéfices ou pertes plus la quote-part des bénéfices/ (pertes) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation, nette d'impôt.

L'EBIT ajusté désigne l'EBIT excluant les coûts de restructuration, le « décalage » (lag) du prix du métal, les (plus-values)/pertes latentes sur les soldes en monnaie étrangère et dérivatifs, et les (produits)/dépenses exceptionnels ou inhabituels.

L'EBITDA est défini comme l'EBIT plus la dépréciation et l'amortissement (net de l'amortissement des subventions).

L'EBITDA ajusté désigne l'EBITDA sans les coûts de restructuration, le « décalage » (lag) du prix du métal, les (plus-values)/pertes latentes sur les soldes en monnaie étrangère et dérivatifs et les (produits)/dépenses exceptionnels ou inhabituels.

Toutes les AMP sont calculées de manière consistante d'année en année.

Rapprochement entre Bénéfices d'exploitation et EBIT et EBITDA :

Montants en milliers d'euros	Câbles		Tuyaux d'acier		Autres activités		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Résultat opérationnel	17.808	16.684	16.417	6.803	(1.960)	(1.691)	32.265	21.796
Part du bénéfice/ (perte) des entités mises en équivalence, nette d'impôts	-	-	682	425	(28)	116	654	541
EBIT	17.808	16.684	17.099	7.228	(1.988)	(1.576)	32.919	22.336
Dépréciation et amortissement	13.673	12.772	9.310	9.148	321	350	23.304	22.269
EBITDA	31.481	29.456	26.409	16.376	(1.667)	(1.226)	56.223	44.605

Rapprochement entre EBIT et EBIT ajusté et EBITDA ajusté :

	Câbles		Tuyaux d'acier		Autres activités		Total	
Montants en milliers d'euros	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
EBIT	17.808	16.684	17.099	7.228	(1.988)	(1.576)	32.919	22.336
Décalage des prix des métaux ⁽¹⁾	1.679	3.147	173	217	-	-	1.852	3.364
(Profits) / pertes non-réalisés sur les soldes et dérivés en devises	(355)	931	2.136	-	-	-	1.781	931
Coûts de restructuration	-	99	-	-	-	-	-	99
Pertes de valeur exceptionnelle sur créances ⁽²⁾	-	-	-	8.883	-	-	-	8.883
Frais juridiques exceptionnels ⁽³⁾	-	-	906	-	-	-	906	-
Autres produits ou charges exceptionnels ou inhabituels ⁽⁴⁾	1.999	(438)	(19)	(1)	(10)	(51)	1.970	(489)
EBIT ajusté	21.131	20.424	20.295	16.326	(1.998)	(1.627)	39.428	35.124
Dépréciation et amortissement	13.673	12.772	9.310	9.148	321	350	23.304	22.269
EBITDA ajusté	34.804	33.195	29.605	25.475	(1.677)	(1.277)	62.732	57.393

(1) Le décalage (lag) du prix des métaux est l'effet bénéfiques & pertes (P&L) résultant des variations des prix du marché des métaux (ferreux et non ferreux) que les filiales de Cenergy Holdings utilisent en tant que matières premières dans leur production du produit final.

Le décalage des prix des métaux existe en raison des facteurs suivants :

- (i) le délai s'écoulant entre la facturation des achats de métal, la détention et le traitement de celui-ci, et la facturation de la vente du stock fini aux clients ;
- (ii) L'effet du solde d'ouverture d'inventaire (qui, à son tour, est affecté par les prix des métaux des périodes précédentes) sur le montant rapporté en tant que Coût des ventes, en raison de la méthode d'établissement du coût appliquée (p.ex., moyenne pondérée) ;
- (iii) à certains contrats clients assortis de prix à terme fixes, ce qui entraîne une exposition aux fluctuations des prix des métaux pendant le laps de temps compris entre la fixation de nos prix de vente et le moment où la vente a réellement lieu. Les filiales du segment des câbles appliquent l'appariement des achats et ventes ou des instruments dérivés afin de réduire au minimum les effets du décalage du prix du métal sur leurs résultats. Toutefois, il y aura toujours quelque effet (positif ou négatif) sur les Pertes & profits, étant donné que dans le segment des Câbles une partie du stock est traitée comme immobilisation et non comme couverture et que, dans le segment des Tubes d'acier la couverture des matières premières n'est pas possible.

(2) Perte de valeur exceptionnelle comptabilisée en 2017, concernant un ancien client au Moyen-Orient (voir note 16.B des états financiers consolidés).

(3) Services de conseil juridique concernant l'enquête antidumping menée par les États-Unis

(4) Les autres (revenu)/dépenses exceptionnels ou inhabituels pour 2018 incluent principalement la perte de 2 millions d'euros suite à un règlement extrajudiciaire. Pour 2017, ils incluent principalement les recettes provenant d'une affaire en justice qui fut clôturée à l'avantage de Fulgor.

Rapprochement entre Emprunts et dettes financières, et Dette nette :

	Câbles		Tuyaux d'acier		Autres activités		Total	
Montants en milliers d'euros	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Emprunts et dettes financières - Long terme	123.954	49.853	50.615	36.287	223	-	174.792	86.141
Emprunts et dettes financières - Court terme	196.784	215.613	167.070	147.119	-	-	363.854	362.732
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(29.571)	(10.264)	(34.679)	(58.182)	(954)	(998)	(65.203)	(69.443)
Dette Nette	291.167	255.203	183.007	125.224	(731)	(998)	473.442	379.429

Glossaire

Les explications suivantes visent à aider le public en général à comprendre certains termes utilisés dans le présent Rapport annuel. Les définitions exposées ci-dessous sont valables pour l'ensemble du rapport annuel à moins que le contexte n'en impose autrement.

ABB	ABB est une société mondiale dans les technologies de l'énergie et de l'automatisation qui permet à ses clients des services publics, des secteurs de l'industrie, du transport et des infrastructures d'améliorer leurs performances tout en minimisant l'impact environnemental.	EBIT	résultat d'exploitation tel que déclaré dans les états financiers consolidés (résultat avant intérêts et impôts)
Aramco	Saudi Aramco est la compagnie nationale saoudienne d'hydrocarbures. C'est le premier exportateur mondial de pétrole brut et de gaz naturel liquéfié.	EBITDA	EBIT + dépréciations + amortissements (résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations)
ASTM	American Society for Testing and Material	EDF	EDF Energy, le premier producteur britannique d'électricité à faible émission de carbone
CBS	Code belge des sociétés	EEE	Espace économique européen
Principes comptables généralement admis en Belgique	Le référentiel comptable en Belgique	EN	NORME EUROPÉENNE
BG	BG Group est une société internationale de prospection et de production de GNL.	Enbridge	Enbridge, Inc. est une société canadienne du secteur de l'énergie basée à Calgary. Elle est spécialisée dans le transport, la distribution et la production d'énergie, principalement en Amérique du Nord. Enbridge exploite, à ce titre, au Canada et aux États-Unis, le plus long pipeline de pétrole brut et d'hydrocarbures liquides au monde. Elle possède et exploite, au Canada, le plus grand réseau de distribution de gaz naturel et fournit des services de distribution en Ontario, au Québec, dans le Nouveau-Brunswick et dans l'État de New York.
Conseil peut d'administration ou Conseil	Le Conseil d'administration de la Société être nommé conformément aux Statuts	Energy Transfer	Energy Transfer est une société basée au Texas. Créée en 1995, en tant qu'exploitant d'un petit gazoduc local, la société compte aujourd'hui parmi les sociétés en commandite simple, de la catégorie investissement, les plus importantes et les plus diversifiées des États-Unis. Après être passé d'environ 200 miles (323 km) de gazoducs en 2002 à quelque 71.000 miles (114.263 km) de conduites de gaz naturel, de GNL, de produits raffinés et de pétrole brut, aujourd'hui, le groupe de sociétés Energy Transfer continue de fournir des services exceptionnels à ses clients et des rendements intéressants à ses investisseurs.
BP	BP est l'une des premières compagnies intégrées des secteurs pétrolier et gazier. BP fournit à ses clients du carburant pour le transport, de l'énergie pour le chauffage et l'éclairage, des lubrifiants pour faire tourner les moteurs et des produits pétrochimiques utilisés dans la fabrication d'articles d'usage courant notamment des peintures, des vêtements et des emballages.	EPCO	Energy Planners Company (EPCO) est une société de gestion de l'énergie et de conseil. EPCO travaille avec une clientèle issue des secteurs commerciaux, industriels et à but non lucratif qu'elle aide à mieux comprendre où et comment l'énergie est consommée dans ses installations.
BS	British Standards (normes britanniques)	FSMA	autorité des services et marchés financiers qui a succédé à la Commission bancaire, financière et des assurances belges en qualité d'autorité de réglementation financière pour la Belgique le 1er avril 2011
Cheniere Energy	Société du secteur de l'énergie basée à Houston dont l'activité principale est liée au GNL	Fusion transfrontalière	La fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme (deux sociétés auparavant cotées en Grèce) par la Société conformément aux articles 772/1 et suivants du CBS et à la loi grecque
Chevron	Chevron est l'une des premières compagnies intégrées du secteur de l'énergie.		
Couverture des charges financières	EBITDA/charges financières		
DCP Midstream	société du secteur de l'énergie qui se situe tout à fait entre une base de ressources croissantes et des marchés de l'énergie et pétrochimique en expansion.		
Dette/capitaux propres	Total passif/capitaux propres ou (Total actif-capitaux propres)/capitaux propres		
Denbury	Denbury Resources Inc. est une compagnie pétrolière et gazière indépendante		
DIN	Deutsches Institut für Normung		

	3777/2009 conjointement avec les articles 68 §2 et 69 à 77a de la Loi codifiée grecque 2190/1920.		
Liquidités générales Greek Public Natural Gas Corporation (DEPA)	Actifs courants/dettes à court terme		
Rendement annuel brut	DEPA est la société grecque publique de distribution de gaz naturel		
GRTGAZ	Le rendement annuel brut est calculé en fonction du cours de l'action auquel il équivaut (modification du cours du 1er janvier au 31 décembre/cours de l'action en janvier)	National Grid	une entreprise de services publics basée au Royaume-Uni.
GRI	est l'exploitant du réseau de transport de gaz naturel situé à Paris, en France. Le réseau est constitué de gazoducs à haute pression.	OGC	un organisme leader du secteur du pétrole et du gaz du Sultanat et qui gère le plus important réseau de distribution de gaz naturel d'Oman.
	La vision du Global Reporting Initiative's (GRI) est que le reporting sur la performance économique, environnementale et sociale, par toutes les organisations, devienne aussi routinier et comparable que le reporting financier. Le GRI accomplit cette vision en développant et en améliorant de manière continue, et créant des capacités autour de l'usage de son cadre d'établissement de rapports sur le développement durable (Sustainability Reporting Framework)	OMV	est une compagnie pétrolière et gazière internationale intégrée. Elle est présente dans les secteurs d'aval (exploration et production) et d'amont (raffinage et commercialisation et gaz et énergie). OMV est une des plus grandes sociétés industrielles d'Autriche cotées en bourse.
HVAC	Heating, Ventilation and Air-Conditioning – Chauffage, ventilation et climatisation	OSI	Oil States International Inc. est une société de services pétroliers qui occupe une place prépondérante sur le marché en tant que fabricant de produits pour installations de production en eaux profondes et de certains équipements de forage, et en tant que prestataire de services de complétion et de forage sur terre à l'industrie du pétrole et du gaz. Oil States est cotée à la bourse de New York sous le symbole « OIS ».
IAS IFRS	normes comptables internationales	PDO	Petroleum Development Oman (PDO) est la première compagnie d'exploration et de production de pétrole du Sultanat d'Oman.
JIS	normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'UE	Pioneer Pipe Inc	Pioneer est une des plus grandes sociétés de services complets (construction, maintenance et fabrication) du Midwest, spécialisée dans la construction générale, construction de structures, construction mécanique et électrique, fabrication et installation de tuyaux, fabrication de pièces en acier et coffrages en acier, fabrication et assemblage modulaires et entretien d'installations.
Kinder Morgan	normes japonaises (normes industrielles japonaises)	Plains All American	Plains All American Pipeline figure parmi les sociétés énergétiques du secteur intermédiaire les plus grandes et les plus admirées en Amérique du Nord. Plains All American Pipeline (Plains) est une société en commandite simple cotée en bourse qui possède et explore des infrastructures énergétiques du secteur intermédiaire et fournit des services logistiques pour pétrole brut, GNL, gaz naturel et produits raffinés. Elle possède un vaste réseau de transport par pipeline, de terminaux, de sites de stockage et de collecte de gaz dans les
LSAW	la plus grande société d'infrastructures énergétiques d'Amérique du Nord		
	Longitudinal Submerged Arc Welded Mill — tubes d'acier soudés à l'arc immergé pour la production de tuyaux pour le transport d'énergie terrestre et maritime		
LTIR	Taux d'Incidents avec arrêt de travail		
Mammoth pipes	Mammoth Carbon Products est un leader mondial de la distribution de tubes courants et de tubes de canalisation pour les marchés de l'énergie, de la pétrochimie et de la construction		
McJunkin	MRC Global est le plus grand distributeur de tuyaux, de valves et de raccords, et services connexes, destinés aux marchés de l'énergie et industriel. MRC Global offre ses produits et ses services à l'industrie du pétrole et du gaz, tous secteurs confondus : amont, intermédiaire et aval, ainsi qu'aux secteurs du marché de la distribution du gaz et des produits chimiques aux États-Unis.		
MITE	Marubeni Itochu Tubulars Europe PLC –		

	bassins clés de production de pétrole brut et de GNL, dans les couloirs de transport et sur les principales plateformes du marché aux États-Unis et au Canada.		
SAE	Society of Automotive Engineers	SR	S&P500 basée à Houston, au Texas, qui est présente dans trois domaines clés de l'industrie du gaz naturel : transport et stockage, distribution et collecte et traitement. Severity Rate = Taux de Gravité
Segment	Le terme « segment » dans le présent rapport annuel fait référence à la structure organisationnelle de Cenergy Holdings et aux branches d'activité telles que définies par la direction générale. Les « segments » de Cenergy Holdings correspondent aux « entités opérationnelles » visées par la norme comptable internationale IFRS 8.	STEG	la compagnie tunisienne de l'électricité et du gaz ou STEG, une société tunisienne du service public à caractère non administratif. Créée en 1962, cette société a pour mission de produire et distribuer l'électricité et le gaz naturel sur le territoire tunisien. STEG est la deuxième plus grande compagnie tunisienne par ses revenus en 2009.
SD	marque de commerce	Subsea7	Subsea7 figure parmi les plus grands fournisseurs au monde dans le domaine des services, de la construction et de l'ingénierie des liaisons fond-surface pour le secteur de l'énergie offshore.
Shell	Shell Global est un groupe mondial de sociétés du secteur de l'énergie et de la pétrochimie.	Tideway	Tideway est une filiale du groupe belge de dragage, d'environnement et de génie maritime DEME, un leader international sur le marché des travaux complexes de génie maritime.
Snam	une société italienne d'infrastructures de gaz naturel. Elle opère principalement en Italie et figure parmi les premières compagnies européennes de gaz réglementées.	TIGF	Transport et Infrastructures Gaz France propose et développe des solutions de transport et de stockage de gaz naturel pour le marché européen.
Socar	la State Oil Company of the Azerbaijan Republic (SOCAR) compte parmi ses activités l'exploration de gisements de pétrole et de gaz naturel, la production, le traitement et le transport de pétrole, de gaz et de condensat de gaz, la commercialisation de produits pétroliers et pétrochimiques sur les marchés national et international, et la fourniture de gaz naturel à l'industrie et à la population d'Azerbaïdjan.	Loi sur la transparence	la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.
Spartan	Spartan Energy Corp. est une compagnie pétrolière et gazière basée à Calgary, Alberta. Spartan est présente dans le centre d'Alberta et dans le sud-est du Saskatchewan et gère un inventaire pluriannuel d'opportunités de forage horizontal axées sur le pétrole.	UPN	profilés en U normaux européens
Liquidités spéciales	(Actifs courants-stocks) / dettes à court terme	Van Oord	Van Oord est une entreprise familiale néerlandaise avec 150 ans d'expérience en tant qu'entrepreneur maritime international.
Spectra Energy	Spectra Energy Corp est une société de l'indice		

Le rapport annuel, les versions intégrales des comptes annuels statutaires et consolidés ainsi que les rapports d'audit concernant lesdits comptes annuels sont disponibles sur le site Internet (www.cenergyholdings.com).